



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8382^e séance

Jeudi 25 octobre 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Llorentty Solíz/M^{me} Cordova Soria (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M ^{me} Brandt
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M ^{me} Wallström

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Promouvoir la concrétisation des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et pérenniser la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900)

Lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/904)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Élection en Éthiopie

Le Président (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de rompre avec le protocole à titre national. Ce matin, au réveil, nous avons tous appris une très bonne nouvelle : l'Éthiopie a, pour la première fois, élu une femme Présidente en la personne de M^{me} Sahle-Work Zewde. Je pense que c'est une excellente entrée en matière pour cet important débat.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Promouvoir la concrétisation des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et pérenniser la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900)

Lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/904)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Namibie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Trinidad-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter un exposé, à participer à la présente

séance : M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et M^{me} Randa Siniara Atallah, Directrice générale du Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Mara Marinaki, Conseillère principale chargée des questions d'égalité des sexes et de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au Service européen pour l'action extérieure; M^{me} Narjes Saidane, Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Amarsanaa Darisuren, Conseillère principale pour l'égalité des sexes à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et M^{me} Clare Hutchinson, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/900, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/904, qui contient une lettre datée du 9 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage pour la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence bolivienne de me donner la possibilité d'aborder la question de la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité sur la base de l'autonomisation politique et économique

des femmes. Je félicite le Conseil des efforts qu'il a déployés au cours de l'année écoulée pour augmenter le nombre d'orateurs de la société civile, pour le travail accompli par son groupe d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité, et pour avoir instauré la parité des sexes et garanti une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes de la part des intervenants durant les présidences de certains de ses membres.

(l'orateur poursuit en français)

Jamais, au cours des 30 dernières années, le nombre de pays en proie à une forme de conflit violent n'a été aussi élevé. Les déplacements forcés dus aux guerres et aux persécutions sont plus nombreux que jamais. Les changements climatiques et le sous-développement menacent de plus en plus notre sécurité, et la question des droits humains est reléguée au second plan. Il y a tout lieu de s'inquiéter, mais nous devons résister au pessimisme ambiant et ne pas perdre de vue que des solutions existent. L'espoir a toujours guidé nos pas dans l'action que nous menons collectivement pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est une question porteuse de changement, qui comporte bien des éléments dont nous avons besoin pour relever les défis complexes auxquels le monde doit faire face : changements climatiques, désarmement, égalité et inclusion. Il s'agit également d'une question fondamentale pour ce qui est de l'atteinte de notre objectif principal : prévention des conflits et des souffrances humaines.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au cours de l'année écoulée, nous avons observé des exemples positifs de progrès. Les organisations de femmes continuent d'avoir un impact, du maintien du dialogue en Guinée-Bissau à la reconstruction de communautés en Colombie. En République centrafricaine et au Mali, les femmes ont contribué avec succès aux négociations entre acteurs armés pour contrer l'escalade des tensions intercommunautaires. En République arabe syrienne, les femmes ont négocié des cessez-le-feu locaux, facilité la création de zones de sûreté pour les civils et coordonné des initiatives humanitaires et de secours; et elles ont fait de même au Yémen.

Je peux attester personnellement l'importance capitale du travail accompli par les bâtisseuses de la paix que j'ai rencontrées dans le monde entier, du Mali au Bangladesh. Ici, à l'ONU, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire fournit des ressources aux organisations de femmes qui en ont besoin. Le Fonds pour la consolidation de la paix investit plus de 30 % de

ses ressources dans des programmes de promotion de l'égalité des sexes, et un nombre croissant de donateurs affectent des fonds à la promotion de l'égalité des sexes.

Nous plaçons ces objectifs au cœur de nos partenariats avec les organisations régionales. La Vice-Secrétaire générale a établi plusieurs missions de haut niveau avec l'Union africaine, axées sur les femmes, la paix, la sécurité et le développement. Le mois dernier, le prix Nobel de la paix a été décerné au docteur Denis Mukwege et à M^{me} Nadia Murad, deux défenseurs des femmes, de la paix et de la sécurité qui incarnent le pouvoir propre à chaque personne d'apporter une contribution et le fait que les survivants et les défenseurs sont les mieux placés pour déterminer les changements nécessaires à la réalisation d'une paix durable.

Ceci dit, et en dépit des progrès accomplis dans certains domaines, les faits sur le terrain montrent qu'il nous reste un long chemin à parcourir. La participation des femmes aux processus de paix officiels reste très limitée. Entre 1990 et 2017, les femmes n'ont constitué que 2 % des médiateurs, 8 % des négociateurs et 5 % des témoins et signataires dans tous les principaux processus de paix. Les conflits continuent d'avoir des effets dévastateurs sur les femmes et les filles. L'ONU a recensé plus de 800 cas de violence sexuelle liée aux conflits en 2017 – une augmentation de 56 % par rapport à 2016.

Les femmes qui défendent les droits de l'homme, les dirigeantes politiques, les journalistes et les activistes, qui jouent un rôle important dans la lutte contre les causes profondes des conflits, sont ciblées à un rythme alarmant. La marginalisation des femmes, le manque d'accès aux services de santé et d'éducation et la désautonomisation économique restent à la fois des causes et des conséquences des conflits. Le financement des programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les pays touchés par des conflits ne représente que 5 % de l'aide bilatérale totale à ces pays.

Les preuves du lien entre l'égalité des sexes et la paix ont récemment été exposées dans l'étude conjointe que nous avons menée avec la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents*. Cette étude est convaincante et bien connue. C'est probablement la raison pour laquelle la liste des orateurs pour le présent débat est si longue chaque année. En 2015, le débat public sur cette question a compté le plus grand nombre

d'orateurs de l'histoire du Conseil de sécurité (voir S/PV.7533).

Il y a toutefois une énorme différence entre les paroles que nous prononçons dans cette salle et ce que nous faisons à l'extérieur. Chaque année, nous prenons des engagements louables, mais ils ne sont pas suivis par la mobilisation de l'appui financier et politique nécessaire. Nous répétons des statistiques sur la viabilité des processus de paix sans exclusive, mais ce n'est pas ainsi que nous arbitrons la plupart des conflits. Nous louons l'influence positive des femmes sur la consolidation de la paix, mais nous n'ouvrons guère d'espace à leur participation. Nous nous appuyons fortement sur les organisations de femmes, mais nous ne les finançons pas de manière adéquate. Nous reconnaissons l'importance de l'analyse des questions sexospécifiques, mais nous réduisons les budgets de ces activités. Pour combler cette lacune, je prévois de donner priorité à plusieurs mesures au cours de l'année à venir.

Premièrement, la parité entre les sexes a le plus fort effet potentiel sur l'efficacité et la crédibilité de nos opérations de terrain. C'est toutefois dans ce domaine que les chiffres sont les plus faibles, et le taux de changement le plus lent. Les femmes représentent actuellement 41 % des chefs et chefs adjoints de nos opérations de paix – plus que jamais auparavant. Leurs perspectives différentes ont déjà eu un effet positif, mais le nombre de femmes dans les opérations de paix n'a pas progressé. Faute d'action résolue, leur nombre diminuera car les effectifs de certaines missions sont en cours de réduction. C'est pourquoi j'ai créé un groupe de travail chargé de mettre en place des mesures d'urgence pour traiter cette question. Certains éléments doivent être approuvés par les États Membres, et j'espère que l'engagement manifesté par les participants dans cette salle aujourd'hui se reflétera dans leur appui à ces réformes lorsque nous demanderons à l'Assemblée générale de modifier certains de nos règlements et règles.

Le fait que les femmes ne représentent que 4 % de nos Casques bleus et 10 % de nos effectifs de police érode notre crédibilité et affaiblit notre capacité de protéger. L'Organisation des Nations Unies appuie pleinement l'action novatrice lancée cette année par les États Membres pour encourager une représentation élargie des femmes.

Je reste déterminé à mettre fin à toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies – l'une des premières

initiatives que j'ai prises lorsque j'ai pris mes fonctions. Je continuerai de travailler sur cette question avec ma Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, la Défenseuse des droits des victimes et les États Membres. Je suis fier que près de 100 États Membres aient maintenant signé le pacte facultatif que j'ai présenté pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et j'invite les autres à faire de même. Le Cercle de dirigeants – chefs d'État et de gouvernement – chargé de cette question est attaché à la politique de tolérance zéro afin de prévenir ce fléau et d'y mettre fin, ainsi que de remédier à ses effets de façon efficace et humaine.

Deuxièmement, s'agissant de la médiation, nous savons qu'une participation véritable et directe des femmes permet d'instaurer une paix plus durable. Et pourtant nous continuons d'appuyer et de mener des processus qui ne sont pas inclusifs. La création de plusieurs réseaux de femmes ces dernières années est une tendance importante, sachant qu'ils peuvent jouer un rôle s'agissant d'influer sur les processus dans un sens favorable. Je suis heureux d'apprendre que les membres de mon Conseil consultatif de haut niveau sur la médiation – où la parité entre les hommes et les femmes atteint un niveau d'équilibre parfait – se trouvent ici cette semaine pour travailler avec les représentants de ces réseaux. La participation des femmes ne doit pas se limiter à des rôles de conseil ou à des structures parallèles, et je me félicite du sentiment d'urgence croissant démontré par les États Membres, la société civile et d'autres pour garantir que nous sommes en train de concevoir des processus de paix plus efficaces avec une participation beaucoup plus forte des femmes.

Troisièmement, une approche sexospécifique de la paix et de la sécurité implique d'appuyer la consolidation de la paix au niveau local, même durant un conflit. Étant donné que les processus de paix achoppent aux niveaux national et international, nous devons soutenir systématiquement les groupes locaux de femmes qui négocient l'accès humanitaire, renforcer la résilience des communautés et apprendre d'elles, et construire la paix à partir de la base.

Quatrièmement, le financement de ce programme est crucial, et l'ONU entend donner l'exemple. J'ai mis en place une équipe spéciale de haut niveau chargée de revoir la façon dont nous finançons la parité des sexes, y compris dans le pilier paix et sécurité. Je tiendrai les entités des Nations Unies pour responsables du respect

de l'engagement pris d'accroître les dépenses consacrées aux femmes et à la paix et à la sécurité, l'objectif étant d'atteindre ou de dépasser 15 % d'ici à 2020.

Enfin, j'inclurai à partir d'aujourd'hui une analyse par sexe dans mes rapports au Conseil de sécurité chaque fois que cela importe pour guider ses décisions.

Dans deux ans, nous marquerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le cinquième anniversaire de l'accord mondial qui a donné naissance au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration de Beijing. L'égalité des sexes et la participation des femmes sont un fil conducteur de la mise en œuvre de ces accords historiques en faveur des droits de l'homme, du développement durable et de la paix et la sécurité. En prévision de ces dates historiques, mon rapport sur les femmes et la paix et la sécurité de l'année prochaine comportera une évaluation de l'application des recommandations pertinentes issues des trois examens consacrés en 2015 aux questions de la paix et de la sécurité, notamment de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et de l'application de la résolution 2242 (2015), adoptée il y a trois ans. Les conclusions et les recommandations qui seront issues de cette évaluation seront la base d'efforts accrus durant la période précédant 2020. J'invite les États Membres à mettre en route des préparatifs et examens similaires.

Dans cette perspective, je prie instamment le Conseil de sécurité d'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, non seulement en tant que fin en soi, mais comme moyen essentiel d'atteindre notre but suprême, qui est de prévenir et de mettre fin aux conflits, ainsi que d'asseoir la paix et la prospérité partout dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et surtout du leadership dont il fait preuve dans ce domaine et dans d'autres.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mlambo-Ngcuka.

M^{me} Mlambo-Ngcuka (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité et de présenter le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900).

Je remercie la Bolivie de tout l'appui qu'elle nous a apportés s'agissant de préparer le débat d'aujourd'hui.

Dans son rapport, le Secrétaire général tire la sonnette d'alarme et appelle l'attention sur nos échecs systémiques en matière d'intégration significative des femmes dans le rétablissement de la paix. Les tendances montrent que les femmes sont exclues des processus de paix. Il semblerait que ceux qui ne font pas la guerre ne sont pas habilités à faire la paix, et que ceux qui peuvent être impliqués dans la conduite de la guerre trouvent facilement place à la table des négociations de paix.

Moi-même et des représentants du Département des opérations de maintien de la paix revenons juste d'une mission conjointe Nations Unies-Union africaine au Soudan du Sud. Les femmes que nous avons rencontrées là-bas nous ont dit qu'elles désiraient ardemment la paix et qu'elles n'aspiraient qu'à reprendre le cours de leur vie. Les souffrances qu'elles ont endurées pendant près de cinq ans du fait d'une guerre civile qu'elles n'ont pas contribué à déclencher ont prélevé un tribut sur elles, n'ont-elles cessé de répéter. « Nous sommes ici parce que nous voulons nous réconcilier même si nous ne nous sommes jamais querellées », ont-elles dit.

Elles ont, certes, encore peur de l'avenir, mais ne se félicitent pas moins de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit, qui a suscité un nouvel espoir et offert au pays une occasion unique de construire la paix, avec un quota de 35 % pour la représentation des femmes. Leurs craintes sont justifiées, toutefois, par le fait qu'en ces premiers jours de l'Accord revitalisé il n'y ait qu'une seule femme parmi les 10 personnes choisies pour candidats à siéger au Comité national pré-transition, ce qui n'est pas conforme au taux de 35 % convenu.

Le rapport d'aujourd'hui montre, sans qu'on puisse échapper à une telle conclusion, pourquoi ceci n'est pas une exception, mais la règle, et pourquoi il y a en même temps espoir de progrès, sans que nous arrivions à faire que cet espoir devienne réalité. Mais nous ne pouvons et nous ne devons jamais perdre espoir. Cela nous montre une possibilité indéniable, mais aussi des échecs indéniables, qui sont en train de coûter la vie à des femmes et des filles qui, comme nous l'avons dit, souffrent et meurent dans une guerre qu'elles ne mènent pas.

Il y a un an, dans cette salle, j'ai appelé l'attention sur les chiffres montrés par les indicateurs que nous suivons année après année s'agissant des processus de paix et de médiation (voir S/PV.8079). Aujourd'hui, je voudrais à nouveau tirer la sonnette d'alarme, dans l'espoir que cela va nous pousser à agir plus résolument.

Les indicateurs montrent que nous avons stagné, et même reculé. C'est la raison pour laquelle nous avons axé le rapport de cette année sur la nécessité que les femmes contribuent plus véritablement à la paix. Nous demandons à tous de faire en sorte que nous prenions les mesures concrètes nécessaires. Nous voulons que le Conseil de sécurité soit vigilant s'agissant de mettre fin aux efforts superficiels visant à inclure des femmes qui ne sont pas vraiment en mesure d'influer sur les résultats. Nous voulons aussi montrer que la marginalisation politique extrême à la table des négociations de paix est souvent pire dans les institutions mises en place pour appliquer ces accords.

Et nous voulons mettre en lumière les nombreuses façons dont les femmes continuent d'être actives et résilientes. Les femmes en première ligne négocient des cessez-le-feu, des zones sûres pour les civils, la démobilisation des combattants et l'accès humanitaire au niveau local. En Syrie, au Yémen, en Afghanistan et en République centrafricaine, elles sont en train d'élaborer des plans de protection au niveau local. Nous voulons que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies portent l'attention voulue à ces dynamiques, leur donnent de la visibilité dans des forums comme le Conseil de sécurité, et les utilisent pour aider les femmes à exercer leurs capacités politiques, pour leur fournir des ressources financières et pour les aider à faire encore davantage. Continuer à tolérer que les compétences des femmes et leur expérience vécue soient à peine reconnues représente un revers pour nous tous.

Les statistiques sur la participation des femmes parlent d'elles-mêmes. Le rapport nous fournit encore plus de chiffres à ce sujet : entre 1990 et 2017, sous notre garde, seuls 2 % des médiateurs, 8 % des négociateurs et 5 % des témoins et des signataires dans les principaux processus de paix étaient des femmes. Seuls trois des 11 accords signés en 2017 contenaient des dispositions sur l'égalité des sexes, poursuivant l'inquiétante tendance à la baisse observée l'année dernière. Sur les 1 500 accords signés entre 2000 et 2016, seuls 25 abordent la question du rôle que jouent les femmes dans leur mise en œuvre.

Au Yémen, les efforts déployés actuellement en faveur d'une reprise du dialogue n'incluent pas les femmes, si ce n'est dans les organes d'observateurs chargés de conseiller l'Envoyé spécial des Nations Unies. Même lors d'une réunion consultative organisée à Londres cet été par l'ONU et réunissant 22 dirigeants yéménites éminents pour discuter des pourparlers

de paix, seules trois femmes yéménites y avaient été invitées.

Au Mali, les femmes représentent en moyenne 3 % seulement des membres des divers comités nationaux mis en place pour suivre et appliquer l'accord de paix.

En République centrafricaine, les efforts de médiation se concentrent sur la présidence et les 14 groupes armés. Eux aussi excluent complètement les femmes.

En Afghanistan, le Gouvernement et ses partenaires internationaux s'efforcent d'inclure les femmes dans le Haut Conseil de paix et les conseils de paix provinciaux, mais lorsqu'il s'agit des véritables pourparlers avec les Taliban, l'absence des femmes est notable. Il est indéniable qu'il y a des possibilités, comme il est indéniable qu'il y a des échecs, mais il y a aussi des femmes déterminées. Au cours des 23 cycles de pourparlers de paix entre l'Afghanistan et les Talibans qui se sont déroulés entre 2005 et 2014, les femmes n'y ont participé qu'à deux reprises. Maintenant qu'il y a des offres de reprise des pourparlers de paix sans conditions préalables, les femmes afghanes qui œuvrent pour la paix veulent être à la table des négociations et elles veulent apporter leur contribution.

Pour finir, un chiffre positif : les décisions du Conseil de sécurité sur des situations spécifiques à un pays ou à une région qui contiennent des dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité ont augmenté de 50 % à 75 %, ce qui doit conduire à une intensification de notre action sur les lignes de front. Le nombre de femmes dirigeantes et de représentantes de la société civile qui ont fait des exposés au Conseil de sécurité s'est également considérablement accru. Je remercie les membres du Conseil de ces efforts et de leur participation continue au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, actuellement coprésidé par la Suède et le Pérou, en collaboration avec le Royaume-Uni. Il nous faut toutefois exploiter toutes les voies diplomatiques et user de toute l'influence politique pour que les décisions prises à New York donnent des résultats sur le terrain, car ce n'est tout simplement pas encore le cas.

Nous devons continuer de surveiller la question plus large de l'inégalité entre les sexes dans les pays en conflit et les pays sortant d'un conflit. Le rapport d'aujourd'hui nous donne une vue d'ensemble des nombreux domaines où il reste des défis à relever pour parvenir à une représentation égale des femmes dans

les processus vitaux de nos pays. Par exemple, dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, 16 % seulement des parlementaires sont des femmes, soit le même pourcentage que l'année dernière et l'année précédente. Leur représentation est de 20 % dans les pays qui utilisent des quotas et de seulement 12 % dans les pays qui n'en ont pas. C'est pourquoi nous nous félicitons du rôle de chef que joue le Secrétaire général et demandons que des mesures spéciales soient prises en lien avec le processus de parité qui est mené au sein de l'ONU.

Le Conseil vient de se rendre en République démocratique du Congo avant des élections cruciales. Seuls 12 % des candidats inscrits sont des femmes, comme lors des élections précédentes, il y a sept ans, et les femmes sont victimes d'intimidation. Sur les 17 pays qui ont élu une femme chef d'État ou de gouvernement, aucun n'est actuellement un pays sortant d'un conflit. Comme je l'ai dit l'année dernière, nous devons répondre à l'appel et nous attaquer aux tendances que ces chiffres nous révèlent.

Pour notre part, nous continuerons de prendre langue avec le Conseil pour voir comment nous pouvons, ensemble, faire face à cette situation avec une plus grande vigilance afin de véritablement changer la donne.

Il n'y a pas que les femmes dont les possibilités sont limitées. Dans de nombreuses situations de conflit, les filles sont une fois et demie plus susceptibles de ne pas aller à l'école primaire, ce qui nuit à des communautés entières. Le nombre d'enfants privés d'éducation dans les zones de conflit exige une réponse et une solution ciblées impliquant les écoles et l'éducation de la seconde chance.

La guerre a également une incidence sur les taux de mariages d'enfants. Au Yémen, le taux de mariages d'enfants était de 66 % en 2017, de 52 % l'année dernière et de 32 % avant l'éclatement du conflit.

Malheureusement, comme on pouvait s'y attendre, les taux de mortalité maternelle dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit sont presque le double du taux mondial. Sur les 830 femmes et adolescentes qui décèdent chaque jour de complications lors d'une grossesse ou d'un accouchement, 507 meurent dans des pays considérés fragiles en raison de conflits ou de catastrophes. Pour remédier à ce problème et soutenir la régénération des familles et des communautés, nous avons besoin d'investissements forts et ciblés en faveur

des femmes dans les zones de conflit, ce qui n'est pas encore assez le cas, en dépit d'une indéniable bonne volonté à l'égard des programmes pour les femmes et la paix et la sécurité dans les pays touchés par un conflit.

Les inégalités patentes d'accès aux ressources dont sont victimes les femmes ne sont pas simplement dus à des conflits. Elles reflètent également la non priorisation des besoins des femmes et la relégation de ces dernières vers des initiatives locales périphériques et à petite échelle. Au Sahel, où nous nous sommes rendus avec la Vice-Secrétaire générale, des représentants de l'Union africaine et la Ministre Wallström, nous avons constaté l'extrême pauvreté des femmes et des communautés vivant dans le bassin du lac Tchad. Nous avons vu des ménages sans électricité, alors que cette région jouit du taux de pénétration du soleil le plus élevé du monde et se prête mieux que toute autre à la production d'énergie durable à partir de l'énergie solaire. Or, les cliniques manquent d'électricité et les femmes n'ont pas de quoi réfrigérer leur poisson ou les produits frais nécessaires à la sécurité alimentaire, ce qui, dans certains cas, contribue davantage à la paix et à la sécurité que les efforts des militaires.

Dans les pays touchés par des conflits, 11,5 % seulement des propriétaires fonciers sont des femmes. Bien que l'aide bilatérale destinée à promouvoir l'égalité des sexes dans les pays fragiles ait augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente, elle ne représente toujours que 5 % de l'aide bilatérale totale consacrée aux programmes dont l'objectif premier est l'égalité des sexes. En République démocratique du Congo, par exemple, l'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques allouée à la promotion de l'égalité des sexes n'était que de 8 dollars par habitant l'an dernier. La même année, l'ONU a enregistré une augmentation de 56 % de la violence sexuelle.

La part de l'aide acheminée par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales de femmes a stagné. Nos engagements financiers ne sont tout simplement pas à la hauteur de notre dépendance de ces groupes. Des progrès indéniables ont toutefois été réalisés, puisque le nombre de mesures à prendre et la collaboration prévue avec la société civile continuent d'être privilégiées en tant que mode de fonctionnement. Cependant, tout cela doit aussi se traduire par des mesures concrètes et de meilleurs investissements dans ces groupes.

Les besoins des organisations de la société civile et des organisations de femmes n'ont pas été pris en compte, alors qu'un nombre record de manifestations se sont tenues en marge des réunions intergouvernementales. Nous demandons que l'on recentre nos énergies et nos ressources. Je crois qu'il y a de la bonne volonté, et nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour les femmes et les filles. Alors même que les indicateurs sur les femmes et les filles sont décevants, les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 740 milliards de dollars, soit une augmentation de 57% depuis 2000. Certains pays allouent plus de fonds publics à l'armée qu'à l'éducation ou à la santé. Selon 90% des organisations féminines locales travaillant dans des secteurs directement touchés par le terrorisme et l'extrémisme violent, les mesures antiterroristes actuelles ont eu un effet négatif sur l'action en faveur de la paix, des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

Nous devons répondre aux nombreuses violations des droits fondamentaux des femmes et des filles au sein des groupes violents et à la stigmatisation sociale, aux difficultés économiques et à la discrimination dont les femmes et les filles sont victimes lorsqu'elles retournent dans leur foyer et leur communauté après avoir fait partie d'un tel groupe. La meilleure façon de relever ces défis est de prendre des mesures qui protègent et promeuvent les droits des victimes et qui sont fondamentalement basées sur le droit des droits de l'homme. Les défenseuses des droits de l'homme sont en première ligne et mènent un combat solitaire. Nombreuses sont celles qui meurent dans la solitude à cause des armes qui sont censées les protéger.

Regardons l'avenir avec espoir et en sachant ce que nous sommes capables de faire ensemble. Il s'agit notamment de ce que nous pouvons faire avec les femmes, comme le Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui a reçu un coup de pouce grâce à l'appui du Gouvernement allemand et qui a déjà établi des coordonnateurs dans 30 pays africains.

Nous nous préparons déjà au vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui sera l'occasion de définir le programme de la prochaine décennie avec de nouveaux engagements et priorités. Nous devons nous y préparer dès maintenant pour obtenir de meilleurs résultats. Nous avons besoin de davantage de signes positifs, tels que ceux que j'ai vus en Somalie, où nous devons contribuer à accélérer les changements positifs. Tout le monde aura l'occasion d'intervenir, y compris à la réunion du Réseau de

coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité prévue l'année prochaine à Windhoek, qui portera un symbole particulier pour ceux qui font partie de ce mouvement depuis un certain temps.

Pour l'heure, je voudrais partager trois priorités pour 2020. Au mois d'août, nous avons pleuré la disparition de Kofi Annan. Une partie de son héritage a été que l'Organisation des Nations Unies a débattu et décidé de cesser d'appuyer les accords de paix qui comprenaient des amnisties générales. Je pense que, deux décennies plus tard, il est temps pour l'ONU d'avoir une conversation similaire sur l'appui, la facilitation et le financement des négociations de paix qui excluent les femmes. Cette question est entre les mains du Conseil. Elle a été soulevée par des femmes de la société civile lors du forum auquel le Conseil avait été invité en début de semaine, à l'initiative de la Suède.

Deuxièmement, l'un des nombreux exemples positifs du rapport est l'appui de plus en plus important du Fonds pour la consolidation de la paix aux projets visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Trouver des moyens de faire de l'objectif minimum de 15% une réalité pour toutes les entités concernées et les autres fonds pour la paix et la sécurité est une autre étape importante sur laquelle nous pourrions nous concentrer à l'avenir. Bien entendu, la programmation conjointe sur l'état de droit dans les régions touchées par un conflit ou qui s'en relèvent, la question de la résilience éducative et économique des femmes et les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires dans les situations fragiles devraient être au centre de toutes les discussions sur le financement.

Enfin, nous devons faire bien davantage pour protéger les femmes activistes, les actrices de la consolidation de la paix et les défenseuses des droits de l'homme dans les pays touchés par un conflit. Nous nous félicitons de la participation historique des femmes palestiniennes représentant la société civile qui ont pris la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité. Nous félicitons le Comité du prix Nobel de la paix d'avoir récompensé le docteur Denis Mukwege et M^{me} Nadia Murad pour leurs activités de plaidoyer au nom des victimes de la violence sexuelle en temps de guerre. Il s'agit d'un exemple de l'importance de cette question, à laquelle ma collègue, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Pramila Patten, consacre tout son temps et son énergie.

J'ai rencontré un grand nombre de femmes exceptionnellement courageuses lors de mes nombreux récents voyages en Somalie, au Soudan du Sud et dans le Sahel, et ma visite aux femmes réfugiées rohingyas ne fait pas exception. Beaucoup d'entre elles sont ici aujourd'hui, mais beaucoup n'ont pas pu venir.

En 2017, la moitié des femmes honorées dans l'hommage annuel de l'Association pour les droits de la femme et le développement ont été assassinées dans des pays touchés par un conflit, mais la liste est bien plus longue si l'on y inclut les femmes politiques, journalistes, actrices de la justice, membres du personnel de sécurité et celles perçues comme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes ou qui remettent en cause les rôles traditionnellement dévolus à chacun des deux sexes simplement en participant à la vie publique. Je souhaite vivement que nous trouvions la volonté politique d'en faire beaucoup plus pour lutter contre l'épidémie de meurtre de femmes que nous avons constatée au cours de cette décennie qui touche à sa fin.

Le changement dépend de nous. Œuvrons pour voir des indicateurs positifs dans le prochain rapport, et faisons en sorte que le prochain rapport du Secrétaire général puisse montrer que nous sommes en train de tourner une page.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Mlambo-Ngcuka pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Siniora Atallah.

M^{me} Siniora Atallah : Aujourd'hui, je prends la parole en ma qualité de Directrice générale du Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes. Je parle également au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité. Je m'adresse au Conseil de sécurité en tant que chef de file pour la paix et défenseuse des droits de l'homme qui est témoin, qui documente et qui dénonce depuis trois décennies les violations dans le territoire palestinien occupé. Aujourd'hui, je porte auprès des membres du Conseil la voix des femmes palestiniennes, qui restent exposées à la violence, à la discrimination, au dénuement et aux violations systématiques de leurs droits de l'homme au quotidien.

Mervat, une résidente de la vieille ville d'Hébron, est sortie de chez elle un jour pour sortir les poubelles, lorsqu'elle a été violemment attaquée par un groupe de colons. Des voisins qui ont entendu les cris de Mervat l'ont vue se faire frapper et ont donné l'alerte. Mervat

était enceinte de quatre mois au moment de l'attaque; elle a perdu son enfant des suites de ses blessures.

En septembre dernier, Sana, qui vit à Jérusalem, a, au réveil, trouvé la police israélienne à sa porte. Cette jeune mère de deux enfants a été choquée d'apprendre qu'on allait démolir sa maison au prétexte que sa famille n'avait pas de permis de construire. On leur a donné une semaine pour déménager.

En mai, lors des récentes manifestations organisées dans le cadre de la Grande Marche du retour à la frontière orientale de Gaza, Nisreen, mère de trois enfants, a été blessée par balle à la poitrine par l'armée israélienne. Nisreen était en train de manifester pacifiquement avec un groupe de femmes et d'enfants. Deux jours plus tard, Alan a reçu une balle dans l'estomac alors qu'elle marchait avec ses amis pour aller voir des danses folkloriques près de cette même frontière.

Ces histoires illustrent ce qu'est la vie des femmes et des filles palestiniennes ordinaires sous l'occupation. Elles sont exposées au risque d'attaques violentes alors qu'elles vaquent à leurs occupations quotidiennes. Elles peuvent perdre leur maison à tout moment. La participation à la vie publique se fait dans l'ombre de la peur.

L'occupation israélienne et la crise humanitaire qui en résulte sont profondément sexistes et exacerbent les inégalités entre les sexes. Les femmes subissent de façon disproportionnée la violence de l'occupation que subissent tous les Palestiniens, et souvent avec des conséquences sexospécifiques. Les femmes palestiniennes subissent au quotidien des attaques, des menaces, des intimidations, des discriminations et des restrictions sur leurs déplacements de la part de l'armée israélienne. Des descentes de nuit, la destruction de biens et la violence aux points de contrôle sont d'autres actes commis régulièrement par les forces d'occupation. Les femmes palestiniennes perdent leurs maisons et ne peuvent pas rejoindre leur famille en raison de restrictions ou de refus de permis de résidence. Elles regardent leurs maris et leurs enfants se faire arrêter, attaquer ou tuer devant elles. Les femmes sont souvent victimes de tortures sexospécifiques dans les prisons israéliennes, et la discrimination dont sont victimes les femmes réfugiées est aggravée par les déplacements.

L'occupation renforce les structures patriarcales de la société palestinienne. Les femmes doivent gagner leur vie en sus de la responsabilité de s'occuper des enfants, des malades ou des blessés, ce qui les isole

souvent de leur communauté et de la vie publique. Afin de protéger leurs familles contre la violence ou les arrestations, les femmes deviennent souvent les gardiennes de prison pour leurs propres enfants. La violence politique dans la sphère publique entraîne une flambée de violence dans la sphère privée. La violence domestique est scandaleusement élevée et le féminicide est en augmentation.

Non seulement les femmes sont victimes de ces exactions, elles sont également privées des ressources pour y répondre. Du fait de la fragilité de la situation créée par l'occupation, les femmes palestiniennes n'ont pas accès à la justice ni à des moyens de subsistance. Les récentes réductions de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont également affecté de façon disproportionnée la vie des femmes palestiniennes, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. La destruction des infrastructures a eu des effets dévastateurs sur les familles et la vie des femmes et des filles en les privant de l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité et aux soins médicaux de survie. Comme l'a indiqué la Rapporteuse spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences en 2017, les privations économiques et les niveaux élevés de chômage, aggravés par la pression de l'occupation, ont également rendu les femmes palestiniennes plus vulnérables à la violence. L'augmentation de ressources allouées aux femmes palestiniennes réduirait non seulement leur vulnérabilité face à la violence, mais est également essentielle à leur participation à la vie de leur communauté.

La peur et les privations qui vont de pair avec l'occupation empêchent les femmes de participer à la vie publique et de défendre leurs droits. L'occupation israélienne a réduit l'espace d'une société civile libre et indépendante en interdisant les manifestations pacifiques et en persécutant les journalistes qui critiquent l'occupation. Les militantes des droits de l'homme sont accusées d'incitation par Israël. En juillet, des milliers de femmes palestiniennes ont participé à une marche pacifique au niveau de la frontière orientale de la bande de Gaza pour dénoncer l'occupation. Des tireurs d'élite israéliens ont tiré et utilisé des gaz lacrymogènes contre les manifestants, blessant des milliers de personnes et tuant près de 100 civils. En outre, les volontaires de la société civile – y compris le personnel médical – sont pris pour cible par l'armée, alors que leur uniforme permet de les identifier clairement. Des femmes journalistes qui couvrent le conflit sont attaquées et arrêtées. Les

représailles qu'elles subissent pour leur travail les dissuadent de faire des reportages sur l'occupation. Cela contribue à marginaliser davantage la voix des femmes dans l'espace public.

En s'engageant en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité a reconnu l'importance d'une participation effective des femmes et que sans elles, il ne saurait y avoir de paix. La vie des femmes palestiniennes prouve que ces engagements n'ont pas été tenus. Même si les femmes ont été à l'avant-garde du mouvement de libération de la Palestine et si l'Autorité palestinienne a travaillé en collaboration avec les dirigeantes locales en vue de l'élaboration du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), peu de femmes sont représentées dans les négociations de paix. Les femmes sont sous-représentées, à la fois en tant que négociatrices officielles et en tant que conseillères techniques, même s'il a été clairement établi qu'elles jouent souvent un rôle essentiel en transcendant les clivages politiques, en mobilisant l'appui local en faveur de la paix et en apportant une expertise essentielle en matière de droits de l'homme et en ce qui concerne des questions comme la santé et l'accès aux ressources.

Peu d'efforts ont été faits pour tenir compte des préoccupations des femmes palestiniennes dans les processus politiques clefs, notamment ceux qui visent à créer un État palestinien et à parvenir à la réconciliation nationale. Le taux de représentation des femmes à des postes clefs de prise de décisions, notamment dans les institutions de l'Autorité palestinienne, est d'à peine 5 %. Seuls 4 des 30 membres de l'équipe de réconciliation interne sont des femmes. Les femmes palestiniennes n'ont pas été consultées au moment d'élaborer les réponses politiques ou humanitaires dans notre pays et par conséquent, nos besoins n'ont pas été pris en compte.

La situation actuelle des femmes palestiniennes est aggravée par une crise réelle et grave de légitimité et de confiance vis-à-vis de l'ONU. Le Conseil de sécurité a été créé principalement pour maintenir la paix et la sécurité, et non pour gérer les conflits. Son incapacité chronique à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'occupation israélienne – et rien n'indique que cela va changer – illustre bien cette crise. Au contraire, les États Membres continuent de vendre des armes à Israël et de lui apporter leur appui politique, tandis qu'Israël continue d'imposer des politiques et des pratiques qui constituent manifestement des violations du droit international.

L'occupation israélienne et la culture de l'impunité qui règne actuellement n'ont pas seulement détruit la vie de femmes et d'hommes palestiniens, mais elles ont aussi mis en péril la paix et la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur le sort tragique de mon peuple, qui a connu la plus longue occupation du monde. Nous demandons au Conseil de sécurité de s'attaquer aux causes profondes du conflit et d'appuyer notre droit à l'autodétermination. Nous appelons à la fin de l'occupation en tant que premier pas vers la consolidation de la paix et nous demandons que les femmes jouent un rôle de premier dans ces efforts.

Par conséquent, le Conseil de sécurité doit agir pour garantir la participation effective des femmes à la prévention des conflits, à la transition démocratique, aux efforts de réconciliation et à toute action humanitaire; demander à l'Autorité palestinienne de mettre en œuvre son plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) en garantissant un financement adéquat et en apportant un appui politique sans faille et de haut niveau à une participation effective des femmes palestiniennes à toutes les étapes du processus de paix; demander à Israël de mettre fin à son occupation militaire et à l'expansion de ses colonies de peuplement, de s'engager à trouver une solution politique et de cesser de violer ses obligations découlant du droit international; et demander aux États de mettre un terme à leurs exportations d'armes vers Israël, où elles risquent d'être utilisées pour commettre de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, conformément au Traité sur le commerce des armes. Les gouvernements, les sociétés d'armement et les marchands d'armes doivent rendre des comptes pour des transferts d'armes effectués dans les situations où ces armes alimentent des conflits et des violations graves du droit international.

Le Conseil de sécurité doit également agir pour mettre fin à la culture de l'impunité et faire en sorte que les auteurs des atteintes et des violations à l'encontre des femmes et des militantes des droits de l'homme commises par les forces israéliennes ou par tout autre acteur répondent de leurs actes; veiller à ce que les besoins des femmes soient pris en compte dans le cadre de tous les efforts humanitaires; et utiliser tous les outils à sa disposition pour garantir la participation effective des femmes et la prise en compte des analyses par sexe dans tout débat sur cette situation, notamment en inscrivant le territoire palestinien occupé à l'ordre du jour du Groupe informel d'experts chargé de la question

des femmes et de la paix et de la sécurité et en invitant des femmes membres de la société civiles à présenter des exposés au Conseil durant les débats consacrés à des pays particuliers.

Les femmes palestiniennes qui ont grandi sous l'occupation ont été en première ligne pour défendre nos terres, nos foyers et nos familles. Nous continuons de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour exiger le respect du principe de responsabilité et plaider en faveur de l'égalité. Nous avons donc non seulement le droit, mais aussi la capacité, l'expertise et l'expérience nécessaires pour tracer la voie vers une paix durable, juste et pérenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Siniora Atallah de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Comme les membres du Conseil le savent certainement, lors de l'ouverture des pourparlers de paix officiels entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) à La Havane en novembre 2012, il n'y avait qu'une femme parmi les 20 négociateurs assis autour de la table. Un an plus tard, les responsables de la société civile ont organisé le tout premier sommet national sur les femmes et la paix, au cours duquel a été lancé un appel sans équivoque en faveur d'un processus de paix inclusif. Deux ans plus tard, les femmes représentaient 20 % de l'équipe de négociation du Gouvernement et 43 % des représentants des FARC.

Que s'est-il passé? En s'organisant, ces femmes ont pu apporter une contribution essentielle à l'effort de rétablissement de la paix, notamment en faisant en sorte que davantage de questions soient abordées. Les femmes ont porté leur attention sur certains des principaux griefs des communautés touchées, tels que la restitution des terres et le droit à la justice et aux réparations pour les victimes. En outre, les femmes ont négocié des cessez-le-feu locaux et ont ainsi permis d'améliorer les conditions de sécurité dans les villes et les villages dans tout le pays.

En outre, suite aux exigences présentées par les négociatrices et la société civile, les FARC ont introduit plusieurs mesures de renforcement de la confiance – telles que la présentation d'excuses et la libération d'enfants soldats – qui ont permis au processus de se poursuivre, et qui par là, ont permis

de renforcer le respect du principe de responsabilité. Enfin, les femmes ont formé des coalitions et ont rallié l'appui du public en faveur des pourparlers de paix. En rétablissant les relations au sein des communautés touchées par le conflit, les femmes et la société civile ont jeté les bases des efforts de consolidation de la paix indispensables pour le succès à long terme de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. L'accord de paix en Colombie est un modèle en matière d'inclusion. Les femmes ont joué un rôle incontournable pour assurer le succès du processus de paix et leur participation continue sera essentielle à sa mise en œuvre, ainsi qu'à la consolidation de la paix.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2018/900), dont la lecture donne froid dans le dos, d'un côté, mais qui, d'un autre côté, nous lance un grand défi. Je le remercie également pour la liste de choses à faire qu'il a présentée ici pour le système des Nations Unies et pour nous, États Membres. J'espère que nous la ramènerons tous chez nous et que nous commencerons à la mettre en œuvre.

Nous nous félicitons de l'accent mis sur la participation au débat de cette année et souhaitons remercier la Bolivie d'avoir insisté sur l'inclusion politique et le redressement économique. Nous remercions également M^{me} Randa Siniora Atallah, Directrice générale du Women's Centre for Legal Aid and Counselling, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et le Secrétaire général pour leur précieuse contribution.

La participation ne consiste pas à compter les têtes, mais à avoir de l'influence, à être reconnu comme partie à la paix, à s'assurer que la situation des femmes et des hommes est prise en compte dans l'élaboration des plans pour l'économie, les infrastructures et le système judiciaire.

Cela est évident au Sahel, où la diminution des moyens de subsistance est directement liée au risque de conflit et où les femmes jouent un rôle d'agents de changement. J'ai eu le plaisir de me rendre dans la région cet été avec des collègues des Nations Unies et de l'Union africaine. Dans la région du lac Tchad, où la population est confrontée à une crise alimentaire et nutritionnelle, nous avons appris comment le rétrécissement du lac et l'insécurité croissante ont eu de graves conséquences pour les personnes qui ont toujours été tributaires des activités de pêche pour assurer leur subsistance. Les pêcheuses que nous avons rencontrées dans le village de Bol nous ont dit qu'elles ne souhaitaient que trois choses :

de plus gros bateaux, de meilleurs filets et ne pas se faire violer. Nombre des femmes et des filles que nous avons rencontrées ont souffert de la violence et de l'inégalité, et cherchent maintenant à utiliser leur expérience pour transformer les sociétés et les structures. Nous avons été encouragés de voir que les femmes se réunissaient en réseaux pour relever les défis auxquels elles étaient confrontées, notamment en matière de santé et de droits sexuels et génésiques et d'accès aux services sociaux de base.

Le rôle que les femmes ont joué et continuent de jouer en Colombie et au Sahel démontre la nécessité très apparente de les inclure dans tous les aspects des processus de prise de décisions et comment cela, en retour, mène à une paix plus durable. C'est pourquoi, en tant que membre du Conseil, nous avons toujours posé la question suivante : où sont les femmes? Nous ne serons véritablement efficaces que si nous traduisons le programme sur les femmes et la paix et la sécurité en actions concrètes et si nous adaptons nos réponses aux situations spécifiques inscrites à notre programme.

Cela a donné des résultats. Toutes les missions politiques et de maintien de la paix ont désormais un mandat sur les femmes, la paix et la sécurité, ce qui permet d'éclairer les débats du Conseil, d'avoir des mandats plus précis et de prendre des décisions plus inclusives; et le nombre d'intervenants issus des organisations de la société civile a considérablement augmenté, ce qui a permis une meilleure contribution. En juillet, pour la première fois – mais, nous l'espérons, pas la dernière –, il y a eu parité entre les sexes dans les exposés présentés au Conseil. Toutefois, les accords conclus au sein du Conseil de sécurité ou les progrès réalisés dans nos travaux ne se traduisent pas automatiquement par un changement des réalités sur le terrain. Il faut un changement de mentalité, un changement d'analyse et un changement d'action.

Tout d'abord, la réalisation de progrès tangibles exige l'appropriation et la responsabilisation au plus haut niveau des dirigeants du système des Nations Unies, ainsi que de notre part à nous, les États Membres. À l'ONU, les Représentants spéciaux et les Envoyés spéciaux doivent être évalués en fonction de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur les résultats obtenus.

Deuxièmement, l'ordre du jour doit être pris au sérieux sur le terrain. Les compétences de haut niveau en matière d'égalité des sexes dans les missions politiques

et les missions de maintien de la paix doivent se voir accorder une place stratégique.

Troisièmement, une dimension « genre » doit toujours être prise en compte tout au long des processus de planification stratégique dans les situations de conflit et ne doit jamais devenir une addition ou une réflexion après coup. Ces approches doivent s'appliquer à tous les secteurs, qu'ils soient militaires, policiers ou civils.

Quatrièmement, les missions doivent également redoubler d'efforts pour nouer le dialogue avec la société civile, notamment les organisations de femmes.

Cinquièmement, nous avons besoin d'une meilleure analyse. L'analyse des conflits qui éclaire la prise de décisions doit inclure l'égalité des sexes. Il reste encore beaucoup à faire pour que la situation des femmes et des hommes soit visible dans chaque contexte. Les données ventilées par sexe dans les rapports sur le terrain devraient constituer un minimum, y compris dans les rapports au Conseil.

Enfin, les budgets des missions de maintien de la paix et des missions politiques doivent tenir compte des sexes spécifiques. Nous avons partagé avec le Secrétaire général des recommandations plus détaillées sur tous ces aspects.

Nous assistons encore à de trop nombreux processus de paix où l'absence des femmes est manifeste. Cela ne doit plus être accepté. Je voudrais dissiper, une fois pour toutes, quatre mythes sur le genre dans la médiation de paix.

Le premier mythe est qu'il existe des problèmes distincts pour les femmes. Si les conflits affectent différemment les femmes et les hommes, cela ne signifie pas pour autant que certains sujets ne concernent qu'un seul sexe.

Le deuxième mythe est que les processus de paix commencent à la table des négociations. Les femmes sont généralement invitées lorsque des pourparlers officiels sont déjà organisés, longtemps après que les pré-négociations, les consultations et l'établissement de l'ordre du jour ont déjà commencé. Dans les premières phases, il est urgent de disposer d'un large éventail de points de vue sur les moteurs des conflits et de la paix.

Le troisième mythe est que la médiation est une magie politique qui se produit dans des salles enfumées – ou, comme quelqu'un l'a dit, est menée par des hommes dans des hôtels de luxe. La médiation n'est pas un jeu politique joué par des personnalités charismatiques

et mystérieuses. Une vision aussi étroite de la médiation risque de fermer la porte à de nombreuses femmes compétentes. Un groupe de personnes qui contestent ce mythe se trouve aujourd'hui dans l'auditoire – les représentantes de cinq réseaux régionaux de femmes médiatrices. Elles apportent une expérience incroyable en tant que négociatrices, médiatrices, décideuses politiques, dirigeantes et expertes de la société civile. Leur expérience doit être reconnue et mise à profit par l'ONU et ses États Membres.

Le quatrième mythe est que nous avons besoin de plus de preuves. Les femmes doivent souvent justifier leur participation en présentant des preuves des avantages de leur participation. Les homologues masculins n'ont jamais à faire cela. Les femmes devraient pouvoir participer simplement parce que c'est leur droit. Je pense que l'inclusion de femmes médiatrices du monde entier changera la dynamique des processus de paix.

Aucune femme n'a besoin de se voir donner une voix; tout le monde a une voix. Ce qu'il faut, c'est plus d'écoute. La Suède a eu le plaisir d'accueillir le premier Forum multipartite sur les femmes, la paix et la sécurité plus tôt cette semaine, au cours duquel les membres du Conseil de sécurité ont eu l'occasion d'écouter plus de 50 représentantes de la société civile. Parmi les nombreux thèmes qui ont été soulevés, les représentantes de la société civile ont souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes, d'investir dans la protection des défenseurs des droits de l'homme et de traiter la question de l'égalité des sexes dans les efforts de redressement économique. Elles ont également demandé au Conseil de sécurité de servir de modèle et d'exercer une influence au sein du système.

L'autonomisation des femmes et l'accroissement de leur participation à la vie politique est l'un des outils les plus efficaces pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales. C'est également une condition préalable à la prévention de la violence sexuelle et sexuelle, qui, malheureusement, touche encore chaque jour un nombre effroyable de femmes. Nous saluons les efforts héroïques de Nadia Murad et de Denis Mukwege, lauréats du prix Nobel de la paix 2018, qui traitent et défendent les femmes victimes de cette violence, et qui demandent justice. Leur travail, ainsi que celui de milliers de militants, de bâtisseurs de la paix et de femmes défenseurs des droits humains à travers le monde devrait être une source d'inspiration pour nous tous.

En conclusion, je voudrais lancer un défi à toutes les personnes présentes, à l'horizon 2020. Dans

deux ans, la résolution 1325 (2000) aura 20 ans. D'ici là, nous devons nous assurer que les engagements que nous avons pris sont importants. Engageons-nous collectivement – politiquement et financièrement – à faire en sorte que ce programme devienne une priorité et une réalité.

M^{me} Brandt (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement les auteurs d'exposés de leur perspicacité et des conseils qu'ils nous ont fournis d'urgence – la « liste des choses à faire », comme l'a appelée la Ministre Wallström.

Je voudrais également déclarer que le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Si nous voulons instaurer une paix et une sécurité durables, nous avons besoin des femmes. C'est aussi simple que cela, et c'est tout à fait logique. Toutes les personnes ici présentes en conviennent. Après tout, c'est le Conseil de sécurité qui a adopté à l'unanimité la résolution 1325 (2000), il y a 18 ans. Par la suite, plusieurs autres résolutions ont été adoptées, renforçant encore notre engagement en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous l'avons fait parce que c'est tout à fait logique; parce que nous savons que, lorsque les femmes participent aux processus, les chances d'une paix durable sont améliorées; parce que nous savons qu'une paix inclusive est une paix durable.

Si nous savons tout cela et si cette logique est si évidente, pourquoi les femmes sont-elles encore exclues des processus de paix? Comment se fait-il qu'aujourd'hui encore, seuls 8% des négociateurs sont des femmes, un pourcentage qui n'a guère évolué ces dernières années? La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a clairement appelé notre attention sur ces statistiques aujourd'hui. Est-ce parce que, bien que nous en soyons conscients, nous ne sommes toujours pas parvenus à changer suffisamment notre mentalité, à changer notre conception du leadership, des rôles et du pouvoir? N'avons-nous donc pas agi avec l'urgence qui s'imposait?

Il en va de même dans le monde des affaires. Les recherches ont démontré que diverses entreprises avec des hommes et des femmes au sommet de la hiérarchie sont plus performantes et qu'en fait les profits augmentent. Nous savons donc que c'est un argument économique très clair, mais les choses n'évoluent pas. Nous voyons la logique, mais nous n'agissons pas

en conséquence, parce que nous voyons toujours les dirigeants dans les mêmes personnes et parce que ce sont toujours les mêmes personnes dont nous apprécions le plus l'expérience et le jugement. Il en va de même pour la participation des femmes à la paix et à la sécurité. Dans notre empressement de mettre fin à la violence, nous faisons d'abord une place à la table à ceux qui ont pris les armes, pour la plupart des hommes. Les femmes, que nous savons d'importance cruciale pour trouver des solutions pacifiques, sont tenues à l'écart ou reléguées au second, voire au troisième plan, malgré ce que nous savons.

C'est pourquoi nous sommes heureux que ce débat soit axé sur la façon de passer de la connaissance à la conviction réelle et ensuite à l'action, et non sur les raisons pour lesquelles nous devons le faire. Nous pouvons agir dans nos propres organisations et pays en incluant des femmes dans les processus de prise de décision et dans nos plans d'action nationaux. S'agissant des femmes et de la paix et de la sécurité, le Conseil a montré que s'il veut agir, il peut agir. Par exemple, le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan appelle désormais à la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions. En ce qui concerne la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le Conseil a demandé que le nombre de femmes soit augmenté et qu'elles participent véritablement à tous les aspects de l'opération. Comme l'a souligné le Secrétaire général, nous avons désormais considérablement augmenté le nombre de femmes qui prononcent un exposé, notamment de représentantes de la société civile et, le 8 mars, nous avons tenu pour la première fois une séance du Conseil avec une majorité des deux tiers de femmes autour de la table.

Nous avons commencé à lutter contre l'impunité pour les violences sexuelles en temps de conflit par le recours aux sanctions, en incluant un critère à part sur les violences sexuelles dans le régime de sanctions imposé au Soudan du Sud. La réunion organisée selon la formule Arria lundi dernier a une nouvelle fois renforcé le message que les sanctions sont un outil qui pourrait être utilisé plus efficacement par le Conseil lorsqu'il s'agit de combattre les violences sexuelles en temps de conflit. Il reste encore beaucoup à faire pour traduire ces mesures en changements sur le terrain, mais je conviens que nous ne devons pas céder au pessimisme. Si nous passons réellement de la connaissance à l'action, nous pouvons continuer de progresser ensemble. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur deux domaines qui appellent une action immédiate de notre part.

Premièrement, nous devons lutter avec force contre les violences infligées aux dirigeantes, car ce sont précisément ces femmes qui appuient les processus de paix et qui y contribuent que ciblent ceux qui ne sont pas intéressés à la paix. Il suffit de penser aux 83 femmes défenseurs des droits de l'homme qui ont été tuées depuis la signature de l'accord de paix en Colombie, ou aux femmes courageuses qui ont travaillé au Nigéria et qui ont été assassinées pour avoir sauvé la vie d'autres femmes. Nous devons les défendre et agir. Le Conseil a un rôle crucial à jouer dans la prévention de cette horrible violence et dans la réponse à y apporter.

Deuxièmement, nous devons devenir plus habiles à tirer des enseignements de ce qui fonctionne. Comme la Ministre Wallström vient de le souligner, l'accord de paix global de 2016 en Colombie a donné l'exemple au monde en matière de participation des femmes. La société civile a joué un rôle important en exigeant un processus de paix inclusif et, en conséquence, nous avons vu des pourcentages beaucoup plus élevés de femmes dans les deux équipes de négociation, ainsi que des femmes contribuent au processus de paix à tous les niveaux. Nous devons en tirer des enseignements et en faire une réalité dans d'autres parties du monde également, en nommant des médiatrices et en faisant une place aux femmes à la table de négociation dans des pays comme la Syrie et le Yémen.

Il y a des candidates. Les femmes sont plus que prêtes à jouer leur rôle. Nous devons faire en sorte qu'elles puissent le faire. Je pense que nous n'avons plus d'excuses. Nous le savons; désormais, nous devons agir. Faisons participer les femmes. Protégeons celles qui le font. Écoutons-les et donnons-leur les moyens d'agir. Les femmes sont prêtes; nous devons donc certainement l'être aussi. Ensemble, nous pouvons faire de la paix inclusive une réalité.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir choisi ce sujet important pour le débat public aujourd'hui. Nous remercions également les deux Ministres de leur présence. J'ai trouvé leurs exposés très percutants, et c'est une très bonne chose qu'elles aient pris le temps d'être parmi nous aujourd'hui. La Ministre Wallström intervient très souvent au Conseil de sécurité, ce qui est extrêmement apprécié, et je pense que tout ce que je peux dire, c'est que j'adhère totalement à ce que ces deux ministres ont dit aujourd'hui au Conseil. Nous les en remercions vivement. C'est une occasion très importante. Nous

remercions le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et M^{me} Randa Siniora Atallah.

Je voudrais faire une brève digression, si je peux me permettre, pour répéter ce que j'ai dit le 17 octobre au sujet du contenu des exposés présentés au Conseil (voir S/PV.8373). Nous pensons que la contribution de la société civile est essentielle. Je tiens à m'associer aux félicitations adressées aux lauréats du prix Nobel de la paix. Je pense que, cette année, c'est un signe très important de l'importance cruciale de leur action, non seulement pour les communautés qui en bénéficient et qui sont protégées par elle, mais également pour ce que cela dit de manière générale sur les priorités de la communauté internationale lorsqu'il s'agit de placer la question des femmes et des filles, et des femmes et de la paix et de la sécurité, au centre de l'élaboration des politiques.

À deux ans du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous nous félicitons vivement de cette importante occasion de réfléchir aux progrès accomplis et à ce qui peut encore être fait. La question de l'autonomisation politique et économique des femmes n'est pas seulement une question morale. Fondamentalement, c'est une question économique. Les pays qui garantissent l'égalité des chances pour tous, l'accès égal à la justice et aux services et la participation égale à leur vie économique ont beaucoup plus de chances de se développer et de prospérer que les pays qui ne le font pas. Fondamentalement, permettre à la moitié de la population d'un pays de participer pleinement à la vie de ce pays est beaucoup plus susceptible d'améliorer la croissance inclusive et la durabilité. Je pense que c'est un point économique très important que nous devons tous garder à l'esprit.

Les résolutions successives du Conseil ont, bien entendu, fait valoir que l'autonomisation politique et économique accrue des femmes était un élément essentiel de la prévention des conflits. Et je pense que tout cela fait partie du programme de base du Secrétaire général. Il a parlé avec beaucoup de force aujourd'hui. Nous nous félicitons de son rôle moteur et de celui du Secrétariat, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler davantage avec eux. Lorsque les femmes participent véritablement aux processus de paix, l'accord qui en résulte a 35 % de chance en plus de durer au moins 15 ans. Il serait plus inclusif et servirait donc mieux la communauté qu'il représente. Je voudrais me faire l'écho de ce qu'a dit la Ministre suédoise des

affaires étrangères : l'importance de la participation est un droit et non un bonus.

Alors que les conflits deviennent plus complexes dans le monde entier et que les processus de paix officiels risquent d'aboutir à une impasse, les efforts des femmes pour y remédier n'ont jamais été aussi nécessaires, pour ne pas dire vitaux. À cet égard, le Royaume-Uni a eu plaisir d'amener à New York cette semaine les membres du réseau des médiatrices de tout le Commonwealth pour échanger des expériences avec d'autres réseaux régionaux de médiatrices et étudier des moyens de faire progresser collectivement la réalisation du programme. Je pense que des réseaux de médiation de ce genre, quelle que soit leur affiliation et d'où qu'ils viennent, sont des outils importants pour nous tous. La Directrice exécutive a pu décrire certains des travaux essentiels qui sont accomplis sur le terrain. Je suis sûr que ces réseaux seraient ravis de collaborer encore plus étroitement avec les Nations Unies.

L'objectif de développement durable 5 met clairement en avant que l'autonomisation des femmes ne passe pas uniquement par des initiatives locales. Elle suppose aussi de régler des problèmes systémiques et structurels et d'aller au cœur de ce qui fait obstacle à la participation pleine et égale des femmes et à leur exercice des droits fondamentaux sans restriction ni discrimination. Dans cet esprit, le Royaume-Uni s'est doté d'un plan d'action national qui mobilise tout le Gouvernement pour rehausser la participation des femmes à la prise de décisions et transposer à plus grande échelle les initiatives destinées à prévenir et contrer la violence sexiste. Je recommande l'adoption de tels plans à tous les pays qui n'en ont pas. Nous recommandons également à ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer le pacte facultatif des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, que le Secrétaire général a aussi mentionné aujourd'hui.

Nous entendons souvent dire qu'il importe d'intégrer systématiquement l'égalité des sexes à toutes les politiques. Dans cette optique, le Royaume-Uni a ouvert tous les rôles militaires aux femmes et nous avons presque atteint l'objectif consistant à ce que les femmes constituent 15 % de nos soldats. Ce n'est pas assez mais nous estimons que c'est un bon début.

Les représentants ne le savent peut-être pas mais, à l'heure où nous parlons, un porte-avions mouille au large de Staten Island. Il est en visite amicale à New York. Je tiens à insister sur le mot « amical ». Toutefois, je veux aussi insister sur le fait que l'équipage de

ce navire compte 13 % de femmes. Quarante-trois des 650 marins à bord sont des femmes. C'est la proportion la plus élevée de toute la flotte de notre marine royale. Comme je l'ai dit, ce n'est pas suffisant mais c'est un bon début, et nous espérons vraiment continuer en ce sens.

Je voudrais parler un peu d'éducation, secteur crucial pour concrétiser notre ambition. Il faut éduquer les femmes, les hommes, les garçons et les filles, si nous voulons modifier les attitudes et les comportements. Nous conduisons une campagne intitulée *Leave No Girl Behind* (Ne laisser aucune fille de côté). Elle a pour but d'autonomiser les femmes et les filles grâce à une éducation de qualité, y compris dans les situations d'urgence. J'insiste sur l'idée de qualité. On fait beaucoup dans le monde entier pour scolariser les filles, et on le fait bien. J'ai précédemment eu l'honneur d'être l'Ambassadrice du Royaume-Uni en Afghanistan. J'y ai vu les filles aller à l'école et j'ai constaté combien cela changeait leur vie. Le prochain défi consiste à leur offrir une éducation qui soit véritablement de qualité afin qu'elles obtiennent les compétences et les outils nécessaires pour participer pleinement à la vie politique et économique de leur pays quand elles en auront l'âge. Dans le cadre de cette campagne, nous avons également souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous estimons que cela représente un important pas en avant.

Nous avons aussi parlé de violence sexuelle et sexiste. Par définition, ces atteintes empêchent les femmes de participer activement à l'école, au travail et dans d'autres domaines politiques et économiques. J'adhère à ce que la Ministre des Pays-Bas a dit en particulier au sujet de la violence contre les femmes occupant des postes de direction car celles-ci sont actuellement les personnes qui nous feront aller de l'avant, et nous la soutenons sur ce point.

Enfin, alors que nous sommes collectivement tournés vers 2020, l'ambition que nous avons pour nous tous devrait continuer de croître. Je veux faire clairement écho à ce que les Ministres et d'autres représentants ont dit au sujet de la nécessité de traduire nos plans en mesures concrètes. Je pense que c'est très important. J'espère que nous serons en mesure de continuer à traiter de questions de ce type au Conseil de sécurité. J'aimerais terminer en parlant des témoignages recueillis par la Ministre Wallström auprès de femmes qui lui ont indiqué qu'elles voulaient de plus grands bateaux, de plus grands filets et ne pas être violées. Cette simple

phrase est riche de sens et décrit bien des choses. Si nous ne devions faire qu'une chose, ce serait d'offrir à ces femmes un meilleur équipement, une sûreté accrue et la sécurité personnelle dont elles ont besoin.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence bolivienne d'avoir convoqué le présent débat sur la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes. Je remercie chaleureusement le Secrétaire général António Guterres de ses recommandations judicieuses, ainsi que la Secrétaire générale adjointe Mlambo-Ngcuka et ONU-Femmes pour leur rôle de chef de file et leurs travaux novateurs. Je tiens en particulier à dire ma gratitude aux femmes ministres de la Suède et des Pays-Bas, à la Représentante permanente du Royaume-Uni et à la représentante de la société civile, M^{me} Randa Atallah, pour leurs discours et leurs comptes rendus émouvants et instructifs. Nous nous réjouissons également de la présence de collègues de la société civile dans la salle.

Je saisis cette occasion qui m'est donnée de faire écho à la présidence bolivienne pour féliciter très sincèrement nos sœurs et nos frères éthiopiens d'avoir élu la célèbre diplomate Sahle-Work Zewde à la présidence de la République démocratique fédérale d'Éthiopie. Il est très symbolique que le pays ait élu sa première présidente aujourd'hui, alors que nous débattons dans cette instance mondiale de l'autonomisation des femmes et du rôle que cela joue dans la paix et la sécurité. En tant qu'observateur auprès de l'Union africaine, nous soutenons et faisons nôtre la déclaration que la Côte d'Ivoire doit prononcer aujourd'hui au nom de la troïka africaine.

Nous nous associons aux autres orateurs pour demander qu'il soit fait un usage accru du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité pour la prévention et le règlement des conflits, activités dont il constitue un outil important, et pour le changement porteur de transformation dans les trois grands domaines d'intervention de l'ONU. Il faut combler le fossé entre les mots et les actes pour appliquer efficacement ce programme solide et mobiliser de façon décisive les nouveaux mécanismes des Nations Unies tels que le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qui relève du Conseil, et le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Tout aussi importants, le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en faveur

de l'égalité des sexes, d'autre part, constituent des plateformes permettant la mise en commun de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience.

En outre, nous devons appuyer les réformes du Secrétaire général qui tendent à mettre la problématique femmes-hommes au centre des efforts de prévention et de règlement des conflits. La parité entre les sexes doit avoir sa place aux plus hauts niveaux de tout le système des Nations Unies et dans l'ensemble de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité. Il conviendrait de gagner en efficacité par une collaboration accrue entre le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes sur le terrain et au Siège. Nous devons soutenir l'initiative de l'ONU qui consiste à doubler le nombre de femmes dans les contingents et les effectifs de police d'ici à 2020. Il est crucial de renforcer les capacités des femmes par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire et de donner aux femmes les moyens de participer à l'alerte rapide, à la médiation, aux négociations de paix, aux accords de paix et aux mesures de confiance.

Pour obtenir des progrès véritables en termes d'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale, il faut une transformation sociale complète qui mobilise l'État, les populations, la justice et l'éducation. Il est évident que le manque d'accès à une éducation inclusive et de qualité, en particulier dans les zones rurales, est le principal obstacle à l'autonomisation des femmes. Nous nous réjouissons que l'Union européenne ait l'intention de lancer un projet pilote à hauteur de 2 millions d'euros pour mettre en œuvre des programmes éducatifs à l'intention des Afghanes, conformément aux programmes prioritaires nationaux de l'Afghanistan, dans des établissements d'enseignement supérieur au Kazakhstan et en Ouzbékistan. Nous encourageons d'autres pays donateurs à octroyer un plus grand nombre de bourses à des femmes et des filles de pays touchés par un conflit.

Il faut également s'attacher à améliorer la sécurité économique des femmes et leur accès aux marchés, à la diplomatie commerciale bilatérale et aux programmes d'échange. Nous avons donc besoin de partenariats public-privé pour favoriser l'entreprenariat et faciliter l'accès aux technologies. Nous demandons à toutes les parties prenantes de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en coopération avec le secteur privé, de leur donner accès aux marchés régionaux et mondiaux et de garantir leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales.

Il est clair que le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité nécessite un financement adéquat et durable, en particulier dans les pays touchés par un conflit, afin de pleinement mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le nouveau programme du Secrétaire général en faveur de la paix et pour veiller à ce que les missions de maintien de la paix des Nations Unies aient suffisamment d'autorité, de capacités et d'expertise en matière d'égalité des sexes. Le déficit de financement dans le système des Nations Unies devrait être comblé au moyen de stratégies plus rationnelles est mieux coordonnées, en collaboration avec d'autres partenaires.

En outre, les collectivités locales, les chefs religieux et la société civile doivent être encouragés à améliorer l'accès des femmes à la direction politique et religieuse des pays et à la participation aux processus de paix. Les États Membres doivent quant à eux être encouragés à collaborer avec les organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, et à œuvrer de manière à collecter des données de meilleure qualité grâce à des analyses et à une ventilation par sexe effectuées en temps utile pour suivre la réalisation des engagements pris.

Le programme mondial concernant les femmes et la paix et la sécurité ne sera effectif que quand chaque État Membre et chaque région aura promulgué une législation nationale adaptée, conformément aux normes internationales, qui soit appuyée par les politiques qui conviennent, et instauré un environnement juridique et institutionnel propre à favoriser l'égalité entre les sexes.

Le Kazakhstan s'emploie à satisfaire aux normes mondiales les plus élevées pour ce qui a trait aux politiques d'égalité des sexes et à raffermir le rôle des femmes dans la vie sociopolitique du pays. Nous intégrons les quatre piliers du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité dans notre législation nationale en formulant de nouvelles politiques solides en faveur des femmes dans le but de parvenir à la parité dans la prise de décisions à tous les niveaux. Par exemple, les femmes occupent actuellement 50 % des postes du Ministère des affaires étrangères et d'autres institutions publiques dans mon pays. Par ailleurs, nous dispensons des formations sur l'égalité hommes-femmes à nos forces armées et à nos services de sécurité ainsi qu'en lien avec le déploiement de femmes dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les efforts nationaux doivent être renforcés par des engagements au niveau régional et une coopération

plus robuste entre l'ONU et les organisations régionales. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que des structures régionales mettent en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité dans leurs régions respectives. L'Union africaine en est un très bon exemple, avec son intégration progressive de la problématique femmes-hommes dans l'architecture de paix et de sécurité, tout comme les activités du Réseau des femmes d'influence en Afrique, lancé l'an dernier.

Pour sa part, au niveau régional, le Kazakhstan se concentre sur l'Afghanistan, en abordant la prévention et le règlement des conflits, le relèvement, la réintégration et l'aide humanitaire dans leurs multiples dimensions. En coopération avec le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement, mon pays mène un projet en faveur de l'égalité des sexes en Afghanistan, qui consiste notamment à apporter un appui en matière de politiques et pour le renforcement des capacités. Nous finançons également, à hauteur de 50 millions de dollars, un programme visant à éduquer des jeunes Afghans dans nos universités. En outre, au moins de septembre dernier, en coopération avec l'Union européenne, le Kazakhstan a organisé à Astana une conférence régionale consacrée à l'autonomisation des femmes en Afghanistan.

Enfin, le Kazakhstan s'engage à soutenir sans faille le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et réaffirme que les femmes peuvent être des actrices très utiles dans tous les domaines – de la boutique du coin au militantisme et des sièges du Parlement à la table des négociations de paix.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais féliciter la présidence bolivienne pour l'organisation de ce débat sur le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Je voudrais également remercier M^{me} Mlambo-Ncguka et M^{me} Randa Siniora Atallah pour leurs présentations fort instructives qui renforcent notre conviction selon laquelle il est indispensable de renforcer notre soutien à la contribution des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

Je salue à cet égard le leadership du Secrétaire général António Guterres, dont le rapport (S/2018/900) dresse un bilan encourageant des actions menées à ce jour par la communauté internationale, et lance par la même occasion un appel à poursuivre les efforts visant à replacer la femme au cœur des stratégies de rétablissement de la paix et de la stabilité.

La présente déclaration, que je fais au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité,

à savoir la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la Guinée équatoriale, se veut l'illustration de notre engagement commun à promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement économique, à la lumière des priorités stratégiques définies par l'Union africaine.

À ce stade de mon propos, qu'il me soit permis de féliciter de façon appuyée et très respectueuse le Premier Ministre Abiy Ahmed et le peuple d'Éthiopie qui viennent de doter ce pays frère d'une présidence occupée par une femme, en la personne de notre collègue et amie l'Ambassadrice Sahle-Work Zewde, et d'un gouvernement caractérisé par une parité parfaite entre hommes et femmes. Cela a valeur d'exemple. C'est également le témoignage de ce que le leadership de la femme devient de plus en plus nécessaire et déterminant dans la conduite harmonieuse des affaires du monde. Et, comme l'affirme Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, il importe de veiller au respect de l'égalité des sexes en politique. Qu'il me soit également permis de saluer le Président Paul Kagame, Président du Rwanda, et son gouvernement pour le rôle pionnier qu'ils ont joué à cette fin.

La présentation faite par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes nous situe sur l'état de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), dix-huit ans après son adoption par le Conseil de sécurité. Cette résolution est porteuse d'un message fondamental, plus actuel que jamais : savoir que le rôle participatif des femmes est capital, voire décisif, dans les processus de paix et les politiques de renforcement de la sécurité de nos États.

Aujourd'hui, il est unanimement admis que la restauration de la paix et de la stabilité durables, dans un contexte post-crise, par exemple, exige une participation active des femmes aux processus politiques de sortie de crise et de consolidation de la paix. La reconnaissance de cette exigence fondamentale, consacrée par la résolution 1325 (2000), ainsi que les résolutions subséquentes 1889 (2009), 2122 (2013) et 2242 (2015), souligne le leadership des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en illustrant à suffisance l'engagement résolu de la communauté internationale à la traduire en actes concrets.

Institution porte-voix d'un continent où des défis persistent quant à l'inclusion des femmes dans les processus de paix, l'Union africaine souscrit pleinement à cet engagement. Nos efforts communs doivent, à cet effet, converger vers la matérialisation de

ces engagements multilatéraux, en ouvrant davantage les espaces politiques et les processus de paix aux femmes, et en renforçant leur rôle en tant qu'acteurs du développement économique et social.

La tenue du présent débat nous offre l'occasion de livrer deux messages.

Premièrement, l'affirmation de l'engagement sans équivoque de l'Union africaine à œuvrer au renforcement du rôle des femmes dans les processus de paix et de renforcement de la sécurité. L'objectif principal au niveau continental, au regard du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, est en effet d'obtenir des résultats tangibles à travers l'opérationnalisation des dispositions pertinentes de la résolution 1325 (2000) que comportent les plans nationaux d'action. La promotion de la parité dans les appareils exécutifs et législatifs, de même que le renforcement du rôle des femmes dans les stratégies de médiation et de prévention, y sont érigés en priorités, qu'il importe désormais de mettre en œuvre de manière diligente en étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux, notamment FemWise-Africa et le Réseau des femmes d'influence en Afrique.

Ces plateformes veillent, faut-il le souligner, à l'implémentation effective des engagements pris pour l'inclusion des femmes dans le rétablissement de la paix et de la stabilité et le développement durable. Il faut ajouter à ces plateformes l'adoption par l'Union africaine, en mars dernier, du Cadre des résultats continentaux, permettant la collecte de données quantitatives et qualitatives sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce cadre continental favorise la formulation et le raffinement de politiques fondées sur des données probantes et reflétant la réalité des femmes sur le terrain.

Notre deuxième message s'enracine dans notre conviction profonde que la quête de la paix et de la sécurité en Afrique est indissociable d'une lutte sans relâche contre les violences inacceptables subies par les femmes et de leur autonomisation économique. Je tiens à cet égard, à rappeler l'adhésion de l'Union africaine à la politique de tolérance zéro contre les violences sexuelles liées aux conflits et dans les missions de maintien de la paix. À cet égard, des médiateurs ainsi que des dispositifs de soutien basés sur le genre et la participation des femmes ont été déployés dans les missions d'imposition de la paix en Somalie et au Darfour. Enfin, l'Union africaine et ses États membres ont mis en place plusieurs programmes qui intègrent des

initiatives de consolidation de la paix et d'autonomisation économique au profit des femmes du continent.

Je voudrais, pour clore mon propos, réitérer notre engagement en faveur de la vision « Femme, paix et sécurité » qui occupe une place prioritaire dans l'Agenda 2063 et dans les architectures africaines de paix et de sécurité et de gouvernance. L'Union africaine continuera de renforcer son partenariat stratégique avec les Nations Unies, à travers une coopération accrue et robuste entre son conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité de l'ONU, pour adresser ensemble les défis les plus pressants. Parmi ceux-ci figurent en bonne place la contribution des femmes à la paix et au développement, la lutte contre les ravages causés par les armes à travers l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 et le soutien au financement des opérations africaines de paix.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier la délégation bolivienne d'avoir convoqué la séance de ce jour. Je remercie aussi le Secrétaire général Guterres et M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, pour leurs exposés. La Chine a également écouté avec attention la déclaration de M^{me} Siniora Atallah, représentante de la société civile.

Le thème de la séance d'aujourd'hui, « Promouvoir la concrétisation des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et pérenniser la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes », me fait penser aux Chinoises arborant Casque bleu, loin de leur patrie et de leurs proches, qui s'acquittent de leurs responsabilités avec diligence pour la cause du maintien de la paix.

Il y a plus de 60 ans, le Président Mao a dit que les femmes portaient la moitié du ciel. Aujourd'hui, sur les 1,4 milliard d'habitants que compte la Chine, 678,71 millions sont des femmes. Les femmes « portent la moitié du ciel » dans le développement économique et social de la Chine et apportent d'importantes contributions à la préservation de la paix et de la sécurité nationales. Le thème de la conférence est très important. Il me fait penser aux femmes officiers qui sont engagées pour la cause du maintien de la paix. Près de la Méditerranée, dans le Secteur Est de la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, M^{me} Mao Ping, première femme commandant qui ait jamais été déployée dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies, a reçu du Gouvernement libanais, en novembre, un prix récompensant des

femmes d'exception. Les membres de l'équipe médicale chinoise qu'elle dirige dans les contextes de maintien de la paix sont bien connus sur le plan local et au-delà pour leurs mains secourables et leurs cœurs emplis de compassion. Ils fournissent des services de santé aux populations et aux familles pauvres et plantent les graines de l'amitié et de la paix à Sidon. Au Soudan du Sud, à plus de 10 000 kilomètres de son territoire, la Chine a déployé une unité de 10 combattantes chinoises au sein du bataillon d'infanterie de maintien de la paix. Elles distribuent des fournitures de bureau aux enfants dans les camps de réfugiés, diffusent des connaissances de base sur la promotion des droits et des intérêts des femmes, et apportent de la joie et donnent le sourire aux enfants.

Parmi les plus de 2 000 Casques bleus qui servent actuellement dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies, plus de 50 sont des femmes. Depuis que la Chine a commencé à participer à ces opérations il y a près de 30 ans, des femmes soldats chinoises ont servi des milliers de fois. Respectables et bien-aimées, elles se dévouent discrètement à leurs responsabilités, tout en contribuant à préserver la paix mondiale. Je rends un hommage très appuyé à toutes les femmes qui ont servi dans des opérations de maintien de la paix.

Les femmes sont un moteur important du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sur une période de près de 20 ans, le Conseil a adopté une série de résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Cela constitue un cadre solide pour la protection des droits et intérêts des femmes et la promotion du rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité. Particulièrement vulnérables en temps de guerre et de conflit, les femmes sont un groupe vulnérable, mais elles prennent une place de plus en plus notable quand il s'agit de participer, de donner forme et de contribuer aux processus de paix. Elles jouent un rôle indispensable dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, le règlement des différends et l'intégration des groupes sociaux. Il importe que la communauté internationale renforce sa coordination et sa coopération à cet égard. Je voudrais mettre l'accent sur les points qui suivent.

Premièrement, promouvoir le règlement politique des problèmes liés aux foyers de tension et créer un climat internationale favorable à la survie et à l'épanouissement des femmes. La communauté internationale devrait s'engager en faveur de la paix et du développement et d'une coopération profitable à tous, et aider les pays en conflit à obtenir rapidement la paix et la sécurité.

Compte tenu des responsabilités qui lui sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité devrait encourager activement le règlement pacifique des différends par le dialogue et la négociation et donner des garanties solides en ce qui concerne la protection des femmes. Il faudrait garantir aux femmes une participation et des rôles véritables dans la prise de décisions attachée aux processus de paix.

Deuxièmement, combattre résolument tous les agissements qui portent atteinte aux droits de femmes en temps de conflit et soutenir les efforts déployés par les pays concernés pour endosser la responsabilité principale de la protection des femmes en pareilles circonstances. Il faudrait s'employer à mettre fin aux violences sexuelles commises durant les conflits armés, dans le cadre d'une action concertée qui ait pour but de faire échec à la menace du terrorisme, à adopter des mesures complètes afin de protéger les femmes contre les méfaits des terroristes et des forces extrémistes, et à fournir des garanties de sécurité et une aide humanitaire aux femmes touchées par un conflit. La communauté internationale devrait pleinement respecter le rôle de chef de file assumé par le pays concerné à cet égard et lui prêter une assistance constructive à sa demande.

Troisièmement, régler le problème en traitant ses symptômes mais aussi ses causes profondes et promouvoir la cause de la femme en même temps que le développement économique et social. La communauté internationale devrait apporter un concours actif aux pays concernés par la reconstruction après les conflits, tout en accordant une attention prioritaire au renforcement de leurs capacités, œuvrer à l'élimination des causes profondes des conflits et veiller à ce que toutes les personnes, y compris les femmes, puissent bénéficier des avantages du développement. Elle devrait appuyer les pays touchés par un conflit dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et donner des orientations aux organisations de femmes et à la société civile de manière à ce que celles-ci puissent jouer un rôle positif et constructif dans les processus de paix.

Quatrièmement, garantir qu'il existe une synergie entre tous les organes compétents des Nations Unies. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social, ONU-Femmes et d'autres organismes devraient s'acquitter de leurs mandats respectifs, faire pleinement valoir leurs points forts et consolider la coopération pour traiter ensemble des questions relatives au programme

concernant les femmes et la paix et la sécurité. L'ONU devrait intensifier sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la formation et de la levée de fonds au titre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, de manière à débloquer le potentiel d'action conjointe et à gagner en efficacité. Ces dernières années, en coopération avec ONU-Femmes, le Ministère chinois de la défense a organisé des ateliers internationaux à l'intention des femmes officiers dans les forces de paix, afin d'encourager les pays fournisseurs de contingents à affecter et déployer des femmes officiers dans les missions de maintien de la paix.

Alors qu'il présidait la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en septembre 2015, le Président chinois Xi Jinping a déclaré que « si les femmes n'avaient pas connu la libération et le progrès, l'humanité n'aurait pu atteindre ni libération, ni progrès ». La Chine souhaite collaborer avec d'autres pays pour continuer à promouvoir la réalisation des objectifs du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et la promotion de la femme dans le monde entier, afin de construire ensemble une communauté – un avenir commun – au bénéfice de l'humanité et de créer un monde meilleur, pour les femmes comme pour tous.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) :
Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères du Royaume de Suède et à la Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Je remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public pour examiner cette importante question. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2018/900) et de son précieux exposé. Enfin, je tiens à remercier M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M^{me} Randa Siniora Atallah pour leurs exposés éclairants.

Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité a réussi à mettre en évidence le rôle central que jouent les femmes à toutes les étapes de la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, de la prévention au règlement des conflits. L'ONU et tous ses organes se sont employés à autonomiser les femmes sur les plans politique, social et économique, et à assurer la parité des sexes. La meilleure illustration en est la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes, menée avec

succès aux échelons les plus élevés de l'Organisation et parmi les coordonnateurs résidents.

Par le biais des résolutions successives du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 1325 (2000), un solide cadre de normes a été établi pour renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité. Nous devons à présent combler l'écart entre les résolutions et leur mise en œuvre, afin de veiller à ce que la participation des femmes ne soit ni secondaire ni symbolique, mise en œuvre aux seules fins de respecter des quotas.

D'après les dernières statistiques établies pour la période 1990-2017, les femmes représentaient 2 % des médiateurs et 8 % des négociateurs. Si nous voulons parvenir à une paix « positive » comme le Secrétaire général l'appelle – un concept plus complet de la paix qui ne se contente pas de mettre fin à la violence, mais inclut également l'établissement des responsabilités et le plein exercice des droits de l'homme –, nous devons redoubler d'efforts pour assurer la participation utile des femmes aux processus de médiation et de négociation, afin que nos résolutions ne soient pas vaines. Cela commence par garantir les droits politiques, sociaux et économiques des femmes, par leur donner les moyens d'accéder à l'éducation et aux services de base, ainsi que par leur assurer l'autonomie économique. Les communautés où règne la parité entre les sexes sont plus stables et résilientes face aux troubles et aux différends.

En outre, nous devons éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes à l'instauration d'une paix durable, en particulier les violences faites aux femmes dans la vie politique, les taux de pauvreté élevés et l'insécurité alimentaire, la faible participation des femmes à la vie politique en temps de paix, et le déni de leurs droits en général. Lorsque des conflits éclatent, les femmes doivent pouvoir participer aux processus politiques qui se déroulent avant l'ouverture des consultations de paix, ainsi qu'aux consultations elles-mêmes. Les femmes doivent avoir les moyens de participer à l'application des accords de paix par des procédures et mécanismes spécifiques et concrets. L'expérience a montré que la participation des femmes aux processus de paix est directement liée à l'amélioration des résultats de ces processus et à l'application des accords de paix. La participation des femmes conduit également à une plus longue viabilité des accords, ce qui rend les communautés plus stables et moins susceptibles de retomber dans le conflit.

Le meilleur exemple d'une participation efficace des femmes aux processus de paix est celui donné par la Colombie. Les femmes colombiennes occupent désormais des positions élevées dans le secteur de la justice transitionnelle de leur pays. Nous encourageons les Colombiennes à continuer de participer à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Au niveau régional, nous nous félicitons de la participation effective des femmes yéménites au dialogue national sans exclusive, qui est toujours le principal facteur de l'instauration de la paix souhaitée dans ce pays frère qu'est le Yémen. Les femmes yéménites ont également participé aux pourparlers de paix organisés par l'État du Koweït.

À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la parité des sexes dans les opérations de paix des Nations Unies. Il importe de dispenser une formation à tous les participants, militaires et civils, et de renforcer leurs capacités s'agissant des questions relatives aux femmes, y compris la violence sexuelle en temps de conflit.

Nous entendons bien que les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, de même que les pays hôtes, s'emploient principalement à assurer la participation effective des femmes dans les processus de paix. Nous encourageons à intensifier la coopération avec ces États, ainsi qu'à renforcer leurs capacités nationales pour veiller à ce que la participation des femmes ait une utilité concrète et mesurable.

Pour terminer, nous réaffirmons que les femmes ont le droit intrinsèque de participer à tout ce qui concerne la paix et la sécurité. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU, en coopération avec les États Membres, pour donner aux femmes les moyens de participer effectivement à l'instauration d'une paix durable.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Bolivie d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public, qui tombe à point nommé. Le Pérou est fermement attaché au programme sur les femmes et la paix et de la sécurité. Nous avons l'honneur de coprésider, avec la Suède, le groupe d'experts chargé de promouvoir ledit programme au sein du Conseil. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement à la déclaration de la Ministre Wallström, ainsi d'ailleurs qu'à celle de la Vice-Ministre Brandt des Pays-Bas, qui nous honorent toutes deux de leur

présence ici aujourd'hui. Par ailleurs, nous tenons à remercier de leurs exposés importants le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M^{me} Randa Siniora Atallah, qui s'est exprimée au nom des organisations de femmes.

Le Pérou met en lumière l'importance de la participation et du leadership des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cet égard, souligne que les États ont une responsabilité primordiale s'agissant de promouvoir leur autonomisation politique et économique. Depuis 2000, le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions qui ont servi à élaborer un programme et de bonnes pratiques en la matière. Toutefois, des obstacles et défis persistent et nous obligent à redoubler d'efforts alors que se rapproche la commémoration, en 2020, du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), texte historique.

Les preuves montrent qu'une plus grande participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique permet de réduire l'incidence des conflits et facilite le maintien et la consolidation de la paix. Les femmes apportent des perspectives d'avenir et une unité indispensables pour construire et pérenniser la paix. À cet égard, nous soulignons que l'égalité des sexes et l'autonomisation économique et politique des femmes contribuent forcément à la réduction de leur vulnérabilité particulière en période de conflit et, plus généralement, à la prévention de la violence, à la résilience humaine et à la réalisation des objectifs de développement durable. Investir dans l'autonomisation des femmes, c'est investir dans la paix et le développement. C'est aussi promouvoir et protéger leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi il importe de promouvoir et d'appuyer la vision du Secrétaire général et la priorité qu'il accorde au développement et à la mise en œuvre de ses objectifs, conformément au concept de paix durable. S'agissant du rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous tenons à souligner ce qu'a dit le Secrétaire général concernant la nécessité de promouvoir leur participation et leur prise de responsabilités dans tous les efforts de paix, en commençant par une collaboration active avec des organisations de la société civile composées de femmes. À cet effet, nous soulignons la nécessité de contribuer au financement des organisations de femmes appelées à participer aux processus de paix mis en place par le Conseil.

Nous soulignons également l'importance d'incorporer la perspective d'égalité des sexes aux

opérations de paix déployées en vertu d'un mandat du Conseil. Nous estimons qu'il est fondamental de doter les Casques bleus de moyens adéquats pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes et des enfants. À cet égard, et conformément aux dispositions de la résolution 1820 (2008), le Pérou augmente progressivement le nombre de femmes au sein des contingents qu'il met à disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons déjà dépassé la cible de 15 % minimum.

Toujours en ce qui concerne le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, notre ministère de la femme et des populations vulnérables a créé un registre de personnes déplacées pour reconnaître et défendre les droits des femmes et des filles touchées durant les années où le Pérou a combattu le terrorisme. Notre gouvernement s'est également engagé à appliquer des politiques visant à autonomiser les femmes dans la vie politique et économique du pays, sur la base d'une approche décentralisée qui englobe la nécessité de garantir l'élection de femmes à des postes à responsabilité.

Je conclus en apportant à ce débat la voix de Flora Tristán, citoyenne d'origine péruvienne qui a été, au XIX^e siècle, une des pionnières de la défense des droits des femmes, qui a dit, je cite :

« Tous les malheurs du monde viennent de l'oubli et du mépris dont ont jusqu'à présent fait l'objet les droits naturels et fondamentaux des femmes ».

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance, Monsieur le Président, et nous remercions le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leur participation à nos délibérations. Nous remercions également M^{me} Randa Siniora Atallah de sa participation.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900) présente un tableau assez complet et objectif de l'état d'application de la résolution 1325 (2000), ainsi que des résolutions ultérieures relatives à la protection des femmes en période de conflit armé, au renforcement de leur rôle dans les processus de paix et à la libération de leur potentiel. Je tiens à souligner que dans le cadre de l'examen de la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », le Conseil de sécurité doit mettre l'accent spécifiquement sur les questions directement liées à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons

que les tentatives d'exploiter ces questions – pour promouvoir au Conseil la cause des droits de l'homme et des questions relatives à l'égalité des sexes qui sont traditionnellement couvertes par d'autres organes de l'Organisation tels que l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme – sont néfastes et infondées. Ces tactiques mènent à des doubles emplois inutiles et provoquent un déséquilibre dans la coordination globale à l'échelle du système, et elles entravent la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000).

La Fédération de Russie appuie systématiquement toutes les mesures visant à augmenter l'influence des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que leur participation active aux négociations de paix et aux processus électoraux. Le document clef dans le contexte du relèvement après un conflit est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui, conjuguée aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, constitue la base juridique et politique essentielle pour une coopération efficace. Dans le même temps, le processus de négociation traditionnel, fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont l'efficacité est reconnue et sollicitée par les États Membres, n'a rien perdu de sa pertinence. Notre tâche consiste à créer des conditions propices à la pleine participation des femmes à tous les aspects du processus.

Compte tenu de l'importance de ce sujet, nous remercions le Secrétaire général d'avoir proposé d'organiser les travaux des départements du Secrétariat en préparation du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Si un examen détaillé des actions entreprises pour la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité au cours de la période à venir sera très utile, il sera important d'évaluer l'efficacité de la performance dans les domaines pertinents au sein du Secrétariat tout en adhérant strictement au principe de répartition des tâches. À cet égard, nous attendons des informations sur l'évaluation de l'efficacité du programme du Secrétaire général pour la promotion de la parité entre les sexes, et nous comptons sur l'augmentation du nombre de conseillers spécialisés au sein des missions de maintien de la paix et des bureaux de pays de l'ONU. Nous espérons que dans le cadre du prochain examen, les propositions et les évaluations des États Membres, notamment ceux qui sont touchés par des conflits armés, seront prises en

compte dans le contexte de la mise en œuvre pratique des résolutions du Conseil de sécurité dans ce domaine.

Nous souhaitons dire quelques mots sur la pratique qui consiste à élaborer des stratégies régionales et nationales et à établir des structures nationales pour traiter de cette question. Nous sommes convaincus que ces mesures doivent être adoptées pour répondre à un besoin objectif lié à l'existence d'un conflit armé ou un processus de règlement au lendemain d'un conflit. Malheureusement, nous ne pouvons appuyer une politique visant à élargir mathématiquement telle ou telle structure bureaucratique en l'absence d'un conflit, de menaces ou d'atteintes aux droits des femmes ou de crimes commis à leur encontre. J'estime que le présent débat montre clairement que des progrès substantiels ont été accomplis dans la création de chances égales pour la participation active des femmes au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour renforcer leur rôle dans la prise de décisions. Nous sommes disposés à poursuivre un dialogue constructif à ce sujet.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie le Secrétaire général de son exposé et de sa détermination à promouvoir la participation véritable des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les Ministres néerlandaise et suédoise de leurs importantes contributions à ce débat.

Les États-Unis sont déterminés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité. Cet effort requiert une action de la part des États Membres et de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Je voudrais dire aujourd'hui ce que nous faisons pour encourager la participation des femmes au rétablissement de la paix et aux questions de sécurité, ainsi que pour promouvoir leur autonomisation économique. Promouvoir l'inclusion égale et effective des femmes et favoriser leur participation à tous les efforts visant à rétablir la sécurité, à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance et à appuyer le développement économique ne sont pas des questions intéressant les femmes seulement; ce sont des questions de sécurité nationale vitales.

Ce mois, une année s'est écoulée depuis que les États-Unis sont devenus le premier pays à transposer ce programme dans la législation nationale, avec la promulgation de la Loi sur les femmes et la paix et la

sécurité en 2017. Une pierre angulaire de l'application de cette loi historique sera l'élaboration de nouvelles stratégies audacieuses sur les femmes et la paix et la sécurité, ancrées dans la stratégie de sécurité nationale des États-Unis et de son engagement de longue date en faveur de l'autonomisation des femmes. Ce jalon historique réaffirme la conviction de longue date des États-Unis que la participation effective des femmes est au cœur des efforts visant à promouvoir la sécurité et à asseoir la paix. Notre engagement renouvelé envers les femmes et la paix et la sécurité vise à faire que les voix des femmes soient au cœur des efforts de paix.

Notre législation nous permet aussi de redoubler d'efforts pour amener les femmes de tous horizons à la table des négociations de paix. Notre expérience montre que les femmes sont mieux au fait des besoins de leurs communautés. Notre gouvernement a, par exemple, collaboré avec l'Institute for International Peace Studies de l'Université Notre Dame aux fins du suivi de la mise en oeuvre de l'accord de paix en Colombie, y compris de ses dispositions relatives à l'inclusivité et l'égalité entre les sexes. Les parties à l'accord ont utilisé les données du Kroc Institute pour guider la prise de décisions stratégiques aux niveaux national et territorial. Les États-Unis ont également identifié des femmes yéménites ayant acquis une expérience dans le domaine du règlement des conflits, de la sécurité et de l'élaboration des politiques, et encouragent l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et ONU-Femmes à renforcer la participation des femmes dans les processus de paix et dans les initiatives de règlement des conflits dans ce pays.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900) fait, certes, état de progrès au sein du système des Nations Unies et aux niveaux régional et national, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité puisse se traduire dans des mesures concrètes, il faut un engagement à long terme. À l'ONU, nous continuons d'appeler à l'intégration des principes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les opérations, ce qui renforcera l'efficacité et l'efficience de notre action. Grâce à des efforts tels que ceux déployés par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous sommes en train de mieux intégrer l'analyse des disparités entre les sexes dans les débats et les décisions du Conseil. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est maintenant plus que jamais auparavant intégré dans les mandats de maintien de la paix. Mais ce n'est que quand

ce programme est intégré en tant que tâche prioritaire dans les mandats, comme c'est le cas avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, que nous commençons vraiment à voir la question traitée en tant que priorité qu'elle est et qu'elle doit être.

Nous encourageons les responsables de l'ONU, ici à New York et sur le terrain et via les Représentants spéciaux du Secrétaire général à être en pointe dans la mise en oeuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en dotant les conseillers pour la problématique hommes-femmes et les animateurs en matière d'égalité des sexes de moyens pour appuyer leur action. C'est à eux d'ancrer la culture de changement dont nous avons besoin pour parvenir aux résultats que nous voulons voir. Nous savons que les meilleures idées concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité proviennent le plus souvent de l'extérieur du Secrétariat et du Conseil et de l'extérieur des ministères et des capitales. C'est pourquoi il est essentiel que nous contrions les efforts visant à limiter la marge de manœuvre de la société civile, et que nous permettions à des gens de l'extérieur, en particulier aux femmes, de faire entendre leurs voix ici afin d'éclairer et d'orienter nos travaux.

Que ce soit en tant que dirigeantes de la société civile, militantes des droits de l'homme ou négociatrices de paix, le travail que font les femmes est essentiel, souvent dangereux, et il nous faut voir comment tirer parti de leur succès. Nous continuons aussi d'appeler et d'aider d'autres gouvernements à prendre l'initiative sur cette question cruciale. Les États-Unis appuient fermement la conception et la mise en oeuvre partout dans le monde de plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. En Iraq et en Afghanistan, nous avons soutenu des activités de surveillance et de plaidoyer de la société civile liées à des plans d'action nationaux. Nous travaillons également avec l'Union africaine au renforcement de sa capacité d'examiner, de suivre et de mettre en oeuvre des plans d'action nationaux sur le continent. Enfin, nous avons aidé à l'élaboration de plans d'action nationaux dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

Mais le programme pour les femmes et la paix et la sécurité touche bien plus qu'à la paix; il touche à la sécurité aussi. Les États-Unis sont fermement convaincus que les pays à fort taux d'inégalité entre les sexes risquent davantage de connaître l'instabilité et d'être secoués par des conflits meurtriers. La participation effective des

femmes à tous les niveaux au maintien de la sécurité, y compris en uniforme, peut aider à contrer cette tendance inquiétante. Quand elles sont déployées en tant que personnel militaire, les femmes rendent le secteur de la sécurité plus représentatif de la population. Elles aident les forces de sécurité à comprendre les communautés dans lesquelles elles opèrent, à répondre à leurs besoins et à gagner leur confiance. Le leadership des femmes dans le secteur de la sécurité renforce aussi l'importance de la participation des femmes à tous les aspects de la société et ouvre des perspectives pour d'autres femmes. Nous appuyons ces efforts au sein de nos propres forces armées, et nous aidons aussi d'autres gouvernements dans le monde à intégrer le savoir-faire, le leadership et le potentiel inexploité des femmes dans leurs forces armées. L'accent mis sur la participation effective des femmes est particulièrement important dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour en venir à l'autonomisation économique des femmes, les États-Unis œuvrent à l'édification de communautés plus résilientes face au conflit. Nous avons investi 50 millions de dollars dans l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs (We-Fi), un mécanisme multidonateurs innovant qui vise à renforcer l'accès des femmes entrepreneurs au financement et à l'assistance technique. Quatorze autres gouvernements se sont déjà joints à nous depuis que nous avons lancé cette initiative au Sommet du Groupe des Vingt, l'année dernière. Ensemble, nous nous sommes engagés à contribuer plus de 340 millions de dollars au Fonds et avons mobilisé plus de 1,6 milliard de dollars auprès des secteurs public et privé pour aider les femmes entrepreneurs dans les pays en développement. Ceci a débloqué les billions de dollars d'investissement que la participation économique des femmes représente vraiment.

Pour autonomiser économiquement les femmes, il faut d'abord commencer par garantir l'accès des filles à l'éducation. C'est là une question complexe, mais je voudrais souligner un domaine particulier : les attaques visant les écoles et leur utilisation abusive en temps de conflits armés. Les filles souffrent quand leurs écoles sont attaquées et quand des combattants utilisent abusivement ces écoles pour appuyer des opérations de combat. Même lorsque les combats prennent fin, les parents se gardent d'envoyer leurs filles à l'école, où il existe un risque de violence. Les filles sont moins susceptibles de reprendre leur scolarité une fois qu'elle a été interrompue par le conflit. Les terroristes, du fait de leur mépris pour le bien-être des civils, sont

parmi les pires auteurs d'abus, comme nous l'avons vu avec le Hamas, entre autres. C'est pourquoi les États-Unis ont fortement approuvé les termes utilisés dans la résolution renouvelant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies pour condamner l'utilisation de civils comme bouclier pour protéger des objectifs militaires contre les attaques, notamment lorsque les terroristes utilisent des écoles ou d'autres installations civiles pour promouvoir leurs objectifs violents.

Si nous voulons prévenir les conflits, instaurer une paix durable et promouvoir une meilleure gouvernance et une croissance économique durable, il nous faut autonomiser à chaque étape les femmes en tant que partenaires égales et à part entière. Les femmes représentent la moitié de la population. Ce n'est que justice qu'elles puissent participer pleinement aux discussions et aux décisions qui façonnent notre présent et à celles qui façonneront notre avenir.

M. Delattre (France) : Je remercie d'abord la présidence bolivienne d'avoir organisé le présent débat public sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui, comme on le sait, est au cœur des priorités de la France. Je remercie également le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour leurs exposés, leur engagement et leurs recommandations concrètes, qui doivent guider notre Conseil. Je souhaite enfin remercier M^{me} Randa Siniora pour son discours fort, qui montre avec éloquence à quel point les difficultés économiques et sociales et les violences faites aux femmes sont des barrières aussi fortes qu'inacceptables à la participation des femmes aux processus de décisions, qu'ils soient politiques ou économiques.

Je salue le prix Nobel de la paix décerné cette année à Nadia Murad et au docteur Mukwege et, à travers eux, à toutes celles et ceux qui œuvrent courageusement en faveur des droits des femmes, parfois au péril de leur vie. Leur engagement doit inspirer le Conseil et l'encourager à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, 18 ans après son inscription à notre ordre du jour. C'est une priorité de tout premier plan pour la France.

Dans ce cadre, un impératif absolu est de mettre fin aux violences sexuelles à un moment où, soyons lucides, ces violences sexuelles sont plus que jamais utilisées comme armes de guerre et tactiques de terrorisme. C'est pourquoi, avec les Pays-Bas, la Côte d'Ivoire et le Pérou, nous avons poursuivi lundi dernier, lors d'une réunion organisée selon la formule Arria, une

réflexion opérationnelle sur les moyens de promouvoir le recours aux sanctions individuelles comme outil de dissuasion contre les violences sexuelles. Nous traduirons cette réflexion en sanctions. Comme tout le monde le sait, la France a soutenu l'inclusion d'un critère spécifique sur les violences sexuelles dans le régime de sanction concernant la République centrafricaine, et la prise en compte des questions de genre dans le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est à bien des égards un modèle à suivre. Notre mobilisation est également indispensable pour combler le fossé béant qui nous sépare d'une participation pleine et entière des femmes aux processus de paix.

Je ferai, en premier lieu, plusieurs constats, qui sont à nos yeux autant de raisons pour nous mobiliser, avant de proposer plusieurs pistes d'actions en vue de l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) en 2020. Cet anniversaire constitue, en effet, une opportunité qu'il nous faut saisir ensemble pour donner une nouvelle et forte impulsion au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ne laissons pas passer cette opportunité.

D'abord, quelques constats. La participation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes représentent non seulement un impératif moral et politique, mais constituent aussi un instrument essentiel de prévention des conflits, dont l'efficacité est avérée, et un facteur de paix durable. Chacun doit savoir que lorsque l'égalité entre les femmes et les hommes est réelle, les risques de conflits sont moindres. Chacun doit savoir que lorsque les femmes participent aux processus politiques, ces derniers sont plus durables. Et comment les opérations de maintien de la paix pourraient-elles protéger efficacement l'ensemble de la population civile sans que les femmes ne soient engagées comme actrices de la paix et de la sécurité, à tous les échelons, dans tous les piliers, militaire, civil, politique, économique?

Permettre aux femmes d'être actrices de la paix et de la sécurité, c'est aussi garantir leurs droits économiques, sociaux et culturels. Or, l'absence fréquente d'accès à l'éducation, à la propriété, à l'emploi, à des structures financières et aux services de santé rend les femmes plus vulnérables aux conséquences des conflits dont elles sont le plus souvent les premières victimes.

L'année dernière, le nombre d'accords de paix intégrant des dispositions liées au genre a diminué. Par ailleurs, les femmes sont encore bien trop souvent exclues des discussions, quel que soit le stade de la négociation,

ou cantonnées à des discussions qui entretiennent les stéréotypes sur leur rôle dans la société. Il est également tristement symptomatique de constater, comme l'a si bien souligné le Secrétaire général tout à l'heure, que durant les 25 dernières années, seuls 2 % des médiateurs et 8 % des négociateurs étaient des femmes. Je tiens à cet égard à saluer les efforts du Secrétaire général et de son équipe pour atteindre la parité parmi ses représentants spéciaux. Il peut compter naturellement sur notre plein et entier soutien.

Dans ce contexte, je veux réitérer ici, au nom de la France, notre appel à l'action. Nous savons que le Conseil a commencé à prendre la mesure de ces enjeux. Mais soyons lucides : le compte n'y est pas. Nous pouvons et devons faire plus et mieux. C'est un véritable saut qualitatif qu'il faut effectuer ensemble, et il est à notre portée. Je voudrais notamment saluer l'engagement et les recommandations concrètes de la Ministre suédoise des affaires étrangères à cet égard.

Le Conseil inclut désormais des dispositions sur les droits et la participation des femmes dans plus de 70 % des résolutions et près de 90 % des déclarations du Président. Nous devons atteindre les 100 %. Alors, fixons-nous cet objectif d'atteindre 100 % ! Dans le même esprit, il est important que le Conseil adopte des déclarations spécifiques à la presse dans le cadre de ce programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, nous devons continuer à inviter systématiquement les personnalités issues de la société civile, notamment les femmes, pour nous dresser un portrait fidèle de la réalité sur le terrain.

Les visites de terrain du Conseil doivent également donner toute leur place aux rencontres avec les femmes et aux défis qui les concernent spécifiquement. Il en a été ainsi en République démocratique du Congo il y a peu, et cette rencontre est l'une de celles qui m'a le plus frappé lors de notre récente mission dans ce pays et qui a été la plus inspirante, et je crois pouvoir parler ici au nom de la grande majorité de mes collègues. Il doit en être de même pour les plus hauts représentants de l'ONU dans les théâtres de crises. Je tiens à saluer à cet égard l'initiative conjointe de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de se rendre ensemble au Soudan du Sud.

Mais nous voyons tous qu'il faut aller plus loin. L'anniversaire de la résolution 1325 (2000) en 2020 nous en offre une occasion unique qu'il nous faut saisir ensemble. Le suivi de la mise en œuvre du programme

pour les femmes et la paix et la sécurité doit être plus robuste. Les 76 plans d'action et 11 cadres régionaux établis dans ce cadre doivent être suivis avec une plus grande attention pour mieux identifier les problèmes et mieux valoriser les bonnes pratiques. Nous sommes prêts à travailler avec tous nos partenaires pour définir les contours d'un mécanisme qui permettrait réellement d'évaluer ces processus nationaux et régionaux, pour reprendre les termes mêmes du rapport du Secrétaire général (S/2018/900). Les actes doivent suivre notre ambition. Nous devons développer cette dimension régionale et nous nous félicitons de l'appropriation du programme par les organisations régionales et sous-régionales. C'est un point fondamental si nous voulons réellement être efficaces dans la durée.

Enfin, il doit y avoir un visage à l'ONU pour incarner l'impératif de participation des femmes aux processus de paix, comme il y en a clairement un d'identifié pour la démobilisation des enfants soldats. Nous saluons les efforts du Secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes dans ce domaine et nous sommes à leur disposition pour poursuivre ensemble la réflexion.

La France continuera d'être engagée de toutes ses forces pour les droits des femmes, au sein du Conseil et dans toutes les instances appropriées. Le Président de la République Emmanuel Macron a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat et il en a fait également une priorité de premier plan de la présidence française du Groupe des Sept, l'an prochain. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comptera parmi les éléments importants de cette priorité. La France élabore actuellement son troisième plan d'action national pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui sera présenté au premier trimestre 2019 et la France fera à nouveau du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité de sa présidence du Conseil de sécurité au mois de mars 2019.

Dans le cadre du deuxième plan national d'action, la France a apporté son soutien direct sur plusieurs théâtres de crise. En Syrie, par exemple, la France a financé une initiative destinée à apporter une aide médicale d'urgence œuvrant à la protection des femmes dans ce conflit où elles sont trop souvent prises pour cibles à travers, notamment, l'assistance dans les services de santé sexuelle et reproductive ou encore le soutien psychologique destiné améliorer les conditions de vie des femmes, en particulier de celles accouchant

dans des conditions très difficiles. En Libye, la France a soutenu des ateliers de formation à destination des jeunes entrepreneurs de Misrata, dont 50 % de participants étaient des femmes, avec pour objectif de renforcer le tissu économique libyen en venant en aide aux jeunes entrepreneurs et start-up libyennes.

Notre troisième plan national d'action poursuivra résolument les engagements que la France prend en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de reconstruction d'États. L'étroite association de la société civile à l'élaboration du plan, à sa mise en œuvre concrète en France comme à l'international et à l'évaluation de ses résultats est naturellement primordiale. L'enjeu du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, outre sa mise en œuvre, est son appropriation réelle, à tous les échelons de la société, par les acteurs engagés dans les questions de maintien et de reconstruction de la paix et de sécurité.

Je voudrais dire pour conclure que la profonde conviction de la France, c'est qu'à un moment où le multilatéralisme est critiqué et mis à l'épreuve, les femmes ont un rôle fondamental à jouer pour donner une nouvelle impulsion à ce multilatéralisme auquel la France croit plus que jamais. La parité, comme la diversité, est bien au cœur de l'ADN de l'ONU et doit donc être au cœur de notre action.

Simone de Beauvoir a écrit que « le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action ». Alors, mes chers amis, au travail!

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je félicite la Bolivie d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Je remercie le Secrétaire général de ses précieuses observations. Je remercie également la Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, de son exposé. Nous sommes, par ailleurs, heureux de voir M^{me} Randa Siniara Atallah avec nous aujourd'hui dans cette salle. Il est important que nous entendions la voix de la société civile. Nous sommes également honorés par la présence des ministres de Suède et des Pays-Bas.

La nécessité d'inclure les femmes dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits a été progressivement reconnue dans les instances internationales soucieuses de consolider la paix. Le

programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été considérablement enrichi, notamment en mettant en lumière l'effet disproportionné des conflits armés sur les femmes et les filles, les grands avantages du renforcement de la participation des femmes aux processus de paix, et la nécessité absolue de s'attaquer à la question de la violence sexuelle comme tactique de guerre. Il est aussi largement reconnu que les femmes et les hommes ont des expériences différentes pendant et après les conflits, et que les femmes affrontent un ensemble de difficultés liées à la consolidation de la paix et à la sécurité, qui leur sont propres.

Il ne fait aucun doute qu'en dépit des progrès enregistrés, il reste encore beaucoup à faire. Il n'y a eu qu'une très légère augmentation du nombre de femmes impliquées dans les pourparlers de paix officiels et, en conséquence, les préoccupations des femmes sont rarement inscrites à l'ordre du jour de ces pourparlers. L'un des principaux problèmes tient au fait que les femmes sont souvent perçues comme n'ayant pas les compétences, les connaissances ou le statut social nécessaires pour apporter des changements dans les environnements d'après conflit. Pour changer cela, il faut que les négociateurs et les médiateurs changent leur façon de voir le rôle des femmes.

Nous nous félicitons que le débat de cette année mette l'accent sur l'autonomisation politique et économique. Nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir le débat au Conseil de sécurité sur l'importance de l'autonomisation des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit. Dans ce contexte, je voudrais mettre l'accent sur les principaux points ci-après : le leadership, l'autonomisation et l'éducation.

La participation effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques plus larges se retrouve dans la qualité de cette participation, non pas dans le nombre de femmes qui participent; il s'agit ici du leadership des femmes. Il nous faut identifier et appuyer les politiques de nature à renforcer non seulement la voix des femmes, mais aussi le leadership des femmes dans les processus de prise de décisions au cours de la consolidation de la paix, et aussi veiller à ce que les femmes aient une voix forte dans la prise de décisions, depuis le processus initial de rétablissement de la paix jusqu'à la création et au développement d'institutions gouvernementales locales et nationales. Nous savons qu'il y a des femmes qui ont reçu une formation adéquate pour ces rôles, qu'il y a des femmes disponibles pour

occuper des postes de haut niveau et, de plus, que des femmes qualifiées existent partout.

L'un des facteurs qui permet aux femmes de participer plus activement à la société et aux processus de consolidation de la paix est l'autonomisation économique. La stabilité économique de base aide les femmes à vivre en sécurité, à avoir plus d'influence pour gagner le respect de leur communauté et à devenir des membres actifs et contributifs de la société. Elle leur donne le courage de dénoncer la violence et la maltraitance. L'autonomisation va bien au-delà de la simple reconnaissance du travail important que les femmes accomplissent déjà. Il s'agit aussi de la façon dont le pouvoir et les ressources comme la terre et l'eau sont distribués, et de qui prend les décisions. Il est essentiel à la pleine participation des femmes à la société de promouvoir et consolider l'autonomisation économique des femmes, et cela doit donc faire l'objet d'efforts concertés. Cela exige que des mesures soient prises au sein des organes de l'ONU et en coopération avec d'autres organisations internationales et la communauté internationale et, surtout, cela exige que des mesures soient prises par les communautés locales des pays qui sortent d'un conflit.

Je suis tout à fait d'accord avec mon prédécesseur pour dire que nous devons agir. Dans ce contexte, je voudrais faire part de certaines informations concernant l'aide au développement et les projets de la Pologne. Au cours des dernières années, la Pologne a appuyé le redressement économique et l'autonomisation des femmes en Palestine. Cette année, nous avons mis l'accent sur le renforcement de l'entrepreneuriat féminin, sur le soutien aux entreprises nouvellement établies et dirigées par des femmes et sur la création d'emplois. L'aide polonaise a également financé la mise en place de systèmes d'irrigation durables dans des jardins potagers en Cisjordanie. Cette nouvelle technologie d'irrigation permet d'économiser de l'eau et d'augmenter jusqu'à 20 % le rendement des cultures. Des récoltes plus abondantes permettent non seulement d'améliorer la sécurité alimentaire des Palestiniennes et de leurs familles, mais constituent également une source de revenus supplémentaire. Ce projet a non seulement donné à ces femmes un outil puissant pour assurer leur autonomie économique, mais il a aussi contribué à favoriser l'égalité entre les sexes.

Je voudrais maintenant passer à mon dernier point. Aucun débat sur l'autonomisation des femmes ne serait complet sans faire référence au rôle que l'éducation doit

jouer dans ce processus. L'éducation est un catalyseur pour parvenir à une participation égale des femmes à la société et à leur intégration dans le processus de reprise économique à long terme. C'est également une étape importante vers l'élimination des obstacles qui entravent la pleine participation des femmes à la vie politique, à la prévention des conflits et aux processus de paix et de justice transitionnelle.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que la Pologne vient d'adopter son tout premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela témoigne clairement de notre engagement total à mettre en œuvre les résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité. Le plan définit quatre principaux objectifs pour la période 2018-2021 : la participation effective des femmes à la prévention des conflits et au maintien de la paix; l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité; la protection et l'aide aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste liée à des conflits; et, enfin, la promotion et le développement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Pologne.

Si nous prenons au sérieux notre engagement en faveur d'un monde plus pacifique, plus viable et plus prospère, il n'y a tout simplement pas d'autre solution que d'investir dans les femmes, en leur donnant la possibilité de se faire entendre dans tous les processus de décision pertinents et en favorisant leur autonomisation politique et économique. Nous devons cesser de considérer les femmes comme des victimes de la guerre et les considérer plutôt comme des chefs de file pour la paix.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie.

Nous remercions le Secrétaire général, António Guterres, non seulement pour le rapport qu'il a présenté (S/2018/900), mais aussi pour son attachement au thème qui nous réunit aujourd'hui et pour ses efforts clairs visant à faire de l'Organisation un exemple quant à la manière de parvenir à une représentation équitable des femmes. Nous remercions également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, et la représentante de la société civile palestinienne, M^{me} Randa Siniara Atallah, de leurs exposés.

L'histoire a été écrite par des hommes, reléguant le rôle des femmes à l'arrière-plan, dévalorisant leur rôle dans la société et exerçant contre elles des formes de violence injustifiables. Nous sommes victimes du

système patriarcal qui, enraciné dans le capitalisme, aggrave les inégalités et l'oppression économique, sociale et culturelle des femmes à travers le monde. C'est le problème de base, c'est le système que les organisations sociales, la société civile, les organismes régionaux et la communauté internationale dans son ensemble doivent combattre.

Mais ce sont sans aucun doute les États qui ont la responsabilité première de promouvoir les changements structurels qui donneront aux femmes la place qui leur a toujours été refusée. Ce n'est que par l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes que nous obtiendrons des sociétés plus justes, inclusives et pacifiques.

Les femmes sont quotidiennement confrontées à la violence dans divers contextes, mais aucune n'est plus cruelle ou n'a des effets aussi dévastateurs que la violence générée par les conflits armés; d'où l'importance de la résolution historique 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui le reconnaît et souligne le lien fondamental entre respect de l'égalité des sexes, paix et sécurité internationales. À partir de cette résolution et des sept résolutions adoptées par le Conseil à ce sujet, l'ONU a entrepris bien des efforts et accompli bien des progrès en ce qui concerne leur application aux fins d'intégrer vraiment la problématique femmes-hommes dans les processus de paix et de promouvoir la participation des femmes à ces processus. Parmi ces avancées, on peut citer la création d'ONU-Femmes, du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et d'autres.

Cependant, malgré ces efforts, la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité continue de poser d'importantes difficultés, principalement sur ce dernier point : l'intégration des femmes dans les processus de paix. Le cadre normatif créé par le Conseil de sécurité à cet égard comprend quatre piliers : la prévention, la participation, la protection et le relèvement. Chacun revêt une importance égale et tous se complètent l'un l'autre pour une réalisation optimale du programme. Aujourd'hui, nous tenons à insister sur l'importance de la prévention et sur la manière de garantir la participation active des femmes aux processus de paix.

Bien qu'il y ait des similitudes, chaque pays se heurte à des circonstances et des difficultés qui lui sont

propres. Nous mettons l'accent sur le processus de paix en Colombie du fait des mécanismes employés pour promouvoir la participation des femmes et refléter une démarche antisexiste dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et compte tenu de la parité dans la composition de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui ne se retrouve pas dans d'autres missions de paix.

Comme autre exemple historique de femmes œuvrant à la paix et à la réconciliation dans ma région, il faut mentionner le mouvement héroïque des Mères de la place de mai. Il nous semble également important d'insister sur les progrès obtenus en termes de représentation parlementaire en Somalie et sur les avancées enregistrées dans la région du Sahel et en Afghanistan, entre autres. Ce sont là des illustrations manifestes de l'importance de l'autonomisation politique des femmes.

On peut citer d'autres cas où les difficultés sont nombreuses, notamment celui des pays du bassin du lac Tchad et leur combat contre le terrorisme de Boko Haram, la stigmatisation dont souffrent ses victimes, comme la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed en a fait état après sa visite dans cette région, après quoi elle s'est rendue en République démocratique du Congo, où elle a mis en exergue la nécessité d'encourager la participation des femmes au processus électoral. Les femmes sont aux prises avec des problèmes humanitaires encore plus grands au Yémen, en Palestine et en République centrafricaine, entre autres.

Nous nous réunissons chaque année pour souligner qu'il importe de mettre en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, d'éliminer les violences sexuelles commises en période de conflit, d'appliquer le principe de responsabilité et d'appeler à l'inclusion des femmes dans les processus de paix. Mais comment faire? Premièrement, nous avons besoin de femmes libres et autonomes, qui décident comme bon leur semble, qui aient la pleine possession de leur corps et qui soient économiquement indépendantes. C'est ainsi qu'elles peuvent être de vrais agents du changement. Comment y parvient-on? C'est là que les États doivent faire preuve de sens de l'initiative et promouvoir des changements structurels pour combattre les inégalités, la pauvreté et la discrimination. Ils devraient se concentrer d'abord et avant tout sur les femmes.

La Bolivie était un pays instable. Entre 2000 et 2003, il y a eu des mouvements sociaux pour protester contre la privatisation de l'eau et défendre la souveraineté

nationale de nos réserves d'hydrocarbures. Nous avons besoin d'un changement de fond. Par conséquent, l'une des premières mesures de l'actuel Gouvernement a été d'établir une assemblée constituante, présidée par une dirigeante autochtone. Nous avons rédigé une nouvelle constitution, qui a été adoptée en 2009 et consacre le droit des femmes et des hommes de participer librement à l'instauration, à l'exercice et au contrôle du pouvoir politique, sur un pied et dans des conditions d'égalité.

Nous avons alors mis l'accent sur l'adoption de mesures visant à progresser sur la voie du démantèlement du système patriarcal et ainsi faire tomber les obstacles structurels, essentiellement par l'autonomisation politique et économique des femmes. Nous avons favorisé la participation des femmes dans la prise de décisions grâce à la loi sur le système électoral portant instauration de la parité et de l'alternance entre femmes et hommes dans les listes des candidats à des postes de représentation, ce qui a fait de la Bolivie le deuxième pays au monde en termes de représentation des femmes à l'Assemblée législative. En Bolivie, les femmes sont majoritaires non seulement au Parlement mais aussi dans les autres organes élus.

Dans la même veine, l'une des mesures les plus importantes pour l'inclusion économique des femmes a consisté dans la loi sur le renouvellement de la réforme agraire à l'échelon local, qui non seulement garantit la participation des femmes aux processus de remise en état et de répartition des terres mais donne par ailleurs aux femmes la priorité pour l'acquisition de terres. Il y a 12 ans, les femmes n'étaient que 10 % à posséder des terres, en Bolivie. Aujourd'hui, en 2018, 45 % des terres sont la propriété de femmes.

Cela fait 12 ans que la Bolivie traverse une période de changement de fond; si les femmes n'avaient pas joué un rôle d'agents de changement, cette transformation n'aurait pas pu avoir lieu. Aujourd'hui, nous jouissons d'une stabilité économique, politique et sociale que nous n'avions pas avant. C'est la raison pour laquelle nous réaffirmons notre attachement au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Nous remercions le Secrétaire général des recommandations qu'il a présentées ici aujourd'hui en prévision du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). En collaboration avec le système des Nations Unies et la société civile, tous les États doivent travailler ensemble, de façon coordonnée, pour une mise en œuvre optimale de ce programme.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M^{me} Michelle Müntefering, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères de l'Allemagne.

M^{me} Müntefering (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par une citation :

« Je tiens à déclarer ici, et je crois que beaucoup sont d'accord avec moi sur ce point, que nous les femmes n'avons pas à ressentir de gratitude au sens classique du terme ».

Ces mots ont été prononcés par Marie Juchacz il y a près de 100 ans, le 19 février 1919, au Parlement allemand – durant la première démocratie allemande, juste après l'octroi du droit de vote aux femmes. Première femme à s'exprimer au Parlement allemand, elle avait hardiment poursuivi comme suit :

« Il ne nous viendrait pas à l'idée de nier notre féminité parce que nous avons fait notre entrée sur la scène politique et que nous rejoignons la lutte pour les droits des personnes. Il n'y a rien dans le nouveau programme gouvernemental qui ne nous intéresse pas ».

La situation est exactement la même aujourd'hui, 100 ans après son discours – aussi et particulièrement sur le plan international. La politique étrangère et les stratégies de sécurité ne peuvent ni de doivent plus être élaborées et menées sans les femmes, au XXI^e siècle : ni dans les parlements nationaux, ni à l'ONU, ni dans les missions internationales de paix. Cadre réglementaire multilatéral, central et fondé sur des règles, l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a plus de 70 ans, après deux guerres mondiales. Pour nous, les femmes sont plus importantes que jamais – et pas seulement au vu de notre propre histoire, mais aussi pour un avenir commun et pacifique.

C'est pourquoi je souhaite, tout d'abord, adresser mes remerciements sincères à la Bolivie, qui occupe actuellement la présidence du Conseil de sécurité, pour le présent débat public sur la résolution 1325 (2000). Je veux aussi remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, pour leurs déclarations importantes, ainsi que M^{me} Randa Siniora Atallah, en sa qualité de représentante de la société civile.

Nous ne pouvons pas nous permettre de parler de paix, de femmes et de sécurité au XXI^e sans que des

femmes siègent à la table en tant que partenaires égaux. Elles doivent être les actrices et les façonneuses des politiques de paix et de sécurité, et pas seulement les destinataires des décisions politiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger le potentiel des femmes pour ce qui est de promouvoir la sécurité, la stabilité et la paix durable, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a été une étape cruciale, et une nouvelle génération des fils et filles de nos pays a grandi durant les années écoulées depuis lors. Il s'est passé beaucoup de choses entretemps. Il s'est passé beaucoup de choses depuis ce moment-là. Nous avançons peut-être à pas comptés, mais nous progressons. Par conséquent, il est capital que nous poursuivions à présent l'examen de cette question au vu des crises et des conflits qui ont cours dans le monde et que nous revenions constamment sur nos expériences et nos réussites afin de les mettre à profit avec énergie et vigueur. Pour répondre à nos partenaires européens, ce n'est peut-être pas la même procédure, mais nous ferons de notre mieux.

L'Allemagne fait siennes les déclarations qui seront prononcées par l'observatrice de l'Union européenne et le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous souscrivons également à la déclaration qui sera faite par la représentante du Ghana au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, dont l'Allemagne est la Vice-Présidente.

Qu'il me soit surtout permis, au-delà de cela, de mentionner trois des priorités de l'Allemagne en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous mettrons l'application de la résolution 1325 (2000) au cœur de notre action en tant que membre du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec le Pérou quand nous reprendrons la coprésidence du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous puiserons dans l'excellent travail préparatoire accompli par la Suède et élargirons encore la portée des recommandations du Groupe. Nous donnerons à la société civile, et notamment aux défenseurs des droits fondamentaux des femmes, une voix qui sera entendue au Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous maintiendrons notre concours aux travaux importants de l'ONU qui visent à prévenir et éliminer les violences sexuelles commises en

temps de conflit. Nous mettrons à profit le débat public annuel consacré à la question, durant notre présidence en avril 2019, pour consolider le cadre normatif du Conseil de sécurité qui se rapporte à ce problème. Nous sommes impatients de coopérer avec tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier nos amis français. Les lauréats du Prix Nobel de la paix pour l'année courante – Nadia Murad de l'Iraq, qui vit maintenant en Allemagne, et Denis Mukwege, de la République démocratique du Congo – soulignent dans leur action combien il reste important de lutter contre ces violences.

Troisièmement, et pour terminer, l'Allemagne entend obtenir des progrès tangibles quant à l'application de la résolution 1325 (2000), d'ici à 2020, année qui marquera le vingtième anniversaire de la résolution. Nous continuerons de faire fond sur les échanges d'expérience importants et concrets qui ont lieu dans le cadre du réseau des coordonnateurs. Je me réjouis vivement que nous devions transmettre la présidence de ce réseau à la Namibie, en 2019, notamment au vu du fait que ce pays est l'un des tenants les plus dynamiques de l'application de la résolution 1325 (2000). En outre, nous conserverons notre appui politique et financier au Réseau des femmes d'influence en Afrique, ainsi qu'à la mise en place d'antennes nationales dès que possible, comme par exemple en République démocratique du Congo.

Nous parlons ici de la résolution 1325 (2000), c'est-à-dire de la décision adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en octobre 2000. Il importe de veiller à renforcer la position des femmes à tous les niveaux sociopolitiques – national, régional et mondial. Je suis convaincu que les femmes peuvent tout faire, mais qu'il faut d'abord leur en donner les moyens.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Slovénie.

M^{me} Leskovar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à dire que la Slovénie fait sienne la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Je tiens aussi à féliciter la Bolivie d'avoir organisé le débat de ce jour afin de mettre en avant le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Je remercie en outre le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2018/900) et je le salue au nom de mon pays pour son attachement au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité.

La participation véritable des femmes à la prévention et au règlement des conflits et aux processus de paix est rendue possible par leur autonomisation politique et économique effective, leur accès aux ressources et la réalisation et l'exercice de leurs droits fondamentaux. Leur voix en politique, notamment au parlement et au sein des gouvernements, dans l'armée, dans les affaires, dans le secteur privé et au sein de la société civile confère crédibilité et viabilité aux mesures qui visent à répondre aux préoccupations de sécurité à tous les niveaux. Nous adhérons à l'idée qu'il faut améliorer les données et les indicateurs utilisés pour suivre les tendances et les progrès dans les domaines pertinents.

Les obstacles à la participation politique et économique des femmes contribuent à perpétuer l'insécurité et compromettent les solutions susceptibles d'aboutir à une paix durable. La violence sexuelle et sexiste demeure l'un de ces obstacles et nous devons faire davantage pour que les auteurs soient tenus de répondre de leurs actes. S'agissant de l'application du principe de responsabilité, je réaffirme le soutien vigoureux de la Slovénie à la Cour pénale internationale et au travail accompli ces dernières années par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Je veux également souligner la nécessité que les hommes jouent un rôle actif dans la promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, tant pour ce qui a trait à la prévention et à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste en temps de conflit que pour ce qui se rapporte à la promotion d'une participation véritable des femmes dans les initiatives de paix.

Permettez-moi de rendre brièvement compte au Conseil de nos efforts nationaux. Le deuxième plan d'action national de la Slovénie sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2018-2020, sera adopté par le Gouvernement dans les semaines à venir. Il est basé sur un examen de la mise en œuvre du premier plan d'action et tient compte des difficultés et des tendances naissantes. Il englobe des activités qui se répartissent en cinq domaines thématiques, à savoir : l'intégration d'une démarche antisexiste, la participation des femmes, la protection des femmes et des filles et l'élimination de la violence sexuelle et sexiste en temps de conflit, l'éducation, la formation et la sensibilisation au sujet des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité,

et l'application du principe de responsabilité pour les faits de violence sexuelle et sexiste en temps de conflit. Le plan comprend un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports, et nous pensons qu'il améliorera nos résultats quant au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous travaillons aussi sur une nouvelle directive, à l'intention des forces armées slovènes, sur l'application de la résolution 1325 (2000).

Nous avons fait de l'égalité des sexes une priorité thématique et une question transversale dans le cadre de notre aide internationale dans le domaine de l'action humanitaire et de la coopération au service du développement, et nous appuyons des projets consacrés à l'autonomisation des femmes dans les Balkans occidentaux, au Liban, en Jordanie, en Ouganda et au Rwanda. Ces projets contribuent à renforcer la résilience des femmes en encourageant la sensibilisation, l'éducation et l'emploi, une représentation équilibrée et la promotion de l'autonomisation économique et psychosociale.

Compte tenu de l'importance que mon gouvernement attache au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, nous avons décidé d'axer une partie de notre plus grande manifestation de politique étrangère – le Forum stratégique de Bled, que nous organisons chaque été – sur la célébration du quarantième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Nous apprécions les efforts déployés par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour mettre l'accent sur la nécessité d'une action coordonnée et spécifique à l'échelon national. Nous nous associons à d'autres pour encourager le Conseil de sécurité à accorder l'attention voulue aux travaux du Groupe dans ses délibérations et les textes qui en sont issus.

Pour terminer, je veux me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que nous fassions tous plus afin de combler l'écart entre ce que nous disons dans cette salle et ce que nous faisons à l'extérieur de ses murs en vue de donner plus d'espace à la participation des femmes et d'y consacrer davantage de ressources, y compris financières. Je voudrais assurer le Conseil que la Slovénie demeure fermement attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à une approche globale pour sa mise en œuvre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Herashchenko (Ukraine) (*parle en russe*) : Je représente l'Ukraine en ma qualité d'Envoyée spéciale du Président pour le règlement pacifique de la situation dans le Donbass et je participe directement au processus de paix de Minsk.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence bolivienne d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés.

Par ailleurs, l'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Nous notons avec satisfaction que le rapport thématique du Secrétaire général (S/2018/900) contient des informations sur les mesures prises par le Gouvernement ukrainien pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), notamment sur le lancement du processus de mise en œuvre de notre plan d'action national. Je ne peux que souscrire à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle nos engagements en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) seront véritablement mis à l'épreuve à l'approche de 2020, et nous devons accélérer nos efforts pour réaliser les principales priorités énoncées dans cette résolution.

Je suis convaincue que l'ONU a une occasion unique de mettre en œuvre l'un de ses principes fondamentaux, à savoir

« proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

La participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, leur accès à des postes gouvernementaux de haut niveau et leur participation aux processus de prise de décisions à tous les niveaux sont essentiels pour parvenir à l'égalité des sexes. Ceci est non seulement consacré par le deuxième article de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais est également réaffirmé dans les objectifs de développement durable. Les données publiées par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences et par l'Organisation internationale du Travail ne font que confirmer la nécessité d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux et en ce qui concerne la prise de décisions politiques, et de garantir l'égalité salariale.

Étant donné que l'agression armée contre l'Ukraine est dans sa cinquième année et que ce sont les femmes et les enfants qui sont les principales victimes de la guerre, le Gouvernement ukrainien a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre efficacement la résolution 1325 (2000) et pour garantir et protéger les droits des femmes dans tous les domaines de la vie publique. La mise en œuvre de notre plan d'action national relatif à cette résolution, qui porte sur la période allant jusqu'en 2020, est en bonne voie. Ce plan prévoit l'inclusion de l'égalité des sexes dans la formation professionnelle, l'élaboration d'une politique visant à accroître la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et la mise en place d'un système pour assurer la protection des femmes et des filles touchées par le conflit. Un aspect important de notre plan national consiste à prévenir et à combattre la violence sexiste dans le contexte des opérations militaires.

Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme institutionnel chargé de la mise en œuvre de politiques relatives à l'égalité des sexes, la Vice-Première Ministre de l'Ukraine a été chargée d'en assurer la coordination et un poste de représentant gouvernemental chargé des politiques relatives à l'égalité des sexes a été créé. Nous nous employons actuellement à accroître la participation des femmes à la vie politique en Ukraine. Malheureusement, les femmes ne constituent que 12 % du Parlement ukrainien, ce qui est manifestement insuffisant et ne correspond pas au potentiel professionnel des femmes ukrainiennes. Par conséquent, des amendements à la législation sont en train d'être élaborés et nous sommes en train d'introduire des quotas par sexe, une mesure qui s'est avérée très utile lors des élections locales.

En septembre, le Gouvernement a approuvé un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans les observations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui définit des mesures spécifiques pour la période allant jusqu'en 2021. Les efforts se poursuivent en ce qui concerne notre stratégie nationale pour l'égalité des sexes dans les secteurs de la sécurité et de la défense. Au sein des forces armées ukrainiennes, plus de 25 000 femmes effectuent un service militaire sous contrat sur un pied d'égalité avec les hommes, dont 3 400 sont des officiers. Nous avons également augmenté le nombre de postes auxquels les femmes peuvent être nommées et garanti l'accès aux grades militaires dans des conditions d'égalité. Cette année, pour la première fois dans l'histoire de l'Ukraine, une

femme a été promue au grade de générale de division et nommée à la tête des services médicaux de nos forces armées.

Chaque année, le nombre de victimes de l'agression armée de la Russie contre l'Ukraine continue d'augmenter, parmi les civils et les militaires. Je voudrais attirer l'attention sur la catastrophe humanitaire provoquée par la guerre menée contre l'Ukraine. Depuis 2014, des femmes soldats qui servent au sein de nos forces armées ont été tuées dans le Donbass. Il y a quelques jours, Olesia Baklanova, une femme soldat de 19 ans, a été tuée. En février, Sabina Galitskaya, une infirmière, est morte lorsque son véhicule, qui pourtant était clairement identifiable comme un véhicule médical, a été touché par un missile antichar russe. Elle n'avait que 23 ans. Combien d'autres femmes ukrainiennes doivent mourir en défendant leur patrie avant qu'il ne soit mis fin au conflit armé dans le Donbass, qui a été provoqué par la Russie?

Les mines et les engins explosifs représentent toujours un grave problème. Ils couvrent littéralement 7 000 kilomètres carrés du territoire ukrainien. Ils ont tué 92 femmes dans le Donbass durant toutes ces années. Il y a quelques jours, trois enfants ont été tués par une mine à proximité de la ville occupée de Horlivka dans le district de Donetsk. Le Parlement ukrainien envisage d'adopter une loi très importante sur le déminage humanitaire. La technologie et les ressources militaires, y compris des mines marquées comme ayant été fabriquées en Fédération de Russie, arrivent par la frontière russo-ukrainienne, qui s'étend sur une zone de 400 kilomètres non contrôlée. C'est pourquoi l'Ukraine insiste sur la mise en place rapide d'une mission de maintien de la paix dans le Donbass sous l'égide de l'ONU, dotée d'un mandat élargi d'administration intérimaire. Cela est essentiel si nous voulons prévenir une catastrophe humanitaire et protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les plus vulnérables. Il va sans dire que l'Ukraine verrait d'un bon œil que cette mission compte autant de femmes soldats de la paix que possible.

En ma qualité de représentante de l'Ukraine pour les questions humanitaires au sein du groupe de Minsk, j'ai concentré mes efforts sur la libération des otages. Pendant toutes ces années de guerre, il a été possible de libérer ou de retrouver 258 femmes qui avaient été prises en otage par des groupes armés illégaux. À l'heure actuelle, six femmes ukrainiennes sont toujours détenues tandis que 21 autres ont été portées disparues.

En outre, 1 500 femmes sont devenues veuves et plus de 2 000 femmes ont perdu leurs enfants.

Nombreux parmi ceux qui sont ici ont entendu parler de Oleh Sentsov, de Serhiy Glondar, d'Uzair, de Teimur Abdullayev, et de Volodymyr Balukh, ainsi que de 70 autres prisonniers politiques ukrainiens détenus dans les prisons de la Fédération de Russie, en plus des dizaines de prisonniers illégalement détenus dans le territoire occupé du Donbass. Leurs familles – leurs mères, leurs épouses, leurs sœurs et leurs filles qui n'ont même pas la possibilité de les voir ou de communiquer avec eux – les attendent toujours. Aujourd'hui, le Parlement européen a décerné à Oleh Sentsov le Prix Sakharov pour la liberté. Nous nous félicitons de cette décision et nous encourageons tous les Membres de l'ONU à tout mettre en œuvre pour qu'Oleh Sentsov et les autres prisonniers politiques soient libérés. Oleh devrait pouvoir recevoir son prix en personne et non par des intermédiaires.

Cette année, en ma qualité de représentante de l'Ukraine pour les questions humanitaires au sein du groupe de Minsk, j'ai présenté des dizaines de propositions à la Fédération de Russie en vue du transfert à Moscou de citoyens russes qui ont été condamnés pour des crimes graves en Ukraine en échange de nos prisonniers détenus en Crimée, un geste humanitaire qui permettrait d'améliorer la vie de centaines de femmes et d'enfants. Néanmoins, la Russie n'a pas encore répondu à notre proposition et s'est opposée à toute discussion sur les questions concernant la libération des otages et des prisonniers politiques. Soit dit en passant, ce ne sont pas seulement les femmes ukrainiennes qui espéraient qu'une libération à grande échelle de prisonniers allait être effectuée, l'Ukraine ayant proposé que cela soit fait dans les meilleurs délais. Les femmes russes – les épouses et les mères des soldats russes détenus en Ukraine – demandent également à la Fédération de Russie de le faire. Ce serait un geste humanitaire remarquable de la part des deux parties. Il ne manque que la volonté politique.

Dans le but de déterminer l'ampleur des violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles, commises dans les territoires occupés de Crimée et du Donbass, l'Ukraine n'a cessé d'appeler au déploiement d'observateurs spéciaux par la mission spéciale d'observation et la mission humanitaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par l'ONU et par le Comité international de la Croix-Rouge. Soit dit en passant, le Comité international de

la Croix-Rouge n'a jamais été autorisé à avoir accès aux prisonniers politiques ukrainiens détenus sur le territoire russe ou dans les territoires occupés, ce qui constitue une grave violation de leurs droits fondamentaux. Les prisonnières qui ont été libérées ont fait état de cas de violence sexuelle. Les militants n'ont même pas hésité à s'en prendre à des membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. L'an dernier, en mai 2017, un militant armé a harcelé sexuellement une femme membre d'une patrouille de la Mission spéciale d'observation et a empêché la patrouille d'avancer. Ce crime n'a été évité que grâce à l'intervention de ses collègues de la Mission. Douze prisonniers ont été libérés en décembre 2014, des hommes et des femmes, et plusieurs d'entre eux nous ont également parlé de cas de violences sexuelles collectives.

En conclusion, je voudrais citer Max van der Stoep, qui a dit ceci :

« L'humanité a passé des siècles à perfectionner l'art de la guerre. Nous n'en sommes encore qu'à nos balbutiements quand il s'agit de construire la paix. »

C'est pourquoi je crois que garantir la paix dans n'importe quelle partie du monde est essentiel pour garantir les droits de l'homme et le développement durable. Le moment est venu non seulement d'accroître de manière décisive le rôle des femmes dans ce processus, mais aussi de le concrétiser. Nous avons une occasion unique de rejeter les déclarations bureaucratiques et de prendre des mesures pratiques pour promouvoir les droits des femmes, permettre leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction après les conflits et les protéger de la violence sexuelle et sexiste. Je nous exhorte à intensifier ces efforts sans tarder.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. Je tiens également à informer tous les participants que nous poursuivrons ce débat public pendant l'heure du déjeuner, car nous avons une longue liste d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président,

d'avoir abordé ce sujet très important aujourd'hui. Je tiens également à remercier les intervenants pour leurs déclarations très convaincantes.

L'expérience passée montre que la participation et l'influence effectives des femmes dans les processus de paix sont étroitement liées à la pérennisation de la paix. Cependant, nous devons admettre la réalité de la faible représentation des femmes dans les grands processus de paix et l'absence de progrès dans leur participation. À l'approche de 2020 et du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous avons besoin d'efforts plus vigoureux de la part de tous les acteurs de la communauté internationale si nous voulons appliquer pleinement le cadre normatif.

Le Japon attache une grande importance au soutien de la participation des femmes et à la protection de leurs droits dans le domaine de la paix et de la sécurité, qui est l'un des trois piliers fondamentaux de nos efforts pour créer une société où les femmes brillent. Aujourd'hui, j'aimerais partager deux exemples de ce que nous faisons dans ce domaine. Premièrement, le Japon soutient le projet d'ONU-Femmes au Kenya, qui vise à promouvoir la participation substantielle des femmes au niveau communautaire. Au cours de l'année écoulée, plus de 8 000 Kényanes (civiles et policières) ont suivi une formation à la prévention et à la lutte contre la radicalisation violente, et 1 000 autres femmes et jeunes gens ont reçu une formation professionnelle génératrice de revenus. Le projet encourage les femmes à être des participantes actives et confiantes dans la protection de leurs communautés contre les influences extrémistes violentes.

Deuxièmement, le Japon aide à renforcer les capacités et la représentation des femmes policières en Afghanistan, qui ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de protection et d'appui efficaces aux femmes victimes de violence. Leur forte motivation à œuvrer pour la paix et la sécurité encourage d'autres femmes, y compris les survivantes de la violence. Le Japon estime que le leadership des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité est essentiel pour instaurer la pérennisation de la paix.

Afin de promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes et leur participation effective au maintien de la paix, le Japon entend renforcer la coopération dans les domaines multilatéraux, en particulier dans les domaines suivants. Premièrement, la violence sexuelle dans les conflits est un obstacle majeur au maintien de la paix, et des engagements sont

nécessaires de la part des donateurs et des gouvernements touchés par les conflits. Le Japon est l'un des principaux donateurs du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, avec des contributions d'un montant total de 9,5 millions de dollars, et nous avons constaté des résultats substantiels de ces efforts en République démocratique du Congo. Nous réitérons notre appui constant à ses travaux.

Deuxièmement, le Japon est fier de soutenir le programme de Leadership, autonomisation, accès et protection des femmes dans la réponse aux crises, également connu sous le nom de LEAP, dans le cadre des programmes phares d'ONU-Femmes. À cet égard, le Japon a versé 8,7 millions de dollars en 2018 pour promouvoir la résilience des femmes. Troisièmement, le Japon a désigné Sri Lanka comme pays partenaire dans le cadre de l'Initiative de partenariat pour les femmes, la paix et la sécurité du Groupe des Sept, sur la base de nos excellentes relations bilatérales historiques. Nous aimerions élargir notre assistance en vue d'une participation significative des femmes touchées par le conflit afin de promouvoir les femmes et la paix et la sécurité à Sri Lanka.

Avant de terminer, je voudrais mentionner que le Japon accueillera l'Assemblée mondiale des femmes à Tokyo les 23 et 24 mars 2019. Les femmes et la paix et la sécurité seront l'un des principaux sujets de discussion. Nous nous réjouissons d'accueillir des invités et des participants du monde entier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Tripathi (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur cette importante question. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2018/900) et tous les intervenants de leurs déclarations.

Les cadres normatifs et opérationnels relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité ont été considérablement renforcés dans l'ensemble du système des Nations Unies au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, on prend davantage conscience du rôle central de la participation significative des femmes aux processus de paix et de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'accent mis par

le Secrétaire général sur la parité des sexes parmi les hauts responsables de l'ONU et des résultats obtenus.

L'importance de l'engagement actif et du leadership des femmes est désormais bien établie dans les processus de paix et de réconciliation et dans la lutte contre la propagation de l'extrémisme violent. Des initiatives orientées vers l'action telles que le Réseau des femmes d'influence en Afrique et les résultats encourageants des processus de paix, notamment en Colombie et en Guinée-Bissau, confirment le rôle important des femmes dans la transformation de l'économie. Malgré ces efforts, les rôles et les perspectives des femmes dans les processus de paix restent largement négligés. La violence sexuelle, les enlèvements et la traite des êtres humains continuent d'être utilisés comme armes de guerre par des acteurs non étatiques et des organisations terroristes dans les conflits armés. L'expansion rapide des réseaux criminels transfrontières finance le terrorisme, fournit des armes, recrute et entraîne des combattants étrangers et déstabilise des régions entières, ce qui affecte de manière disproportionnée les femmes. Les mouvements massifs de réfugiés résultant des conflits armés rendent les femmes plus vulnérables à la discrimination et à l'exploitation. Aucun pays n'est en mesure de relever seul ces défis.

La question des femmes et de la paix et la sécurité doit également être envisagée dans un contexte sociétal plus large, impliquant des questions de genre et de développement qui sont traitées en dehors du Conseil. Le rôle synergique d'un développement tenant compte des sexes et de l'édification de sociétés pacifiques et résilientes est bien connu. Le travail normatif effectué en dehors du Conseil à cet égard, notamment à la Commission de la condition de la femme et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, doit continuer de guider nos actions. Le travail normatif effectué par ONU-Femmes et d'autres organismes tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est important pour le renforcement des capacités. Le Fonds pour la consolidation de la paix a consacré plus d'un tiers de son financement à des programmes d'intégration de l'égalité des sexes.

Tandis que l'Assemblée générale s'attache à un développement inclusif et faisant place aux femmes pour mettre en place des sociétés pacifiques et résilientes, le Conseil doit promouvoir une coopération efficace en matière de lutte contre le terrorisme, lequel menace la paix et la sécurité. Le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour tirer parti du potentiel de

l'intégration des considérations relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans les régimes de sanctions. Les comités des sanctions du Conseil de sécurité doivent se pencher sur la question de l'inscription proactive sur la liste d'individus et entités terroristes impliqués dans des actes de violence sexuelle et sexiste en période de conflit armé. La coopération internationale aux fins de poursuivre les criminels impliqués dans des crimes transnationaux est indispensable pour garantir aux victimes, dont beaucoup sont des femmes et des filles, que justice sera faite.

En Inde, la rhétorique sur l'autonomisation des femmes a progressé, cessant de les considérer comme de simples bénéficiaires des programmes d'aide sociale pour davantage tenir compte de leurs préoccupations et tirer parti de leur leadership aux fins du développement inclusif. Plus de 1,3 million de représentantes directement élues participent en Inde à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'établissement de budgets soucieux de l'égalité des sexes s'est révélé servir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre des politiques dans tous les secteurs.

L'Inde est déterminée à accroître la représentation des femmes dans les missions de maintien de la paix et a tenu son engagement de faire en sorte que 15 % de ses observateurs militaires soient des femmes. Le déploiement historique, par l'ONU, de la toute première unité indienne de police constituée entièrement féminine au Libéria est devenu un modèle pour les femmes locales, en matière de participation aux activités de police et aux mécanismes pertinents de l'état de droit. L'Inde a également pris l'engagement de déployer une autre unité de police constituée entièrement féminine. L'Inde est partenaire d'ONU-Femmes dans des initiatives de renforcement des capacités du Centre pour le maintien de la paix des Nations Unies, basé à New Delhi, qui a organisé le troisième cours de formation à l'intention des femmes officiers, à laquelle ont assisté 40 femmes provenant de 26 pays. L'Inde dispense à ses forces de maintien de la paix une formation préalable au déploiement en matière de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes.

Nous appuyons sans réserve la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de même que son ferme engagement à parvenir à la parité entre les sexes dans les opérations de paix. L'Inde est prête à se

mobiliser auprès de ses partenaires pour veiller à une participation constructive des femmes et à l'intégration systématique des considérations relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans la mise en place de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Fernández de Soto Valderrama (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, convoqué le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. C'est pour moi un privilège tout particulier que ma première déclaration en tant que nouveau Représentant de mon pays porte précisément sur ce débat, dans le cadre duquel la Colombie a tant d'enseignements à partager avec la communauté internationale. Je tiens également à remercier de leurs exposés et contributions la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, et la représentante de la société civile, M^{me} Randa Siniora Atallah.

Nous savons gré à la présidence d'avoir évoqué, dans la note de cadrage préparée pour le présent débat (S/2018/904, annexe), la Colombie et son processus de paix en tant qu'exemple positif de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), même si, comme vous le dites si bien, Monsieur le Président, il nous reste encore de nombreux défis à relever.

Nous savons que, pour concrétiser notre aspiration à une société pacifique et inclusive fondée sur les principes de la légalité, de l'esprit d'entreprise et de l'équité, la participation et l'autonomisation politique et économique des femmes et la promotion leur leadership sont indispensables. C'est pourquoi je voudrais souligner deux jalons qui ont marqué les premiers mois du Gouvernement du Président Iván Duque Márquez : pour la première fois de l'histoire de la Colombie, c'est une femme qui occupe le poste de Vice-Présidente de la République, et qui, en plus des fonctions afférentes à ce poste, a été chargée d'appuyer le Président dans la promotion de l'égalité des sexes. En outre, le Président a formé le premier Cabinet ministériel de l'histoire du pays où la parité hommes-femmes est respectée, puisque huit des 16 ministères sont dirigés par des femmes. Il est impératif de promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes aussi bien par l'exemple que par des mesures concrètes, et ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à contribuer à l'élimination de toutes

les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes.

Pour ce qui est d'atteindre les objectifs du développement durable et de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Colombie estime que l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme doivent rester une question cruciale à l'ordre du jour international. Les engagements en la matière doivent refléter la prise en compte et la garantie des droits des femmes, et nous devons veiller à ce qu'ils soient intégrés dans la politique extérieure et dans tous les secteurs au niveau de l'État. À cet égard, et dans le but de promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes aux fins d'un développement durable sur l'ensemble du territoire national, le nouveau plan de développement, qui sera présenté prochainement, comportera un chapitre consacré à l'égalité des sexes dans les politiques publiques, un plan visant à garantir une vie exempte de violences, la prévention des grossesses adolescentes, la création d'un observatoire des questions de genre et la prise en charge des victimes du conflit.

L'expérience accumulée par la Colombie s'agissant de la question à l'examen est bien connue de tous les membres du Conseil et elle est importante pour continuer à promouvoir, à titre prioritaire, la participation des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix. Durant le processus de paix signé il y a près de deux ans, des femmes faisaient partie des négociateurs de la paix en Colombie présents à la table des négociations, et une sous-commission a été formée pour veiller à ce que l'accord de paix intègre une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Le Secrétaire général a d'ailleurs pris acte de cette réalisation lorsqu'il a souligné que l'Accord de paix colombien contenait plus de 100 dispositions sexospécifiques. Cette semaine, le Président Duque Márquez a annoncé qu'il fallait rapidement se doter des meilleures normes de participation des femmes au commandement de l'armée colombienne, objectif au service duquel la Colombie a réalisé d'importantes transformations que nous entendons continuer à consolider. La Colombie partage la préoccupation de la société civile s'agissant des menaces et assassinats qui visent les femmes figures de la société civile et les défenseuses des droits de l'homme. Nous continuerons de redoubler d'efforts pour renforcer le cadre institutionnel en place et accélérer les enquêtes et les mesures de protection contre ce fléau. Les enseignements tirés de notre expérience concernant le rôle des femmes dans la

réalisation et la construction de la paix peuvent servir dans d'autres contextes et régions. Les femmes et les filles jouent un rôle fondamental dans mon pays. Nous sommes fermement convaincus de leur importance dans la construction de sociétés démocratiques et inclusives.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir profité de votre présidence pour organiser cet important débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens aussi à remercier tous les intervenants pour leurs exposés complets. Je voudrais tout particulièrement prendre acte du fait que le Secrétaire général António Guterres contribue sensiblement à promouvoir et à défendre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des efforts de paix des Nations Unies.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne.

Le rôle que peuvent jouer les femmes et les filles dans les processus de paix et l'action humanitaire, de même que la contribution active des femmes à la médiation, à la prévention des conflits, à la réforme du secteur de la sécurité et à la consolidation et au maintien de la paix ont beau être considérables, ils sont souvent négligés, ou du moins sous-estimés. Aujourd'hui, je voudrais limiter ma déclaration à trois grands domaines qui revêtent une importance pour la Slovaquie.

Premièrement, examinons le cadre normatif et la réalité sur le terrain. Nous avons créé un cadre suffisant, à notre sens, de résolutions et d'engagements, mais leur mise en œuvre reste insuffisante. Le rôle des femmes dans la pérennisation de la paix est incontestable. Bien que nous ayons décidé de promouvoir une participation véritable des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous n'avons pas observé d'augmentation du nombre de femmes soldats de la paix. De fait, ce nombre n'a pas évolué de manière significative au cours des 10 dernières années; il n'a fait que passer de 2 à 4 % des effectifs. Un an après le lancement par le Secrétaire général de sa stratégie de promotion de la parité des sexes à l'échelle du système, le nombre de femmes déployées sur le terrain n'a pas dépassé 28 %. Nous en sommes au même point qu'il y a environ un an. Nous devons examiner avec attention le récent rapport du Secrétaire général sur les femmes et la

paix et la sécurité (S/2018/900) qui, entre autres choses, souligne les lacunes persistantes et les problèmes qui se profilent. Le rapport, avec la résolution 2242 (2015), constitue une feuille de route claire concernant les mesures à prendre et la manière de procéder efficacement et rapidement.

Deuxièmement, l'autonomisation politique et économique des femmes doit être au centre de nos initiatives relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Il faut avant tout garantir les droits économiques des femmes et leur pleine participation aux processus économiques, ainsi que leur accès aux ressources, à l'emploi et à l'éducation. Nous devons faire plus pour protéger les défenseurs des droits des femmes et les actrices clefs de la politique, de la vie publique et de la société. Ce n'est qu'ainsi que nous garantirons leur autonomisation politique et leur participation égale dans tous les domaines. Pour y parvenir, nous devons également garantir un financement adéquat et la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, principalement dans les pays touchés par un conflit.

Je sais qu'en début de journée, nous avons tous eu l'occasion de féliciter la Présidente nouvellement élue de l'Éthiopie, M^{me} Sahle-Work Zewde, avec qui j'ai eu le privilège de travailler à Nairobi pendant trois ans et demi. Ce moment était important pour nous tous, car une Secrétaire générale adjointe est devenue la première femme élue Présidente de l'Éthiopie. Bien sûr, des exemples tels que celui-ci sont essentiels, et nous nous réjouissons d'appuyer son rôle et de continuer à travailler avec elle.

Troisièmement, le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité ne doit pas être sous-estimé. La résolution 2151 (2014), sur la réforme du secteur de la sécurité, souligne l'importance que revêtent la participation égale et effective des femmes et leur pleine participation à tous les stades des processus de réforme du secteur de la sécurité. La Slovaquie, en tant que coprésident du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, collabore étroitement avec le Groupe des Amis de la parité des sexes pour rechercher des moyens de renforcer l'appui de l'ONU aux processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité qui prennent en compte la problématique hommes-femmes, renforcer la parité et l'égalité des sexes et améliorer la programmation ainsi que les activités de plaidoyer. En conséquence, l'approche de l'ONU en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité doit prendre en compte

la problématique hommes-femmes durant les phases de planification, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Ce n'est qu'en augmentant la participation des femmes au contrôle civil et aux processus de réforme du secteur de la sécurité que la population fera confiance au secteur de la sécurité, en particulier dans les sociétés sortant d'un conflit.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité a organisé un dialogue à ce sujet en République centrafricaine, avec la participation de la Ministre de la défense de ce pays. Un des messages clefs a été la nécessité de bâtir un secteur de la sécurité qui soit non seulement efficace, mais également ouvert à tous. Un ferme engagement du Gouvernement est nécessaire à cet égard.

Pour terminer, plus nous mettrons l'accent sur l'application pratique de nos déclarations et de nos décisions politiques, plus tôt nous obtiendrons des résultats tangibles et positifs sur le terrain et dans la vie quotidienne. C'est ce qui doit à mon sens constituer notre préoccupation centrale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Koçyiğit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie (MICTA). Nous tenons tout d'abord à remercier la présidence bolivienne d'avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général de son récent rapport (S/2018/900).

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a jeté les bases du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, les pays MICTA estiment qu'il est crucial d'établir un bilan de nos progrès et de réfléchir à nos efforts collectifs et individuels futurs.

Les pays MICTA reconnaissent le rôle clef que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous demeurons déterminés à renforcer la participation des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité, notamment leur participation politique et leur leadership. Nous estimons que l'autonomisation politique et économique des femmes est cruciale pour la prévention des conflits et la stabilisation des sociétés sortant d'un conflit armé. Nous attachons également de l'importance à notre engagement à atteindre l'égalité

des sexes, laquelle est essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous notons que tous les pays MICTA sont membres du Groupe des Amis de la parité des sexes.

Les pays MICTA reconnaissent l'importance de sept résolutions ultérieures du Conseil de sécurité dans la création d'un cadre normatif solide pour la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité par le système des Nations Unies et les États Membres. En conséquence, le nombre de programmes visant à renforcer la participation des femmes en tant que dirigeantes au sein des forces militaires et de police et en tant qu'agentes de paix dans le cadre de la négociation de traités et d'accords de paix est en augmentation. Font l'objet d'une prise de conscience plus aiguë et d'une attention croissante la vulnérabilité des femmes et l'incidence asymétrique que les conflits ont sur elles.

En dépit des progrès accomplis, les femmes et les filles restent confrontées à des problèmes considérables. Nous notons avec une profonde préoccupation que la violence sexuelle est devenue un élément tactique routinier des guerres et des conflits armés. Le viol, l'exploitation sexuelle, les mariages forcés, les abus sexuels et la torture constituent des violations odieuses des droits de l'homme et de la dignité humaine. Nous soulignons que les abus sexuels et la violence sexuelle sont liés aux inégalités entre les sexes, à la pauvreté, à l'exclusion et à la discrimination.

Les pays MICTA estiment donc qu'il est impératif de lutter directement contre ces causes profondes de conflits, notamment en promouvant l'égalité des sexes ainsi qu'une participation accrue et véritable des femmes à toutes les formes de médiation, à la prévention des conflits, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au relèvement après les conflits et aux processus de consolidation de la paix. Nous estimons également qu'il faut augmenter le nombre de conseillers pour la problématique hommes-femmes au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous devons accentuer nos efforts pour faire en sorte que davantage de femmes occupent un siège déterminant à la table des négociations, renforcer la participation des femmes à la prise de décisions économiques et politiques à tous les stades des processus de paix, et mettre en œuvre les accords de paix. Selon les statistiques d'ONU-Femmes, les civils – dont la majorité sont des femmes et des enfants – constituent près de 90 % des victimes des conflits contemporains,

alors que moins de 4 % des signataires d'accords de paix sont des femmes et moins de 10 % des négociateurs sont des femmes.

À une époque où les causes et les effets des conflits dépassent facilement les frontières, la coordination et la coopération régionales et internationales restent des outils importants s'agissant d'aborder les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Avec cette constatation à l'esprit, les pays MICTA, qui représentent plusieurs continents, soulignent leur volonté de contribuer aux efforts internationaux pour promouvoir la réalisation du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) : Je voudrais tout d'abord remercier la Bolivie d'avoir organisé le présent débat public sur cette question très importante. Nous remercions également les auteurs d'exposé de leurs observations pénétrantes.

Mettre fin aux conflits, forger la paix, atténuer les souffrances humaines, lutter contre l'injustice, défendre les droits de l'homme et mettre le monde sur une voie plus sûre sont au cœur de notre travail ici à l'ONU, dont nous avons célébré le soixante-treizième anniversaire hier. Si des progrès considérables ont été à plusieurs égards accomplis sur le plan normatif, les conflits et la violence augmentent en fait. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/900), jamais, au cours des 30 dernières années, le nombre de pays en proie à un conflit violent, quelle qu'en soit la nature, n'a été aussi élevé. Les conflits deviennent de plus en plus complexes et prolongés. Des ripostes tardives et faibles – souvent dictées par les rivalités entre puissances et par l'opportunisme politique – perpétuent les souffrances humaines. Ce sont les femmes, et en particulier les jeunes filles, qui continuent de pâtir durablement et de façon disproportionnée des conséquences de toute cette agitation et instabilité et de tout ce chaos. Dans de nombreuses zones de conflit, elles restent des cibles faciles, souvent utilisées par les agresseurs en toute impunité comme tactique de guerre pour humilier et terroriser la population civile.

L'adoption de la résolution historique 1325 (2000) du Conseil de sécurité a marqué un tournant qui a, à juste titre, placé les questions concernant les femmes au centre du débat mondial sur la prévention des conflits, et dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité

internationales. Partout dans le monde les femmes, comme d'autres intervenants l'ont reconnu tout à l'heure, se sont imposées en tant que dirigeantes et bâtisseuses de consensus, suscitant l'espoir d'un avenir de paix et de prospérité au milieu des conflits et de la violence. Au fil des années, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est devenu un puissant moyen de garantir la féminisation de la paix dans les environnements post-conflit. Pourtant – et c'est là le paradoxe – les femmes demeurent largement invisibles et exclues des processus et des négociations de paix.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentiellement une initiative tendant à ouvrir de nouvelles perspectives pour régler les conflits. Il met l'accent sur les causes profondes et les facteurs de conflit et jette une lumière fort nécessaire sur le sort des plus opprimés et des plus marginalisés. En mettant l'accent sur la création d'un environnement propice à une participation plus authentique des femmes, il vise aussi à les amener à la table des négociations en tant que véritables parties prenantes, capables de définir leurs intérêts et de les défendre. À cet égard, je voudrais souligner brièvement quatre points spécifiques.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit assumer son rôle primordial de maintenir la paix et la sécurité en mettant l'accent sur les causes profondes des conflits, en particulier s'agissant des différends qui figurent de longue date à son ordre du jour, comme ceux de Jammu-et-Cachemire et de la Palestine, où les femmes souffrent de manière disproportionnée des violences due à l'occupation étrangère.

Deuxièmement, la communauté internationale doit veiller à ce qu'une attention égale soit accordée à chacun des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à savoir la prévention, la participation, la protection et le relèvement, et que le cadre soit mis en oeuvre à tous les niveaux.

Troisièmement, les institutions nationales de défense des droits de l'homme sont un maillon essentiel de la chaîne de responsabilité en ce qui concerne les violations des droits des femmes et leur prévention. Il faut soutenir les efforts visant à renforcer leur action.

Quatrièmement, malgré des preuves claires suggérant que la participation active des femmes durant les processus de paix augmentent considérablement les chances de succès, les femmes continuent de rester en marge du rétablissement progressif de la paix. Le savoir-faire spécial des femmes en matière de médiation les

qualifie particulièrement pour être Envoyées spéciales et Représentantes spéciales du Secrétaire général. Pourtant, rares sont celles qui dirigent de telles missions. Cela doit à l'évidence changer.

Cinquièmement, pour garantir une participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix, le souci d'égalité entre les sexes doit être pleinement intégré dans le paradigme de consolidation de la paix afin de renforcer l'environnement de protection. Cela permettrait de renforcer considérablement le rôle des femmes dans les accords de paix, ainsi que dans la stabilisation post-conflit et durant les phases de reconstruction.

L'expérience de mon pays montre que faire jouer aux femmes un rôle clef ouvre des perspectives nouvelles et jette une base solide pour une société dynamique. Nous restons déterminés à promouvoir notre ambitieux programme national d'autonomisation des femmes et d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes. Le nouveau gouvernement de mon pays en a fait une priorité absolue, et nous continuerons de collaborer de manière constructive avec la communauté internationale à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Skåre (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

Nous remercions la Bolivie de son initiative d'organiser le présent débat public, et saluons le rapport annuel du Secrétaire général (S/2018/900).

Nous ne nous sommes pas rapprochés de la paix. La sécurité et les droits des femmes sont toujours menacés, et les extrémistes violents les ciblent en particulier. Les femmes réfugiées sont exposées à la violence. Les défenseurs des droits des femmes sont de plus en plus vulnérables. La violence sexuelle est endémique. Les récipiendaires du prix Nobel de la paix cette année dénoncent les souffrances qui détruisent des vies et sapent la paix, et ils nous montrent comment y réagir. Alors agissons!

Il est décidément devenu plus difficile d'ignorer les femmes dans les efforts déployés au service de la paix et de la sécurité. Le leadership énergique du Secrétaire général est essentiel, comme l'atteste la stratégie sur la parité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies; le Groupe informel d'experts chargé

de la question des femmes et la paix et la sécurité; le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité; le Groupe des Amis des femmes et la paix et la sécurité; des réseaux comme le Réseau des femmes dans l'armée; et le nombre croissant de stratégies et de plans d'action nationaux pour les mettre effectivement en oeuvre.

Nous bénéficions grandement de l'action menée par la société civile, notamment le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, des organisations telles que le Réseau international d'action de la société civile, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, le Global Network of Women Peacebuilders, les groupes locaux de femmes, et d'autres encore. Au Soudan du Sud, au Yémen, en Afghanistan, en Colombie, en Syrie et au Libéria, les femmes ont trouvé des moyens de s'engager. Leurs efforts coïncident de plus en plus avec ceux de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales, à mesure que les mécanismes d'inclusion novateurs évoluent, notamment les sous-commissions, les centres de crise, les comités consultatifs de femmes, et le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.

Nous voudrions féliciter l'Éthiopie de l'élection récente de M^{me} Sahle-Work Zewde à la Présidence. Il y a, certes, des progrès mais, à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous aspirons à davantage. Les femmes occupent davantage de postes de direction à l'ONU et ailleurs, mais sont toujours sous-représentées à tous les niveaux du maintien de la paix. Nous devons mieux connecter les voies de la médiation pour la paix et faire en sorte que les mécanismes d'inclusion complètent, plutôt que de remplacer, les efforts visant à inclure les femmes dans la voie officielle. Nous devons renforcer l'analyse des conflits dans une perspective soucieuse de l'égalité des sexes et appuyer l'intégration d'une démarche antisexiste dans les opérations de maintien de la paix.

Notre appui à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, à ONU-Femmes, au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix est un élément de notre réponse, tout comme le sont les réseaux de médiatrices. Les réseaux régionaux de femmes médiatrices se trouvent aujourd'hui à New York pour étudier les possibilités de resserrer la coopération. Nous devons ouvrir la voie à des processus inclusifs, même durant la phase initiale des pourparlers de paix, et mettre l'accent sur l'inclusion

des femmes et sur leurs droits autant dans la mise en oeuvre des accords de paix que durant la phase de négociation de ces accords.

Un poste de conseiller pour l'égalité des sexes doit être créé au niveau de tous les quartiers généraux opérationnels, et c'est aux dirigeants qu'il incombe en dernier ressort de répondre aux attentes. Le séminaire de haut niveau des Nations Unies sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de médiation renforce les compétences et les capacités des dirigeants. Nous devons défendre cette cause avec autant d'enthousiasme que les femmes. Nous avons créé le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires pour engager la concertation avec les militaires sur le travail qui se fait concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Monsieur le Président, nous sommes des partenaires résolus à construire un avenir commun, pacifique et sûr. Promouvoir la participation des femmes n'est pas faire un geste en leur faveur, mais c'est une façon efficace de prévenir et de régler durablement les conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

M^{me} Kadare (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie se félicite de la tenue du présent débat public sur un thème important, et je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2018/900), ainsi que les auteurs d'exposé d'avoir présenté au Conseil la perspective de la société civile.

L'Albanie s'associe à la déclaration que fera l'observatrice de l'Union européenne, et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous disposons maintenant de preuves évidentes confirmant qu'une participation significative des femmes contribue au succès des pourparlers de paix, accélère le redressement économique, améliore l'aide humanitaire, aide à contrer l'extrémisme violent et prévient les violations des droits humains. Depuis l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), des progrès importants ont été accomplis, les États Membres ayant intégré petit à petit ses principes et obligations dans leurs cadres juridiques nationaux.

Néanmoins, il subsiste un fossé évident entre les accomplissements sur le papier et la réalité sur le terrain. Malgré l'engagement pris par la communauté internationale, une inclusion réelle des femmes dans la

prévention des conflits et la négociation des processus de paix reste négligeable et est entravée par le manque d'accès aux ressources politiques et économiques, ainsi que par une mentalité essentiellement masculine de la politique intérieure et internationale. Les faits parlent d'eux-mêmes : entre 1990 et 2017, seuls 2 % des médiateurs dans les processus officiels de paix étaient des femmes.

Pour remédier à cette situation, nous devons nous montrer plus résolus et accroître la coopération entre les États Membres, l'ONU et la société civile afin de changer la donne sur le terrain. À cet égard, le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que d'autres mécanismes concrets, tels que le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, dont l'Albanie est un membre actif, peuvent apporter une contribution importante à la prévention et au règlement des conflits grâce à une participation accrue et réelle des femmes.

L'Albanie a fait des progrès notables dans l'adoption de politiques relatives à l'autonomisation des femmes, à la participation politique des femmes à tous les niveaux de gouvernance et à la réalisation de l'égalité des sexes. Je suis fière d'annoncer aujourd'hui que le Gouvernement albanais a approuvé en septembre son tout premier plan d'action national pour appliquer la résolution 1325 (2000). Avec l'appui de nos partenaires néerlandais, d'ONU-Femmes et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous avons rassemblé non seulement les parties prenantes gouvernementales, mais aussi la société civile et les groupes de femmes afin d'en accroître l'appropriation, la légitimité et la durabilité. Si l'adoption du plan d'action national a constitué un jalon important, nous sommes bien conscients que sa mise en œuvre reste un défi, en particulier en termes d'appui financier. Dans ce contexte, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les donateurs et les partenaires et ne ménagerons aucun effort pour assurer la mise en œuvre intégrale de ce plan.

En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et publique en Albanie, le pourcentage de femmes parlementaires est de 29,3 %, avec 41 députées. Notre gouvernement actuel, dirigé par le Premier Ministre Rama, a réalisé la pleine parité entre les sexes, la moitié de ses membres étant des femmes, dont la Ministre de la défense. En 2017, le nombre d'ambassadrices est passé à 26 % et le nombre de femmes consuls à 33 %, atteignant

ainsi le pourcentage le plus élevé de femmes de haut rang dans le service diplomatique albanais.

Pour terminer, nous invitons l'ONU à veiller à ce que des démarches qualitatives tenant compte de la problématique femmes-hommes soient intégrées dans toutes ses activités. L'Albanie appuie fermement les efforts du Secrétaire général et son engagement personnel à placer les femmes au centre de la plateforme de prévention des conflits des Nations Unies, ainsi qu'à réaliser la parité des sexes dans le système des Nations Unies. Si nous voulons faire régner l'égalité entre les sexes dans le monde, nous devons, en effet, commencer par l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je vais lire une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale sera mise à la disposition du Secrétariat.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence bolivienne d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat et d'avoir mis l'accent en particulier sur la question de la participation des femmes à la prévention et au règlement pacifique des conflits. Nous remercions également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et M^{me} Randa Siniora Atallah de leurs exposés.

L'Argentine réaffirme son ferme engagement à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et à continuer de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'éducation est un facteur essentiel pour encourager l'autonomisation intégrale des femmes de tous âges ainsi que leur participation effective aux processus de prise de décisions à tous les niveaux, afin de promouvoir la paix, la sécurité, le développement et le plein exercice des droits de l'homme. À cet égard, protéger l'éducation et garantir un accès continu et sûr à l'éducation en temps de conflit constitue un objectif fondamental qui contribue à protéger les femmes et les filles contre les risques liés aux conflits armés. Dans ce contexte, l'Argentine et la Norvège ont organisé en 2017 la deuxième Conférence sur la sécurité dans les écoles afin de diffuser la Déclaration sur la sécurité dans

les écoles et les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Nous encourageons tous les Membres de l'ONU, et en particulier les membres du Conseil, à souscrire à la Déclaration.

En ce qui concerne les mesures concrètes pour appliquer la résolution 1325 (2000) dans le domaine de la participation des femmes au règlement des conflits et à la construction d'une paix pérenne, le Ministère argentin des relations extérieures et le Ministère argentin de la justice et des droits de l'homme ont mis en place en août un réseau fédéral de médiatrices axé sur la problématique hommes-femmes. Le réseau, qui est composé de plus de 50 professionnels de toutes les provinces de notre pays, promeut l'implication substantielle des femmes dans les processus de consolidation de la paix et dans la gestion des situations de crise et des conflits communautaires au quotidien.

De même, le Ministère des relations extérieures, en coordination avec l'Ambassade du Canada à Buenos Aires et l'organisation non gouvernementale Latin American Security and Defence Network, a lancé un projet de diagnostic pour faire le point sur la situation concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les 10 ministères participant à l'application du plan d'action national pour la résolution 1325 (2000). À cet égard, les résultats de cette cartographie devraient être prêts en mars 2019. Ce sont là quelques exemples de mesures concrètes visant à accroître la participation des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits, et nous espérons qu'elles pourront servir de base à un échange fructueux de bonnes pratiques en la matière.

Pour terminer, nous réaffirmons une fois de plus le ferme appui de l'Argentine à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le rôle fondamental joué par l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans la promotion de l'action et de la participation active de toutes les femmes à la prévention et au règlement pacifique des conflits, à la consolidation de la paix et aux efforts de reconstruction et de reddition des comptes après un conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Guatemala.

M. Skinner-Kleé Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'État

plurinational de Bolivie, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat, et me félicite de la note de cadrage que votre délégation a établie (voir S/2018/904, annexe).

Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je remercie également M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka et M^{me} Randa Siniora Atallah de leurs observations.

Dix-huit ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). Son adoption représente une reconnaissance de la participation des femmes, dont la contribution est très importante pour la consolidation de la paix. Chaque année, le Conseil est le témoin de la pertinence de la résolution 1325 (2000), qui nous rappelle que sans la sécurité des femmes et des filles, une paix durable ne saurait être réalisée. C'est précisément par le biais de débats comme celui qui nous réunit aujourd'hui que nous apportons une valeur ajoutée pour garantir la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Durant notre mandat au Conseil au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Guatemala a jugé important de discuter de ce thème, car la violence contre les femmes dans les conflits armés constitue une violation flagrante des droits de l'homme. Nous devons apporter à cette question l'attention qu'elle mérite afin de prévenir de tels abus. Au cours de ce débat, nous avons évoqué des stratégies permettant d'atténuer les effets tragiques des conflits armés sur les femmes et les filles, en particulier, hélas, les meurtres, les violations systématiques de leurs droits, l'esclavage sexuel et les grossesses forcées, entre autres.

C'est pourquoi ma délégation réaffirme une fois de plus devant le Conseil l'importance du leadership et de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Nous estimons qu'il est nécessaire d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans des institutions telles que les mécanismes nationaux et régionaux de prévention et de règlement des conflits, et surtout qu'il est important d'examiner les questions liées à la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix.

Nous avons constaté que la discrimination fondée sur le sexe demeure un obstacle pour les femmes et, par conséquent, constitue également un obstacle à leur développement humain global. Le renforcement de la participation des femmes a un impact positif sur la lutte contre certains des problèmes les plus urgents de notre

époque, notamment les migrations, les changements climatiques et, assurément, la prévention des conflits. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer que la bonne application de la résolution 1325 (2000) exige une volonté politique de la part de tous les organes constitutifs des États. Compte tenu de l'importance que mon pays accorde à la question de la bonne mise en œuvre et application de la résolution, nous avons activement participé aux deux réunions du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, la première ayant eu lieu à Alicante, en Espagne, en 2016, et l'autre à Berlin, en Allemagne, en avril 2018. Ces réunions ont permis de mettre en place une plateforme pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques au niveau international sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus que les alliances stratégiques qui ont été nouées au sein de ce réseau revêtent une importance particulière pour la réalisation de l'objectif d'un monde fait de sociétés pacifiques et inclusives qui défendent la protection et le renforcement des droits des femmes sous tous leurs aspects. Nous souhaitons d'ores et déjà à la Namibie, qui accueillera la prochaine réunion du Réseau des coordonnateurs, une réunion fructueuse et réussie.

Enfin, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif, il a reconnu la nécessité de disposer d'un ensemble de mécanismes et d'instruments applicables en fonction de la situation et des circonstances. Nous reconnaissons donc que l'ampleur et la nature du défi que constitue la pérennisation de la paix exigent la création de partenariats stratégiques et opérationnels étroits entre l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements et d'autres parties prenantes clés en vue d'instaurer une paix durable sur le terrain. En conséquence, le Guatemala réaffirme sa position selon laquelle, dans le cadre international des droits de l'homme, en particulier des obligations qu'ont souscrites les États signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui constituent une base solide pour la pérennisation de la paix, il est important que, en tant qu'organisation, nous comprenions clairement que l'action collective du système des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme doit aider à identifier les causes profondes et prévenir les conflits avec une participation accrue des femmes.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : À l'occasion du dix-huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), les Philippines réaffirment leur détermination à promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

En mars 2017, les Philippines ont lancé le deuxième cycle de leur plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité et, en 16 mois, ont franchi des étapes importantes dans les domaines de l'autonomisation et de la participation, de la protection et de la prévention, et de la promotion et de l'intégration des rôles des femmes dans la paix et la sécurité.

Les femmes ont participé de manière significative au processus de paix avec le Front de libération islamique Moro, qui a conduit à l'adoption de la loi organique du Bangsamoro en juillet dernier. Cinq membres de la Commission de transition du Bangsamoro sont des femmes. Même pendant les négociations, les deux groupes comprenaient des membres féminins qui ont défendu la cause des femmes. Parmi les dispositions de la loi organique du Bangsamoro figure l'établissement d'un quota de sièges réservés aux femmes au Parlement et au Gouvernement du Bangsamoro.

Le Gouvernement a demandé aux femmes qui ont été déplacées à cause du siège de Marawi de participer activement à des projets de renforcement des capacités pour la résilience des communautés. L'un des projets a abouti à un plan d'action visant à faire en sorte que les communautés vivant dans des abris provisoires coexistent pacifiquement et soient protégées contre toute menace ou dommage. Le plan d'action sera mis en œuvre par les dirigeantes elles-mêmes. Celles qu'on appelle les « Hijab Troopers », une équipe entièrement féminine au sein des forces armées et de la police, continuent de combattre sur les fronts culturel et psychologique de la bataille de Marawi. Elles aident à mettre en œuvre des programmes qui aident les personnes déplacées à se remettre de l'expérience traumatisante de la bataille. Elles se concentrent sur l'apaisement social et la réconciliation en cherchant à endiguer la montée de l'extrémisme violent. Pour garantir l'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux et prévenir les violations de ces droits dans les conflits armés et les situations d'après conflit, la loi organique du Bangsamoro insiste sur le droit des femmes à être protégées contre l'exploitation, la violence et la discrimination, tel qu'il est énoncé dans

la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations sexospécifiques de la Commission justice transitionnelle et réconciliation, les Philippines sont le premier pays au monde à avoir élaboré et mis en œuvre un plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement pour appliquer la résolution 1325 (2000) au niveau local. Il en est à sa deuxième année de mise en œuvre.

Fidèle à notre objectif de promouvoir et d'intégrer la problématique hommes-femmes dans tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, le Gouvernement a créé des plans d'action stratégiques pour concrétiser les engagements pris dans le cadre du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces plans traduisent les points des plans d'action nationaux en programmes, activités et projets concrets.

Le renforcement des capacités des administrations locales, des organismes publics et de la société civile se poursuit également pour faire en sorte que les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité soient prises en compte dans leurs plans en faveur de l'égalité des sexes et du développement et dans leurs budgets de développement durable. Tout en faisant avancer le processus, les Philippines continueront d'appuyer l'objectif consistant à concrétiser le potentiel transformateur de l'égalité des femmes et leur authentique participation économique et politique à la paix et au développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, commencer par saluer votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer le présent débat public sur la question cruciale des femmes et de la paix et la sécurité, et remercier les auteurs d'exposés instructifs.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de Turquie au nom du Groupe MIKTA – Mexique, Indonésie, Corée du Sud, Turquie et Australie. Je

voudrais faire quelques brèves observations sur cette importante question à titre national.

Mais, avant cela, qu'il me soit permis de féliciter les lauréats du prix Nobel de la paix cette année, M^{me} Nadia Murad et le docteur Denis Mukwege, pour leurs contributions majeures à la lutte contre la violence sexuelle en temps de guerre. Je considère que le fait qu'ils ont reçu ce prix constitue une déclaration solennelle de solidarité de la communauté internationale envers les victimes de violences sexuelles en temps de guerre. C'est d'autant plus important pour mon pays, qui s'efforce toujours de soutenir et d'honorer les femmes dites de réconfort, victimes de la Seconde Guerre mondiale, et de transformer leur douloureuse expérience en leçons d'histoire.

Dans ce contexte historique, la République de Corée a l'obligation morale et la volonté politique particulières d'apporter de nouvelles contributions à la promotion de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Dans le cadre de nos efforts à cet égard, mon gouvernement a récemment lancé une nouvelle initiative intitulée « Action avec les femmes et la paix ». Cette initiative comporte un financement accru et une orientation politique visant à protéger les femmes et les filles pendant et après les conflits armés et à leur donner les moyens d'agir dans les processus de relèvement post-conflit et de consolidation de la paix.

Près de deux décennies de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont permis de réaliser des progrès considérables. Toutefois, un écart significatif persiste entre nos objectifs et la réalité sur le terrain. Les femmes comptent toujours parmi les groupes les plus vulnérables dans les conflits, et il reste beaucoup à faire sur le plan de l'autonomisation politique et économique des femmes. Gardant cela à l'esprit, je voudrais souligner les trois points suivants alors que nous nous efforçons de renforcer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le leadership des femmes et leur participation à tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900), bien souvent, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les efforts déployés pour régler les conflits. Entre 1990 et 2017, seuls 2 % des médiateurs et 8 % des négociateurs étaient des femmes.

Dans ce contexte, je salue la stratégie du Secrétaire général pour la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui a permis d'atteindre la parité des sexes au sein du Conseil de direction de l'ONU et parmi les coordonnateurs résidents. J'encourage l'ONU à continuer de faire fond sur ces progrès remarquables.

Ces dernières années, mon gouvernement a mis un accent particulier sur la participation accrue des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous avons maintenant dépassé l'objectif de 15 % que nous nous étions fixés en ce qui concerne les femmes officiers et les observatrices militaires dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La proportion de femmes parmi les membres du Cabinet a également atteint 27,8 %, soit le taux le plus élevé de notre histoire. Au sein du Ministère des affaires étrangères, qui est actuellement dirigé par la première femme ministre dans notre pays, 60,9 % des 650 diplomates recrutés au cours des 10 dernières années étaient des femmes, et leur taux de rétention s'élève à 94,5 %. Il s'agit assurément d'une réalisation remarquable, mais les efforts de mon gouvernement en faveur de la parité entre les sexes ne vont pas s'arrêter là. Le renforcement de la participation des femmes à tous les processus de prise de décisions continuera d'être un élément clef de notre deuxième plan d'action national.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle et la visibilité de la société civile dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans son rapport sur ce programme, le Secrétaire général s'est dit préoccupé par la réduction de la participation et du financement des organisations de la société civile, alors que nous pouvons bénéficier grandement de leur expertise et de leurs réseaux locaux.

En République de Corée, la participation active de la société civile à la promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité a été au cœur de notre plan d'action national dès le début, et nous allons assurer le suivi de sa mise en œuvre en collaboration avec des groupes d'experts civils. Dans le cadre de notre nouvelle initiative « Action avec les femmes et la paix », nous accueillerons une conférence internationale l'année prochaine, dont le thème provisoire est « Forum de Séoul pour les femmes et la paix ». Nous espérons que ce forum permettra de mieux faire connaître les pratiques exemplaires dans ce domaine et de traduire l'expertise et l'expérience de la société civile en politiques nationales concrètes.

Troisièmement, il faut consacrer davantage de ressources et d'attention à l'autonomisation des communautés locales. Il ne sera possible de trouver une solution durable et à long terme à la violence sexuelle et de promouvoir la représentation des femmes que quand les dirigeants locaux défendront les droits des femmes et appuieront la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les processus de relèvement et de consolidation de la paix au lendemain des conflits.

C'est pour cette raison que mon gouvernement, en partenariat avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, a lancé de nouveaux projets de coopération pour le développement visant à sensibiliser et à autonomiser les communautés locales, en mettant en place des refuges et en apportant un appui juridique. Notre nouveau projet portant sur les femmes et la paix et la sécurité, mis en œuvre par l'entremise du Fonds pour la paix, aidera également les communautés locales à mieux se préparer en vue d'une participation accrue des femmes à différents processus de paix.

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000), nous ne devons plus nous reposer sur nos lauriers en célébrant les exceptions. Nous devons poursuivre nos efforts pour faire avancer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité jusqu'à ce qu'elles deviennent des normes plutôt que des objectifs ou des pratiques exemplaires. La République de Corée maintiendra son engagement ferme à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour protéger et autonomiser les femmes afin de faire de notre monde un monde meilleur où nous pouvons vivre en paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

Je tiens à remercier la Bolivie de nous avoir donné l'occasion de mener une réflexion sur cette question de la plus haute importance. Cela a été un plaisir et une fierté pour la Hongrie de coopérer avec ONU-Femmes, et je voudrais remercier en particulier sa Directrice exécutive, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, de son exposé de ce matin.

Je voudrais dédier mon discours à l'Ambassadrice de bonne volonté des Nations Unies, M^{me} Nadia Murad, qui est bien connue à l'ONU. Elle est la lauréate du prix

Nobel de la paix cette année-ci. Je tiens à la féliciter pour son engagement, son courage et sa persévérance dans le cadre des efforts qu'elle déploie sans relâche pour mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits. Nadia, qui est une source d'inspiration pour nous tous, est un excellent exemple des femmes en tant qu'agents puissants de la paix et de l'action qu'elles peuvent mener en faveur de la prévention des conflits ainsi que de la protection et de la participation des femmes et des filles dans le contexte du règlement des conflits, du relèvement et de la consolidation de la paix.

La Hongrie est un membre engagé du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous réitérons l'importance de la protection et de la promotion de l'égalité des sexes, des droits fondamentaux et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et nous appuyons fermement leur pleine inclusion et leur participation active, effective et institutionnalisée à toutes les étapes et à tous les niveaux des processus de paix, à l'application des accords de paix et aux structures de prise de décisions dans l'ensemble.

L'ONU doit donner l'exemple, et nous félicitons le Secrétaire général d'avoir réalisé la parité des sexes au niveau des postes de direction de l'ONU.

La prise en compte de la problématique femmes-hommes et la protection des droits des femmes et des filles dans les initiatives de paix et de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, sont également des aspects importants du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est essentiel d'autonomiser les femmes et les filles qui ont survécu aux conflits et à la violence. Nous appuyons les initiatives globales axées sur les survivants et menées par la collectivité, notamment les processus dirigés par les jeunes, car ce sont elles qui contribuent le plus à l'amélioration de l'accès à la justice, à la réconciliation et à une paix durable. Nous appuyons les initiatives locales de paix menées par des femmes et nous espérons que le rôle important que jouent la société civile et les organisations dirigées par des femmes en matière de pérennisation de la paix sera reconnu.

En outre, la participation accrue des femmes aux missions de maintien de la paix et les stratégies en matière de protection des civils et d'aide humanitaire tenant compte des disparités entre les sexes sont essentielles pour fournir la meilleure assistance possible aux femmes et aux filles touchées par les

conflits. La Hongrie déploie des efforts constants pour accroître le nombre d'expertes militaires et de policières déployées dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La protection des droits et l'autonomisation économique des femmes et des filles sont des moyens très utiles de prévenir les conflits et de protéger les femmes et les filles en période de conflit ainsi qu'une condition préalable à leur participation à tous les aspects de la vie. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour, entre autres choses, garantir le droit des femmes et des filles à une éducation sûre, de qualité et abordable, à des soins de santé adéquats et abordables et à la reconnaissance de leur personnalité juridique dans des conditions d'égalité, et éliminer la violence et les pratiques dangereuses pour les femmes. En vue de la réalisation de ces objectifs, la Hongrie a versé une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les éléments du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité sont interdépendants et liés entre eux. Par conséquent, pour promouvoir sa mise en œuvre effective, nous devons adopter une approche globale aux niveaux local, régional et mondial, en utilisant tous les outils disponibles au sein du système des Nations Unies, dans le cadre d'une coopération étroite et globale entre tous les acteurs et les gouvernements concernés.

L'histoire nous a appris que la participation des femmes est essentielle pour parvenir à une paix pérenne. Nous réitérons notre engagement et notre appel en faveur du renforcement de la coopération à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de sa déclaration. Je remercie également le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour faire progresser la cause des femmes et de la paix et la sécurité, ainsi que l'autonomisation des femmes à tous les niveaux.

Nous soulignons l'importance de la participation pleine et entière des femmes aux efforts de paix et de

sécurité, et qu'il importe d'assurer un financement nécessaire et fiable pour mettre en œuvre le programme et autonomiser les femmes à tous les niveaux.

Nous estimons que le rôle des femmes dans la réalisation de la paix et de la sécurité est important et, conformément à la résolution 1325 (2000), nous avons élaboré un plan d'action national pour faire progresser sa mise en œuvre pour la période 2018-2021. Le plan a été lancé en mars par la Commission nationale jordanienne pour les femmes, qui est chargée de sa mise en œuvre. Il a été lancé avec la participation des acteurs de la société civile et est conforme aux engagements pris par la Jordanie au titre des traités et conventions régionaux et internationaux, en particulier les traités concernant la prévention et le règlement des conflits, ainsi que les interventions humanitaires et d'urgence et la prévention de l'extrémisme.

La Jordanie attache une importance particulière à l'autonomisation des femmes parce que nous sommes convaincus que les femmes sont essentielles à l'instauration d'une paix durable. Notre plan national répond à nos objectifs stratégiques en ce qui concerne les conflits armés au titre de la Déclaration de Beijing, notamment la participation accrue des femmes au règlement des conflits et à la prise de décisions. Le plan respecte également nos engagements en vue d'atteindre les objectifs du développement durable, en particulier l'objectif 5, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à garantir un accès à la justice pour tous et à bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Le plan national fixe les quatre objectifs stratégiques suivants pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Premièrement, nous cherchons à renforcer la participation active des femmes dans les secteurs de la sécurité et de l'armée et dans le maintien de la paix afin de maintenir l'égalité des sexes, ainsi que dans la majorité des unités terrestres, jusqu'à 5 % d'ici 2020. Nous nous efforçons également de faire participer les femmes aux missions de maintien de la paix. Nous nous employons également à améliorer la participation des femmes aux missions d'observation militaire et à leurs postes de direction afin que 15 % de ces postes soient occupés par des femmes d'ici à la fin de l'année, conformément à l'initiative du Secrétaire général relative aux opérations de maintien de la paix. Nous avons également déployé environ 2 573 agents de police et officiers féminins dans

le cadre d'un programme de prévention du terrorisme et de l'extrémisme.

Deuxièmement, nous cherchons à renforcer la participation active des femmes à la lutte contre le terrorisme et la violence par le biais d'initiatives volontaires de formation visant à prévenir l'extrémisme et par l'application de la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Troisièmement, nous avons l'intention de fournir des services humanitaires, psychologiques, sociaux, juridiques, médicaux, éducatifs et de réadaptation, et de promouvoir l'accès des femmes à ces services en toute sécurité, car les femmes et les segments vulnérables de la société sont plus exposés à la violence et ont un besoin réel de protection contre la violence sexuelle et sexiste. Cela est conforme au plan d'intervention de la Jordanie pour faire face à la crise des réfugiés syriens. Nous avons également tenu compte de considérations relatives à l'égalité des sexes dans ce plan.

Quatrièmement, nous souhaitons promouvoir une culture sociale qui appuie l'égalité des sexes et souligne le rôle des femmes et des jeunes femmes dans la création d'une culture de la paix. Nous voulons préparer ces femmes à devenir ambassadrices de paix. En ce moment, nous préparons un projet pour faire en sorte que les femmes jordaniennes puissent participer à la médiation et aux négociations de paix. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de transformer le rôle de l'ONU. Nous ne pouvons pas simplement nous reposer sur nos lauriers en matière de maintien de la paix, mais devons travailler à la prévention et nous attaquer aux causes profondes des conflits. Les femmes jouent un rôle important dans la prévention des conflits.

Grâce à notre coprésidence du Groupe des amis sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, nous veillons à ce qu'une importance particulière soit accordée à la protection des femmes et des filles contre cet extrémisme violent. Nous tenons compte du rôle très important que les femmes peuvent jouer pour protéger les sociétés de l'extrémisme et promouvoir la paix.

Les femmes n'ont pas été épargnées par les conflits qui secouent notre région depuis des années. Les femmes ont subi les conséquences et les répercussions de ces conflits. Les femmes et les filles ont été parmi les victimes de déplacements et de violences sexuelles. C'est pourquoi il est important que nous accordions l'attention nécessaire à cette question afin que les femmes et les filles puissent continuer à résister. Nous

devons mettre en place des programmes de réhabilitation afin que les femmes réfugiées et déplacées puissent être des membres productifs de la société et poursuivre leur éducation lorsqu'elles retournent dans leur pays.

À cet égard, les femmes palestiniennes en particulier sont confrontées à des difficultés dans les territoires palestiniens occupés, et nous saluons leur résilience et leur endurance. Les femmes palestiniennes sont victimes des politiques israéliennes punitives. Leurs déplacements sont limités et elles sont détenues arbitrairement. Même des filles de moins de 18 ans ont été arrêtées. Nous devons également souligner les violations commises par les forces d'occupation israéliennes contre les femmes de Jérusalem dans le cadre de la politique menée par Israël pour changer l'identité de la Ville sainte historique.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il importe de mobiliser vigoureusement les efforts pour lutter contre les causes profondes des conflits, faire participer les femmes aux efforts de paix et de sécurité et promouvoir la participation des femmes et de la société civile. L'expérience montre que la participation réelle des femmes a un impact positif sur le succès et la durabilité des actions menées en faveur de la sécurité et de la paix.

Les femmes jouent un rôle primordial dans la paix. Il est impossible de maintenir la paix dans les sociétés sans la participation sérieuse et véritable des femmes. Néanmoins, il est impossible d'atteindre nos objectifs de développement durable et de paix à long terme sans autonomiser les femmes et les filles, réaliser l'égalité des sexes et protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination. La Jordanie continuera d'œuvrer aux niveaux national, régional et international pour appuyer les programmes sur les femmes, la paix et la sécurité, et ne ménagera aucun effort pour assurer un avenir meilleur aux femmes et aux filles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom de la Lettonie, de la Lituanie et de mon propre pays, l'Estonie.

Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence bolivienne du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions les intervenants de leurs remarques et de leur engagement indéfectible à l'égard de cette importante question.

Notre délégation s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

L'autonomisation des femmes et leur engagement sans exclusive, ainsi que l'égalité des sexes, sont les fondements nécessaires d'une société pacifique et durable. Nous félicitons le Secrétaire général pour son dévouement à faire progresser le programme d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Compte dûment tenu de la vaste portée et de la nature transversale de ce programme, je voudrais me concentrer sur les aspects prioritaires pour les pays baltes.

Les pays baltes soulignent la nécessité d'une participation pleine et effective des femmes à tous les stades et à tous les niveaux de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que de la consolidation de la paix. Il est de la plus haute importance de mettre fortement l'accent sur la prévention. Nous souscrivons pleinement à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les signes avant-coureurs de violations des droits de l'homme – malheureusement, très souvent à l'égard des femmes et des filles – doivent être dûment pris en compte dans le suivi des situations de conflit. Si nous n'agissons pas rapidement, les coûts humains, politiques et économiques peuvent être dévastateurs. Il est donc essentiel que les États Membres et le système des Nations Unies multiplient les alertes et adoptent une approche coordonnée et globale.

La violence sexuelle et sexiste est un obstacle majeur à une paix inclusive et durable. En outre, compte tenu du lien entre le commerce international des armes et la violence sexiste, il est crucial de prendre des mesures significatives, notamment des enquêtes et des poursuites efficaces, afin de mettre fin à l'impunité.

Nous voudrions souligner qu'il importe de garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, comme il est universellement reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et accepté dans la résolution 2242 (2015).

Une paix durable n'est pas possible sans la participation véritable des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité, non seulement en tant que bénéficiaires du processus, mais également en tant que dirigeantes, partenaires et agents du changement. La participation des femmes aux processus de paix augmente de 35 % la probabilité qu'un accord dure au moins 15 ans; en conséquence, il est d'autant plus

important de s'attaquer aux causes profondes de la faible participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Nous devons également accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des filles au lendemain des conflits, entre autres sur le plan de la sécurité physique, des services de santé, notamment des services de santé procréative et de santé mentale, des moyens de subsistance et aussi de la participation à la prise de décisions et à la planification du relèvement.

Les membres du personnel des opérations de maintien de la paix, notamment les agents en tenue, travaillent directement avec les populations, au quotidien, ce qui fait d'eux les représentants les plus visibles de l'Organisation. Nos pays, à savoir la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie, appuient les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre du processus de réforme et la poursuite des travaux des conseillers et experts en matière d'égalité des sexes, tant au Siège que, plus important encore, sur le terrain.

Nous saluons également l'action menée par le Conseil de sécurité pour prendre en compte la problématique femmes-hommes dans les mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous continuons de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout en nous efforçant d'assurer la parité des sexes dans les contingents de maintien de la paix en encourageant les femmes militaires et policières à présenter leur candidature. La formation est essentielle pour susciter une prise de conscience et améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de paix. Avant leur déploiement, les soldats de la paix estoniens, lettons et lituaniens suivent une formation de qualité sur les droits de l'homme et sur les questions concernant la problématique hommes-femmes, notamment l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la réponse à y apporter.

Bien que nous reconnaissons que c'est aux États qu'il incombe au premier chef de respecter et de garantir l'exercice de tous les droits de l'homme par toutes les personnes se trouvant sur leur territoire, comme le prévoit le droit international, l'ampleur et la complexité de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité exigent des efforts cohérents et globaux. À cet égard, le rôle central de la société civile, notamment des organisations de femmes, doit être pleinement reconnu. Nous nous félicitons que des représentantes de la société civile présentent désormais régulièrement des exposés au Conseil de sécurité lors

de séances consacrées à un pays. Cette pratique utile doit continuer, car plus nous entendrons d'exposés sur les zones de conflit potentiel, plus efficacement nous pourrons prévenir le déclenchement d'un conflit.

Pour terminer, nous sommes convaincus que le moment est venu de faire progresser rapidement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les mois qui restent avant le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), et avant le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général du message ferme qu'il a adressé sur l'importance cruciale de la pleine mise en œuvre de ce programme. Nous remercions également la Directrice exécutive Phumzile Mlambo-Ngcuka de son exposé sincère, et nous continuons d'appuyer ONU-Femmes dans ses efforts de promotion de ce programme. Nos remerciements vont également à M^{me} Randa Siniora Atallah pour son important exposé.

En tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, les Émirats arabes unis souscrivent à la déclaration commune du Groupe qui sera prononcée par le représentant du Canada.

Les Émirats arabes unis se joignent également aux félicitations adressées à M^{me} Nadia Murad et au docteur Denis Mukwege, lauréats du prix Nobel de la paix 2018. Ils se sont inlassablement consacrés à mettre en lumière le sort des rescapé(e)s de violences sexuelles liées aux conflits. Leurs travaux ont sensiblement amélioré la vie des personnes touchées. Cela indique avec force comment des voix individuelles peuvent – et doivent – placer les femmes et la paix et la sécurité au cœur de l'ordre du jour mondial.

En fin de compte, c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité; c'est à nous qu'il incombe d'agir. Comme l'a montré l'exposé de la Directrice exécutive, nous accusons un grave retard dans la réalisation de nos objectifs. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900), comme elle l'a déclaré, doit tirer la sonnette d'alarme sur les échecs

systémiques en matière d'intégration des femmes dans le maintien de la paix. En fait, la mise en œuvre de ce programme sur le terrain continue de faire problème en raison, comme nous le savons, d'une convergence de menaces, allant de la montée du terrorisme et de l'extrémisme au caractère prolongé des crises et au fait que les femmes et les filles sont prises pour cibles dans les zones de conflit. Toutefois, le nombre décevant de femmes dans la consolidation de la paix, comme elles représentent seulement 2 % des médiateurs, 5 % des témoins et des signataires et 8 % des négociateurs dans les processus de paix officiels, n'est pas acceptable. Nous devons tous nous engager à améliorer ces chiffres – en fait, nos contributions financières doivent aller de pair avec l'exigence que la participation des femmes aux processus de paix atteigne un taux de 50 %.

Les Émirats arabes unis sont conscients que, pour joindre l'acte à la parole, le financement est essentiel à la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous avons récemment lancé l'initiative « 100 % Women Policy », afin qu'en 2021, 100 % de l'aide étrangère bilatérale et multilatérale vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou soit l'un des éléments essentiels de notre politique et de notre programmation. Nous espérons que ce modèle sera reproduit et plus largement adopté, car les recherches continuent de démontrer qu'il existe un lien direct entre égalité des sexes et prévention des conflits. Nous pensons qu'une telle politique est un moyen réel et concret d'y parvenir.

Les Émirats arabes unis, comme d'autres pays, considèrent eux aussi leur partenariat avec ONU-Femmes comme un élément clef de la stratégie mondiale visant à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La contribution de 5 millions de dollars que les Émirats arabes unis ont versée à ONU-Femmes en 2018 n'est pas préaffectée, mais nous avons exhorté ONU-Femmes à utiliser une partie de ces fonds pour garantir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le monde. Nous exhortons les autres pays à soutenir comme nous ONU-Femmes, dans leurs paroles et dans leur action financière.

En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général à accroître le nombre de femmes dans le maintien de la paix, l'Union générale des femmes des Émirats arabes unis, notre ministère de la défense et ONU-Femmes organiseront une formation militaire et au maintien de la paix pour les femmes arabes, qui sera la première du

genre dans notre région et certainement un pas dans la bonne direction.

Les Émirats arabes unis voudraient faire trois recommandations dans le cadre de leur partenariat avec les États Membres, l'ONU et la communauté internationale pour donner de l'élan au progrès mondial dans ce domaine.

Tout d'abord, et c'est une évidence, le financement est essentiel. Les Émirats arabes unis souscrivent à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que tous les organismes compétents des Nations Unies suivent les crédits ciblés et intégrés alloués aux femmes et à la paix et à la sécurité et les dépenses correspondantes. Ces données permettront de mesurer les progrès réalisés pour ce qui est d'atteindre ou de dépasser l'objectif de 15% de programmes favorisant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les contextes de consolidation de la paix. Nous comprenons qu'un appui financier est nécessaire si nous voulons véritablement promouvoir la participation des femmes à la paix et à la sécurité, et c'est pourquoi nous orientons notre financement dans ce sens.

Deuxièmement, nous réitérons les appels du Secrétaire général à améliorer la parité des sexes dans le cadre des opérations de paix, pas seulement pour proclamer la parité des sexes, mais comme un impératif opérationnel.

Enfin, il est essentiel que nous promovions une participation véritable des femmes aux processus de paix dans le monde et que nous continuions de fournir les preuves de nos progrès. À cet égard, nous ne devons pas négliger les processus de paix informels, car nous savons que, depuis la fin de la Guerre froide, plus de la moitié des processus de paix informels ont impliqué des efforts concertés de groupes de femmes pour forger la paix. Les processus de paix des premier et deuxième volets doivent donc tous deux être appuyés dans cette entreprise.

Une participation véritable des femmes est au cœur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les Émirats arabes unis continueront de promouvoir la participation des femmes en tant que principe fondamental de nos efforts mondiaux pour la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Singer (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier l'État plurinational de Bolivie et vous-même, en tant que Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également de leurs exposés et recommandations le Secrétaire général, M. António Guterres, et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, et nous continuons d'appuyer ONU-Femmes dans son rôle de promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions également la représentante de la société civile, M^{me} Randa Siniora Atallah, d'avoir enrichi ce débat en partageant son expérience.

Les décisions sur des questions telles que la répartition du pouvoir, les systèmes électoraux, la gestion des ressources naturelles, la restitution des terres et la propriété ont de profondes répercussions sur la vie des femmes ainsi que sur les perspectives d'une paix durable. Elles peuvent influencer sur la sécurité économique et physique des femmes et sur leur participation politique, ainsi que sur la manière dont les crimes de guerre contre les femmes sont poursuivis.

Les inégalités entre les sexes, tout comme la pauvreté, sont une injustice qui intensifie les conflits et sape la paix. L'égalité des sexes et la pleine participation des femmes, ainsi que leur autonomisation politique, sociale et économique, jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits armés, dans la consolidation et le maintien de la paix, et dans la prévention des violences sexuelles et la protection des femmes, des filles et des garçons.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a acquis un poids normatif considérable depuis son lancement en 2000. Toutefois, malgré les neuf résolutions adoptées et les progrès réalisés, sa mise en œuvre continue de poser de sérieux problèmes. Les femmes et les filles ne sont pas seulement victimes des conflits; elles sont également des actrices et des agentes de changement. La participation des femmes à tous les niveaux des processus de paix est vitale. Leurs contributions à la prévention et à la résorption des conflits, ainsi qu'au maintien d'une paix durable et viable, sont indispensables. Nous ne devons pas oublier que c'est lorsque davantage de femmes ont pu occuper des postes dans les tribunaux pénaux internationaux que le nombre d'accusations considérant la violence sexuelle comme constitutive de crime de guerre a sensiblement augmenté.

Pour donner une preuve récente de l'effet de la participation des femmes aux processus de médiation et de paix, nous pouvons mentionner avec fierté l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016 entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, qui a mis un terme à plus de 50 ans de conflit et qui a été le premier au monde à avoir la problématique hommes-femmes pour question centrale. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/900), en juillet de cette année, 45,5 % des commissaires composant les commissions de vérité appuyées par les Nations Unies étaient des femmes. Ce gain est dû au grand nombre de femmes et d'organisations de femmes qui ont participé au processus. L'accord de paix colombien doit servir de cadre de référence et être une source d'inspiration pour d'autres processus de paix.

En ce qui concerne la résolution 1325 (2000), il ne s'agit pas seulement d'avoir plus de femmes dans les processus décisionnels, mais d'intégrer leurs perspectives et celles d'organisations de femmes dans les processus de médiation, afin de garantir leur participation pleine et effective et de garantir ainsi la crédibilité et la durabilité des processus de paix. En conséquence, nous devons redoubler d'efforts pour combler les lacunes existantes en ce qui concerne la participation de la femme et son rôle directeur et éliminer les obstacles structurels à cet égard.

De même, nous sommes conscients, et l'expérience sur le terrain le montre, qu'il importe de coopérer avec la société civile et les défenseuses des droits de l'homme et de les appuyer en vue de mettre en œuvre de la résolution 1325 (2000), ainsi que de les associer à nos travaux au Conseil de sécurité. Cependant, les menaces, la violence et les assassinats auxquels sont exposées les femmes de la société civile et les défenseuses des droits de l'homme nous appellent à mettre en place et à renforcer de toute urgence des mécanismes garantissant leur protection.

Nous nous félicitons de la création du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et nous nous engageons à participer activement à l'action qu'il mène pour faciliter l'adoption d'une approche plus systématique du programme du Conseil de sécurité, y compris ses résolutions, ses rapports et ses visites sur le terrain. Il est essentiel de mettre en œuvre le cadre normatif du Conseil de sécurité relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de veiller à ce que le Conseil tienne compte de ce programme et de l'analyse

des disparités entre les sexes dans ses réponses aux crises humanitaires, ainsi que d'accroître le déploiement de femmes Casques Bleus dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La présence de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies autonomise les femmes et fait qu'elles s'identifient davantage aux opérations.

À cet égard, nous voudrions féliciter le Secrétaire général d'avoir garanti, pour la première fois dans l'histoire, la parité des sexes aux postes de direction du Secrétariat, notamment avec la nomination d'une femme au poste de Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et avec la nomination récente de femmes représentantes spéciales dans les missions d'assistance des Nations Unies en Somalie et au Mali.

Signe de l'attachement de la République dominicaine à la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Président Danilo Medina a signé le Pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face, et il est membre du Cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et dans l'action menée pour y faire face.

Nous nous réjouissons que la lutte contre la violence sexuelle ait été reconnue à travers la militante Nadia Murad et le médecin congolais Denis Mukwege, qui ont reçu le prix Nobel de la paix en 2018. C'est là une reconnaissance de leur action courageuse en défense des victimes de violences sexuelles liées aux conflits, mais c'est aussi une lueur d'espoir dans un contexte où la violence sexuelle est utilisée comme une arme de guerre pour faire taire, humilier et terroriser les femmes et les filles ainsi que leurs communautés.

Pour terminer, la République dominicaine occupera un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité à compter de janvier 2019. À ce titre, nous voudrions conclure en réaffirmant notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et en assurant le Conseil que nous continuerons d'accorder l'attention voulue et la priorité nécessaire à ce programme pour sa mise en œuvre pleine et effective.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Bolivie d'avoir organisé ce débat public, et remercier de leurs exposés le Secrétaire général, la Directrice exécutive

d'ONU-Femmes et la représentante de la société civile, M^{me} Randa Siniara Atallah.

L'Uruguay s'associe à la déclaration que prononcera le Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Le débat d'aujourd'hui est axé sur une approche très pertinente. L'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes sont fondamentales pour la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900) souligne que nous continuons de constater de graves manquements au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment des violations majeures des droits fondamentaux des femmes. Malheureusement, ces violations graves ne sont pas spontanées, mais elles sont le prolongement d'une autre violence qui, moins ouvertement, s'exerce au sein des sociétés et trouve son origine dans les inégalités, la discrimination généralisée contre les femmes et le mépris de leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi les États doivent prendre des mesures pour s'attaquer à ces causes structurelles sous-jacentes, qui sont profondément enracinées dans de nombreuses sociétés.

Grâce au renforcement de leurs droits, les femmes pourront réduire leur vulnérabilité et participer à la vie politique et économique, et ainsi contribuer pleinement à la croissance de leur communauté. Cela est essentiel non seulement pour le développement national, mais aussi pour le maintien d'une paix durable. C'est dans cette conviction que le Gouvernement uruguayen a adopté la stratégie nationale pour l'égalité des sexes à l'horizon 2030. Cette stratégie a été élaborée en collaboration avec la société civile pour s'attaquer aux inégalités et à la discrimination du point de vue des droits de l'homme, et comprend des directives politiques et institutionnelles qui établissent une feuille de route pour influencer sur les politiques publiques et guider l'action de l'État en matière d'égalité des sexes.

L'éducation joue un rôle fondamental dans l'autonomisation politique et sociale des femmes. Tous les États doivent garantir ce droit aux filles et aux femmes. L'éducation les aide à surmonter la discrimination, leur permet de mieux connaître leurs droits, leur donne davantage de confiance et de liberté pour prendre des décisions qui affectent leur vie, et leur donne les moyens de devenir actrices et protagonistes de la paix.

Selon l'UNESCO, plus de 60 millions de filles dans le monde n'ont pas accès à l'éducation, et les femmes représentent les deux tiers des analphabètes de la planète. Sans éducation, il est peu probable que les femmes et les filles parviennent à échapper au cycle de la pauvreté et de la violence. L'Uruguay, qui a adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles lancée à l'initiative de l'Argentine et de la Norvège, se déclare consterné devant la multiplication des attaques visant les écoles et les universités, leurs cibles délibérées étant, dans de nombreux cas, les femmes et les filles. Nous profitons de cette occasion pour encourager d'autres États à souscrire à la Déclaration.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation, et il est désormais indéniable que la présence de femmes au sein des contingents accroît leur efficacité. L'Uruguay affiche un pourcentage de contingents féminins déployés supérieur à la moyenne, mais il continue de réaliser des efforts considérables pour augmenter encore cette participation. L'École nationale des opérations de paix de l'Uruguay dispense en outre aux contingents qui doivent être déployés des formations obligatoires sur des sujets tels que la prévention et la répression de la violence contre les femmes. Dans le même temps, le Gouvernement uruguayen s'emploie en permanence à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'autres actes contraires à son code de conduite.

Parallèlement aux efforts qui doivent être fournis au niveau national, l'expérience montre que, pour augmenter l'efficacité des opérations de paix, il est essentiel de coopérer avec les autres pays fournisseurs de contingents et États Membres, et avec l'Organisation. Fort de cette conviction, mon pays a été l'un des premiers à appuyer l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui intègre l'engagement collectif de mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, pour garantir la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes du processus de paix, et d'accroître le nombre de femmes en uniforme et en civil déployées dans les opérations de maintien de la paix. En outre, le Président uruguayen, M. Tabaré Vázquez, est membre du Cercle de dirigeants pour la prévention et la répression de l'exploitation et des abus sexuels dans les opérations des Nations Unies, qui s'engage à mettre un terme à l'impunité et à restaurer la dignité des victimes.

L'Uruguay a également rejoint l'Initiative Elsie relative aux femmes dans les opérations de paix, lancée par le Canada pour promouvoir l'augmentation du nombre de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour signaler que, en décembre, mon gouvernement organisera, avec le Royaume-Uni, une réunion préparatoire à la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix de 2019. Une attention particulière sera accordée à la formation des Casques bleus sur des questions relatives au programme sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à une formation spécifique pour les femmes appartenant au personnel du maintien de la paix.

Il est un autre mécanisme que je tiens à souligner : le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, créé sur l'initiative de l'Espagne, et que l'Uruguay aura l'honneur de co-présider avec le Canada en 2020. Ce réseau a le potentiel d'insuffler une dynamique politique et d'aider à la mise en œuvre des résolutions relatives à l'aide et à la protection des femmes, et il prouve déjà son utilité s'agissant de la coopération relative aux questions de genre, ainsi que du partage des expériences et des bonnes pratiques. Enfin, je tiens à remercier la société civile de la contribution inestimable et constante qu'elle apporte à la défense des droits des femmes, et je lance un appel pour que les défenseuses des droits humains et des droits des femmes soient protégées et qu'il soit mis fin aux menaces et aux persécutions auxquelles elles sont de plus en plus en butte.

En guise de conclusion, je voudrais rappeler que, tandis que la Charte des Nations Unies était en cours de rédaction à la Conférence de San Francisco, l'Uruguay, aux côtés de rares pays du Sud dont la délégation comptait des femmes, a demandé que la Charte mentionne explicitement les droits des femmes. C'est grâce à cet effort, et en dépit de la réticence opposée par la grande majorité des États participants, qu'il a été possible d'incorporer les deux seules dispositions de la Charte relatives à l'égalité des sexes. Le préambule consacre l'égalité en droits des hommes et des femmes, et l'Article 8 dispose que

« Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. »

Soixante-treize années se sont écoulées depuis lors et l'histoire a montré que, sans la participation des

femmes et sans le respect de l'égalité et de leurs droits fondamentaux, il ne sera pas possible d'instaurer la paix dans le monde.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Bolivie d'avoir organisé cet important débat annuel pour examiner une question qui, sans le moindre doute, a une incidence définitive sur le programme concernant la paix et la sécurité. Dix-huit ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), on peut constater que le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la promotion de la pérennisation de la paix, parallèlement aux autres efforts menés par l'ONU en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, est une condition *sine qua non* pour réaliser les objectifs des Nations Unies.

Le Mexique a été un promoteur actif de ce programme qui a franchi un jalon important lorsque la communauté internationale a défini, pour la première fois, une approche intégrée tenant compte de l'égalité des sexes et du rôle actif des femmes à toutes les étapes des processus de paix. Bien que le Conseil de sécurité ait donné une impulsion décisive à ce programme et à cette vision, auxquels les États Membres, les sociétés et le Secrétariat ont apporté leur appui, il reste encore beaucoup à faire pour en assurer la mise en œuvre efficace, cohérente et transversale.

En matière d'équité et de participation des femmes, par exemple, les femmes ne représentent toujours que 4 % du personnel militaire déployé dans les opérations de paix et 9 % du personnel de police. De même, elles ne comptent que pour 2 % des médiateurs, pour 8 % des participants aux négociations et pour 5 % des témoins ou signataires des processus de paix. Ces chiffres illustrent les immenses défis auxquels se heurte la communauté internationale s'agissant de parvenir à l'égalité des sexes dans ce domaine.

Voilà pourquoi nous saluons les mesures prises par le Secrétaire général António Guterres aux fins de mettre en œuvre la stratégie de parité des sexes à l'échelle du système, et nous appelons les États Membres, en particulier ceux qui fournissent des personnels aux opérations de paix, à intensifier leurs activités dans ce sens. Depuis qu'il a recommencé à participer aux opérations de paix en 2015 en tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, le Mexique a déployé des efforts considérables pour faire en sorte que

les activités internationales bénéficient de l'excellence de son personnel féminin. À ce jour, le Mexique a déployé, dans des missions de paix en Colombie, au Sahara occidental et au Mali, un total de huit femmes appartenant à ses forces armées. Bien que cela nous ait permis de respecter le seuil de 15% de personnel féminin demandé par l'ONU aux pays fournisseurs, le Mexique réaffirme sa volonté de continuer à augmenter la participation de personnels féminins. En tant que membre du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, nous soulignons l'importance de cette instance interrégionale pour partager les expériences et les bonnes pratiques, dans la perspective de faire avancer la mise en œuvre de ce programme et d'en identifier les possibilités et les lacunes.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont les deux faces d'une même médaille, et le premier ne saurait se concevoir sans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui incorporent des éléments indispensables à l'amélioration de la condition sociale des femmes. Par exemple, s'attaquer aux causes profondes des conflits et pérenniser la paix, c'est aussi comprendre que les femmes doivent être autonomes économiquement et jouir pleinement de leurs droits humains. Il s'agit notamment de disposer de ressources économiques et de possibilités d'emploi suffisantes, d'éradiquer la féminisation de la pauvreté, et de veiller à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la liberté de participer librement à la prise de décisions dans les communautés où les femmes vivent et coexistent, entre autres éléments. En tant qu'États, nous devons faire beaucoup plus pour que les politiques publiques veillent à ce que les femmes bénéficient de ces conditions.

La participation effective des femmes dans tous les secteurs de la vie publique est un impératif. Dans des sociétés plurielles, diverses et démocratiques comme la société mexicaine, l'implication des organisations de la société civile dans les questions d'intérêt général permet de défendre les droits humains et d'améliorer les politiques gouvernementales, ainsi que d'assurer la responsabilisation. Non seulement veiller à ce que les organisations de défense des droits de la femme participent aux institutions et processus publics, notamment dans le cadre des processus de dialogue pour la paix, garantit le respect des droits des femmes et des filles, mais cela contribue en outre à l'objectif de l'édification d'une société plus juste et en paix.

Sans participation politique, les femmes ne réaliseront jamais leur potentiel considérable. Les relations entre les sexes sont souvent marquées par une répartition et un exercice inégaux des pouvoirs. Pour le Mexique, rattraper des décennies de retard en matière de participation des femmes est un objectif prioritaire. Les résultats sont clairs : durant la période législative en cours, au Mexique, environ 48,8% des postes de la Chambre des députés seront occupés par des femmes. Le Sénat sera quant à lui composé de 49,22% de femmes, passant de la neuvième à la quatrième place mondiale dans ce domaine.

Nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que le Conseil renforce les mandats des opérations de paix en les dotant de dispositions relatives à la perspective d'égalité des sexes, notamment de conseillers sur la problématique hommes-femmes, et à ce qu'il promeuve la sensibilisation à cette problématique dans le cadre de l'analyse et de l'examen des conflits inscrits à son ordre du jour. Nous réaffirmons également la nécessité de promouvoir et d'intégrer la participation des jeunes femmes et des adolescents aux processus de paix et, à cet égard, nous reconnaissons le lien de plus en plus étroit entre la question que nous examinons aujourd'hui et son équivalent concernant les jeunes.

Nous devons rappeler une fois pour toutes qu'un monde égalitaire, juste, pacifique, sûr et dans lequel règne la paix ne peut exister sans la participation de la moitié de la population mondiale aux processus de prise de décisions. L'ONU est tenue de veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit pleinement mis en œuvre avec un sentiment d'urgence.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Bolivie d'avoir organisé ce débat public sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Autriche s'associe aux déclarations qui vont être prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. À titre national, je souhaite donc ajouter quelques observations. Par souci d'économie de temps, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera publié sur PaperSmart.

Comme l'a affirmé la Ministre autrichienne des affaires étrangères, Karin Kneissl, dans le discours qu'elle a prononcée durant le débat général de

l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session (voir A/73/PV.14), l'égalité des sexes et la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité représentent davantage que des dispositions juridiques. Il s'agit de la pratique quotidienne dans nos pays et au sein de nos sociétés. Et nous devons poursuivre nos efforts. Dix-huit ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la tâche est toujours aussi urgente. Dans ce contexte, je tiens à souligner trois points importants.

Premièrement, selon nous, les organisations communautaires locales jouent un rôle clef dans la promotion du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. L'Autriche s'est donc engagée à verser un million d'euros pour appuyer le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Le Fonds permet de construire des partenariats entre l'ONU, les États Membres et la société civile pour aider les organisations de femmes à consolider la paix et à lancer des interventions humanitaires. Nous sommes convaincus que notre appui financier dynamisera les activités des organisations communautaires sur le terrain. Nous espérons que d'autres pays se joindront à nous pour appuyer cet instrument important.

Deuxièmement, l'Autriche est convaincue que l'absence de violence est une condition essentielle à l'édification de sociétés pacifiques. Dans le contexte de la lutte contre la violence sexiste, l'Autriche a renforcé son engagement contre la mutilation génitale féminine et, en 2018, affecté plus d'un million d'euros pour venir en aide aux victimes de cette pratique.

Troisièmement, l'Autriche reconnaît qu'il existe un lien crucial entre les droits de l'homme et la prévention des conflits. Nous appelons donc le Conseil à reconnaître l'importance de l'action des défenseuses des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans ce contexte, l'Autriche a aidé Amnesty International à organiser un débat sur le thème « Défendre les femmes – défendre les droits : perspectives des défenseuses des droits de l'homme et difficultés à affronter » en marge de la réunion officielle des Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne qui s'est tenue à Vienne le 28 août.

Enfin, je termine en soulignant que l'Autriche est profondément attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à sa mise en œuvre, qu'elle continue de promouvoir l'égalité des sexes et

l'autonomisation politique et économique des femmes et qu'elle participe à la lutte contre la violence sexiste.

À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), l'Autriche reconnaît qu'il reste beaucoup à faire pour garantir la pleine participation des femmes à tous les stades des conflits, en particulier dans leur prévention.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Favre (Suisse) : Je souhaiterais tout d'abord remercier la Bolivie d'avoir proposé cette année le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte plus large de l'autonomisation politique et économique. Le lien établi entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la pérennisation de la paix a pour effet de les renforcer l'un et l'autre et de les rendre plus efficaces. Nous saluons également le fait que les discussions se poursuivent en parallèle au niveau régional. Cela a notamment été le cas la semaine dernière, dans le cadre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, où les débats ont essentiellement porté sur le rôle crucial que les femmes peuvent jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix au niveau des communautés.

Je voudrais souligner aussi que permettre aux femmes de participer efficacement aux efforts de consolidation de la paix et prévenir la violence sexuelle contre les femmes, mais aussi contre les hommes, sont des objectifs centraux de l'engagement de la Suisse et une composante essentielle de son quatrième plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, adopté récemment. Ces deux objectifs sont étroitement liés à l'autonomisation réussie des femmes dans les domaines politique et économique. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois aspects.

Premièrement, les femmes devraient, comme le sont les hommes, être impliquées dans le processus politique dès le début et à tous les niveaux. Avec le Bénin, nous travaillons sur un projet visant à promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions au niveau local. Les actions menées à cet effet consistent à assurer le mentorat des candidates potentielles aux élections locales et à promouvoir le leadership politique des femmes, tout en sensibilisant les hommes, et parmi eux en particulier les maris, et en plaidant au sein des partis politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales.

Au Bangladesh, la Suisse a soutenu un réseau rassemblant des représentantes élues au Parlement national et aux conseils gouvernementaux locaux, à la fois en mettant en place un réseau de mentors et en plaidant auprès des élus masculins en faveur de changements structurels.

Deuxièmement, l'autonomisation économique des femmes est une condition préalable à leur participation aux processus politiques. Les expériences acquises par la Suisse dans la coopération au développement montrent que la priorité donnée à l'autonomisation économique des femmes contribue efficacement à la prévention des conflits. Par exemple, au Burundi et en République démocratique du Congo, la Suisse a apporté son soutien à des communautés et à des femmes en vue de garantir les droits fonciers grâce à un système de certification. En plus de favoriser l'autonomisation économique des personnes concernées, cette démarche a été déterminante dans la médiation pacifique de conflits fonciers. Dans la région des Grands Lacs, la Suisse s'est aussi employée à améliorer les perspectives économiques des victimes de violence sexuelle et sexuelle. Les groupes d'entraide, d'épargne et de crédit se sont révélés jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la situation économique des victimes.

Le lien qui existe entre l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux processus de paix occupe une place de choix dans le quatrième plan d'action national de la Suisse sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous comptons travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile disposant d'un solide réseau mondial et d'une expérience pertinente, et nous souhaitons tirer parti des meilleures stratégies propres à favoriser l'autonomisation économique, un facteur propice à la participation aux processus de paix.

Mon troisième et dernier point concerne l'engagement et l'autonomisation des hommes et des garçons dans le cadre de l'égalité des sexes. En nous concentrant exclusivement sur les femmes, nous avons tendance à oublier le rôle des hommes dans l'autonomisation politique et économique. Or, la mise en lumière des privilèges et des vulnérabilités des hommes peut changer la donne. Grâce à l'action de nombreux champions de l'égalité des sexes et à l'engagement du Secrétaire général pour cette cause, nous sommes sur la bonne voie.

Faisant écho à l'appel lancé par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, nous

tenons à souligner la nécessité d'une action holistique pour faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions à nouveau la Bolivie d'élargir l'approche adoptée pour ce programme, et nous sommes déterminés à mettre à profit les résultats du débat public d'aujourd'hui.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la Bolivie d'avoir organisé cet important débat public.

L'Italie s'associe aux déclarations qui feront l'observatrice de l'Union européenne et le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La prévention des conflits commence en temps de paix, et elle doit commencer avec l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Il est solidement prouvé, en effet, que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes conduisent à plus de paix et de stabilité. En revanche, plus les disparités entre les sexes, la marginalisation, l'exclusion et l'absence de possibilités pour les femmes sont profondes, plus un pays risque d'être impliqué dans un conflit interétatique ou intraétatique, et de recourir à la violence en premier lieu dans un contexte de conflit. Je voudrais ici présenter quelques lignes d'action aux fins d'un engagement renforcé de la communauté internationale dans son ensemble.

Premièrement, je parlerai de l'élaboration de normes. Nous nous félicitons que depuis le lancement de la stratégie sur la parité des sexes, de nombreuses entités des Nations Unies aient pris des engagements en faveur de la parité et fassent désormais une place à la parité des sexes dans leurs processus d'appréciation du comportement. D'autres pays sont aussi en train de rejoindre le Cercle de dirigeants sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies, lancé l'année dernière par le Secrétaire général, pour mettre en œuvre une politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, et d'autres parties prenantes travaillant avec l'ONU se sentent maintenant obligées de suivre cette voie.

À cet égard, l'Italie a fait de l'égalité des sexes un engagement central de sa politique étrangère. L'année dernière, nous avons organisé la première réunion ministérielle du Groupe des Sept qui ait jamais été

entièrement consacrée à la problématique hommes-femmes. Cette année, dans le cadre de notre présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), nous sommes en train d'intégrer une perspective soucieuse d'égalité des sexes dans toutes les initiatives, et la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes occupe une place de choix dans notre ordre du jour. L'Italie est membre du Cercle de dirigeants du Secrétaire général, a signé son pacte facultatif, et elle est fière d'être le principal contributeur au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons garantir la participation effective des femmes à toutes les étapes d'un cycle de paix. Les chiffres montrent que nous sommes encore très loin d'atteindre cet objectif. Comme le Secrétaire général l'a dit ce matin, entre 1990 et 2017, les femmes n'ont constitué que 2 % des médiateurs, 8 % des négociateurs et 5 % des témoins et signataires dans tous les principaux processus de paix. Afin de faciliter la nomination de femmes à des postes de médiateurs et d'envoyés spéciaux aux niveaux local et international, l'Italie a lancé le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. L'objectif du Réseau est double – prévention et médiation, d'une part, et renforcement des capacités, d'autre part.

Dans la région méditerranéenne, où la question des migrations est aggravée par le trafic d'êtres humains, la criminalité transnationale organisée, la montée de l'extrémisme violent, la question des réfugiés et les crises humanitaires, les femmes ont un rôle majeur à jouer s'agissant d'aider les pays à prévenir les conflits et de renforcer les processus de réconciliation nationale. Elles le font en veillant à assurer l'équité entre les sexes et l'inclusion des femmes s'agissant des questions de sécurité, de justice et de gouvernance, qui sont souvent les causes profondes des conflits violents. Ce Réseau permet aussi aux femmes d'acquérir concrètement des capacités et des compétences ainsi que de les renforcer en vue de contribuer efficacement aux efforts de médiation en tant que médiatrices officielles de l'ONU ou en tant que spécialistes de la médiation. Je suis fière de voir que certaines des femmes médiatrices de notre Réseau sont aujourd'hui ici dans cette salle.

Troisièmement, dans les situations de conflit, il nous faut des opérations de maintien de la paix efficaces. On peut y parvenir, tout d'abord, en augmentant le nombre de femmes Casques bleus. Les femmes

Casques bleus peuvent accéder à des populations et à des environnements qui sont fermés aux hommes et, ainsi, améliorer le renseignement concernant les risques de sécurité potentiels. Les femmes Casques bleus améliorent le règlement des différends, nouent des relations de confiance avec les communautés et ont plus de chance d'être acceptées par les civils et de promouvoir ainsi la stabilité et l'état de droit.

Un maintien de la paix efficace exige aussi une formation appropriée. C'est ce que nous faisons avec le Centre d'excellence pour les unités de police chargées d'instaurer la stabilité basé à Vicence, en Italie, qui dispense une formation de haute qualité et des cours spécialisés aux soldats de la paix sur l'état de droit, la protection des civils, la violence sexuelle et sexiste en période de conflit et, plus largement, sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Quatrièmement, je passe à la reddition des comptes pour les violations. Malheureusement, la violence sexuelle est toujours une arme de guerre efficace et elle ne coûte rien si les auteurs de ce crime ne sont pas amenés à en répondre. Ces dernières décennies, la communauté internationale a pris des mesures progressives pour mettre fin à l'impunité pour les crimes sexuels et sexistes perpétrés à travers le monde. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale énumère expressément les diverses formes de crimes sexuels et sexistes pouvant constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. En outre, comme indiqué il y a quelques jours lors d'une intéressante réunion tenue selon la formule Arria sur le sujet, le Conseil devrait imposer des sanctions ciblées contre les individus qui commettent des actes de violence sexuelle. Avec d'autres partenaires, nous avons commencé dans cette voie en janvier 2017, lorsque la violence sexuelle et sexiste a été incluse comme critère de désignation à part entière lors du renouvellement des sanctions imposées à la République centrafricaine. C'est au Conseil qu'il appartient maintenant de faire de la violence sexuelle un critère automatique de désignation.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, il y a encore une énorme différence entre les paroles que nous prononçons dans cette salle et ce que nous faisons à l'extérieur. Les femmes demeurent sous-représentées, marginalisées et vulnérables aux conséquences les plus odieuses des conflits. Les engagements pris dans cette salle, et ailleurs, doivent être traduits en appui financier et politique nécessaire à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Augmenter le

nombre de femmes Casques bleus, parvenir à la pleine parité dans les postes de direction des Nations Unies, et faire des investissements ciblés en faveur des femmes, en particulier dans les zones de conflit, sont des lignes d'action, comme l'ont souligné tout à l'heure le Secrétaire général et la Directrice exécutive, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, que l'Italie soutient fermement. Cela ouvrira la voie à un changement radical de la culture de l'égalité des sexes et permettra une participation effective des femmes, en particulier dans les processus de prise de décisions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie aussi le Secrétaire général et les auteurs d'exposés de leurs précieuses contributions.

Dans ses différentes résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a reconnu la nécessité de contrer les menaces à la sécurité des femmes et de les protéger dans les situations de conflit. Il a aussi réaffirmé que l'autonomisation des femmes est essentielle pour la prévention et le règlement des conflits, et critique dans les situations d'après conflit et dans les efforts plus larges visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les menaces à la sécurité des femmes et la nécessité de les autonomiser sont les exigences les plus urgentes et les plus essentielles dans notre région instable, le Moyen-Orient, où les femmes sont les principales victimes. Les menaces majeures à la sécurité des femmes dans notre voisinage sont l'occupation étrangère, l'invasion militaire et le terrorisme, qui menacent et portent atteinte à tous les droits des femmes et à leurs vies.

L'occupation étrangère est la menace la plus grave à la sécurité des femmes et des filles en Palestine. Elle est encore plus effrayante dans la bande de Gaza, où les femmes et leurs enfants sont les principales victimes d'un blocus illégal et inhumain qui dure depuis des décennies. En outre, les effets à long terme de l'occupation étrangère sur les femmes palestiniennes dans les pays voisins, où elles souffrent depuis des décennies et attendent toujours de retourner dans

leur terre ancestrale, ne doivent pas être oubliés ou sous-estimés.

L'invasion étrangère a eu le même impact sur les femmes en Syrie et dans d'autres pays de la région, où leur situation est aggravée par les effets des activités terroristes. Dans ces situations, les frappes aériennes, en particulier contre les zones résidentielles, les hôpitaux, les écoles et même les cérémonies de mariage, ont de façon générale un effet préjudiciable sur la vie des femmes. Nous partageons l'avis qu'il faut que les femmes soient à l'avant-garde du développement, de la paix et de la sécurité. Toutefois, dans une région aussi instable que le Moyen-Orient, il n'y a guère de place pour l'autonomisation et l'épanouissement des femmes. Dans certaines sociétés, les femmes et les filles veulent d'abord et surtout rester en vie; l'autonomisation reste pour elles une priorité secondaire.

Mettre un terme à la souffrance des femmes, empêcher leur marginalisation et protéger leurs vies peut créer des conditions propices à leur autonomisation et renforcer leur rôle dans la promotion d'une paix durable au Moyen-Orient. En tant que victime d'agression, d'invasion militaire et de terrorisme, nous attachons une grande importance au rôle que les femmes peuvent jouer dans l'édification d'une société sûre, stable et prospère.

Le rôle remarquable que jouent les femmes en Iran est incontestable; par exemple, elles participent activement à la vie politique et aux élections tant comme candidates que comme électrices. De même, le nombre de femmes qui étudient la médecine et les sciences en Iran dépasse maintenant celui des hommes. De tels résultats sont obtenus en dépit des politiques extrêmement hostiles et des sanctions illégales des États-Unis, qui ne font aucune distinction entre les hommes et les femmes et violent les droits fondamentaux de la personne, indépendamment du sexe, ce qui ne fait que saper le rôle constructif que les femmes iraniennes peuvent jouer.

Je soulignerai pour terminer que la promotion du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans les situations d'après-conflit n'est pas une option, mais une nécessité. La réalisation de ce noble objectif est une responsabilité collective, et nous sommes prêts à contribuer à tout véritable effort international en ce sens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Schlein (Israël) (*parle en anglais*) : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent

un principe fondamental des valeurs israéliennes. Israël a été le premier pays au monde à incorporer des dispositions de la résolution 1325 (2000) dans sa législation nationale. Le quatrième amendement à la loi sur l'égalité des droits de la femme exige que le Gouvernement intègre des femmes de tous les segments de la société à toutes les équipes et commissions nationales qui élaborent des politiques.

Dans le cadre de ses activités internationales en faveur de l'autonomisation des femmes, Israël est membre de la Commission de la condition de la femme. À compter de l'année prochaine, nous serons également membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, avec lequel nous avons signé un accord en 2016 qui permet de promouvoir des projets communs. Qui plus est, Israël est membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, dirigé par le Canada. Ce groupe promeut, entre autres, l'intégration des femmes dans les forums de prise de décisions.

Les efforts d'Israël dans le domaine du développement et de la promotion des objectifs du développement durable trouvent leur expression dans divers programmes et projets promus par le MASHAV – l'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement – qui travaille avec les organismes des Nations Unies à la formation de femmes dirigeantes. Dès 2003, le Centre international de formation Golda Meir Mount Carmel a accueilli une conférence internationale pour les femmes dirigeantes, intitulée « Le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix », qui s'est ensuite transformée en une série de cours de formation. Ces 14 dernières années, 36 séminaires ont été organisés sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix, promouvant le dialogue entre Israéliennes et Palestiniennes : 1 075 femmes – israéliennes et palestiniennes – y ont participé.

Parmi les éléments essentiels de tout processus d'élaboration des politiques qui se veut efficace, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, figurent la coopération, l'établissement de partenariats, le partage d'expériences et la création de possibilités, qui font partie des nombreux atouts de négociation associés aux femmes. L'année dernière, j'ai eu l'honneur d'être invitée à rejoindre le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, un nouveau cadre lancé et soutenu par le Ministère des affaires étrangères de l'Italie. Cette semaine, j'aurai le privilège de participer à la

réunion des réseaux régionaux des femmes médiatrices, ici à New York, qui réunira des représentantes des réseaux de médiatrices de diverses parties du monde, des responsables de l'ONU et des représentantes de la société civile et des milieux universitaires. Mes co-participantes apportent à la table une richesse de centaines d'années d'expérience conjugée, en tant que médiatrices, diplomates, chercheurs et officiers, mais aussi en tant que membres de la communauté, mères et sœurs. Cette incroyable richesse humaine combinée engendrera des connaissances, des idées et une force intérieure indispensables.

L'inclusion sert des objectifs bien au-delà de l'instauration de l'égalité des chances. Elle crée une nouvelle valeur importante. Nous devons amplifier la voix des femmes et intégrer leur valeur ajoutée. Il ne s'agit pas seulement des femmes et des questions de genre, mais aussi de la paix et de la sécurité.

La recherche scientifique a démontré une forte corrélation entre le caractère inclusif et la durabilité des accords de paix. Dans un article publié en août, M^{me} Jana Krause, de l'Université d'Amsterdam, et ses collègues montrent que la participation active des femmes aux négociations de paix conduit à un meilleur contenu des accords, à des taux d'application plus élevés de ces accords et à une paix plus durable. Leurs résultats statistiques montrent une corrélation solide entre les accords de paix avec des femmes signataires et la durabilité de la paix. Ils ont, en outre, constaté que les accords de paix signés par des femmes présentaient un nombre sensiblement plus élevé de dispositions et un taux d'application de ces dispositions plus important que ceux qui n'étaient pas signés par des femmes. La participation directe des femmes aux négociations améliore donc à la fois la qualité des accords et les taux d'application des dispositions. En illustration de cela, ils ont constaté un taux plus élevé de mise en œuvre des dispositions 10 ans après la signature des accords par rapport aux accords non signés par des femmes. Ces conclusions ont été étayées par les résultats d'études de cas qualitatives portant sur des décennies de processus et d'accords de paix.

La résolution 1325 (2000) appelle à une plus grande représentation des femmes dans la prise de décisions au niveau national, en particulier dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Or, malheureusement, la voix des femmes est encore exclue de la plupart des négociations de paix. Il est de notre devoir collectif de prendre des mesures concrètes

pour que les femmes aient une place à la table des négociations. Nous ne pouvons plus nous permettre d'exclure les talents et les idées de la moitié de la population dans la quête de la paix.

Nous avons besoin d'une approche plus inclusive et d'une perspective sexospécifique plus étendue de la paix et de la sécurité, nous avons besoin d'un changement de paradigme, de perception et d'attitude à l'égard de la participation des femmes. Si nous voulons un avenir meilleur, nous devons adopter une nouvelle approche fondée sur des valeurs et militer en faveur de processus de paix inclusifs. Nous devons ouvrir les portes et donner aux femmes l'accès à la prise de décisions, aux négociations et à la table elle-même. C'est la seule façon d'avancer. Œuvrons donc tous ensemble pour que les femmes puissent accéder à la table des négociations et y avoir une place.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Marinaki (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'initiative prise par la Bolivie d'axer le débat d'aujourd'hui sur les aspects politiques et économiques de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils se dotent des capacités de conseil en matière d'égalité des sexes nécessaires afin d'intégrer systématiquement une perspective sexospécifique dans toutes les analyses, la planification, la conduite et l'évaluation des activités des Nations Unies, y compris dans les missions de maintien de la paix. L'Union européenne met l'accent sur quatre grandes priorités dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous concentrons nos efforts sur le renforcement de la participation et du leadership politiques des femmes. En voici quelques exemples. En Afghanistan, l'Union européenne a assuré la formation et l'accompagnement professionnel des femmes membres du Haut Conseil de paix, ce qui leur a

permis de jouer un rôle actif dans l'accord de paix entre le Gouvernement afghan et Hizb-e-Islami. En Syrie, l'Union européenne et ses États membres soutiennent le Conseil consultatif des femmes syriennes, mis en place par l'Envoyé spécial Staffan de Mistura. Au Mali, le Comité de suivi et d'évaluation, qui supervise la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015, notamment les engagements pertinents en matière d'égalité des sexes et ceux relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, a également reçu le soutien de l'Union européenne. En outre, en mars, l'Union européenne a lancé en Turquie la Plateforme des femmes de Gaziantep, un réseau de femmes engagées dans le processus de paix de Genève, qui comprend des militantes et des représentantes d'organisations non gouvernementales actives en Syrie. Cette plateforme vise à examiner les questions liées à l'autonomisation des femmes, aux droits des femmes et à la violence sexuelle et sexiste.

Deuxièmement, nous avons donné priorité à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit. Nous continuons d'appuyer l'action de l'ONU contre les violences sexuelles liées aux conflits. Dans ce contexte, l'Union européenne a pris des mesures concrètes en s'engageant à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier, par le biais de l'Initiative Spotlight. Nous voudrions demander à d'autres parties prenantes de se joindre à nous pour aider à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en harmonisant nos efforts visant à assurer la sécurité et la sûreté des femmes et des filles. Depuis juin 2017, l'Union européenne préside une initiative mondiale, l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Nous avons également donné systématiquement suite à nos engagements envers le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, que nous appuyons pleinement dans son excellent travail.

Troisièmement, nous avons donné priorité à la promotion de politiques volontaristes en faveur de l'autonomisation économique des femmes, qui produiront également d'importants bénéfices pour nos économies et nos sociétés. En janvier 2018, l'Union européenne, en collaboration avec ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail, a lancé WE EMPOWER, un programme visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes au travail grâce à des entreprises responsables dans les pays du Groupe des

Sept, programme conçu pour améliorer l'autonomisation économique des femmes en créant un environnement favorable où l'engagement actif du secteur privé se combine aux efforts des politiques publiques.

Quatrièmement, nous avons donné priorité au renforcement des cadres nationaux de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les États membres de l'Union européenne, tels que les plans d'action nationaux et autres documents stratégiques similaires. Bien que l'Union européenne puisse citer un certain nombre de réussites dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, et bien que 20 des 28 États membres de l'Union européenne aient leur propre plan d'action national, il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons atteint les dernières étapes de l'adoption de notre nouvelle politique européenne – l'approche stratégique de l'Union européenne sur les femmes et la paix et la sécurité – qui sera finalisée avant la fin de l'année. L'Union européenne s'emploie constamment à améliorer ses procédures et ses pratiques en vigueur dans ses missions et opérations civiles et militaires. Nous avons renforcé le rôle du réseau des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes de l'Union européenne afin d'accroître les échanges de bonnes pratiques en temps réel. Nous avons également déployé des efforts considérables pour poursuivre le renforcement de nos partenariats avec la société civile.

Nous reconnaissons le rôle crucial d'ONU-Femmes, ainsi que celui d'autres parties prenantes concernées, dans nos efforts communs. En collaboration avec d'autres organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OTAN et l'Union africaine, nous poursuivrons notre engagement commun à intégrer davantage la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de paix et de sécurité. Nous saluons et participons à toutes les initiatives qui contribuent à renforcer ces efforts, telles que le Réseau mondial des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne et les réseaux de médiatrices.

Enfin, dans la perspective du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) en 2020, l'Union européenne réaffirme sa détermination de contribuer à tous les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre encore plus rapidement et de manière plus ambitieuse le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'ONU peut compter sur notre appui

sans faille, non seulement à New York mais dans le monde entier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : La Belgique s'associe évidemment pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par l'Union européenne et souhaiterait, à titre national, faire les observations suivantes.

Tout d'abord, nous aimerions féliciter le docteur Denis Mukwege et Nadia Murad pour leur obtention du prix Nobel de la paix en reconnaissance de leur lutte contre les violences sexuelles comme arme de guerre. La Belgique a eu la chance de travailler en étroite collaboration, tant avec le docteur Mukwege qu'avec Nadia Murad, et notre pays reste fermement attaché à soutenir leur cause.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est, depuis près de 20 ans, l'un des piliers de notre politique étrangère. Ce sera donc également une priorité importante au cours des deux prochaines années, lorsque nous siégerons au Conseil de sécurité. Il est primordial que nous continuions à transposer en actions concrètes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

La Belgique partage le point de vue du Secrétaire général sur la nécessité d'une participation active des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Nous plaidons donc pour plus de femmes autour de la table des négociations, dans les processus de paix et les efforts de médiation, en Syrie et au Yémen, par exemple, ainsi que dans les élections. Les accords de paix et les processus de paix qui tiennent compte de la voix des femmes et qui examinent l'impact des conflits sur les femmes sont plus durables à long terme, comme l'ont dit beaucoup d'orateurs avant moi. Il faut impliquer d'avantage les femmes afin qu'elles deviennent des actrices de la paix au sein de leurs communautés et de leurs pays. De ce point de vue, nous aimerions recommander quelques actions concrètes.

Premièrement, le Conseil lui-même devrait être davantage à l'écoute de la voix des femmes. Par exemple, par l'audition de représentantes d'organisations de femmes lors des discussions sur les mandats des opérations de paix, ou encore par la rencontre avec des organisations de femmes lors des visites de pays effectuées par le Conseil. Ensuite, nous avons besoin de plus de femmes dans les opérations de maintien

de la paix ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité. Il faut également continuer à soutenir ainsi les conseillers pour l'égalité des genres dans le cadre des mandats actuels. Troisièmement, nous devons favoriser la participation des femmes aux processus et accords de paix et examiner comment elles peuvent intervenir à un stade plus précoce du processus. La Belgique a organisé en avril dernier avec l'Union africaine un séminaire consacré à ce sujet.

Finalement, nous pouvons tous agir au niveau national. La Belgique met actuellement en œuvre son troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Un exemple d'action concrète dans le cadre de ce plan est notre soutien à un programme de la société civile en République démocratique du Congo concernant la participation des femmes aux mécanismes de résolution des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

M^{me} Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et à celle que doit faire le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Il est clair qu'il existe un lien bien établi entre la paix et l'autonomisation politique et économique des femmes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été élargi depuis sa création il y a près de 20 ans, et il n'est plus uniquement axé sur la sécurité physique des femmes. La nécessité de la participation des femmes aux affaires publiques et économiques devient un sujet de discussion de plus en plus fréquent, sur le plan tant national qu'international. Toutefois, malgré tous les progrès accomplis, l'augmentation du nombre de femmes qui participent de manière significative dans ce domaine nécessite des ressources humaines, des fonds suffisants, une reconnaissance de la valeur que l'implication des femmes apporte avec elle et la volonté politique de lutter contre les stéréotypes et les normes sociales négatives. Nous, les États Membres, devons prendre l'initiative et intégrer la mise en œuvre effective, rapide et complète du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes nos entreprises, tout en tenant l'ONU pour responsable d'intégrer ce programme à toutes ses activités.

Nous sommes fiers de dire que la République tchèque a pris des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre notre premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période allant de 2017 à 2020. Ce plan prévoit des tâches précises et mesurables et énonce des mesures concrètes. Il s'agit notamment d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de prise de décisions en politique et au sein des forces de sécurité, de promouvoir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle et de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des filles, des hommes et des garçons, qui constituent des violations des droits fondamentaux.

Nous sommes favorables à une approche participative en ce qui concerne notre plan d'action national. Par conséquent, nous travaillons en étroite collaboration avec des universitaires pour procéder à une évaluation de notre plan actuel en vue d'y apporter des améliorations pour la période à venir. Dans ce contexte, je voudrais saisir cette occasion pour encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adopter un plan d'action national, un outil très efficace pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et international.

Le droit de participer aux affaires publiques est un droit fondamental qui permet d'exercer nombre d'autres droits. Son exercice effectif est également essentiel à la réalisation par tous les pays des objectifs du développement durable. C'est pourquoi la République tchèque a choisi l'objectif 16, dont l'une des cibles consiste à « faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions », en tant que thème prioritaire de notre présidence du Conseil économique et social en 2017 et 2018.

Par ailleurs, mon pays joint concrètement le geste à la parole. La République tchèque s'attaque activement aux causes profondes des inégalités en mettant en œuvre des projets en faveur de l'autonomisation économique et de la participation des femmes sur un pied d'égalité. Ces projets sont mis en œuvre en Géorgie, en Zambie, en Éthiopie, en Afghanistan, au Pakistan et à Sri Lanka. Nous sommes également un des pays chefs de file du Jordan III Trust Fund, un projet de renforcement des capacités en faveur des femmes qui servent au sein des forces armées jordaniennes.

Lorsque nous avons lancé récemment notre campagne pour notre candidature au Conseil des

droits de l'homme, qui a été couronnée de succès, nous nous sommes engagés à continuer de lutter contre les stéréotypes au sein de la société et à faire de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes une réalité. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la République tchèque va honorer ces engagements dans toutes ses activités et appuyer la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans toutes les initiatives des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence de l'État plurinational de Bolivie d'avoir organisé ce débat public sur ce thème important, à savoir les femmes et la paix et la sécurité. Comme l'a dit le Pape Francis, les femmes, « ont le grand don de pouvoir donner la vie, de pouvoir donner de la tendresse, de pouvoir donner la paix et la joie ». Lorsque les femmes ont la possibilité de transmettre leurs dons à l'ensemble de la communauté, la société est inévitablement transformée pour mieux refléter la famille humaine. Les femmes sont à l'avant-garde de ce que le pape François a appelé la « révolution de la tendresse », dont le monde a tant besoin.

Les femmes apportent une contribution importante au dialogue grâce à leur capacité d'écoute, d'accueil et d'ouverture aux autres. Les femmes sont souvent les premières à aider les autres, en particulier les plus faibles au sein de la famille et de la société, mais elles sont également frappées de plein fouet par les conséquences des conflits.

La résolution 1325 (2000) demeure un instrument important qui met l'accent sur la participation des femmes sur un pied d'égalité et leur pleine implication dans tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité. Il est vrai que les hommes et les femmes doivent avancer ensemble sur la voie du dialogue et de l'engagement politique. Le Saint-Siège, qui participe souvent aux efforts de médiation entre les parties impliquées dans divers conflits violents de par le monde, a pu noter avec satisfaction le rôle de premier plan que les femmes jouent dans ces processus.

Les femmes et les filles qui se trouvent dans des situations de conflit subissent les traumatismes de la guerre. Elles sont parfois des cibles trop faciles pour humilier et faire souffrir l'ennemi. Tout

particulièrement, le Saint-Siège condamne fermement le recours à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et appelle les États Membres et les acteurs non étatiques à défendre toujours les femmes et les filles, et tous les civils innocents pris dans les conflits.

L'Église catholique, notamment par l'entremise des activités de ses nombreuses et courageuses sœurs religieuses et volontaires, a toujours défendu la dignité et les droits de l'homme de ceux qui souffrent dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire en garantissant une protection physique et en apportant un appui moral et spirituel; en travaillant en collaboration avec la police et les agents chargés des contrôles aux frontières; en facilitant l'accès à la justice et à l'aide humanitaire; en contribuant à lutter contre les détentions arbitraires; en apportant son assistance sous forme d'accès au logement, aux soins d'urgence et à l'éducation dans nombre de situations où personne d'autre ne fournit ces services essentiels; en jouant un rôle de médiateur pour apaiser les tensions avec les communautés hôtes.

Le Saint-Siège appuie les efforts déployés pour que chaque femme puisse recevoir de l'assistance lorsqu'elle en a besoin. Toutefois, tout en reconnaissant les risques particuliers auxquels les femmes et les enfants sont exposés dans le contexte des situations d'urgence humanitaire et leurs besoins spécifiques et indissociables en matière d'accès aux soins de santé de base, aux services d'obstétrique essentiels, aux services sanitaires et à la sécurité alimentaire, le Saint-Siège ne saurait accepter en tant que solution appropriée les services qui promeuvent et garantissent l'accès d'avortement, tels que ceux qui sont prévus dans le Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise.

Le droit humanitaire et les programmes qui y sont afférents ont été mis en place pour appuyer la vie et pour sauver la vie de personnes qui se trouvent dans des situations critiques. Par conséquent, l'aide humanitaire ne doit jamais être envisagée comme allant à l'encontre du droit à la vie ou aller effectivement à l'encontre de ce droit. L'avortement n'est jamais une solution sûre. Les plus jeunes membres de la famille humaine ne doivent pas faire l'objet d'une discrimination en raison des situations d'urgence liées aux migrations, aux conflits ou aux catastrophes. Comme l'a souligné le Pape Francis,

« Les êtres humains sont des fins en eux-mêmes et ne sont jamais un moyen de résoudre d'autres problèmes. Une fois que cette conviction disparaît,

il en va de même pour les fondements solides et pérennes de la défense des droits de l'homme ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Ghana.

M^{me} Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 61 membres du Groupe d'amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique à l'ONU.

Le Groupe d'amis remercie la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat sur l'important programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Groupe remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2018/900) sur cette question, qui rend compte des défis et des possibilités auxquels font face les États Membres et les parties prenantes dans les efforts mondiaux visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix dans le cadre d'une démarche qui tient davantage compte des disparités entre les sexes.

Nous tenons également à remercier M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M^{me} Randa Siniora Atallah de leurs exposés. Le Réseau des femmes d'influence en Afrique a vu le jour à New York en juin 2017, pour renforcer le rôle de direction que jouent les femmes en vue de promouvoir un changement porteur de transformation en Afrique. La vision du Réseau s'inspire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et a pour objectif d'améliorer l'accès des femmes aux processus de prise de décisions et aux fonctions de direction compte tenu de leur contribution exceptionnelle à la pérennisation de la paix et au développement durable en Afrique.

Le Réseau compte plus de 300 femmes dirigeantes et applique des instruments stratégiques clefs en vue de la mise en œuvre du programme pour la paix, la sécurité et le développement. Afin d'appuyer cette initiative innovante, un Groupe interrégional d'amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique a été créé en février dernier sous la houlette des Missions permanentes du Ghana et de l'Allemagne. Il s'agit d'un cadre stratégique qui a pour objectif d'apporter un appui politique au Réseau au Siège de l'ONU et au-delà. Nous sommes déterminés à faire du message de l'autonomisation politique et économique des femmes un thème central en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Notre déclaration va porter sur trois points principaux.

Premièrement, nous appuyons les efforts renouvelés qui ont été déployés durant l'année écoulée pour introduire des mesures concrètes en vue d'améliorer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous nous félicitons à cet égard des réunions tenues par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité pour examiner les questions liées à la problématique hommes-femmes dans les régions du monde où sévissent des conflits, notamment au Mali et au Sahel, en République démocratique du Congo, dans le bassin du lac Tchad et en République centrafricaine.

Le Groupe se félicite à cet égard du rôle d'avant-garde qu'ont joué la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, qui ont pris l'initiative d'effectuer des missions conjointes Union africaine-Nations Unies d'établissement des faits en République démocratique du Congo et au Nigéria en 2017, puis au Tchad, au Niger et au Soudan du Sud cette année. Les précieux échanges qui ont eu lieu avec les femmes de ces communautés lors de ces missions conjointes représentent une innovation qui permettra d'intensifier les efforts en vue de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de mettre en évidence les voix des femmes et des filles réduites au silence par les conséquences des conflits et des guerres. Nous félicitons également la Ministre des affaires étrangères de la Suède, M^{me} Margot Wallström, qui a rejoint les volets tchadien et nigérien de la Mission.

Deuxièmement, le Groupe des Amis réaffirme son plein appui aux efforts déployés par le Secrétaire général pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et aux opérations de paix des Nations Unies, notamment aux missions politiques en Afrique. Les États Membres doivent appuyer et compléter ces efforts pour prévenir la stagnation et une éventuelle diminution du niveau de représentation des femmes dans ces missions. Le Groupe a adopté un plan d'action stratégique en septembre dernier pour soutenir le leadership et la participation des femmes aux processus de paix sur le terrain. Le plan prévoit la formation et l'appui aux femmes en tant que médiatrices et cheffes d'opérations afin d'assurer une augmentation qualitative de leur nombre dans les contingents de police

et militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, nous pensons qu'il est essentiel d'établir des partenariats plus étroits à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux local, national et régional. Le Groupe des Amis est fermement convaincu que le Réseau des femmes d'influence en Afrique offre un excellent cadre pour développer des relations viables de ce type, qui permettront de soutenir la mise en œuvre des efforts de paix, en particulier au niveau local. Les femmes membres du Réseau ont déjà démontré leur capacité et leur potentiel à créer et à encourager des mécanismes novateurs pour stimuler les efforts visant à instaurer une paix et un développement durables. Par conséquent, il faut les aider pleinement à assumer la place qui leur revient en tant que co-pilotes de la paix, de la sécurité, du développement, de la gouvernance et des structures économiques établies pendant et après les conflits.

Le Réseau des femmes d'influence en Afrique s'efforce d'assurer la participation des femmes aux processus de prise de décisions au niveau local par la création de sections nationales. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que des sections nationales en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo ont été créées avec l'appui et la collaboration de l'Union africaine et d'ONU-Femmes. Nous reconnaissons que les femmes sont déjà engagées et prêtes à jouer leur rôle dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous avons besoin d'un plus grand nombre d'entre elles à la table de prise de décisions. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de femmes qui participent à la prévention, à la médiation et aux équipes de négociation. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que cela se produise dans les plus brefs délais grâce à notre engagement et à notre soutien continu.

J'ai maintenant l'honneur de faire les brèves observations suivantes à titre national.

Le Ghana continue de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles structurels qui entravent la participation des femmes à la vie politique, à leur émancipation économique et à leur rôle dans les processus décisionnels. Parmi les réalisations récentes à cet égard, on peut citer la nomination de femmes à des postes clés au Cabinet, dans l'armée, les forces de l'ordre et les institutions judiciaires, ainsi que dans les institutions de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

Nous sommes également l'un des 23 pays africains à avoir élaboré des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000). Le Gouvernement est en train de formuler son plan d'action national en collaboration avec les parties prenantes concernées. Ce faisant, il s'attaque aux défis et aux lacunes du premier plan d'action, tels que le manque de financement adéquat, une localisation efficace, le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre du plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Ghana continue de contribuer aux efforts sous-régionaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Institut femmes, paix et sécurité du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix joue un rôle essentiel dans ces efforts. Avant les élections au Libéria, l'Institut a organisé une formation à l'observation des élections à l'intention de 25 fonctionnaires féminines du Bureau libérien de consolidation de la paix, ainsi que le renforcement des capacités de certaines femmes éminentes en matière d'analyse des conflits, de médiation et de négociation.

Nous partageons l'opinion selon laquelle les faibles niveaux de participation politique des femmes avant les conflits, associés à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, aux disparités et aux privations, demeurent des facteurs critiques qui entravent la participation politique des femmes et leur rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Nous devons donc nous pencher sur les diverses dimensions de l'autonomisation des femmes, qui comprennent l'autonomisation économique, sociale, psychologique et politique.

En conclusion, nous tenons à dire que beaucoup a été fait, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous espérons que les États Membres continueront de manifester concrètement leur attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier dans les régions du monde exposées à des conflits, notamment en Afrique, où d'importants problèmes persistent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Bernal Prado (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation bolivienne d'avoir organisé ce débat, qui souligne l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits au travers de leur autonomisation politique et économique

et d'une représentation accrue aux instances de décision dans le domaine de la paix et la sécurité internationales.

Le Chili s'associe à la déclaration que fera le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et réaffirme son attachement à la promotion et aux droits des femmes dans les situations de conflit armé, ainsi qu'aux initiatives du Secrétaire général en faveur de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies.

La résolution 1325 (2000) est l'une des résolutions emblématiques du Conseil de sécurité, car elle traite de l'une des conséquences les plus dramatiques des conflits modernes, à savoir la violence contre les femmes et les filles dans les combats. Nous nous félicitons donc qu'à ce jour, 76 membres de la communauté internationale, dont le Chili, aient mis en œuvre des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution. Nous espérons que davantage de pays adopteront leurs propres plans nationaux.

Les femmes, la paix et la sécurité sont l'une des priorités de la politique étrangère multilatérale du Chili. C'est pourquoi nous avons encouragé le renforcement de la coopération régionale et mondiale dans ce domaine, en travaillant à la mise en œuvre de politiques publiques qui garantissent la participation des femmes à tous les processus d'application de la résolution 1325 (2000) au niveau national. En 2009, le Chili a été le premier pays de la région à élaborer un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Ce plan d'action est le résultat du travail coordonné du Comité interministériel, composé du Ministère de la défense, du Ministère de la femme et de l'égalité des sexes et du Ministère des affaires étrangères. Le deuxième plan d'action national a été lancé en 2015, intégrant les recommandations du Conseil de sécurité et les bonnes pratiques internationales dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'éducation, la formation du personnel et l'incorporation d'indicateurs quantitatifs.

Notre pays se concentre actuellement sur l'élaboration d'un plan de troisième génération pour 2019-2022, en vue de renforcer le rôle des femmes dans les contextes de négociation, de médiation et de consolidation de la paix. Le suivi, l'évaluation et l'obligation de rendre des comptes seront intégrés dans ses objectifs, ainsi que les crédits budgétaires nécessaires à leur bonne exécution. Le Comité interministériel s'efforce d'étendre le champ d'action aux situations de catastrophes naturelles, à l'aide humanitaire et aux déplacements de populations. Cela

se fait avec la collaboration active de la société civile et des institutions.

Dans le cadre du processus d'élaboration du troisième plan d'action, notre pays doit relever le défi d'accroître le pourcentage de participation des femmes dans les opérations de paix et leur représentation à des à des postes de direction et de prise de décisions, ainsi que de garantir la présence de conseillères pour la problématique femmes-hommes dans ces opérations.

La promotion et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) continuent de faire partie de nos responsabilités nationales et collectives, tout comme l'inclusion effective des femmes dans tous les processus politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels les sociétés sont confrontées de manière transversale.

Nous espérons que l'attribution du prix Nobel de la paix cette année à Nadia Murad et Denis Mukwege pour leurs efforts visant à mettre fin à la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre dans les conflits armés incitera le Conseil de sécurité et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la résolution.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais dire à quel point nous avons été heureux et ravis d'apprendre la nomination de la nouvelle Présidente d'Éthiopie ce matin, et à quel point cette nouvelle nous a inspirés. Nous tenons à féliciter nos amis de l'Éthiopie de la nomination de la Présidente Sahle-Work Zewde par le Parlement. Cette nomination est non seulement exceptionnelle, mais elle est également une source d'inspiration pour le monde entier. Nous continuons de saluer ce qui se fait en Éthiopie et dans le monde, et en particulier en Afrique, en faveur du leadership et de l'autonomisation des femmes. Comme je l'ai dit, c'est une source d'inspiration pour le monde entier.

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel de 54 États Membres intéressés, présidé par le Canada et représentant tous les cinq groupes régionaux aux Nations Unies.

Le Groupe félicite chaleureusement Nadia Murad et Denis Mukwege, qui ont reçu le prix Nobel de la paix pour les efforts qu'ils ont déployés afin que cesse l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de

guerre et de conflit armé. Que leur démarche inspire les Nations Unies et tous les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés en mettant un terme à l'impunité, en renforçant le respect du droit international humanitaire, en traduisant les coupables en justice, en renforçant les mesures préventives, y compris par l'entremise de sanctions du Conseil de sécurité, et en offrant une aide complète aux survivants. Nous devons veiller à ce que la stigmatisation de la violence sexuelle touche les coupables de ces actes, et non les survivants.

Le Groupe salue l'importance accordée au renforcement du pouvoir des femmes sur les plans politique et économique au cours du débat public de cette année. Le lien entre, d'une part, l'autonomisation des femmes, et d'autre part, la paix et la sécurité, est au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Lorsqu'une société améliore l'égalité des sexes, elle est moins susceptible d'être affectée par un conflit armé. Lorsque les femmes sont incluses dans les processus de paix, il est plus probable de conclure des accords de paix, et ceux-ci ont davantage tendance à durer. Les femmes jouent un rôle indispensable dans le maintien de la paix, et leur participation entière et significative à tous les échelons est cruciale pour assurer l'efficacité opérationnelle des missions. Le renforcement du pouvoir des femmes sur le plan économique constitue une stratégie intégrale, et souvent négligée, en matière de prévention des conflits et de relèvement. L'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable et à la pérennisation de la paix. Le Groupe est fermement convaincu que les efforts déployés pour assurer l'égalité des sexes ne vont pas à l'encontre de ceux se rapportant à la paix et à la sécurité; ils sont à la base de la paix.

Par conséquent, le manque persistant de participation significative des femmes aux efforts de paix et de sécurité devrait demeurer très préoccupant pour le Conseil de sécurité. Comme cela a été expliqué en détail dans le rapport du secrétaire général (S/2018/900), bien que les femmes jouent un rôle déterminant dans tous les efforts déployés pour prévenir et régler les conflits, elles continuent d'être systématiquement sous-représentées dans les négociations menées pour parvenir au règlement politique pacifique d'un conflit et à des accords de paix. Au cours des 25 dernières années, seuls 2 % des médiateurs, 8 % des négociateurs et 5 % des témoins et des signataires dans l'ensemble des principaux processus de paix étaient des femmes.

Les conséquences de l'absence continue des femmes s'amplifient avec le temps, car les accords de paix méconnaissant la dimension hommes-femmes peuvent aggraver les inégalités entre les sexes dans les sociétés sortant d'un conflit.

La participation significative des femmes sur les plans économique et politique passe par leur participation précoce à la prise de décisions clés à tous les échelons, par la prise en compte de l'ensemble des droits fondamentaux des femmes et des filles et de l'égalité des sexes et par la prise en compte des compétences et des analyses des experts en matière d'égalité des sexes dans toutes les étapes d'un cycle de conflit. Comme l'a souligné l'*Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité*, nous devons également miser sur les capacités d'action et d'initiative des jeunes femmes, et lutter contre les obstacles structurels qui empêchent les jeunes, particulièrement les jeunes femmes, de contribuer aux efforts de paix. Nous devons travailler de concert pour cerner les obstacles nuisant à la participation significative des femmes, qu'ils soient de nature culturelle, structurelle ou institutionnelle, et pour les écarter activement. Nous devons aussi renforcer la capacité des femmes à participer aux efforts de paix et de sécurité, y compris en leur offrant une aide sur les plans politique, logistique et financier. Enfin, nous devons affronter les systèmes de violence et d'intimidation qui empêchent les femmes de tous âges d'être pleinement égales aux hommes dans leur société.

Le Groupe se réjouit des efforts que le Secrétaire général a récemment déployés pour accroître la participation des femmes aux Nations Unies. Cela comprend la mise en œuvre d'une stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, et notamment, la réalisation de la parité des sexes, tant au Conseil de direction que parmi les coordonnateurs résidents. Le Groupe se réjouit également de l'échange continu de pratiques exemplaires par l'entremise du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité et de la création de réseaux de médiatrices visant à accroître l'influence des femmes dans les processus de paix.

Bien que le Conseil de sécurité ne soit pas encore parvenu à la représentation équilibrée des sexes, le Groupe salue les efforts que les membres du Conseil de sécurité ont déployés pour faire participer de façon plus systématique les femmes à leurs travaux. Il s'agit notamment de la création du Groupe informel d'experts, du fait d'encourager tous les orateurs à prendre en

compte la problématique femmes-hommes dans leurs exposés, de l'intégration et du renforcement des dispositions relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans les résolutions, les déclarations présidentielles et les déclarations à la presse, du fait de rencontrer des groupes de femmes pendant les visites du Conseil sur le terrain et de l'augmentation du nombre d'oratrices de la société civile en dehors du débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous encourageons les membres du Conseil à continuer de s'appuyer sur de telles pratiques exemplaires. Parallèlement, il reste du travail à faire pour appliquer pleinement les résolutions déjà adoptées, améliorer leur suivi et surveiller les progrès réalisés.

Enfin, à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), en 2020, le Groupe demande à tous les intervenants de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs définis dans l'ensemble des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment la prévention, la participation, la protection et le relèvement au lendemain d'un conflit. Malgré tous les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes loin d'atteindre le potentiel de transformation en matière de paix et de développement découlant de l'égalité des sexes et de la participation significative des femmes sur les plans économique et politique.

Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

La résolution 1325 (2000) a été adoptée la dernière fois que le Canada a siégé au Conseil de sécurité. Depuis lors, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment par l'adoption et le renouvellement d'un nombre croissant de plans d'action nationaux. Toutefois, de nombreuses lacunes restent à combler. Il revient au Conseil de sécurité et aux États Membres de prendre des mesures concrètes.

Il n'existe pas de solution rapide. Il ne suffira pas d'ajouter une médiatrice par-ci ou une conseillère pour la problématique femmes-hommes par-là. La discrimination structurelle, politique, économique et sociale entre les sexes existe dans tous nos pays. Les conflits ne font qu'aggraver ces inégalités. Des mesures à long terme et des investissements durables de notre temps et de nos ressources sont nécessaires pour obtenir des résultats transformateurs.

Le Canada prend de telles mesures. Nous sommes en train d'examiner comment notre plan d'action national

sur les femmes et la paix et la sécurité peut mieux lutter contre la violence et la discrimination subies par les femmes et les filles autochtones au Canada. Sur la scène internationale, la politique étrangère féministe du Canada exige que nos efforts diplomatiques et commerciaux, de sécurité et de développement tiennent pleinement compte des besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité. Nous le faisons parce que nous savons que l'impact est plus grand, que les résultats sont plus durables et que les avantages sont plus étendus. C'est une décision consciente d'être plus efficace.

Nous reconnaissons également qu'être plus efficace signifie travailler avec d'autres pays dans la recherche de la paix. Depuis le lancement de notre deuxième Plan d'action national l'année dernière, nous avons redoublé d'efforts pour faire progresser le programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les instances, y compris celles où, traditionnellement, les femmes, la paix et la sécurité n'ont pas été au premier plan. Tout au long de sa présidence du Groupe des Sept (G7), le Canada a fait la promotion de l'égalité des genres. Nous avons lancé l'Initiative de partenariats du G7 pour les femmes et la paix et la sécurité, qui vise à accroître la mise en œuvre du programme femmes, paix et sécurité dans les pays partenaires et nous sommes si heureux de collaborer avec la Côte d'Ivoire à cette importante initiative.

Promoteur et défenseur de longue date du système multilatéral, le Canada est prêt à l'améliorer. Reconnaissant que les progrès réalisés jusqu'à maintenant ont été trop lents, le Canada a lancé l'Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de paix afin d'accroître la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de paix des Nations Unies. À cette fin, le Canada a établi des partenariats avec les Forces armées du Ghana et le service de police de la Zambie.

Le Canada croit que nous avons beaucoup à apprendre des autres et les uns des autres. Pas plus tard que le mois dernier, en collaboration avec l'Union européenne, le Canada a accueilli à Montréal une réunion des femmes Ministres des affaires étrangères pour discuter des défis actuels en matière de paix et de sécurité mondiales. Au cours de cette rencontre, la Ministre des affaires étrangères du Canada a annoncé que notre gouvernement nommera un ambassadeur pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de renforcer la mise en œuvre de notre plan d'action. La Ministre a également annoncé que le Canada accueillera, conjointement avec l'Uruguay, le Réseau de coordonnateurs pour les femmes

et la paix et la sécurité en 2020, année du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

(l'orateur poursuit en français)

Nous saluons les femmes du monde entier qui communiquent courageusement leurs expériences personnelles dans les conflits et agissent à l'échelle locale, régionale et internationale. Elles nous rappellent que le programme femmes, paix et sécurité n'est pas seulement une question normative à discuter à New York; il a une incidence réelle dans le monde entier. Je tiens à saluer le travail important accompli par la lauréate du prix Nobel, Nadia Murad, pour sensibiliser l'opinion à la violence sexuelle dans les situations de conflit. Lorsqu'elle a visité le Canada en octobre 2016, elle a mis au défi les législateurs canadiens, les représentants du Gouvernement et la société civile de faire davantage pour faire progresser le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. C'est l'une des raisons pour lesquelles sa photo fait la couverture de notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

Pour faire ce travail important, les femmes locales qui œuvrent à la consolidation de la paix ont besoin de ressources. L'année dernière, le Canada a doublé son appui au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Nous invitons d'autres pays à appuyer ce Fonds pour accroître la participation significative des femmes aux efforts de paix et de sécurité.

Le Canada appuie les efforts déployés au sein du Conseil pour intégrer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans l'ensemble de ses travaux. Si le Canada est élu au Conseil de sécurité pour 2021-2022, les membres peuvent être assurés qu'il continuera de se faire le champion du programme femmes, paix et sécurité. Nous chercherons des occasions de créer et de favoriser des solutions transformatrices pour l'égalité des genres dans les situations de conflit. Nous défendrons la parole des femmes et les droits de la personne. Nous contesterons les discours qui nuisent à la capacité des femmes de contribuer à des solutions, de diriger des solutions et d'influer sur celles-ci. Et nous continuerons de collaborer avec la société civile, les États Membres et l'ONU pour redynamiser la mise en œuvre de ce programme important.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du

Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et mon propre pays, le Viet Nam.

Nous remercions sincèrement la présidence bolivienne d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenants de leurs exposés éclairants.

Les États membres de l'ASEAN estiment eux aussi que la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité, revêt une grande importance à tous les stades des processus de paix, étant donné le rôle nécessaire qu'elles jouent dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation et le maintien de la paix, comme le prévoient la résolution 1325 (2000) et de nombreuses résolutions ultérieures. À cet égard, il nous est agréable d'informer le Conseil que, en novembre 2017, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté une déclaration commune sur la promotion du programme sur les femmes et la paix et la sécurité au sein de l'ASEAN. Dans cette déclaration, nous encourageons l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les initiatives et stratégies de prévention des conflits, aux fins de garantir la pleine participation des femmes dans les processus de paix et d'encourager l'inclusion du programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans les politiques et programmes consacrés à la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et sexiste avant, pendant et après un conflit armé. Il s'agit également de créer des espaces plus nombreux et plus vastes favorisant leur participation aux processus de consolidation de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit.

Tout en nous félicitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, nous constatons tous que des difficultés persistent. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les processus de négociation et de consolidation de la paix, voire d'en être exclues. La violence, l'intimidation, la discrimination et les stéréotypes sexistes, entre autres, entravent l'implication des femmes et leur contribution. Face à cette réalité, les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales compétentes et les autres parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour promouvoir l'autonomisation des femmes et accroître leur participation dans les

sphères économique et politique, en particulier dans les processus de prise de décisions. Parmi les initiatives envisageables, citons la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et le partage des meilleures pratiques.

Au sein du système des Nations Unies, l'ASEAN attend avec intérêt que soient intensifiés le recrutement et la promotion des femmes originaires des pays en développement, de sorte que la parité des sexes et une représentation géographique équitable puissent progresser de concert. Au niveau régional, l'ASEAN est pleinement attachée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, qui contribuent utilement à une paix et une prospérité durables. Nous avons continué d'adopter un large éventail de mécanismes à cet égard. En 2017, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté l'*Action Agenda on Mainstreaming Women's Economic Empowerment* (Programme d'action pour l'institutionnalisation de l'autonomisation économique des femmes). Entre autres choses, ce programme s'attaquera aux obstacles qui entravent les efforts visant à tirer le plein parti du potentiel économique des femmes, à augmenter la représentation des femmes au sein de la main-d'œuvre et à des postes à responsabilités, et à encourager la collaboration entre les secteurs public et privé pour créer davantage de possibilités pour les femmes dans le milieu des affaires.

L'ASEAN attache une grande importance à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les trois piliers de son action, à savoir politico-sécuritaire, économique et socioculturel. La Déclaration de l'ASEAN sur une mise en œuvre sensible à la problématique femmes-hommes de la feuille de route « Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 » et des objectifs de développement durable traduit notre détermination politique, au plus haut niveau, à assurer l'avènement d'une ASEAN centrée et orientée sur l'être humain, où toutes les femmes et les filles soient en mesure de réaliser leur plein potentiel. À cette fin, les États membres de l'ASEAN entendent intensifier leurs efforts pour promouvoir le leadership et l'autonomisation économique des femmes, éliminer les stéréotypes sexistes et la violence à l'égard des femmes, et protéger et autonomiser les femmes en situation de vulnérabilité. Au niveau national, les États membres de l'ASEAN ont fait de gros efforts pour accroître les dépenses et investissements publics dans les services sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, qui aident à éliminer les inégalités

hommes-femmes et contribuent à une croissance durable et inclusive dans la région.

L'ASEAN accorde également une haute priorité au renforcement de la collaboration et des efforts collectifs déployés avec les partenaires internationaux et régionaux pour promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation et la pérennisation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons du quatrième dialogue régional ASEAN-ONU sur la coopération en matière de politique et de sécurité, organisé sous le thème « Les femmes et la paix et la sécurité – Le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent ». De plus, l'ASEAN, en partenariat avec ONU-Femmes, a lancé sa campagne HeForShe en même temps que ses 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. Cette campagne vise à sensibiliser la population à l'égalité entre les sexes dans la région de l'ASEAN, à promouvoir une culture de respect des femmes et des filles, et à mobiliser la participation des hommes et des garçons en tant que militants de l'égalité des sexes.

Nous sommes confrontés à des menaces croissantes et sans précédent dans le monde d'aujourd'hui. La paix et la sécurité sont essentielles pour réaliser le développement durable. En tant que partenaires pour le développement, la paix et la sécurité, les femmes jouent un rôle indispensable dans toutes les étapes des processus de paix – de la prévention et du règlement des conflits au relèvement après les conflits et à la pérennisation de la paix. À cet égard, l'ASEAN réaffirme son engagement et œuvrera étroitement avec les autres États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour promouvoir plus avant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux mondial, régional et national.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et M^{me} Siniora Atallah des très importants messages qu'ils nous ont adressés aujourd'hui.

Je prends la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui parce que cette question est très importante pour mon pays, l'Irlande. En fait, je prends la parole parce que nous devons beaucoup aux femmes en Irlande, en particulier en Irlande du Nord, où elles ont aidé à rendre la paix possible sur notre île après des décennies de conflit

violent. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'Accord du vendredi saint, résultat d'un processus de paix dans lequel les femmes ont joué un rôle essentiel – dans la rue, au sein des groupes communautaires et à la table des négociations – pour apporter une paix durable. Je suis très fière que l'une de ces négociatrices soit ici avec moi aujourd'hui et qu'elle ait bien voulu partager son expérience et son savoir-faire avec les femmes travaillant à la consolidation de la paix partout dans le monde.

L'Irlande se félicite que le Secrétaire général ait mis l'accent dans son rapport de cette année (S/2018/900) sur la participation effective des femmes aux négociations de paix. « Effective » est ici le maître mot. Nous avons depuis longtemps dépassé le stade des gestes et des symboles. Nous savons que nous avons besoin que les femmes jouent des rôles concrets et influents, qui leur permettent de faire une différence critique – entre la vie et la mort – pour mettre fin au conflit et consolider la paix.

C'est aujourd'hui presque un cliché que de dire que la participation des femmes augmente considérablement les chances d'une paix durable. Ce qui est choquant, c'est que cette réalité est si peu respectée dans le monde. L'Irlande pense que nous avons l'obligation de changer cela – nous avons l'obligation d'œuvrer à appuyer le leadership et l'autonomisation des femmes dans le continuum développement/consolidation de la paix. Nous prenons cette obligation très au sérieux.

La politique de développement international de l'Irlande vise à renforcer la voix des femmes et des filles dans la prise de décisions à tous les niveaux. Nous sommes fiers d'appuyer activement et, en fait, de militer activement en faveur d'un rôle plus important pour les organisations de la société civile. Nous savons que c'est aux niveaux de la société civile et des organisations de base que les femmes font le plus entendre leurs voix. Nous voulons voir leur volume amplifié. Les femmes sont particulièrement douées pour la médiation et la consolidation de la paix. Nous voulons voir cette capacité mise à profit. Gardant cela à l'esprit, mon pays est un membre fondateur du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et il en est l'un des principaux donateurs.

L'Irlande se félicite de l'augmentation du nombre de femmes et d'auteurs d'exposés venus de la société civile au Conseil de sécurité. Nous pensons que d'autres voix doivent être entendues ici. À cet égard, aujourd'hui est un bon jour. Nous appuyons aussi les appels en faveur d'une analyse plus poussée des disparités entre

les sexes dans tout le programme de travail du Conseil, y compris dans les rapports qu'établissent ses missions à l'issue de visites.

Pour reprendre ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport, les membres du personnel des opérations de maintien de la paix, notamment les agents en tenue, travaillent directement avec les populations, au quotidien, ce qui fait d'eux les représentants les plus visibles de l'Organisation partout dans le monde. Les Forces de défense irlandaises se prévalent d'un bilan ininterrompu de 60 ans de participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix est inscrit dans l'ADN de la nation irlandaise; nous disons souvent que nous sommes aussi fiers du béret bleu que nous le sommes du trèfle. Dans les Forces de défense irlandaises, nous avons consacré un plan d'action spécifique et ambitieux à la question des femmes et la paix et la sécurité, lequel a commencé à donner des résultats.

Les préparatifs du troisième plan d'action national de l'Irlande pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) battent maintenant leur plein. Nous sommes en train d'y impliquer le Gouvernement, la société civile et le milieu universitaire de tout le pays. Au premier rang de notre ordre du jour figurent des questions telles que la prévention de l'extrémisme violent, l'écoute des expériences des migrants et des réfugiés et l'examen de l'importante question de la masculinité. L'Irlande a été fière d'organiser à Dublin au début de l'année le deuxième atelier sur l'accélération de l'application de la résolution 1325 (2000) à l'échelle régionale, collaborant avec nos partenaires européens sur les femmes et la paix et la sécurité.

Je suis fière de présider actuellement la Commission de la condition de la femme. En plus du travail dont je viens de parler, l'Irlande appuie pleinement l'accent mis aujourd'hui sur l'autonomisation politique et économique des femmes. Nous pensons que nos appels en faveur d'une participation égale des femmes à la vie politique doivent aller de pair avec ceux en faveur d'une participation égale des femmes à la vie sociale et économique. Nous voulons aussi voir levés les obstacles structurels qui restreignent l'autonomisation politique et économique des femmes. À la Commission de la condition de la femme, nous savons parfaitement combien il y a d'obstacles insidieux à l'autonomisation, et combien ils sont profondément enracinés. L'Irlande œuvre, de concert avec la Commission de la condition de la femme, à les surmonter.

Tandis que l'Irlande se prépare à célébrer le centenaire du suffrage féminin en décembre, nous pensons à ces jeunes et brillantes femmes qui attendent de jouer leur rôle. L'Irlande est un défenseur acharné du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité. Nous ne devons pas perpétuer le cycle de la violence en refusant aux jeunes femmes de participer au débat. Il nous faut aussi impliquer les jeunes hommes, qui sont tout aussi importants que les jeunes femmes pour la mise en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui nous tient tellement à cœur en Irlande. Si l'Irlande est élue au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, je pense que le Conseil trouvera en la délégation irlandaise une défenseuse courageuse et, si je puis dire, fougueuse du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, en tant que Présidente de la Commission de la condition de la femme, je suis professionnellement et personnellement résolument déterminée à aider les femmes et les filles à réaliser leur potentiel en tant que véritables agents de changement. Comme l'a dit Mary Robinson, la première Présidente-élue de l'Irlande, la main qui agite le berceau peut aussi agiter le système.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous vivons dans un monde où la violence, les inégalités et l'injustice continuent de faire obstacle à la paix. Les dépenses militaires mondiales s'élèvent à 1600 milliards de dollars, et dépassent donc considérablement celles consacrées à la santé dans le monde – 37,6 milliards de dollars –, et encore plus à l'éducation – 6,8 milliards de dollars. L'égalité entre les sexes contribue à prévenir les conflits, et la voix des femmes est particulièrement pertinente dans le domaine de la paix et de la sécurité. Paradoxalement, le budget du mouvement mondial de défense des droits des femmes est inférieur au prix de deux avions de combat F-35. Ces dernières décennies ont vu une certaine réduction de l'inégalité entre les sexes. Pourtant, l'autonomisation économique et politique des femmes demeure l'un des défis majeurs de notre temps. Nous nous félicitons que le débat public d'aujourd'hui soit consacré à cette importante question.

Les femmes défenseurs des droits fondamentaux, les dirigeantes politiques, les femmes relevant du secteur de la justice et de la sécurité, les femmes Casques Bleus et les médiatrices, les journalistes, les militantes et les dirigeantes de la société civile contribuent toutes

sensiblement à l'avènement d'un monde plus pacifique, plus viable et plus prospère. Pourtant, afin de permettre aux femmes d'être des agents du changement, nous devons créer un environnement favorable et exempt de discrimination, de normes et d'attitudes sociales injustes, et nous ne devons pas les priver de leurs droits et opportunités. Nous saluons les progrès faits dans l'intégration de la problématique hommes-femmes et dans la promotion d'une participation et d'une représentation effectives des femmes dans les travaux de l'Organisation sur la prévention des conflits, le règlement des conflits, et la pérennisation de la paix, notamment dans les équipes de médiation et les postes de direction.

Nous disposons de preuves qui établissent un lien entre l'inégalité des sexes et la violence sexiste, d'une part, et la plus grande vulnérabilité des sociétés à la guerre civile et à la guerre interétatique, d'autre part. La violence sexuelle et sexiste est très répandue dans les situations de conflit et continue d'être utilisée comme arme de guerre. Les stéréotypes de genre dangereux et les dynamiques de pouvoir abusives constituent la base sur laquelle la violence sexuelle systémique et généralisée peut se développer. Nous sommes particulièrement préoccupés par la tendance dévastatrice de la violence sexuelle liée aux conflits, avec 800 cas recensés par l'ONU l'année dernière, soit une augmentation de 56 % par rapport à 2016. Au cours de l'année écoulée et jusqu'en juillet 2018, le Conseil des droits de l'homme a reçu des rapports d'enquêtes indépendantes sur les droits de l'homme menées au Burundi, dans la région du Kasaï de la République démocratique du Congo, au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen qui font état de violences sexuelles et sexistes endémiques graves, dont la torture sexuelle, le viol et la mutilation des organes sexuels.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. Toutefois, il y a aussi de nombreux hommes et garçons parmi les victimes. Un rapport récemment publié par le All Survivors Project fait état du recours au viol et à d'autres formes de violence et de torture sexuelles contre les hommes détenus par les autorités syriennes et les milices qui leur sont associées. Or, la violence sexuelle contre les hommes et les garçons reste très peu signalée, en raison des tabous culturels et de la crainte d'être stigmatisé. Ce n'est que si nous comprenons les facteurs sous-jacents de ces crimes – quel que soit le sexe de la victime – que nous pourrions trouver des solutions globales et durables pour tous.

L'application du principe de responsabilité est un élément essentiel de la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Les mécanismes de justice pénale internationale – notamment la Cour pénale internationale, qui reflète la position très progressiste en matière de violence sexuelle et sexiste consacrée dans le Statut de Rome, adopté il y a 20 ans – ont fait œuvre de pionnier. Le mécanisme de responsabilité pour la Syrie a appuyé des enquêtes sur les crimes de violence sexuelle et sexiste. Nous plaçons de grands espoirs dans le mécanisme de responsabilité nouvellement créé pour le Myanmar par le Conseil des droits de l'homme afin d'enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste commis contre les Rohingya et d'autres minorités, et nous saluons le travail de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice qui vise à renforcer l'application du principe de responsabilité.

Toutefois, la justice, la paix et l'égalité demeurent des concepts utopiques pour de nombreuses femmes et filles de par le monde. Il y a toujours des lois et pratiques discriminatoires qui les empêchent de bénéficier d'une pleine et égale protection devant la loi et d'obtenir juste réparation pour la violation de leurs droits fondamentaux. Les inégalités structurelles, la pauvreté et la discrimination, en situation de conflit ou non, empêchent les femmes et les filles de s'informer de leurs droits et d'accéder à la justice avant, pendant et après les conflits. Les femmes restent par ailleurs inégalement représentées dans les institutions chargées de la justice transitionnelle et de l'état de droit. Ce n'est que si nous nous attaquons à ces disparités que nous pourrions atteindre l'objectif 5 de développement durable relatif à l'égalité des sexes, l'objectif 10 relatif à la réduction des inégalités et l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions solides, qui ne sont pas simplement des objectifs en soi, mais aussi des conditions préalables à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République du Paraguay remercie les intervenants de leurs exposés sur la question à l'examen et félicite la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir imprimé un nouvel élan au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je présenterai la contribution de la délégation paraguayenne au débat en mettant l'accent sur trois points, à savoir les principes qui inspirent notre pays, les actions que nous menons au

niveau national pour assurer l'autonomisation politique et économique des femmes et notre vision du rôle joué par l'ONU et le Conseil de sécurité s'agissant des femmes et de la paix et de la sécurité.

Tout d'abord, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous rappelons que l'idéal commun à atteindre par les peuples et les nations est le respect de ces droits et libertés et leur reconnaissance et application universelles et effectives, sans distinction. À cet égard, notre Constitution de 1992 garantit l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, et le Gouvernement paraguayen s'emploie à promouvoir les femmes en tant que facteur de changement dans le pays, en mettant en place les conditions d'équité, d'égalité et d'autonomisation à cette fin. La responsabilité de protéger la population, en particulier les femmes, les filles et les groupes de population les plus vulnérables, incombe principalement aux États. Les initiatives en faveur de l'autonomisation politique et économique des femmes dans les situations de conflit doivent s'inscrire dans le cadre des efforts qui sont menés pour réaliser les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En ce qui concerne les mesures que nous jugeons pertinentes dans le cadre de ce débat, le Ministère de la femme du Paraguay appuie et met en œuvre des politiques publiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et promeut le plein exercice des droits fondamentaux des femmes, principalement par le biais du plan national 2018-2023 pour l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ciudad Mujer, un centre exclusif pour les femmes et leurs enfants, propose une gamme de 80 services interconnectés et coordonnés offrant des soins complets, notamment l'émancipation économique, l'éducation pour l'équité, la santé sexuelle et procréative, les soins aux enfants, la prévention de la violence faite aux femmes et la sensibilisation à ce fléau. Plus récemment, Ciudad Mujer a déployé des unités mobiles pour venir en aide aux femmes et à leurs enfants vivant dans les zones les plus reculées et inaccessibles de notre territoire.

Le Paraguay encourage l'accès des femmes au crédit formel par le biais de programmes de transferts de fonds sous conditions, qui sont accordés par des comités de microcrédit administrés par des femmes et donnant la priorité aux femmes chefs de famille. Nous utilisons également le Crédito Agrícola de Habilidadación (Crédit

agricole pour l'autonomisation), dont le portefeuille de clientes a augmenté de 10 % à 38 % depuis 2013. En outre, le Paraguay a inscrit le féminicide dans son code pénal par le biais de sa loi sur la protection intégrale des femmes contre tous les types de violence, et promeut, grâce à la loi sur les politiques publiques en faveur des femmes rurales et à la commission interinstitutionnelle d'application de la loi, qui est composée de 12 institutions, la participation des femmes rurales aux processus d'élaboration des politiques et leur accès aux offres publiques de l'État.

Enfin, en ce qui concerne le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la délégation paraguayenne appuie, premièrement, la participation des femmes à la prise de décisions dans les processus de paix et leur formation afin d'assurer leur participation effective à ces processus; deuxièmement, l'inclusion explicite par le Conseil de sécurité de la protection des femmes en temps de conflit armé dans les mandats des opérations de maintien de la paix; troisièmement, les conseils de spécialistes de la problématique hommes-femmes dans la planification des missions politiques, les missions de maintien de la paix et les comités des sanctions; et, quatrièmement, une formation spécialisée à l'intention des contingents des missions de maintien de la paix, avant et après leur déploiement, sur la coordination entre civils et militaires, la violence et les inégalités liées au sexe.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Ma déclaration s'aligne pleinement sur la déclaration qui a été prononcée par l'observatrice de l'Union européenne.

À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'écart entre les engagements pris et leur mise en œuvre demeure particulièrement important en ce qui concerne l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes. Malgré l'outil de responsabilisation créé par la résolution, le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité ne laisse aucune place au doute :

« Dans les régions en conflit, nous continuons de constater de graves manquements

au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment des violations majeures des droits fondamentaux des femmes. » (*S/2018/900, par. 1*)

Le Portugal en appelle donc à tous les États Membres pour qu'ils appliquent la résolution 1325 (2000) de façon plus efficace et plus efficiente. Comme beaucoup d'autres, nous pensons qu'il existe un lien entre l'égalité des sexes et la prévention des conflits. L'autonomisation des femmes devrait être considérée comme un élément fondamental de tout processus de consolidation de la paix. Je voudrais brièvement mentionner quelques exemples de ce que nous faisons.

Nous organisons des échanges et des partages d'expériences entre les agents déployés dans les missions de maintien et de consolidation de la paix. Nous dispensons une formation sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles aux fonctionnaires du secteur de la justice, des forces armées et des forces de sécurité. Au total, 81 femmes portugaises participent à des missions bilatérales et régionales de l'ONU et de l'Union européenne.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – en particulier les objectifs de développement durable 4, 5 et 16 – intéresse de très près la consolidation du rôle des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix. Une meilleure articulation entre le Programme 2030 et les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité permettrait d'investir davantage dans l'éducation dans les situations de conflit.

Le Portugal n'a cessé de promouvoir le respect du droit à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur, dans les situations d'urgence humanitaire. Une approche globale et coordonnée de la promotion de l'enseignement supérieur permettra de mieux équiper une nouvelle génération de dirigeants qui seront capables de reconstruire les pays et les sociétés dévastés par la guerre et de briser le cycle de la violence. Dans ce contexte, je voudrais mentionner la Plateforme mondiale pour les étudiants syriens.

Permettez-moi également d'appeler tous les États Membres à approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Quatre-vingt-un pays, dont le mien, ont adhéré à la Déclaration, qui a été promue par la Norvège et l'Argentine en 2015. La Déclaration souligne l'importance de protéger l'accès à une éducation sûre

pour les femmes et les filles vivant dans des situations de conflit.

Je terminerai en mentionnant en particulier Nadia Murad et Denis Mukwege en tant que symboles de la dénonciation de la violence sexuelle contre les femmes et de son utilisation comme arme de guerre. Le prix Nobel de la paix 2018 reconnaît les conséquences que les conflits armés font peser plus lourdement sur les femmes, qui sont particulièrement vulnérables aux crimes sexuels, à la traite et aux autres formes d'exploitation. La lutte contre ce type de violence est une priorité pour le Portugal dans nos politiques internes et dans notre action extérieure.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je commence par féliciter la présidence de l'État plurinational de Bolivie pour avoir organisé ce débat annuel sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie le Secrétaire général et les auteurs d'exposé de leurs mises à jour et pénétrants aperçus.

Les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont bien mis en évidence le lien crucial entre l'égalité des sexes et la paix et la sécurité internationales. Elles ont réussi à assurer la participation des femmes aux actions en faveur de la paix et de la sécurité dans des sociétés touchées par un conflit. Les femmes peuvent être des agents de changement essentiels en offrant des perspectives précieuses et novatrices sur la pérennisation de la paix. Leur rôle de chef de file dans la prévention des conflits, la participation active aux négociations de paix et la protection bienveillante des civils en tant qu'agents du maintien de la paix, entre autres, ne saurait être surestimé. De plus, en l'absence de participation significative des femmes, la réalisation des objectifs de développement durable restera un rêve lointain.

Dans ce contexte, je suis heureux de partager avec vous, Madame la Présidente, l'expérience réussie du Népal en matière de participation des femmes au maintien de la paix. Après la signature de l'Accord de paix global en 2006, le Gouvernement népalais a créé le Ministère de la paix et de la reconstruction, avec pour mandat de jouer un rôle de catalyseur dans les efforts du Népal pour instaurer une paix durable. Le Ministère de la paix et de la reconstruction a créé environ 2 800 comités de paix au niveau local.

En 2011, le Népal a adopté son premier plan national d'action, portant sur la période allant de 2011 à 2016, pour appliquer les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Il a été le premier pays d'Asie du Sud et le deuxième pays d'Asie à le faire. Le Ministère de la paix et de la reconstruction coordonne la mise en œuvre de ce plan, sous la supervision d'un comité directeur de haut niveau, coprésidé par le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la paix et de la reconstruction et composé de membres provenant des ministères compétents et d'organisations de la société civile.

Le Népal a consenti un effort délibéré pour enraciner son plan d'action national au niveau local, avec l'introduction de directives en ce sens en 2013. Avec la disposition prévoyant une représentation obligatoire de 33 % de femmes dans les comités de paix locaux, le plan d'action national népalais est un modèle de processus transparent, inclusif et participatif, auquel les victimes du conflit et les organisations de la société civile sont étroitement associées. Nous avons largement partagé ce modèle avec les pays de la région et au-delà. Le succès du premier plan d'action national, qui, avec l'accord de paix, a impulsé un renforcement de la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de consolidation de la paix, à la fois aux niveaux communautaire et national, nous a conduits à élaborer notre deuxième plan d'action national, qui sera bientôt adopté et qui se concentre sur la violence sexuelle, en particulier pendant les conflits.

À travers ses propres expériences d'élaboration d'un processus de paix national et de ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix, le Népal a acquis la certitude que le rôle accru des femmes dans le contexte national contribue sensiblement à l'ambition de l'ONU de voir les femmes jouer un plus grand rôle au niveau mondial. Dans le cas du Népal, la représentation accrue des femmes dans les organes législatifs et gouvernementaux et dans les institutions publiques depuis 2007 a directement contribué à promouvoir la bonne gouvernance et la mise en place d'une société inclusive. Le fait que la nouvelle Constitution garantit une représentation féminine obligatoire de 33 % dans les assemblées législatives fédérales et provinciales a grandement amélioré l'autonomisation des femmes et leur prise en main dans tous les domaines de la vie nationale. Les postes de chef de l'État, de président du Parlement et de président de la Cour suprême ont déjà été occupés par des femmes au Népal. La Commission nationale des femmes est désormais un organe constitutionnel indépendant et

puissant, doté d'un mandat global de surveillance et de défense des droits et des intérêts des femmes.

Les élections locales de l'année dernière, où les femmes se sont assurées près de la moitié des postes de responsabilité – ce qui est plus que les 40 % prévus par la Constitution –, devraient générer d'autres effets multiplicateurs et permettre l'inclusion et la présence maximales des femmes aux postes de responsabilité, tant au niveau législatif que dans le domaine de la gouvernance. En outre, un quota de 33 % de femmes est en place pour certains postes dans les services gouvernementaux, y compris les forces de sécurité. Le budget consacré à la problématique hommes-femmes, introduit en 2006, représente désormais plus de 35 % du budget total du pays. Nous avons fait tout cela sérieusement et nous continuerons de le faire.

Notre Constitution exige que les postes de Président et de Vice-Président du pays soient occupés par des personnes de sexe différent ou de communautés différentes et que le siège soit de président soit de vice-président de la Chambre basse et le siège soit de président soit de vice-président de la Chambre haute soient occupés par des femmes. Cette disposition a permis au Népal d'avoir des femmes aux postes de Président et de président du Parlement pour la première fois. La représentation équitable des femmes dans les nominations politiques, ainsi que dans divers organes constitutionnels, est également garantie par la Constitution. Toutes les lois du pays respectent pleinement la lettre et l'esprit de la Constitution basée sur les droits de l'homme que nous avons adoptée en 2015.

Pour terminer, je voudrais affirmer qu'aucun processus de paix ne peut être efficace sans la participation pleine et effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. En tant que pays sortant d'un processus de paix national réussi, le Népal est prêt à faire profiter de son expérience et des enseignements qui en ont été tirés en matière de participation constructive des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la transformation et à la reconstruction post-conflit, le tout dans l'objectif d'atteindre rapidement les objectifs de développement durable.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je félicite l'État plurinational de Bolivie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et le remercie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Je voudrais remercier le Secrétaire général et les autres auteurs d'exposé de leurs observations et saluer les contributions de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et d'autres représentants.

Sri Lanka est fermement convaincue que c'est la participation significative des femmes au programme pour la paix et la sécurité internationale qui entraînera des changements dans le monde. Il ne suffit pas que les femmes soient présentes à la table des négociations de paix simplement pour satisfaire une exigence superficielle d'équilibre entre les sexes ou pour cocher une case sur un bilan des réalisations en matière de réforme de la gestion. Il faut donner aux femmes la possibilité de participer effectivement aux négociations de paix et au-delà, et à tous les niveaux - en tant que chefs de file, chercheuses, travailleuses, rédactrices et agents de changement. Sri Lanka a fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes des domaines prioritaires et est partie à de nombreuses conventions et déclarations internationales pertinentes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Mon gouvernement met tout en œuvre pour parvenir à l'égalité des sexes en promulguant des lois tenant compte des disparités entre les sexes et en élaborant des politiques et des plans d'action y relatifs. Le chapitre de notre Constitution portant sur les droits fondamentaux traite de l'égalité des sexes et nous nous attachons à faire de l'égalité des sexes une réalité en honorant nos obligations conventionnelles et en nous efforçant de réaliser les indicateurs relatifs à cette question dans les objectifs de développement durable.

Sri Lanka a été l'un des premiers pays d'Asie à garantir le droit de vote universel pour les adultes en 1931. Par la suite, en 1939 et 1945, nous avons promulgué des lois pour garantir la gratuité de l'enseignement pour tous aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Ces politiques positives, mises en œuvre au fil des ans, ont permis de réaliser la parité des sexes dans l'enseignement. Le droit à la gratuité de l'enseignement est consacré par la Constitution sri-lankaise, en vertu de laquelle la scolarisation est également obligatoire de 5 ans à 14 ans. Plus de 60 % des étudiants du premier cycle universitaire sont des femmes. Au niveau de l'enseignement primaire, la scolarisation des filles est pratiquement universelle, tandis que le taux de scolarisation pour les garçons est de 99 %. La gratuité des soins de santé a été introduite peu de temps après l'indépendance de Sri Lanka en 1948. Notre pays a adopté une charte des femmes deux ans avant le Programme d'action de Beijing, et nous

nous sommes déjà dotés d'un plan d'action national pour les femmes.

La pérennisation de la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes – thème choisi judicieusement par la présidence bolivienne pour notre débat d'aujourd'hui – est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Sri Lanka se trouve actuellement dans une phase d'après-conflit, et continue d'avancer sur la voie de la réconciliation et de la justice. L'autonomisation politique et économique des femmes n'a jamais été aussi essentielle à notre paix et à notre prospérité qu'aujourd'hui. Le conflit armé prolongé et brutal qu'a connu notre pays a fait 24 % des femmes sri-lankaises des veuves. Nous sommes conscients que nous devons accorder la plus haute attention à la protection et aux besoins économiques, sociaux et infrastructurels des femmes touchées par la guerre. À cette fin, nous avons décidé qu'il était essentiel d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans notre processus de justice transitionnelle, conformément à la résolution 1325 (2000). Notre gouvernement met l'accent sur trois domaines prioritaires en matière d'autonomisation des femmes : l'amélioration de la situation économique et l'identité financière, l'élimination des violences faites aux femmes et la participation à la vie publique et politique.

Les mécanismes et les processus en faveur de l'unité et de la réconciliation nationales relèvent dans l'ensemble de notre bureau chargé de l'unité et de la réconciliation nationales. Sri Lanka est également en train de mettre en œuvre des projets de consolidation de la paix, qui impliquent une programmation conjointe avec le Programme des Nations Unies pour le développement – ainsi que des organismes comme l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'Organisation mondiale de la Santé et ONU-Femmes – pour mettre en œuvre le programme conjoint des Nations Unies portant sur la prévention de la violence sexuelle à Sri Lanka et sur les mesures à prendre pour y faire face, financé par ONU-Femmes. Les ménages dirigés par des femmes, notamment les veuves de guerre, constituent un des principaux groupes cibles de nos programmes d'autonomisation. Un secrétariat national pour les veuves et les ménages dirigés par des femmes a été mis en place dans les anciennes zones de conflit pour mieux servir les groupes cibles.

Sri Lanka a abordé la question de la violence à l'égard des femmes selon trois approches : la prévention, l'intervention et le plaidoyer pour la formulation de

politiques et de lois. Un numéro vert a été mis en place au sein du Ministère de la condition de la femme et de l'enfant pour recevoir les plaintes et offrir des voies de recours aux victimes grâce à des services d'orientation. Sri Lanka a également lancé un plan d'action national pour les droits de l'homme pour la période 2017-2021, qui réaffirme la nécessité de parvenir effectivement à l'égalité, notamment aux plans économique, politique et culturel. À cet égard, le Gouvernement a fixé un quota de 25 % pour les femmes dans l'administration locale. Le Ministère de la condition de la femme et de l'enfant a également réservé au moins 25 % de son budget à des projets de développement économique rural en faveur de l'amélioration de la situation économique des femmes.

En outre, Sri Lanka compte fixer un quota de 25 % au minimum pour les femmes au Parlement dans un proche avenir. À cet égard, nous sommes toutefois conscients des défis et du climat toxique auxquels les femmes continuent de faire face quand elles entrent en politique. Par rapport aux hommes, la vie personnelle des femmes est passée au crible de façon disproportionnée, et elles font l'objet de discrimination, d'atteintes à leur réputation, de violence et de déclarations diffamatoires. Malheureusement, la politique est devenue un environnement hostile pour les femmes. Mon gouvernement est résolu à lutter contre les causes profondes et les préjugés institutionnels qui empêchent les femmes de s'épanouir pleinement dans les domaines d'activité de leur choix.

Sri Lanka a donné la preuve de son engagement sans réserve en faveur de l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a été l'un des premiers pays à signer le pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face, lancé par le Secrétaire général. Le Président de Sri Lanka s'est associé au cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, et nous avons versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Enfin, depuis plus de 50 ans, Sri Lanka contribue modestement à l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Nous sommes également attachés à faire participer nos contingents féminins, parfaitement entraînés et disciplinés, aux efforts de maintien de la paix. Alors que Sri Lanka poursuit ses efforts de réconciliation et de consolidation de la paix,

avec la participation active des femmes à tous les niveaux, nous continuerons de partager nos expériences et nos pratiques, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de son action en faveur de la parité des sexes. Je remercie également la présidence bolivienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur une question qui n'a rien perdu de sa pertinence depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), il y a 18 ans. Je remercie les intervenants de leurs déclarations et de leur engagement remarquable. Je félicite en outre l'Éthiopie d'avoir élu pour la toute première fois une femme à la présidence, et je lui souhaite plein succès.

Tout au long de ma vie, j'ai malheureusement été le témoin direct de nombreuses guerres dans mon pays, le Liban. Cela m'a permis de comprendre à quel point les femmes sont un facteur important pour instaurer la paix, maintenir la sécurité, reconstruire les pays, panser les plaies de nations meurtries et faire renaître l'espoir quand il semble avoir disparu. Cela m'a également permis de comprendre que dans les situations de conflit et de guerre, les femmes et les filles connaissent des souffrances disproportionnées, terribles et atroces. En temps de guerre, leur appartenance au sexe féminin fait leur malheur, et quand les armes se taisent, elles sont oubliées.

Il ne peut y avoir de paix, du moins pas de paix durable, quand la moitié de la société est exclue des processus de paix. Il ne peut y avoir de sécurité, du moins pas de sécurité pérenne, lorsqu'elle est instaurée sans tenir compte de la participation essentielle des femmes et de leur intégration sans exclusive. Il ne peut y avoir d'avenir, ni même de présent, quand la voix des femmes n'est pas entendue ou prise en compte. Faire fi de la voix des femmes et négliger leurs aspirations compromettent les chances d'instaurer une paix durable, partout dans le monde. Des progrès ont été réalisés, mais ils ont été extrêmement lents. Cela est particulièrement vrai s'agissant des négociations et des processus de paix. Je suis sûre que tous ceux qui sont ici aujourd'hui ont entendu à maintes reprises les statistiques ahurissantes selon lesquelles entre 1990 et 2017, seuls 2 % des médiateurs dans les processus de paix officiels étaient des femmes. Même ici à l'ONU, ce n'est qu'en 2013 qu'une

femme – M^{me} Mary Robinson – a été nommée pour la première fois au poste d'Envoyée spéciale. Dans les pays en proie à des conflits, les femmes estiment que les résolutions du Conseil de sécurité sur les processus de paix ne tiennent pas compte des disparités entre les sexes. Rares sont les résolutions qui ont commencé à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et à appeler à une participation et une inclusion véritables des femmes aux négociations à tous les niveaux. Il faut davantage de résolutions de ce genre. Il faut également davantage d'ambassadrices de la paix dans cette salle et dans le monde entier, d'autant plus que cela est conforme à la vision du Secrétaire général.

Le Liban demeure fermement attaché à une approche sans exclusive des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Lors des élections législatives tenues en mai au Liban, un nombre record de femmes se sont fait inscrire sur les listes électorales. Même si seulement six victoires obtenues à grand prix ont été enregistrées, elles ont néanmoins montré que les femmes sont aussi investies que les hommes dans la vie politique et l'avenir du pays. Les dirigeants libanais sont à l'écoute et mettent tout en œuvre pour autonomiser les femmes. Le Premier Ministre désigné, M. Saad Hariri, qui a été le premier à nommer des femmes ministres dans ses cabinets précédents, s'est engagé à faire de même s'agissant de son prochain gouvernement. Il a promis que les femmes joueraient un rôle important dans le nouveau gouvernement et a dit que si le pays avait été remis aux femmes, nous serions aujourd'hui dans une situation bien meilleure et plus agréable.

La Commission nationale des affaires de la femme libanaise a été chargée par le Conseil des ministres de tenir six consultations entre avril et juillet 2018, qui se sont traduites par le premier plan d'action national du pays sur la résolution 1325 (2000) et qui devrait être approuvé par le prochain gouvernement dès sa formation. Nous constatons également une participation plus active des femmes à tous les niveaux de gouvernance et à des postes clefs. Il y a eu un saut qualitatif dans cette direction dans le secteur de la sécurité, et l'Armée libanaise élabore actuellement un plan stratégique visant à assurer la parité entre les sexes.

Toutefois, au Liban comme dans d'autres régions du monde, les lacunes dans la mise en œuvre continuent d'entraver la pleine réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les barrières sexospécifiques, qui résultent de stéréotypes sociaux sexistes et d'attitudes patriarcales, existent toujours.

Nous devons combler ces lacunes par une approche juridique globale afin de les combler. Des efforts tangibles doivent être faits pour prévenir et éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles dans la vie publique et privée. Cela devrait et doit inclure les processus de paix et de sécurité à tous les niveaux.

Dix-huit ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, le moment est venu de concrétiser son ordre du jour de manière réelle et irrévocable. Les femmes considèrent l'égalité des sexes comme leur dernière bataille. Cette bataille exige que nous nous battions tous ensemble, côte à côte, tandis que les femmes tentent de refaire un monde où la paix est possible et où la sécurité est à portée de main. Cette bataille est inévitable, non seulement parce que, moralement, c'est la bonne chose à faire, mais aussi parce que, dans les faits, c'est la seule issue possible et que nous ne renoncerons pas. Comme l'a dit le Secrétaire général António Guterres, les femmes ne renonceront pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bélarus.

M^{me} Velichko (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous remercions la présidence bolivienne de nous donner l'occasion d'aborder une fois encore la question très pertinente du rôle et de la place des femmes dans le règlement des problèmes de notre époque. La situation dans le monde d'aujourd'hui se caractérise de plus en plus par des formes de conflits et d'affrontements sans précédent et exige des approches également sans précédent pour les résoudre. Il est clair que les instruments internationaux actuels sont inadéquats pour une réponse efficace aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Encore une fois, cela nous oblige à réfléchir au rôle que les femmes peuvent jouer dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous pensons que les femmes, l'un des groupes les plus vulnérables aux conséquences des conflits armés et des affrontements, sont particulièrement conscientes de la dangerosité des conflits et des préjudices qu'ils causent aux générations futures, et elles attachent donc une importance particulière aux valeurs de paix, de bonne volonté et de bien-être. C'est pourquoi nous ne devons pas sous-estimer les initiatives qui visent à promouvoir l'égalité des sexes dans les questions liées au maintien de la paix internationale, à assurer la sûreté et la sécurité des femmes et des filles dans les conflits armés et à prévenir la violence et les abus.

Le Bélarus a toujours plaidé en faveur de la promotion du rôle des femmes dans le règlement d'un large éventail de questions inscrites à l'ordre du jour international, ainsi que de l'égalité et de la non-discrimination. Nous appuyons les idées exposées dans les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 1325 (2000), qui fait date. Nous avons toujours appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général, ONU-Femmes, d'autres organismes spécialisés des Nations Unies et les États eux-mêmes pour combattre la violence et protéger les femmes, en particulier dans le contexte du rôle que joue le Bélarus dans les initiatives internationales visant à lutter contre la traite des êtres humains. Il est clair que dans les périodes de conflit et d'après-conflit, en raison de l'effondrement des structures politiques, économiques et sociales, des niveaux élevés de violence et de militarisme peuvent aggraver le problème de la traite et de l'esclavage des femmes et des enfants, ce qu'illustre clairement l'exemple de M^{me} Nadia Murad, ambassadrice de bonne volonté de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et prix Nobel de la paix en 2018. À cet égard, le Bélarus dispose d'une expérience pratique sans précédent et d'un niveau élevé d'expertise dans le domaine de l'aide aux efforts mondiaux de lutte contre la traite.

La dimension sexospécifique de l'action des missions de maintien de la paix des Nations Unies joue un rôle important dans le processus d'amélioration des approches adoptées face aux défis et aux menaces actuels. Le Bélarus participe activement à la réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du renforcement du rôle des femmes dans le maintien de la paix. Les femmes bélarussiennes servent avec succès en tant que spécialistes militaires au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Le Bélarus est également membre du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, créé à l'initiative du Secrétaire général. Nous pensons que le pacte volontaire sur la lutte contre l'exploitation sexuelle qui a été signé par les membres du cercle de dirigeantes et de dirigeants continuera de servir de base à de nouveaux efforts pour lutter contre ce problème. Enfin, il convient également de noter l'importance cruciale du rôle de médiation préventive que jouent les femmes dans la prévention des conflits armés. La mise en œuvre de pratiques de médiation aux premiers stades des affrontements est un facteur incontestablement efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier l'État plurinational de Bolivie d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général et tous les intervenants de leurs observations.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Turquie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des pays du Groupe MIKTA – le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie.

Les femmes sont la moitié du monde et peuvent donc constituer la moitié de chaque solution. La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a mis en lumière le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Il y a quelques aspects pertinents à prendre en considération à cet égard. Premièrement, mieux vaut prévenir les conflits que les régler. C'est la solution la plus efficace, une solution qui permet à chacun – hommes, femmes et enfants – de s'épanouir et de coexister en paix. Les États Membres sont responsables de la prévention des conflits et devraient poursuivre cet objectif par divers moyens adaptés à leurs circonstances nationales.

Dans ce contexte, l'Indonésie considère que les femmes sont des vecteurs de paix et de développement durables grâce à leur autonomisation politique et économique, avec l'appui de leurs communautés. À cet égard, le Gouvernement est fermement résolu à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et au développement. Dans l'Administration du Président Jokowi, les femmes ministres représentent un tiers du Cabinet et sont toutes chargées de questions stratégiques. En outre, 73 femmes ont été élues cheffes régionales ou cheffes adjointes depuis les dernières élections. Depuis les dernières élections générales, nous avons formulé un grand projet pour améliorer la représentation des femmes au Parlement en vue des prochaines élections de 2019. Les femmes politiques accomplies vont dans leurs communautés, recrutent d'autres femmes qui aspirent à devenir politiciennes et leur donnent une expérience pratique de première main grâce à des programmes de mentorat. En conséquence, en 2018, le nombre de femmes se présentant aux élections a augmenté. Près de 10 % des candidats aux élections législatives et régionales étaient des femmes. Nous autonomisons également les femmes sur le plan économique, car les femmes qui sont économiquement autonomes deviendront des agents de paix, et lorsqu'elles

apporteront la prospérité à leurs communautés, elles seront plus enclines à rechercher la paix.

Deuxièmement, nous devons partager les meilleures pratiques et optimiser ce que nous savons sur les femmes et la paix et la sécurité. Des recherches menées par l'Institut Wahid d'Indonésie ont montré que les femmes possèdent un potentiel remarquable pour promouvoir la paix. Les femmes sont plus tolérantes à l'égard des différences et moins enclines à recourir à la violence contre des groupes mal aimés; 80,7 % des femmes sont favorables au droit à la liberté de religion et de conviction; et 80,8 % des femmes, contre 76,7 % des hommes, ne sont pas favorables à l'extrémisme. L'autonomisation des femmes devient donc un facteur déterminant dans les efforts visant à éliminer les points de départ possibles d'un conflit. L'autonomisation des femmes doit commencer au niveau communautaire. Un exemple en est l'initiative du Village de la paix menée par la Fondation Wahid en Indonésie en collaboration avec ONU-Femmes et le Japon. Son principal objectif est d'autonomiser les femmes au niveau des villages afin qu'elles puissent bâtir des communautés résilientes en combinant l'autonomisation communautaire et la formation à la consolidation de la paix et à l'émancipation économique des femmes. Le respect des différences religieuses, les garanties de liberté religieuse et les mécanismes de prévention des conflits sont autant d'indicateurs clés qui permettent aux villages de bénéficier d'un capital d'amorçage pour développer des produits spécifiques pour leur village, grâce à des ressources financières et à une formation. L'Indonésie est prête à partager cette initiative et à développer des partenariats avec d'autres pays ainsi qu'avec les Nations Unies.

Troisièmement, nous sommes conscients que les femmes soldats de la paix ne représentent qu'environ 3 % des effectifs totaux des contingents sur le terrain. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de femmes soldats de la paix sur le terrain parce qu'elles ont de meilleures capacités d'appréciation de la situation; elles peuvent assurer une protection appropriée des civils contre la violence sexuelle et sexiste; elles peuvent plus facilement conquérir les cœurs et les esprits de la communauté locale; et elles sont une condition préalable à la thématique de la pérennisation de la paix.

L'Indonésie est déterminée à continuer d'accroître le nombre de femmes soldats de la paix. Les contingents indonésiens de maintien de la paix comptent parmi les plus importants, totalisant plus de 3 500 personnes,

dont 72 femmes. Nous formons actuellement 40 femmes soldats de la paix supplémentaires, qui seront déployées au cours des prochains mois, ce qui portera à 112 le nombre total de nos femmes soldats de la paix.

L'Indonésie continue d'encourager la participation d'un plus grand nombre de femmes aux opérations de maintien de la paix, et de préparer ces femmes, notamment en prenant systématiquement en compte le principe de l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles elle participe, et dans le cadre du programme ordinaire du Centre indonésien des missions de maintien de la paix, à Sentul. Enfin, en tant que véritable partenaire pour la paix dans le monde, nous sommes déterminés à garantir des institutions solides, à lier la paix et le développement et à renforcer la coopération, car ce sont des éléments essentiels pour instaurer la paix.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence bolivienne d'avoir organisé le présent débat et d'avoir rédigé une excellente note de cadrage (S/2018/904, annexe). Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe Phumzile Mlambo-Ngcuka et la Directrice générale Randa Siniora Atallah.

En tant que pays voisins dans une région où nous vivons en paix depuis longtemps, le Brésil et la Bolivie partagent le sentiment d'urgence s'agissant de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Amérique du Sud comme moyen d'autonomiser les femmes et les filles, ce qui permet de garantir que notre région continuera de jouir d'une paix durable. En outre, le Brésil s'associe à la Bolivie pour saluer l'exemple admirable de l'intégration importante et réussie des femmes dans le processus de paix en Colombie.

En 1919, la biologiste, avocate, féministe et femme politique brésilienne, l'une des quatre femmes déléguées à la Conférence de San Francisco, Bertha Lutz, écrivait que la plus grande victoire de notre époque serait l'émancipation de la femme : elle s'est réveillée dans une période de calme, et lorsque le temps du conflit est venu, elle n'était plus une ombre pâle, mais elle s'était résolument placée aux côtés des hommes pour se battre et gagner avec eux.

Cette année, le Brésil célèbre le centième anniversaire de l'admission de la première femme diplomate au sein de son ministère des affaires étrangères. En 1918, Maria José de Castro Rebello Mendes fut non seulement la première femme diplomate brésilienne, mais également la première femme dans l'histoire du Brésil à entrer dans la fonction publique à l'issue d'un examen public.

En examinant ce siècle de présence de femmes brésiennes dans notre diplomatie, nous constatons qu'il y a de nombreux motifs de satisfaction, mais qu'il y a également des défis à relever. Dans ce contexte, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est à la fois une priorité de notre politique étrangère et un moyen de progresser vers l'égalité des sexes grâce à des politiques nationales. En plus d'être un champion de l'égalité des sexes depuis la création de l'Organisation des Nations Unies grâce à la participation de Lutz, le Brésil parraine depuis longtemps le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir intégré un tel programme dans nos politiques de coopération Sud-Sud en appuyant des projets visant à aider les victimes de violences sexuelles et sexistes dans les régions touchées par le conflit en Haïti, en Guinée-Bissau et en République démocratique du Congo.

L'année dernière, le Brésil a lancé son premier plan d'action national biennal sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes en train d'examiner la mise en œuvre du plan. Le plan d'action national brésilien repose sur deux objectifs stratégiques principaux : la prise en compte de la problématique femmes-hommes et l'autonomisation. Ces objectifs sont essentiels pour la promotion des femmes en tant qu'agentes de paix et pour leur protection contre la violence sexiste. En outre, le plan national du Brésil s'appuie sur les quatre piliers principaux énoncés dans la résolution 1325 (2000) : participation, protection, consolidation de la paix et coopération humanitaire, et sensibilisation et engagement.

Notre plan d'action national tient compte de la réalité du Brésil en tant que pays en développement qui vit en paix avec ses voisins depuis 150 ans et qui a démontré sa volonté et sa capacité d'assumer de plus grandes responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, que ce soit dans les négociations multilatérales, à l'appui des processus de paix, dans les opérations de maintien de la paix ou dans les efforts de consolidation de la paix.

Jusqu'à présent, l'une des principales contributions du plan national a été d'accroître la visibilité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité auprès de multiples acteurs au sein du Gouvernement brésilien. Depuis l'adoption de son plan d'action national, le Brésil a franchi d'autres étapes importantes. En 2017, les premières femmes ont rejoint les unités combattantes de l'armée. Elles pourront désormais accéder aux postes les plus élevés de la hiérarchie de l'armée au fil de leur carrière. De plus, le centre conjoint brésilien de formation aux opérations de paix a intégré une perspective sexospécifique fondée sur le plan d'action national dans la préparation du personnel militaire et de police, ainsi que des civils, aux opérations de maintien de la paix.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité porte également sur la diplomatie. Nous avons cherché, et nous continuons de chercher, à approfondir le dialogue et à développer des partenariats avec des pays afin d'échanger nos expériences relatives à ce programme. Les contacts bilatéraux que nous entretenons avec de nombreux pays sur cette question ont ajouté une profondeur aux accords conclus dans le cadre d'initiatives multilatérales célèbres telles que le Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité et le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et ont démontré que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité partagée par nombre d'entre nous.

Outre le lancement d'un plan national sur les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement brésilien a pris d'autres mesures importantes pour accroître la présence des femmes dans la vie politique. Depuis le mois de mai, les partis politiques doivent allouer au moins 30 % de leur temps d'antenne à la radio et à la télévision, ainsi que de leurs fonds consacrés de financement de campagne, aux femmes candidates. À la suite des dernières élections fédérales en date, au début du mois, la participation des femmes est passée de 10 à 15 % des représentants élus à la chambre basse du Congrès, ce qui est un pourcentage encore très faible. L'une des nouvelles représentantes est Joënia Wapixana, la première femme autochtone élue au Congrès national. Aujourd'hui, elle a également été annoncée comme l'une des trois lauréates du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme pour 2018.

Cependant, il reste des défis à relever. L'augmentation du nombre de femmes dans les contingents militaires brésiliens des opérations de maintien de la paix est

une tâche majeure. À cette fin, nous prendrons en considération les objectifs très concrets fixés l'année dernière par le Secrétaire général, à savoir porter le pourcentage de femmes dans le personnel de toutes les opérations de maintien de la paix à 15 % pour la composante militaire et à 20 % pour la composante police.

Alors que nous célébrons le dix-huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons également regretter le nombre croissant de conflits dans le monde. À cet égard, le Brésil réaffirme son engagement indéfectible, comme l'a fait observer Bertha Lutz, à faire en sorte qu'hommes et femmes travaillent côte à côte pour parvenir à une paix durable.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Diamonds (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie se félicite de la décision du Conseil de sécurité de débattre de la question des femmes et de la paix et de la sécurité en tant que question inscrite à titre permanent à l'ordre du jour. Nous sommes encouragés par l'appui écrasant manifesté au débat public d'aujourd'hui.

Nous souscrivons à la déclaration que vient de prononcer le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous remercions à notre tour les intervenants de leur contribution éclairante à notre débat.

Les progrès réalisés sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité sont encourageants, et le Conseil de sécurité a d'ailleurs adopté huit résolutions sur le sujet. Toutefois, l'étude mondiale menée en 2015 pour marquer le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) a révélé que la mise en œuvre de la résolution dans le monde était extrêmement lente.

Les rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ont pris acte du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et ont rendu compte de sa mise en œuvre. Les organisations régionales jouent leur rôle, et l'Union africaine, par exemple, a nommé M^{me} Bineta Diop Envoyée spéciale pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous la félicitons pour le travail qu'elle fait pour renforcer la visibilité de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans le monde. À la fin août 2018, 76 pays avaient adopté et appliquaient des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces plans constituent un outil précieux pour permettre aux États de mettre en œuvre leurs engagements en faveur du programme sur les femmes

et la paix et la sécurité et de préciser leurs actions et obligations au titre des huit résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous avons conscience que de nombreux États Membres se sont attelés à l'application de la résolution 1325 (2000) sans se doter d'un plan d'action national. Nous les encourageons à établir de tels plans afin d'assurer une mise en œuvre, un suivi et une évaluation structurés de la résolution 1325 (2000), notamment s'agissant de recruter des femmes dans les forces de sécurité, de les former aux techniques de négociation et de leur assurer une formation leur permettant d'aider les femmes touchées par la violence, dans des situations de conflit ou non.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'intégration globale, dans les instances multilatérales, du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. En tant que Président du Groupe des Sept (G7), le Canada a inclus une question relative au genre dans les travaux du Sommet du G7 qui s'est tenu en juin. Lorsque l'Allemagne a récemment demandé à la Namibie de s'associer à elle sur ces questions, c'était la première fois qu'un pays du G7 le lui demandait dans le cadre du G7. Nous encourageons d'autres partenariats de cette nature.

La résolution 1325 (2000) vise à assurer la représentation des femmes aux négociations. En conséquence, l'accès des femmes et des filles à une éducation de qualité et tenant compte des risques de conflit, en particulier dans les situations de conflit, est essentiel si l'on veut garantir la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix.

Cette année, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution historique sur la protection des enfants dans les conflits armés, la résolution 2427 (2018). Nous appelons les parties à un conflit armé à cesser immédiatement d'attaquer ou de menacer d'attaquer illégalement les écoles, les élèves et les enseignants, et à s'abstenir de tout acte qui entraverait l'accès des filles et des femmes à l'éducation.

Conformément à la résolution 1325 (2000), le Département des opérations de maintien de la paix a demandé aux pays qui fournissent des contingents de déployer un plus grand nombre de femmes officiers pour atteindre, d'ici à la fin décembre, l'objectif de 15 % de femmes dans les missions de maintien de la paix. À la fin juillet, pour la Namibie, ce taux s'établissait à 13,3 % de femmes officiers, et il ne lui reste que deux femmes à déployer en 2018 pour atteindre l'objectif de 15 %.

La Namibie est l'un des membres fondateurs du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce réseau permet une coordination plus étroite entre les États Membres et facilite le partage et l'échange annuels des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Le Réseau accueille très favorablement la participation des États Membres, d'ONU-Femmes et d'organisations de la société civile. Nous estimons que le Réseau est indispensable à l'opérationnalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, je profite de cette occasion pour annoncer que, les 10 et 11 avril 2019, la Namibie accueillera à Windhoek la troisième réunion, au niveau des gouvernements, du Réseau des coordonnateurs. Cette manifestation se tiendra sous le thème « Femmes, paix et sécurité : vers une pleine participation ». Tous les États Membres et les membres de la société civile sont invités à y participer.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de Francophonie.

M^{me} Saidane : Qu'il me soit permis de remercier la présidence bolivienne pour l'organisation de ce débat public sur la problématique fondamentale de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des objectifs de pérennisation de la paix, à travers l'autonomisation politique et économique des femmes. Je remercie également Mesdames les Ministres du Royaume de Suède et du Royaume des Pays-Bas, ainsi que la Directrice d'ONU-Femmes et M^{me} Randa Siniora Atallah, pour leurs interventions édifiantes de ce matin.

Ce débat me donne l'occasion de présenter dans cette enceinte, qui reste le cœur de l'architecture internationale pour la paix et la sécurité, quelques éléments relatifs aux étapes récentes franchies par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) relativement à la question à l'examen aujourd'hui. Les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie réunis à Erevan, en Arménie, les 11 et 12 octobre 2018 pour leur dix-septième sommet, ont adopté une nouvelle Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Le dix-septième Sommet de la Francophonie a également permis le renforcement de la coopération développée avec les Nations Unies, avec la signature d'un accord-cadre de coopération entre l'OIF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de

l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten.

Cette coopération privilégiera le dialogue politique entre parties au conflit pour la protection et l'accès effectif des victimes et survivantes à la justice, ainsi que pour la lutte contre l'impunité des auteurs de violences. Cette coopération permettra également de renforcer les cadres juridiques nationaux et l'adoption de mesures concrètes, multisectorielles et coordonnées visant à prévenir ces violences en s'attaquant aux causes profondes, notamment la discrimination contre les femmes et les filles.

De façon opérationnelle encore, la Francophonie soutient le renforcement de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. En mai 2018, l'OIF s'est ainsi associée à la Division de la Police du Département des opérations de maintien de la paix pour un travail de formation sur le cadre de commandement de la police féminine des Nations Unies. L'objectif d'augmenter la proportion féminine, encore faible, des personnels en uniforme militaire et policier au sein des opérations de maintien de la paix est par ailleurs à l'ordre du jour du séminaire organisé aujourd'hui même par l'OIF, en collaboration avec les Nations Unies, dans une salle voisine, dans le but de contribuer à la mise en œuvre effective de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle l'OIF a souscrit, au même titre que l'Union africaine, l'Union européenne et l'OTAN, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

Alors, nous venons collectivement aujourd'hui réitérer le consensus sur deux points essentiels : d'abord en disant que le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, s'il trouve ses fondements dans les droits fondamentaux, demeure également central à la thématique de prévention, comme à celle de construction d'une paix durable; en second lieu, la satisfaction de nous être déjà dotés d'un spectre d'outils politiques, juridiques et même opérationnels, aux plans national, régional et international, susceptibles de nous permettre d'avancer sur ces questions. Et pourtant, force est pour nous tous de constater qu'en dépit des progrès, nous venons aujourd'hui encore faire le même constat : nous sommes encore très loin du but, alors même que l'on constate une hausse de 56 %, en 2017, du nombre de cas documentés de violence sexuelle liée aux conflits.

La Secrétaire générale de la Francophonie, S. E. M^{me} Michaëlle Jean, qui s'était exprimée dans cette

enceinte même lors du dernier débat sur la question (voir S/PV.8234), en octobre 2017, avait posé une question que je souhaite réitérer ici : « De quoi avons-nous peur? ». Parce que de fait, ce qui est en question aujourd'hui, c'est bien notre capacité de modifier profondément les fondements de nos systèmes politiques et économiques, et de déconstruire les stéréotypes à la base de la question qui nous réunit aujourd'hui. On le sait, sur le terrain, les femmes font preuve d'une résilience, d'une force et d'une créativité sans pareil pour dépasser les contraintes physiques, socio-économiques et politiques qui limitent leurs vies. Elles sont autonomes et elles font déjà preuve, au quotidien, de leur capacité intrinsèque d'utiliser le pouvoir pour le bien commun. Certes, elles apportent sourire et douceur, comme certains intervenants l'ont exprimé ce matin. En tant que femme, je prendrais cette référence à la nature féminine, bien que quelque peu stéréotypée, comme un compliment. Mais il nous faut aujourd'hui, si nous voulons sérieusement avancer ou, comme certains l'ont dit, si nous voulons accélérer enfin la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il nous faut aujourd'hui très sérieusement dépasser la perception qui voudrait que les femmes aient encore besoin d'être formées et autonomisées pour jouer un rôle. Il est d'ailleurs intéressant que personne ne se demande jamais, ni ici au Conseil ni ailleurs, si les hommes qui participent à ces processus de paix ont, eux, été suffisamment formés, ce qui, au vu de l'état du monde, et sauf tout le respect que je dois à la gente masculine, semblerait bien ne pas avoir été le cas.

Certains intervenants ont mentionné les biais intrinsèques au système économique et social qui déterminent encore de la capacité des femmes de ne pas être vulnérables mais bien d'être en position, comme leurs homologues masculins, de ne plus avoir peur d'être atteintes dans leur chair et de pouvoir être maîtresses de leur vie. La mesure de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être donc nichée dans l'ensemble des politiques sectorielles et au cœur des décisions qui les déterminent. Ce n'est qu'en déconstruisant les normes sociales qui sont à la base de la dévalorisation du rôle de la femme, celles-ci même qui permettent dans les conflits de justifier aux acteurs masculins la légitimité des pires violences à l'égard des femmes et des filles – c'est donc en déconstruisant ces normes sociales – que nous pourrions accélérer la mise en œuvre de ce programme sur l'ensemble de ses fondements – de la protection à l'éducation à la participation économique et au pouvoir politique. C'est

aussi là que se situe l'avancée pour que nous trouvions un meilleur équilibre pour résoudre, peut-être non pas la sous-représentation des femmes, mais peut-être celle de la sur-représentation des hommes dans certains de ces processus. Trop peu de financements sont aujourd'hui à même de permettre cette transformation, et il temps d'accélérer les choses à cet égard, en termes tant de financements alloués à ces questions que de partenariats y relatifs.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Saidane de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, de son exposé détaillé, ainsi que l'ensemble des collègues de cette entité et d'autres chargées de cette question. Je remercie aussi les auteurs d'exposés. L'expérience du Conseil a montré, ces deux dernières décennies, que la participation des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix a contribué à plus de paix et a empêché le retour au conflit, et que les femmes ne peuvent participer activement à ces efforts que si on elles sont autonomisées politiquement et économiquement. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), nous voudrions mettre l'accent sur ce qui suit.

Premièrement, l'Égypte approuve ce qui est dit dans cette résolution concernant la nécessité de mettre en place des arrangements institutionnels pour garantir la participation des femmes. Elle se félicite à cet égard de la création de réseaux de femmes médiatrices et souligne qu'il importe que ces réseaux soient mis en place spontanément selon différents modèles, et non selon un modèle unique imposé. Elle est d'avis aussi qu'il importe de les mettre en place en tenant compte des exigences et des caractéristiques de chaque conflit, de façon qu'ils puissent évoluer spontanément, depuis le niveau local jusqu'au niveau national. Enfin, elle pense aussi que l'intervention de la communauté internationale doit se limiter au renforcement des capacités seulement. Du fait de la multiplication des réseaux de femmes médiatrices dans le monde, l'Égypte estime qu'il importe que ces derniers soient regroupés sous l'égide d'un mécanisme de coordination unique afin de leur permettre d'échanger les données d'expérience et les enseignements tirés. Avant-hier, en collaboration avec ONU-Femmes et l'Union africaine, l'Égypte a organisé à

cet égard une réunion des réseaux de femmes médiatrices de l'Union africaine, de la région méditerranéenne, des pays nordiques et des États du Commonwealth, pour voir comment coordonner les efforts de ces réseaux, les appuyer, et garantir qu'ils se poursuivent, et notamment leur consacrer les ressources dont ils ont besoin pour ce faire. Il a été aussi question, au cours de cette réunion, de la création d'un mécanisme qui coordonnerait tous ces réseaux.

Deuxièmement, nous saluons et appuyons la stratégie des Nations Unies sur la parité des sexes, que nous considérons comme partie intégrante de la réforme du système des Nations Unies.

Troisièmement, nous nous déclarons à nouveau préoccupés par l'accroissement des souffrances endurées par les femmes et les filles du fait des activités terroristes dans les zones de conflit armé, ainsi que par le fait que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de négliger les souffrances des femmes palestiniennes sous l'occupation.

Quatrièmement, l'Égypte a inscrit l'autonomisation économique des femmes en temps de paix, en période de conflit et au lendemain d'un conflit parmi les principales priorités de sa présidence, cette année, du Groupe des 77 et la Chine, l'objectif étant de garantir une participation plus forte des femmes à la prise de décisions et à l'instauration et la pérennisation de la paix.

L'Égypte n'épargne aucun effort pour aider à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Afin de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, nous avons introduit un module de sensibilisation contre ce fléau dans le programme de formation de base dispensé à nos contingents avant leur déploiement dans les missions de maintien de la paix, et ce en réponse à l'initiative du Secrétaire général en faveur de l'impunité zéro. L'Égypte organise aussi des stages de formation approfondie en la matière à l'intention des chefs militaires. Le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix – qui assure la formation des contingents chargés du maintien de la paix – a publié un manuel d'orientation intitulé « Prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix », qui est distribué à tous les soldats de la paix égyptiens avant leur déploiement. Tous les autres pays fournisseurs de contingents peuvent aussi utiliser ce manuel, qui est traduit en anglais et en français.

Au niveau régional, le Centre du Caire organise aussi des sessions de formation pour le personnel militaire et policier des pays africains et arabes participant aux opérations de maintien de la paix. L'Égypte a également rejoint le Réseau des femmes d'influence en Afrique, parce que nous croyons en l'importance de ces réseaux et en leur renforcement. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour fournir un appui financier à ces forums afin d'en assurer la viabilité.

Au niveau international, l'Égypte a été l'un des premiers États à adhérer au cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, ainsi qu'au Réseau des coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette année, nous avons pris l'engagement volontaire de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Pour terminer, nous appelons à un engagement politique et éthique renouvelé en faveur de l'autonomisation économique et politique des femmes dans les régions et les États qui sont récemment sortis d'un conflit. Les femmes sont les principaux moteurs de la transition entre le conflit et le développement, et entre des sociétés brisées par les conflits armés et des sociétés saines, capables de s'engager sur la voie d'une paix durable.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, ma délégation se félicite des exposés présentés par le Secrétaire général, M. António Guterres, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-NGCuka, et la représentante de la société civile.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et à celle faite par la représentante du Ghana au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique auprès de l'ONU.

Je voudrais également saisir cette occasion pour m'associer à mes collègues et féliciter notre voisin du nord, l'Éthiopie, à l'occasion de l'élection de S. E. M^{me} Sahle-Work Zewde, première Présidente de la République fédérale.

Le Kenya s'associe également aux autres orateurs pour féliciter l'État plurinational de Bolivie d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante réunion

consacrée à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur l'autonomisation politique et économique des femmes. Nous saluons par ailleurs les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer la participation des femmes et la parité des sexes dans le système des Nations Unies. Nous reconnaissons que l'application de la résolution historique qu'est la résolution 1325 (2000) est une condition préalable à l'instauration d'une paix pérenne.

Ce débat public arrive à point nommé pour nous. À l'occasion du dix-huitième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Kenya vient d'achever une réunion d'examen par les pairs de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette réunion a permis le partage d'expériences sur le principe de responsabilité en lien avec l'application des résolutions portant sur les femmes et à la paix et à la sécurité.

Bien qu'au niveau mondial, certains progrès aient été réalisés sur le front de l'application de la résolution 1325 (2000), nous notons que des difficultés persistent à l'heure d'assurer une intégration effective des femmes dans le continuum paix-conflit en tant qu'agents de changement dans les instances politiques et de développement, mais aussi et surtout en tant qu'actrices actives de la lutte contre la radicalisation et la menace internationale du terrorisme. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel d'adopter, malgré la diversité de nos normes culturelles et sociales, une approche à l'échelle de la société, qui permettra aux garçons et aux hommes de comprendre le rôle qui leur revient dans la promotion et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

À l'échelon régional, notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est mis en évidence par notre plein appui à la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et à son cadre de résultats continental pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Nous sommes heureux d'être parmi les États membres qui ont validé ce cadre cette année, en mars. Depuis lors, nous nous sommes employés à harmoniser les outils de suivi et d'évaluation du plan d'action national du Kenya, intitulé « Impliquer les femmes, c'est pérenniser la paix », avec le Cadre de résultats continental.

Au-delà des efforts régionaux, le Gouvernement a fait des progrès considérables pour renforcer la

participation pleine et égale des femmes aux processus de paix et de sécurité. Le plan d'action national du Kenya constitue un cadre politique fondamental pour les acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans ce cadre, nous avons redoublé d'efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans l'architecture nationale de paix, ainsi la problématique hommes-femmes dans les questions de paix et de sécurité. On citera à titre d'exemple la nomination de femmes à des postes décisionnels clefs, comme au Ministère de la défense, qui joue un rôle central dans la gestion des conflits armés, et la création d'une équipe spéciale sur les femmes et la paix et la sécurité au sein du groupe de travail sectoriel sur l'égalité des sexes, une plateforme qui rassemble des acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir les priorités nationales en la matière. Tout aussi importante est la nomination de points focaux dans tous les ministères du Gouvernement pour promouvoir et surveiller la mise en œuvre du plan d'action national dans leurs secteurs respectifs, et en rendre compte. Enfin et surtout, je voudrais souligner le déploiement de femmes kényanes dans les opérations d'appui à la paix. En 2017, elles représentaient 19 % des effectifs, soit plus que les 15 % recommandés par l'ONU.

Nous voudrions, pour terminer, réaffirmer la détermination du Kenya à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). Nous pensons qu'il reste beaucoup à faire aux niveaux national et mondial pour sensibiliser tous les pans de la société à l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles pour pérenniser la paix. C'est pourquoi, à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) en 2020, nous exhortons les États Membres à passer des paroles aux actes et à créer un environnement propice à la participation active des femmes aux processus de paix et de sécurité à tous les niveaux.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Braun (Luxembourg) : Je remercie le Secrétaire général, ainsi que les intervenants qui ont enrichi ce débat. Nos remerciements vont également à la Bolivie pour avoir organisé ce débat sous sa présidence du Conseil de sécurité.

L'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) présente une opportunité de mettre en valeur et d'évaluer les progrès réalisés depuis son adoption en 2000. On regrettera, cependant, des retards de mise en œuvre et la pérennisation d'un

large éventail d'obstacles structurels et systémiques à la pleine réalisation des droits des femmes et à leur autonomisation politique, économique et sociale.

Cette année, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a mis en évidence une série d'entraves à la participation effective des femmes aux processus de paix et de sécurité. Il s'agit notamment du fait que les droits économiques, sociaux et culturels des femmes ne sont pas garantis de manière suffisante; de la faible participation politique des femmes; de la pauvreté qu'elles continuent à subir; tout comme des nombreux cas de violences sexuelles et sexistes. Des préjugés misogynes et la discrimination institutionnalisée continuent de faire obstacle à une paix durable. Il nous incombe à tous d'appuyer de manière prioritaire les droits des femmes et des filles et de promouvoir l'égalité des sexes, pour permettre une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, mon pays souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne, et contribuera à la mise en œuvre des engagements qu'elle a présentés.

Cette année, mon gouvernement a adopté son premier plan d'action « Femmes et paix et sécurité » pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan d'action porte sur une durée de cinq ans et fixe des objectifs aux niveaux national et international dans quatre domaines : la participation égalitaire des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, la prévention, la protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que le secours et la remédiation, et enfin, la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau international.

Le plan d'action national concerne l'ensemble de l'action du Gouvernement dans le domaine extérieur, touchant les domaines de la diplomatie, de la défense, du développement, de la justice, de l'accueil des réfugiés et des migrants, et de la sécurité intérieure. Mon pays soutiendra la participation des femmes à la prise de décisions dans des questions de paix et de sécurité, y compris dans les organisations internationales, et la participation renforcée des femmes aux opérations de maintien de la paix et aux missions d'observation électorale. Le Gouvernement vise également à renforcer les formations de pré-déploiement pour le personnel militaire et civil, en formant notamment des conseillers et experts en matière de genre.

Le plan d'action « Femmes et paix et sécurité » est complémentaire à notre plan d'action national « Égalité » qui promeut l'égalité femmes-hommes dans la prise de décisions et dans l'emploi, et qui préconise l'intégration de la dimension du genre dans les stratégies de prise en compte de façon systématique, notamment dans le cadre de notre aide publique au développement, qui, comme le Conseil le sait peut-être, s'élève à 1 % de notre revenu national brut.

Mon pays soutient évidemment l'action de l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Je voudrais rappeler ici notre soutien au Département des opérations de maintien de la paix, et notre partenariat avec l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, ainsi que notre soutien à ONU-Femmes et à l'Institut pour les enquêtes criminelles internationales. Nous sommes par ailleurs l'un des 20 principaux contributeurs, en chiffres absolus, à ONU-Femmes. Je voudrais également souligner notre appui au travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles en période de conflits, M^{me} Pramila Patten, ainsi que nos contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Enfin, je voudrais signaler ici que fin mars 2019, S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg organisera une conférence internationale à Luxembourg pour renforcer l'appui aux survivantes de violences sexuelles et contribuer à l'objectif de mettre fin aux violences sexuelles dans les zones sensibles.

Nous savons que l'égalité des sexes est une condition indispensable à la paix et au développement durable. Chaque État, chaque organisation régionale et internationale, a son rôle à jouer pour faire avancer le rôle des femmes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Ce n'est qu'ainsi, en redoublant d'efforts pour mettre un terme aux discriminations à l'encontre des femmes en temps de guerre comme en temps de paix, que nous réussirons à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gouvernement bolivien d'avoir convoqué cet important débat sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Aucune société ne peut maintenir la paix ou réaliser les dividendes de la paix si les femmes ne

participent pas à la prise de décisions sur la consolidation de la paix et sur la reconstruction et le relèvement après un conflit. Il y a suffisamment de données empiriques, y compris les exemples cités dans la note de cadrage pour ce débat (S/2018/904, annexe), qui confirment que, lorsque nous investissons pour cultiver les valeurs de respect des droits des femmes et l'égalité des sexes et pour rejeter la discrimination à l'égard des femmes, les chances sont toujours plus grandes que nous soyons en mesure de maintenir la paix et de réaliser des progrès sociaux et économiques.

Ces 16 dernières années, le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous notons avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis dans un certain nombre de pays, comme le souligne la note de cadrage. En outre, force est de reconnaître que la résolution 1325 (2000) met fortement l'accent sur la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Il est donc temps que le Conseil donne la priorité à la problématique femmes-hommes dans le diagnostic des situations présentant des risques de sécurité et dans la formulation de solutions pour réduire ces risques. Le Conseil doit envisager la participation effective et l'autonomisation des femmes pour tous les éléments du programme, y compris lors du renouvellement de tous les mandats. Il doit fournir le leadership et le suivi nécessaires à la mise en œuvre de ses résolutions sur le sujet, et il doit produire des rapports d'activité analytiques fondés sur des données factuelles. Surtout, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit faire partie de la panoplie des moyens d'action ordinaires du Conseil, en plus des débats comme celui que nous tenons aujourd'hui.

Les Maldives ont la chance d'avoir une tradition où les décisions du ménage sont prises conjointement par les femmes et les hommes dans la plupart des cas. Les Maldives ont toujours eu le suffrage universel, et nous avons toujours eu des congés de maternité et de paternité, qui sont désormais garantis par la loi. Il n'y a jamais eu de discrimination en matière de scolarisation ou d'emploi, et aujourd'hui les filles ont de meilleurs taux d'obtention de diplômes que les garçons dans l'enseignement secondaire.

Au-delà de ces réalisations, les Maldives poursuivent leurs efforts en vue de surmonter les difficultés actuelles pour garantir le respect des droits des femmes. Nous sommes en train de prendre des mesures pour accroître le nombre de femmes occupant

des postes de direction et des postes de décision dans le Gouvernement et le secteur privé, tout en remettant en question le paradigme traditionnel selon lequel les femmes occupant des postes de haut rang dans les entreprises ou au gouvernement doivent faire un choix binaire entre carrière et famille.

Par le biais de notre loi sur l'emploi, les Maldives ont déjà pris des mesures pour veiller à ce que les femmes se voient garantir l'égalité d'accès à l'emploi, ainsi que l'égalité salariale. Cette loi rend également illégale l'utilisation du sexe ou de la situation matrimoniale comme motif de cessation d'emploi. En 2016, les Maldives ont promulgué une loi sur l'égalité des sexes, qui énonce les mesures que le Gouvernement, les entreprises, les organisations non gouvernementales et d'autres employeurs devraient prendre pour garantir l'égalité et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles. Elle exige aussi que l'État et les partis politiques garantissent l'égalité des chances aux femmes à tous les niveaux de la vie politique.

Les femmes sont les gardiennes des valeurs culturelles et spirituelles d'une communauté. Nous devons accepter que le rôle des femmes a changé à un rythme rapide et que les femmes influencent désormais profondément tous les aspects de la société. Nous devons veiller à ce que les progrès des femmes soient soutenus et accélérés, si nous voulons tenir les promesses énoncées dans les résolutions du Conseil.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnade (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour féliciter la présidence bolivienne et lui exprimer notre gratitude pour avoir convoqué la présente séance. Je tiens également à saluer tous les intervenants.

La Géorgie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Les femmes sont en effet au centre de la plateforme de prévention des conflits de l'Organisation des Nations Unies. Si la parité des sexes dans le secteur de la paix et de la sécurité de l'Organisation n'est pas encore réalisée, nous nous félicitons des efforts importants et continus déployés par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pour accroître la participation des femmes dans les domaines touchant la paix et la sécurité internationales.

Sur la base des principales conclusions, recommandations et consultations avec la société civile, le Gouvernement géorgien a déjà adopté son troisième plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000), qui couvre la période de 2018 à 2020. Son premier plan a été adopté en 2011. Outre la réalisation du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité, le plan vise également à protéger les droits des femmes touchées par les conflits en assurant leur sécurité physique, sociale, économique et politique, ainsi qu'à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à soutenir leur participation à la prise de décisions.

Une attention particulière est accordée à la problématique hommes-femmes dans les négociations de paix et à la promotion de la participation effective des femmes et des filles dans la prévention des conflits. Le plan d'action national 2018-2020 a été harmonisé avec le plan d'action du Gouvernement sur la protection des droits de l'homme et aligné sur les objectifs, cibles et indicateurs pertinents fixés pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Ce plan a également été incorporé aux plans d'action internes des principaux organismes publics et des municipalités locales, la société civile et les partenaires de développement jouant un rôle d'appui important.

Dans le cadre des engagements que nous avons pris au titre de la résolution 1325 (2000), nous continuons de promouvoir le rôle des femmes touchées par le conflit en Géorgie en tant que force motrice de la diplomatie publique. En conséquence, aujourd'hui plus de 65 % des personnes impliquées dans les processus de paix en Géorgie sont des femmes. En outre, le Gouvernement géorgien facilite le renforcement du rôle des femmes dans les projets de réconciliation et de renforcement de la confiance, mis en œuvre avec l'appui d'organisations locales et internationales.

Pourtant, en dépit de ces efforts visant à autonomiser les femmes touchées par le conflit, l'occupation persistante par la Fédération de Russie des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie entrave le processus de paix et contraint l'un des groupes les plus vulnérables de notre société à vivre dans des conditions déplorables. Les femmes vivant dans les régions occupées de la Géorgie, ainsi que dans les zones situées à proximité de la ligne d'occupation, sont systématiquement victimes de violations des droits de l'homme, notamment du déni du droit à la liberté de circulation, de détentions illégales par les forces d'occupation et de

menaces à leur sécurité physique pour avoir soi-disant traversé illégalement la frontière.

Dans ce contexte, je voudrais informer le Conseil du cas d'une femme géorgienne, Maia Otinashvili, qui est la dernière victime de l'occupation. Alors qu'elle était en train de récolter dans une parcelle de son verger dans le village de Khurvaleti, Maia Otinashvili a été capturée et enlevée par les forces d'occupation. M^{me} Otinashvili, une mère de trois enfants mineurs, a subi de mauvais traitements physiques et a été emmenée d'urgence, les yeux bandés, à la base militaire illégale de la Russie, où elle a été accusée d'avoir facilité des soi-disant passages illégaux de la frontière. Il a fallu 10 jours d'efforts inlassables de la part du Gouvernement géorgien et des organisations internationales pour que Maia Otinashvili soit libérée et retrouve sa famille, après avoir subi un grave traumatisme émotionnel et psychologique.

Malheureusement, le cas de M^{me} Otinashvili n'est pas inhabituel, mais fait partie du quotidien de ceux qui vivent à proximité de la ligne d'occupation. Au total, entre 2015 et 2018, 160 femmes ont été détenues illégalement par les forces d'occupation russes et les autorités qui contrôlent cette zone. En dépit de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 876 (1993), 993 (1995) et 1187 (1998), ainsi que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale soulignant la nécessité de prendre des mesures pour garantir le retour dans la dignité de tous les déplacés et les réfugiés, des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés – notamment des femmes, des enfants et d'autres groupes sociaux vulnérables – se voient toujours refuser le droit de retourner dans leur région d'origine en toute sécurité et dans la dignité.

Dans ce contexte, l'engagement de mon pays en faveur du règlement pacifique de ce conflit demeure inébranlable. Nous continuerons de tout mettre en œuvre pour faciliter le processus de réconciliation entre les populations déchirées par la guerre en intégrant une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les processus de prise de décisions, en protégeant les droits des femmes et en encourageant leur participation effective à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

Pour terminer, tout en réaffirmant l'engagement de la Géorgie à promouvoir la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, aux niveaux national et international, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à accorder davantage d'attention à la protection des droits des

femmes dans les régions occupées de Géorgie et dans les autres régions du monde touchées par des conflits.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Pejanović Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Alors qu'approche le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), je voudrais remercier la présidence bolivienne d'avoir organisé ce débat public sur la promotion des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité par l'autonomisation politique et économique des femmes et d'avoir élaboré une note de cadrage y relative (S/2018/904, annexe).

Mon pays s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais toutefois faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Partout dans le monde, les femmes sont systématiquement sous-représentées dans les processus de prise de décisions, non seulement dans l'arène politique, mais aussi dans les domaines économique et social au sens large. Dans de nombreux endroits, elles disposent de moins de ressources et sont même privées de droits fondamentaux dans plusieurs secteurs, comme l'éducation, la santé, l'économie et les médias. Les femmes sont souvent marginalisées, plus vulnérables et victimes de violence et d'exploitation dans différents contextes et environnements. C'est la réalité, malgré qu'il soit bien connu et que les données disponibles montrent que les sociétés sont plus fortes lorsque les droits des femmes et des filles sont respectés, lorsque les femmes sont appréciées et autonomisées et lorsqu'elles jouent un rôle moteur en matière de sécurité et de paix, ainsi que dans les activités politiques et économiques.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/900) montre qu'à l'heure actuelle, la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité n'est toujours pas à la hauteur des attentes. Le débat d'aujourd'hui est l'occasion d'en apprendre davantage sur les cas exemplaires de réussite en matière d'inclusion des femmes et sur les expériences positives et négatives qui y sont liées. Cela nous permettra d'examiner les mesures concrètes qu'il faut prendre pour promouvoir davantage l'égalité des sexes et le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et l'édification de sociétés stables, plus développées

économiquement et plus justes, et ainsi, de nous engager à faire davantage.

Les opinions des femmes ne sont pas prises en compte s'agissant de plusieurs questions qui ont une incidence sur leur vie, celle de leur famille et celle de leur communauté. Nous devons renforcer leur capacité d'influencer les politiques qui favorisent la consolidation de la paix et le développement et réduisent les inégalités. Le Monténégro a adopté une approche globale en matière d'égalité des sexes au niveau national, axée sur trois priorités : premièrement, accroître la participation des femmes à la vie politique; deuxièmement, lutter contre la violence à l'égard des femmes; et troisièmement, appuyer l'autonomisation économique des femmes. Nous nous employons à mettre en place un cadre efficace en vue de l'amélioration systématique de la situation des femmes et des filles au Monténégro. Toutefois, les efforts déployés dans les différents pays ne suffisent pas pour relever et surmonter ces défis communs. C'est pour cette raison que nous nous attachons à contribuer aux efforts déployés au niveau international pour réaliser ces priorités importantes.

Le Monténégro appuie les efforts internationaux visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. En coopération avec ONU-Femmes et d'autres parties prenantes internationales, nous avons mis en place des mécanismes de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de cette résolution. Nous sommes en train d'élaborer le prochain plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), pour la période 2019-2023, en faisant fond sur les progrès réalisés et les enseignements tirés de l'expérience. Nous participons activement aux travaux du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité et du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne.

Conformément à nos engagements en tant que membre de l'OTAN, nous avons contribué au Fonds d'affectation spéciale Jordanie III de l'OTAN, qui vise à accroître la représentation des femmes et à promouvoir le recrutement de femmes soldats et la formation en matière d'égalité des sexes. Nous avons également dépêché au siège de l'OTAN une conseillère expérimentée en matière d'égalité des sexes, chargée de donner des conseils et d'apporter un appui opérationnel à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Nombre de femmes soldats au sein de nos forces armées ont été formées et certifiées en tant qu'instructrices régionales pour la mise en œuvre du programme relatif à l'égalité

des sexes dans les missions et opérations internationales de maintien de la paix. Nous appuyons les mesures prises par l'ONU pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, et nous attachons une grande importance à la formation du personnel de maintien de la paix en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Par ailleurs, nous avons adhéré à l'Initiative Spotlight de l'Union européenne qui vise à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, qui doit être mise en œuvre dans le monde entier en coopération avec les Nations unies.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a eu un impact sur l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale. Nous ne devons ménager aucun effort pour offrir de réelles possibilités aux femmes et aux filles dans les écoles, au sein des entreprises, dans l'armée et dans les processus de paix. Le Monténégro est fermement attaché à ce programme. Le processus de renforcement de la participation des femmes à la vie politique et aux activités du secteur de la sécurité a abouti à quelques résultats positifs, mais nous devons nous engager davantage en faveur de l'autonomisation des femmes sur le plan économique. Faire en sorte que la moitié des habitants du monde puissent contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en servant leurs communautés est le moyen par excellence de réaliser de véritables progrès en matière de développement durable et de pérennisation de la paix.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité, sous la présidence de la Bolivie, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également le Secrétaire général et la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de leurs exposés et de leur rôle de chef de file dans la promotion de la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Je salue également la participation à ce débat de M^{me} Randa Siniara Atallah, Directrice générale du Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes. Je voudrais aborder quatre points principaux dans ma déclaration.

Premièrement, en ce qui concerne la promotion de la justice transitionnelle pour les femmes, il est de plus en plus évident que depuis l'adoption de la

résolution 1325 (2000), mettre fin à l'impunité pour les violences sexuelles et sexistes commises en période de conflit est considéré comme une condition préalable à une paix durable. Par conséquent, l'État du Qatar a appuyé les efforts visant à faciliter la mise en place du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. L'État du Qatar s'est engagé à lui fournir un soutien financier. Étant donné les obstacles à la recherche d'autres moyens d'établir la responsabilité pour les crimes commis, le Mécanisme international, impartial et indépendant joue un rôle important en appuyant les enquêtes sur la violence sexuelle et sexiste de manière impartiale et indépendante. Il permet la poursuite des auteurs de ces actes, compte tenu de l'importance de cette étape vers la réalisation d'une justice transitionnelle pour les femmes en Syrie. L'État du Qatar contribue de toutes les manières possibles à son succès.

Deuxièmement, je voudrais exprimer à quel point nous sommes heureux que le prix Nobel de la paix 2018 ait été décerné au Dr. Denis Mukwege et à M^{me} Nadia Murad, ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour la dignité des survivants de la traite des personnes, en reconnaissance de leurs efforts pour mettre un terme au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre dans les conflits armés. Cette reconnaissance montre à quel point il importe de continuer à condamner l'impunité pour les crimes sexuels commis en période de conflits. C'est un appel lancé aux États et à la communauté internationale pour qu'ils redoublent d'efforts afin de mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle contre les femmes comme stratégie et arme de guerre, ainsi que pour obtenir justice.

L'État du Qatar, qui est l'un des principaux donateurs du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, est fier d'appuyer les activités et les programmes visant à apporter un soutien aux femmes victimes de la traite, ainsi que l'assistance et la protection nécessaires pour assurer leur réadaptation physique, psychologique, sociale et économique et leur réinsertion.

Troisièmement, en ce qui concerne la participation des jeunes femmes aux processus de paix, nous sommes tous conscients du rôle vital des jeunes dans les efforts visant à consolider la paix et à instaurer une paix durable.

Cependant, les jeunes femmes continuent souvent d'être exclues des initiatives de consolidation de la paix. À cet égard, nous voudrions souligner l'initiative opportune prise par l'État du Qatar, la Finlande et la Colombie, en collaboration avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la jeunesse et un certain nombre d'organismes compétents des Nations Unies, notamment la tenue à Helsinki, du 5 au 7 mars 2019, de la première conférence internationale sur la participation des jeunes à la paix, à laquelle participeront quelque 80 principales parties prenantes dans ce domaine. Ce sera l'occasion d'engager une discussion ouverte sur la participation des jeunes à la paix, de combler les lacunes qui entravent la participation des militantes à la consolidation de la paix et d'améliorer nos outils pour partager les meilleures pratiques dans ce domaine.

Quatrièmement, si, ces dernières années, les femmes ont assumé de nombreux rôles différents – négociatrices, médiatrices, militaires et policières – leurs histoires, leurs réalisations et les leçons apprises n'ont pas été partagées ou documentées. L'État du Qatar, en collaboration avec la Colombie, a donc récemment publié un ouvrage intitulé *HERstory : Celebrating Women Leaders in the United Nations*, qui met en lumière les réalisations des femmes dirigeantes dans le domaine de la paix et de la sécurité au cours de l'histoire des Nations Unies. Dans sa préface à ce livre, le Secrétaire général écrit : « Leurs réalisations nous rappellent ce qui nous manque quand le rôle des femmes est absent ». Nous devons souligner que bon nombre de ces femmes sont encore parmi nous aujourd'hui. Ce que nous devons faire cependant, ce n'est pas seulement les célébrer, mais les intégrer à notre vie quotidienne. Comme le dit le livre, les femmes ont une perspective, une approche et un ensemble de compétences et d'expertise essentielles pour renforcer la paix et la sécurité internationales et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande remercie la Bolivie d'avoir organisé cet important débat public, et le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/900). Nous aimerions souligner deux thèmes évoqués dans le rapport. Le premier est la participation des femmes au maintien de la paix et le second est l'obstacle à l'accès des femmes

aux services essentiels dans les situations de conflit et les situations humanitaires.

Plus tôt ce mois-ci, la Nouvelle-Zélande a accueilli la conférence annuelle de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, qui comprenait des ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous félicitons de constater que l'engagement en faveur d'une plus grande participation des femmes aux opérations de maintien de la paix se poursuit et que les idées sont partagées ouvertement et de manière constructive. La Nouvelle-Zélande, qui assure actuellement la présidence de l'Association, est heureuse d'annoncer que la colonel Helen Cooper en est la première femme présidente en 24 ans d'histoire. Au cours de l'année à venir, nous travaillerons avec certains des centres de formation au maintien de la paix sur des initiatives visant à renforcer les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

Outre la participation aux opérations de maintien de la paix, le rapport du Secrétaire général souligne les obstacles discriminatoires auxquels se heurtent les femmes et les filles dans les situations de conflit et les situations humanitaires. Nous savons que les femmes et les filles sont exposées de façon disproportionnée à un risque élevé de violation de leurs droits humains dans de telles situations. Les données empiriques montrent qu'un accès réduit aux services de santé sexuelle et génésique entraîne des pertes de vie inutiles, en raison de l'augmentation des taux d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et de la mortalité et morbidité maternelles évitables. L'élimination des obstacles discriminatoires à l'accès est essentielle pour assurer la santé et la sécurité des femmes et des filles. Les femmes et les filles doivent avoir le contrôle de leur propre vie, y compris le droit de contrôler pleinement et de décider librement des questions relatives à leur santé et à leurs droits sexuels et génésiques. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 39/10 du Conseil des droits de l'homme sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables et les droits de l'homme dans les situations humanitaires.

Nous bénéficions tous de la pleine réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous construisons des sociétés plus sûres et plus prospères, nos efforts de maintien de la paix ont plus de chances de se concrétiser et nous améliorons les chances d'instaurer une paix durable. Je tiens à affirmer que la Nouvelle-Zélande, premier pays à reconnaître le droit de vote des femmes, reste déterminée à réaliser

ce programme. Alors que nous approchons de la fin de la période prévue pour notre premier plan d'action national, nous attendons avec impatience de travailler avec la société civile pour définir des objectifs et des mesures ambitieux pour notre deuxième plan.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Sudmalis (Australie) (*parle en anglais*) : Il n'existe pas de solution universelle pour garantir la participation significative des femmes aux processus de paix. Nous avons besoin de recherches et de partage des connaissances pour traduire les concepts théoriques du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en actions et en bonnes pratiques. Nous devons identifier des solutions et des approches adaptées au contexte, inclusives et fondées sur l'expérience, en particulier celle des acteurs locaux.

L'Australie se félicite du rapport du Groupe informel d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité, et de ses recommandations, et salue le travail des experts qui y ont contribué. *Towards an Inclusive Peace*, un projet de recherches financé par l'Australie en partenariat avec les universités australiennes, porte sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région indo-pacifique. Ces recherches, qui ont également servi de base au rapport du Groupe d'experts, montrent que l'un des facteurs les plus importants pour garantir des accords de paix durables est la présence active des organisations de femmes de la société civile. Les organisations de femmes sont sur le terrain avant, pendant et après les conflits. Elles contribuent à la médiation et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la reconstruction des relations communautaires et de la confiance dans les institutions. Pourtant, les organisations de femmes de notre région nous disent que ce n'est que lorsque les femmes entrent dans le secteur de la sécurité ou dans le gouvernement au lendemain d'un conflit que leurs compétences, capacités et qualités de gouvernance sont pleinement appréciées.

L'Australie est fière d'être le donateur fondateur – et le plus important – du Fonds des femmes pour la paix et l'aide humanitaire, qui soutient les organisations locales de femmes. Nous sommes également fiers de soutenir l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire d'ONU-Femmes. Ces recherches montrent également que la participation significative des femmes est rarement soutenue ou financée de manière adéquate. Trop souvent, les arrangements institutionnels excluent

les femmes des processus clefs, et les mesures à part telles que les quotas ne suffisent pas à elles seules. Les femmes de notre région sont à la recherche de réponses pratiques. L'accès aux services de garde d'enfants, à des moyens de transport sûrs et à des toilettes, la consultation des femmes sur le moment des réunions et le financement des déplacements de leurs compagnons ou de leurs aidants figurent parmi leurs suggestions. Elles recherchent également une protection contre la violence dont elles sont victimes de la part de ceux qui s'opposent à leur activisme et à leur rôle moteur, ainsi qu'une fin à cette violence.

L'Australie étudie également les dimensions sexospécifiques de l'extrémisme violent dans la région et les divers rôles que les femmes jouent et pourraient jouer pour s'opposer à l'extrémisme et promouvoir la stabilité et l'inclusion. Tous ces résultats de recherche façonneront le second plan d'action national de l'Australie, qui devrait voir le jour au milieu de l'année 2019.

L'Australie a considérablement amélioré les capacités de ses conseillers pour la problématique femmes-hommes parmi les militaires. Nous avons formé 101 conseillers pour la problématique femmes-hommes parmi les militaires australiens en vue de leur déploiement dans le cadre d'opérations et d'exercices. Nous avons créé 10 postes à plein temps de conseillers pour la problématique femmes-hommes consacrés à la prise en compte de cette problématique et à l'intégration de cette problématique parmi les militaires en Australie. Nous avons également créé quatre postes permanents de conseillers pour la problématique femmes-hommes, notamment le premier poste de conseiller pour cette problématique au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Un engagement en faveur de la paix exige un engagement en faveur d'une participation significative des femmes aux efforts de paix. Nous sommes prêts à apprendre davantage et à partager nos connaissances sur les mesures significatives que nous pouvons prendre pour instaurer et garantir une paix véritablement inclusive.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} García Gutiérrez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie la présidence de l'État plurinational de Bolivie d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que le Secrétaire général de son

rapport (S/2018/900). Nous exprimons également notre gratitude pour les autres exposés qui ont été présentés.

Nous sommes satisfaits qu'en cette occasion, nos débats soient axés sur la pertinence de l'autonomisation économique et politique des femmes. Nous avons constaté que lorsque les femmes occupent des postes de décision et participent de manière significative aux processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix, les résultats sont plus positifs, car elles engendrent davantage de confiance et de cohésion sociale. Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation, en particulier la réforme de l'architecture de paix et de sécurité, qui reflète les efforts qu'il déploie pour remédier aux aspects qui nous ont jusqu'ici empêchés de garantir la parité des sexes dans les missions de maintien de la paix. Pour contribuer à l'objectif d'accroître la représentation des femmes, mon pays fournit des effectifs, dont 80 % sont des femmes. Nous considérons qu'il est fondamental de bénéficier de perspectives prenant en compte la problématique hommes-femmes et prenant en compte les droits de l'homme dans les différents domaines d'action des processus de paix et de sécurité, par exemple dans les commissions d'enquête et les processus de médiation, ainsi que dans les mécanismes judiciaires et de transition.

À cet égard, il importe que les accords de paix contiennent également des dispositions relatives à l'égalité des sexes et que, dans le même temps, une participation significative des femmes soit prévue dans la négociation, la conception, le suivi et la mise en œuvre de ces accords. Un autre aspect essentiel de ces efforts consiste à examiner les effets de la violence armée contre les femmes et, par conséquent, sur l'important rôle qu'elles jouent dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, afin d'enrayer le cycle de la violence générée dans ces situations. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne la faible participation des femmes aux efforts de désarmement, à laquelle il faut remédier. À cet égard, nous nous félicitons de son programme de désarmement intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » et de l'accent qu'il met sur la participation des femmes dans ce domaine, conformément aux objectifs du programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

La paix et la stabilité ne peuvent être instaurées sans l'existence de politiques d'inclusion solides qui répondent à une optique antisexiste. La participation significative des femmes à la vie politique de leurs

communautés, aux processus de règlement des conflits et de maintien de la paix ne sera possible que si la discrimination institutionnalisée, les préjugés sexistes, les dynamiques de pouvoir asymétriques et le manque de reconnaissance totale des droits fondamentaux des femmes sont combattus et éliminés. Le Costa Rica a reconnu l'importance d'institutionnaliser ces efforts. En conséquence, nous avons mis en place la politique d'égalité effective entre les femmes et les hommes 2018-2030, instrument multidimensionnel et global dont l'objectif premier est de réduire les obstacles structurels qui créent, recréent et renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes, et qui empêchent de progresser effectivement vers l'égalité. De même, nous appliquons la législation, les changements normatifs et les affectations budgétaires pour renforcer la participation politique des femmes et la parité dans les institutions étatiques, aux niveaux national et local, et au sein des organisations sociales et des partis politiques. Nous avons concrétisé ces efforts par la formation du Cabinet paritaire actuel. Nous œuvrons de manière soutenue à la formation, l'éducation et la formation à la problématique hommes-femmes, au développement du leadership, à la participation politique et à l'autonomisation des femmes afin de promouvoir leurs capacités d'influer sur la prise de décisions, exerçant ainsi activement leur citoyenneté.

La maltraitance et la violence sont également un obstacle silencieux à la promotion des femmes, et empêchent leur développement dans tous les domaines de leur vie. Pour lutter contre ce problème grave et généralisé, mon pays a mis en place une politique nationale visant à prêter attention à la violence à l'égard des femmes, à la prévenir et à protéger les femmes de cette violence; récemment, en août 2018, notre pouvoir exécutif a déclaré que la prévention de la violence contre les femmes et le fait de prêter attention à cette violence étaient d'intérêt national. Dans cette optique, nous tenons à réaffirmer que le recours généralisé à la violence sexuelle comme tactique de terreur et arme de guerre est intolérable et inacceptable, et que ce recours est par ailleurs responsable de la marginalisation politique et économique des femmes et des filles. Nous nous félicitons de la reconnaissance de l'importance de cette question, comme en témoigne le prix Nobel de la paix décerné à Denis Mukwege et à Nadia Murad.

L'autonomisation économique des femmes a un effet positif sur le relèvement postconflit et, en général, sur la croissance économique des communautés. Il faut mettre fin aux normes discriminatoires, garantir l'accès des femmes aux ressources économiques et financières

et aux services de santé, notamment de santé sexuelle et procréative, et remédier aux cadres légaux et juridiques qui contiennent souvent des dispositions discriminatoires perpétuant l'inégalité des sexes et des droits. Notre priorité doit être de faire accéder les femmes à des postes de direction qui leur permettront d'influer sur les décisions et qui leur donneront la capacité de garantir une perspective sexospécifique à tous les niveaux de participation, ainsi que dans toutes les activités liées au programme pour la paix et la sécurité. Cette action doit être liée en premier lieu à tous les efforts de protection des droits de l'homme. Nous demandons instamment que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reçoive la priorité dans la conception des politiques publiques de nos pays, cela afin de pouvoir réaliser des progrès décisifs dans la prévention des conflits et de parvenir ainsi à une paix et à un développement durables pour tous et toutes.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Kemayah (Libéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant en particulier l'accent sur la pérennisation de la paix à travers l'autonomisation politique et économique des femmes. Nous considérons qu'il s'agit là d'une question de grande importance. En conséquence, je suis très honoré de faire une déclaration sur cette idée maîtresse et, dans le même ordre d'idées, d'exprimer notre gratitude à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, pour son exposé perspicace, ainsi qu'à M^{me} Randa Siniora Atallah pour son intervention au nom de la société civile.

Des études ont montré que l'inclusion des femmes aux processus de prévention et de règlement des conflits conduit généralement à une paix plus sûre, et il est devenu de plus en plus évident qu'aucune société n'est parvenue à sortir d'un conflit si les femmes ne sont pas intégrées à cette société. En outre, huit années se sont écoulées depuis que nous avons célébré le dixième anniversaire de la résolution phare 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, avec de nombreuses activités, notamment un débat public similaire dans cette même salle (voir S/PV.6453), et d'autres débats publics les années suivantes. Pourtant, la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité reste en butte à des obstacles, y compris, mais pas seulement, des engagements qui ne bénéficient pas d'un appui financier

et politique suffisant. Malgré les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans le cadre du programme d'autonomisation des femmes, les difficultés liées à des inégalités demeurent très nombreuses.

À cette fin, c'est la conviction de S. E. M. George Manneh Weah, Président de la République du Libéria, de son gouvernement et de son peuple que nous devons collectivement investir dans les contributions importantes que les femmes peuvent apporter à la prévention et au règlement des conflits pour installer un environnement plus pacifique et sûr dans le monde entier. Répondons tous à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États Membres entament des processus d'examen national et régional à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), en 2020. Avant que le Libéria n'adopte son plan d'action national sur cette résolution, en 2009, les Libériennes participaient déjà à la consolidation de la paix. Par conséquent, la résolution n'a fait qu'imprimer un élan supplémentaire aux efforts que déployaient déjà les femmes au Libéria. Le Libéria reste indéfectiblement attaché à la parité entre les sexes et aux droits des femmes. Il est encore plus remarquable que les engagements relatifs à l'application de la résolution 1325 (2000) aient été stimulés plus avant par la direction dynamique du Président Weah. Ces engagements se voient accorder la priorité dans leurs cadres institutionnels respectifs, y compris, mais de façon non exhaustive, le programme gouvernemental favorable aux pauvres pour la prospérité et le développement, qui sera lancé le samedi 27 octobre à Ganta, dans le comté libérien de Nimba, par le Président Weah, notamment la stratégie nationale révisée et le plan de consolidation de la paix qu'il contient.

Le programme favorable aux pauvres fixe l'objectif ambitieux qui consiste à améliorer l'inclusion des femmes et des filles en vue de réduire les inégalités politiques, sociales et économiques. Le Président Weah est le féministe en chef du Libéria, un partisan du mouvement HeForShe qui met l'accent sur sa défense de la participation des femmes dans des rôles de direction politique en nommant des femmes à des postes de responsabilité. Le Président Weah a choisi l'honorable Vice-Présidente du Libéria, Jewel Howard Taylor, comme sa colistière de la Coalition pour le changement démocratique. Il a nommé la première femme de notre histoire au poste de cheffe d'état-major adjointe des Forces armées du Libéria, le colonel Geraldine Janet George. Par ailleurs, il a nommé une femme au poste d'Inspectrice générale adjointe de la Police nationale libérienne, la colonel Sadatu Teage Reeves, pour ne

citer que quelques exemples. Alors que nous nous employons, en tant que pays, à remédier aux difficultés qui entravent la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, nous tenons à féliciter les nations qui montrent l'exemple, en particulier celles qui ont formulé des stratégies visant à rehausser la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité et à mieux les protéger de la violence.

Pour terminer, au nom du Président Weah et du Gouvernement et du peuple libériens, nous saluons l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes dans son rôle de chef de file, le Fonds pour la consolidation de la paix, nos partenaires internationaux et toutes les autres parties prenantes pour leur appui constant aux efforts consentis par le Gouvernement et le peuple libériens afin de conférer un meilleur statut aux femmes et de les autonomiser dans tous les secteurs de la société. En tant que pays, le Libéria attend avec intérêt de renforcer l'appui et l'encouragement par son alignement comme membre du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, du Réseau des coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité ici à l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public sur une question d'une extrême importance, celle des femmes, de la paix et de la sécurité. Mes remerciements s'adressent également à tous les « briefers ».

Les conflits ont des conséquences dévastatrices sur l'ensemble des sociétés, particulièrement pour les femmes et les filles, étant, le plus souvent, la cible de violences sexistes et les plus exclues des processus politiques liés à l'établissement de la paix et au renforcement de la sécurité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a accordé une grande place à la paix, notamment à la prévention des conflits et à l'élimination de leurs causes profondes à travers l'objectif 16 qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Ce Programme universel consacre, en outre, son objectif 5 qui est dédié à l'égalité du genre à travers l'autonomisation des femmes et des filles, et qui préconise

l'intégration transversale de la dimension genre dans tous les objectifs de développement durable. Dans ce sens, les objectifs de développement durable prouvent que le genre, la paix, la sécurité et le développement sont liés, interconnectés et indissociables.

Par ailleurs, le Secrétaire général Antonio Guterres a fait de la question de l'autonomisation des femmes et de l'égalité du genre une priorité de son mandat. De même, le Conseil de sécurité veille à inclure la dimension femmes, paix et sécurité dans toutes les questions de paix internationales. L'adoption historique, il y a 18 ans, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité représentait une reconnaissance du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, non seulement comme des victimes, mais aussi comme des agents de changement et des acteurs incontournables dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. L'adoption de cette résolution, ainsi que de celles qui l'ont suivie, envoie un message fort de l'engagement ferme et continu de la communauté internationale à aider les femmes à devenir autonomes et à protéger leurs droits. La prévention des conflits constitue un pilier central du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 2122 (2013) a consacré le rôle des femmes à tous les niveaux, qu'il s'agisse de prévention, de résolution ou de relèvement des conflits. Cette résolution a permis de combler une lacune dans l'interprétation qui portait auparavant sur la seule prévention des violences sexistes pendant un conflit, plutôt que sur la prévention du conflit lui-même.

Ainsi est-il nécessaire de suivre une approche plus complète et holistique, qui s'attaque aux causes profondes des conflits et conforte l'inclusion des femmes aux processus de prise de décisions. Dans ce cadre, la mise en place d'une véritable paix sociale exige des structures politiques, économiques et sociales saines et inclusives. Ma délégation fait siennes les recommandations contenues dans les derniers rapports du Secrétaire général, qui encouragent l'accès égal et opportun aux services de base, l'élimination des lois et pratiques discriminatoires, le renforcement de la représentation politique des femmes, la consolidation de l'état de droit et le soutien d'un développement économique durable. Conscient de la contribution des femmes en tant que mécanismes primordiaux d'alerte rapide, de leurs perspectives sur les tensions dans les relations sociales, de leur sensibilisation aux menaces sur la sécurité personnelle, familiale et communautaire, en matière de lutte contre l'extrémisme dans les discours locaux, et de leur rôle dans la médiation, le Maroc a

entrepris plusieurs initiatives et participe activement dans le cadre d'autres initiatives.

Il s'agit notamment de l'initiative sur la promotion de la médiation en Méditerranée, lancée par le Maroc et l'Espagne en 2012, et de la participation du Maroc au Réseau des points focaux sur la thématique Femmes, paix et sécurité, créé par l'Espagne en 2016 et au Réseau des femmes méditerranéennes, lancé par l'Italie en 2017. Par ailleurs, le Maroc a organisé à Rabat, le 7 septembre 2016, une conférence internationale sous le thème « Femmes, paix et sécurité », dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Cette conférence a examiné les questions du rôle des femmes dans la médiation et la prévention des conflits, en matière de déradicalisation, ainsi que les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence sexuelle en temps de conflits. Un autre élément est que des centaines de femmes sont déployées au Maroc en tant que prédicatrices (morchedates) dans les mosquées ou les institutions religieuses travers le pays. Ces femmes mettent en exergue les véritables préceptes de la religion, basée sur la tolérance et l'acceptation de l'autre, loin de toute interprétation erronée ou d'orientation radicale. Elles prodiguent également des conseils sur des questions diverses, dont les droits juridiques des femmes et la planification familiale.

Un autre élément est que le personnel féminin est régulièrement déployé au sein des contingents marocains des Forces armées royales déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). D'ailleurs, le bataillon à déploiement rapide que le Maroc déploie à la MONUSCO et qui est actuellement en phase finale de protection, dispose d'un module spécifique à base de personnel féminin. De même, le Maroc entend satisfaire, avant la fin de 2018, l'objectif de 15 % des experts en missions et des observateurs militaires dans cette catégorie.

Permettez-moi de conclure en soulignant les points suivants. Les femmes sont les membres les plus vulnérables et les plus ciblés d'une population dans des situations de conflit. Leur contribution est indéniable et précieuse aux négociations de paix. Leur participation aux processus de paix augmente les chances de résolution des conflits, favorise la durabilité des accords de paix, et incite à la réconciliation nationale et à la réinsertion socioéconomique.

De même, l'autonomisation des femmes dans les processus de consolidation de la paix passe par une action collective et coordonnée de tous les acteurs de la société. La société civile et les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle précieux. Elles ont la capacité d'identifier plus rapidement les menaces et les tensions, de fournir une analyse indépendante d'une situation donnée et de créer des réseaux de consolidation de la paix.

Enfin, dans deux ans, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Ce sera pour nous tous l'occasion de faire le bilan de deux décennies de progrès significatifs vers l'émancipation des femmes et leur participation dans la résolution des conflits. Ça sera également l'occasion d'adopter la vision d'au-delà de 2020.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande fait sienne la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande se réjouit du thème retenu cette année pour le débat public du Conseil de sécurité – l'autonomisation politique et économique des femmes comme l'un des moyens de mettre efficacement en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et pérenniser la paix par la prévention des conflits, ainsi que des efforts plus larges pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La résolution 1325 (2000) et les sept autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité forment un socle solide et un cadre normatif robuste pour la mise à exécution de cet important programme. Depuis 2000, diverses nouveautés ont vu le jour, notamment la création, ces dernières années, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et les Réseaux de coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, à quoi la Thaïlande participe activement.

On a récemment enregistré aussi des progrès notables au Conseil avec l'attention accrue qui est portée au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité en réponse aux crises, et qui se manifeste par de nouvelles dispositions, dans les mandats des opérations de maintien de la paix, qui demandent la participation des femmes aux processus de sécurité. La Thaïlande accueille avec satisfaction le nouveau programme du

Secrétaire général qui vise à s'aligner pleinement sur le but fondamental du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris par une participation véritable des femmes aux activités de désarmement.

La Thaïlande souscrit résolument au programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et estime que nous avons tous la responsabilité de le traduire en actes, ce qui suppose de combler les lacunes de mise en œuvre au niveau national et international. La Thaïlande aborde le programme de manière holiste, en mettant l'accent sur la concrétisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons réaffirmé que l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité entre les sexes étaient des éléments cruciaux pour la prévention des conflits et la paix et la sécurité internationales. La Thaïlande a donc aligné la mise en œuvre de ce programme sur sa stratégie nationale en faveur de l'égalité des sexes dans des domaines qui vont du développement à la prévention, en passant par la pérennisation de la paix.

Notre mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité a également été traitée dans le rapport de notre pays au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En outre, nous avons présenté un rapport facultatif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, qui comportait des données et une analyse pour aider à l'élaboration du rapport de 2018 du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2018/900).

L'un des plans d'action transversaux notables dans le rapport était l'intégration du Fonds pour l'autonomisation des femmes, mis en place en 2012, afin de fournir aux femmes des subventions et des prêts pour des projets liés au développement qui multiplient les possibilités économiques dont elles disposent, dans le droit fil des mesures et directives nationales de la Thaïlande sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2017-2020. Des projets sont maintenant en cours de lancement dans des domaines comme le renforcement des capacités, l'efficacité de la négociation et de la médiation, la collaboration avec les dirigeants communautaires et l'allocation de fonds pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes.

Sur le front international, la Thaïlande est une fervente défenseuse de la participation des femmes aux missions de maintien de la paix. Sept des 27 soldats de

la paix thaïlandais qui servent dans nos trois missions de paix sont des femmes, soit 20 % du total. Les Thaïlandaises portant Casque bleu sont aussi aux avant-postes des efforts de dialogue avec les communautés pour promouvoir le développement durable tout au long de leur service dans les missions de maintien de la paix.

Pour terminer, la Thaïlande est engagée à continuer de faire sa part chez elle et à l'étranger pour promouvoir véritablement la cause de l'égalité des sexes et autonomiser les femmes, politiquement et économiquement, et pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et avec vous la Bolivie, pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et je vous remercie d'avoir organisé le débat de ce jour. Ce n'est pas une surprise que la Bolivie ait choisi le thème « Promouvoir la concrétisation des priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité et pérenniser la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes », étant donné les réalisations de votre pays et son engagement en faveur de l'ouverture et de l'égalité entre les sexes. C'est un plaisir de noter que la Bolivie a le troisième pourcentage le plus élevé de femmes au parlement, après Cuba et le Rwanda. Je remercie également le Secrétaire général, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ainsi que M^{me} Randa Siniora Atallah, pour leurs déclarations et les exposés instructifs ce matin.

Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions sur l'autonomisation politique et économique des femmes et sur l'accroissement de la participation des femmes aux efforts tendant à mettre fin aux conflits. De fait, depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous disposons à présent d'un cadre complet qui est constitué de quatre piliers : prévention, participation, protection et relèvement. Le présent débat nous offre l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis, mais aussi d'examiner les mesures concrètes qu'il nous faut prendre collectivement pour garantir une participation plus effective des femmes au profit de la paix et de la sécurité – pas parce que cela sonne bien ou parce que nous endossons ainsi le beau rôle, mais parce que la participation véritable des femmes à la prévention, à la médiation et au règlement des conflits, de même qu'à la négociation des accords de paix, est le seul moyen

de régler durablement les conflits et d'accélérer le relèvement au lendemain d'un conflit. Nous savons que les femmes portent le fardeau humain le plus lourd dans les conflits. Elles sont dès lors les plus attachées à la paix. À cet égard, le Rwanda estime que les femmes non seulement devraient mais surtout doivent impérativement être intégrées à tous les processus de paix.

Au lendemain même du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, et alors que toute la région des Grands lacs était embourbée dans l'instabilité, mon pays a dû faire face à une insurrection qui a menacé de saper les efforts de reconstruction et de cohésion nationale qui étaient en cours. Pour contrer cette menace, à l'époque, le Gouvernement rwandais s'est tourné vers les femmes dont les proches avaient rejoint les insurgés, dans le cadre d'un programme novateur que nous avons appelé « Viens voir, va dire ». Ces femmes sont devenues des émissaires chargées de communiquer avec leurs frères, leurs maris et les membres de leur famille et ont plaidé pour qu'ils rentrent chez eux. Elles se sont approprié le programme et leur action a joué un rôle capital dans la réussite du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants.

La révision de toutes les lois de la réforme foncière, y compris les lois relatives à l'héritage, a été une autre mesure qui a sensiblement contribué à la prévention des conflits au Rwanda. Cela permet d'assurer l'égalité des droits quant à l'accès aux terres et à la propriété foncière pour les femmes et les hommes. En conséquence, aujourd'hui, au Rwanda, il y a plus de femmes que d'hommes qui détiennent des titres fonciers et le nombre de conflits liés à la terre a considérablement baissé. Les études d'impact relatives à nos réformes foncières montrent que l'accès des femmes à la propriété contribue sensiblement à l'autonomisation économique des familles et des collectivités locales.

Il importe de reconnaître le grand intérêt des solutions locales et des mécanismes traditionnels pour le règlement des conflits. Où qu'un conflit armé se déclenche, le tissu social s'effondre. Avec cet effondrement, nous sommes plus souvent amenés à recourir à des mécanismes traditionnels de règlement. Toutefois, cela fonctionne uniquement lorsque le tissu social est encore en place et que nous pouvons nous appuyer dessus. J'insiste sur ce point car nous estimons qu'alors que nous travaillons à l'application du programme considéré nous devons nous efforcer de mobiliser les garants de la paix, qui sont généralement les femmes et les personnes âgées, afin de revitaliser les

mécanismes de médiation et de règlement des conflits. Les mécanismes dirigés localement garantissent l'appropriation communautaire et augmentent les chances d'un règlement efficace. L'appui et les partenariats extérieurs sont plus utiles et plus durables quand ils complètent et prolongent les solutions locales.

La participation véritable des femmes à la vie sociale et politique du Rwanda porte ses fruits en matière de paix et sur les plans économique et social. Nous voyons les liens manifestes qui existent entre les piliers que sont la prévention, la participation, la protection et le relèvement. Il s'ensuit que la participation des femmes à la prévention des conflits nécessite leur participation à la table de décision où les programmes sont arrêtés et les accords, élaborés. Cela suppose la pleine inclusion des femmes à tous les niveaux de gouvernance. Pas plus tard que la semaine dernière, le Président de la République a nommé un cabinet où la parité est parfaitement respectée, et nous sommes heureux de pouvoir, pour une fois, nous comparer à nos frères et sœurs d'Éthiopie. Cela fait fond sur le bilan déjà exemplaire du Rwanda en termes d'autonomisation des femmes dans d'autres secteurs. Les femmes occupent 61 % des sièges au Parlement rwandais. Cinquante pour cent de nos juges sont des femmes, tout comme 50 % de nos gouverneurs de province. Ces chiffres sont très supérieurs au quota fixé par la Constitution, qui impose une proportion supérieure à 30 %. Ce quota a servi de point de départ en ce qui concerne les droits des femmes, mais les femmes ont su faire leurs preuves auprès des citoyens et des administrés, ce qui leur a valu la confiance et le soutien de la population, et permis ainsi de dépasser largement le quota.

Je tiens à dire que la participation des femmes a joué un rôle capital dans le tournant dont on parle souvent au sujet du Rwanda. Elle constitue la colonne vertébrale de la transformation économique et sociale en cours au Rwanda. Nous pouvons en parler d'expérience. Sans la pleine participation des femmes, nous n'aurions jamais pu accomplir ce que nous avons réalisé dans le domaine de la paix et de la sécurité et sur les fronts politique et économique. La participation des femmes fait maintenant partie intégrante de notre mode de vie. J'aimerais terminer sur trois recommandations simples.

Premièrement, nous devons vraiment faire un usage plus efficace des plateformes existantes. Nous disposons d'un certain nombre de plateformes très utiles. Nous ne pouvons pas toutes les mentionner ici, mais il s'agit notamment de FemWise-Africa, du Réseau

des femmes d'influence en Afrique, ainsi que de réseaux établis au niveau national, régional et mondial. Il nous faut encourager les femmes à mettre à profit les réseaux de ce genre et à accroître leur participation effective dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Deuxièmement, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, au Rwanda, nous sommes convaincus que ce qui n'est pas mesuré n'est jamais fait. Nous avons donc vraiment besoin d'une évaluation et d'un mécanisme de responsabilisation solide, tant pour nous-mêmes en tant que Membres que pour la manière dont ce programme est mis en œuvre ici au Siège et dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques sur le terrain.

Troisièmement, enfin, et surtout, nous souscrivons sans réserve aux recommandations du Secrétaire général et n'épargnerons aucun effort pour leur donner suite.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

M^{me} Hassan (Djibouti) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Djibouti souhaite dire sa gratitude à la délégation bolivienne pour avoir eu l'initiative d'organiser, durant sa présidence, cet important débat annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous tenons en outre à la remercier pour la note de cadrage (voir S/2018/904, annexe) élaborée en vue de la présente réunion, et à remercier les personnes qui ont donné des exposés utiles, ce matin dans cette salle.

Djibouti fait sienne la déclaration prononcée par la représentante du Ghana au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Avec les conflits d'aujourd'hui, qui sont plus nombreux et complexes, il importe plus que jamais de trouver la voie qui mène à la consolidation de la paix qui est un impératif économique pour tous. Avec la résolution 1325 (2000) et les sept résolutions qui s'appuient sur elle, nous disposons d'engagements, d'instruments nécessaires et nous devons désormais donner vie à ces instruments et à ces engagements, tout en encourageant une meilleure harmonisation entre ces derniers et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 et, plus pertinent encore, les programmes nationaux. La prévention s'impose, notamment dans des investissements conséquents dans l'éducation, la gestion des ressources naturelles telles que l'eau, la création d'emplois, la protection des femmes et des jeunes filles

et la promotion de leur rôle et de leur leadership dans la recherche de la paix. La mise en œuvre intégrale et efficace du programme pour les femmes, et la paix et la sécurité demeure une priorité pour Djibouti et, dans ce contexte, je me concentrerai sur trois points.

Premièrement, comme affirmé dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, l'égalité de participation aux prises de décisions n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie mais c'est aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix seront impossibles à réaliser. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans cet agenda, mais beaucoup reste à faire.

Concernant mon deuxième point, nous ne pouvons que constater avec regret que les répercussions des changements climatiques sur la sécurité touchent les femmes de manière disproportionnée. Les changements climatiques limitent l'accès des femmes aux ressources essentielles telles que l'eau, renforçant ainsi les conséquences négatives des conflits pour ces dernières. Selon le rapport du Secrétaire général présenté ce matin, que je cite :

(l'oratrice reprend en anglais)

« [p]our la cinquième année consécutive, le nombre de personnes déplacées de force sous l'effet des guerres, de la violence et des persécutions a atteint un niveau record : il s'est établi à 68,5 millions fin 2017 » (S/2018/900, par. 4).

(l'oratrice poursuit en français)

En conséquence, nos réponses aux problèmes de paix et de sécurité doivent tenir compte à la fois du climat et des disparités entre les sexes. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il importe d'adopter des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques. En tant que tels, ces outils poursuivent à la fois l'objectif immédiat d'atténuer les déclencheurs et les effets des conflits violents, tout en cherchant à consolider la paix et à progresser vers les objectifs à long terme de prévention et de paix durable.

Concernant mon troisième et dernier point, mon pays a œuvré en faveur de la participation des femmes au processus d'autonomisation économique des femmes, à la gouvernance et à la justice. Beaucoup de politiques

publiques sectorielles en ce sens ont été accomplies et ont fait l'objet d'un programme national sur le genre. L'article premier de la Constitution djiboutienne a instauré l'égalité entre l'homme et la femme concernant les droits civiques et politiques. Depuis le 11 janvier 2018, le Gouvernement djiboutien a fait voter par le Parlement une loi instaurant un quota de 25 % de positions éligibles réservées aux femmes sur les différentes listes. Dans l'administration publique, à ce jour, grâce à un cadre juridique et une volonté politique favorables à une participation égale, les femmes représentent environ 25 % des effectifs.

Ma délégation partage pleinement l'objectif que la résolution 1325 (2000) soit intégralement mise en œuvre d'ici 2020. Le Conseil peut compter sur Djibouti pour œuvrer avec lui à la réalisation de cet objectif. Comme d'autres orateurs y ont fait allusion, la question de l'autonomisation économique des femmes, de la jouissance de leurs droits fondamentaux et de leur rôle au sein de leurs familles et de leurs communautés est une chose qui doit être cultivée et encouragée. Ce n'est pas seulement une question morale; c'est aussi une question économique et de prospérité.

Je voudrais terminer en réitérant que cette thématique ne concerne pas seulement tous ceux qui sont assis autour de cette table aujourd'hui, mais tous les Membres de l'Organisation. Par conséquent, que pouvons-nous et devons-nous faire? Dans deux ans, la résolution 1325 (2000) aura 20 ans. Djibouti est d'avis que d'ici 2020, il nous faut tout mettre en œuvre pour faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à la table des négociations de paix, mais aussi dans cette salle. Aujourd'hui, les femmes peuvent être les agents d'une approche nouvelle, d'une nouvelle conception et d'un nouveau paradigme.

Enfin, Djibouti s'associe à tous ceux qui ont adressé leurs chaleureuses félicitations au Gouvernement éthiopien, suite à la nomination de M^{me} Zewde en qualité de première femme Présidente.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arménie.

M^{me} Simonyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie tient à remercier la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir choisi le thème du présent débat. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fournit un cadre normatif important pour renforcer nos efforts collectifs en vue de la prévention

des conflits, du relèvement, de la réhabilitation et de la pérennisation de la paix.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet des difficultés persistantes auxquelles se heurte la protection du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les régions en conflit, en particulier les droits des femmes et des filles, qui courent toujours un risque accru d'être victimes de violence, d'injustice et d'inégalités, notamment pour ce qui est de l'accès aux services essentiels, de la résilience et des moyens de subsistance. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900) souligne le nombre élevé et choquant des cas de violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit. L'Arménie défend ardemment la protection des droits des femmes vivant dans des zones touchées par un conflit. Le fait de ne pas promouvoir de tels efforts peut menacer les processus de paix et de sécurité et miner nos initiatives collectives pour protéger les populations à risque. Le système des Nations Unies doit faire davantage pour tendre la main aux populations touchées et appuyer ceux qui font entendre leur voix.

L'Arménie se félicite que le rapport du Secrétaire général mette un accent particulier sur le rôle central d'une participation et d'une représentation véritables des femmes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous reconnaissons également les efforts importants visant à promouvoir la représentation et le leadership des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Ce printemps a marqué un jalon dans l'histoire de l'Arménie, lorsque les citoyens arméniens, les jeunes et les femmes en première ligne, ont pleinement exercé leurs libertés fondamentales d'expression, de croyance et d'opinion. Le Gouvernement arménien a depuis lors permis à la population d'avoir confiance en la participation véritable des femmes aux affaires publiques et aux processus politiques.

L'Arménie accorde une haute priorité aux réformes fondamentales visant à accélérer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit notamment de renforcer la participation des femmes aux postes de décision et d'accroître leur représentation dans la vie politique. Nous en sommes actuellement à l'étape finale de l'élaboration du plan d'action national pour la résolution 1325 (2000), à l'issue d'un processus inclusif de vastes consultations publiques associant la société civile. L'adoption du plan d'action, après l'achèvement de la procédure de finalisation,

marquera une étape importante dans la traduction des objectifs de la résolution 1325 (2000) en engagements et mesures spécifiques.

L'Arménie est pleinement attachée à la promotion de politiques faisant place aux femmes, ayant fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une priorité dans ses politiques intérieure et étrangère. Cette année, l'Arménie a été élue à la Commission de la condition de la femme. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement aux efforts mondiaux en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'amélioration des perspectives, ainsi que de l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie économique, politique et sociale.

(l'oratrice poursuit en français)

Ce mois-ci, l'Arménie a accueilli le Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, à Erevan. L'un des principaux documents adoptés lors du Sommet d'Erevan a été la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. La Stratégie reconnaît que les femmes, les organisations et les réseaux de femmes jouent un rôle important dans la promotion de la paix, dans la mobilisation des mouvements pour la paix et la préservation des communautés, en particulier dans les situations de conflit, lorsque leurs responsabilités économiques et sociales augmentent. La Stratégie reconnaît également que la participation des femmes issues de divers milieux socio-économiques aux processus de paix crée les conditions d'une démarche inclusive favorable à une réelle réconciliation nationale, nécessaire à la mise en œuvre effective des accords de paix.

Pour conclure, l'Arménie est prête à appuyer les engagements visant à accroître la participation des femmes aux processus de paix et à accroître leur représentation à tous les niveaux décisionnels. Nous sommes convaincus que la réalisation des objectifs de développement durable, avec leur promesse de ne laisser personne de côté, ne sera possible que par un engagement résolu et des efforts concertés en faveur de l'autonomisation des femmes de manière inclusive et équitable à tous les niveaux.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Darisuren.

M^{me} Darisuren (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'être ici aujourd'hui pour représenter le Secrétaire

général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'approche intégrée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait fortement écho au concept de sécurité globale de l'OSCE. L'OSCE est consciente que les dimensions politico-militaire, économique, environnementale et humaine de la sécurité sont étroitement liées. Nous nous félicitons tout particulièrement que le débat public de cette année mette fortement l'accent sur l'autonomisation politique et économique des femmes et sur leur participation véritable à tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits et de l'édification de sociétés pacifiques.

Il est désormais incontestable qu'une participation véritable des femmes aux processus de paix conduit à des résultats plus efficaces et plus durables. Le fait de ne pas les inclure est une occasion manquée d'utiliser tous les facteurs possibles pour instaurer la paix. Toutefois, dans la zone de l'OSCE, la participation véritable des femmes aux processus de paix reste un problème. Les femmes sont sous-représentées au sein des parties aux négociations, ainsi qu'au sein des équipes de médiation de l'OSCE.

Pour surmonter ce défi, l'Équipe d'appui à la médiation de l'OSCE et la Section pour la parité des sexes mettent actuellement au point une boîte à outils sur l'inclusion des femmes aux processus de paix. Cette boîte à outils identifiera la façon dont les femmes participent aux processus de paix dans les contextes où l'Organisation appuie des processus formels de négociation ou de facilitation du dialogue. Elle présentera les mesures pratiques visant à renforcer l'inclusion des femmes et à combler l'écart entre les efforts de consolidation de la paix déployés par les femmes et les formats officiels de négociation.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, présente sur le terrain dans l'est de l'Ukraine, est tout particulièrement chargée de faciliter le dialogue afin d'apaiser les tensions sur le terrain. Il s'agit notamment de faciliter ce qu'on a appelé des créneaux de silence pour permettre la réparation d'infrastructures essentielles afin de reprendre l'acheminement de l'eau et de l'électricité jusqu'à la population civile.

Dans les communautés de l'est de l'Ukraine qui sont fortement touchées par la violence, les observateurs de l'OSCE constatent la résilience et l'esprit de communauté des nombreuses femmes actives dans les conseils de village, dans la société civile, dans

l'enseignement et dans la distribution quotidienne de l'aide humanitaire. La participation des femmes est cruciale pour prévenir une nouvelle escalade des tensions, ainsi que pour instaurer et maintenir la paix. Les rapports de l'OSCE sur ces activités permettent aux voix des femmes de se faire entendre aux échelons supérieurs de la prise de décisions, niveau où les femmes restent sous-représentées.

Prévenir les conflits violents est beaucoup moins coûteux qu'intervenir après qu'un conflit s'est déclaré. L'inclusion des femmes dans la vie politique, économique et sociale est un facteur clef qui influe sur la propension au conflit d'une société. Pourtant, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les structures dirigeantes, et en particulier aux postes de décision. À l'heure actuelle, environ 28 % des membres des parlements nationaux de la région de l'OSCE sont des femmes. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE facilite et appuie le changement institutionnel, le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour promouvoir la représentation des femmes et leur influence dans la vie politique et publique. Par exemple, en Ukraine, le Bureau a aidé le groupe parlementaire pour l'égalité des chances à organiser le tout premier Congrès des femmes ukrainiennes en 2017.

Il existe de nombreux exemples d'opérations de l'OSCE sur le terrain visant à soutenir aux niveaux local et national la participation politique des femmes aux réformes électorale et du secteur de la sécurité. En ce qui concerne l'autonomisation économique, l'OSCE est particulièrement mobilisée pour renforcer l'entrepreneuriat féminin et parvenir à l'égalité des chances économiques.

À l'OSCE, nous avons aidé les gouvernements et la société civile, dans 25 États participants, à élaborer des plans d'action nationaux axés sur les résultats pour appliquer la résolution 1325 (2000). À ce jour, près de 60 % des 57 États participants de l'OSCE ont adopté un plan d'action national. Le dernier pays à avoir adopté un tel plan est l'Albanie, à laquelle l'OSCE a pu apporter un soutien rapproché durant le processus de préparation. Toutefois, il faut aussi que les plans d'action nationaux soient effectivement mis en œuvre. Dans nos activités futures, nous entendons porter une attention particulière aux lacunes dans la mise en œuvre des plans d'action et aux difficultés qu'elle comporte. Nous poursuivrons nos efforts pour donner aux femmes les moyens de

participer pleinement à la vie politique et économique, ainsi que dans le secteur de la sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de remercier la Bolivie d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité et de féliciter sa Mission permanente de la conduite des travaux du Conseil pendant le mois d'octobre. Vous avez réussi à introduire de nouveaux sujets, ce qui appelle l'attention sur la manière dont les travaux du Conseil peuvent être redynamisés, et nous vous en félicitons.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Équateur sur l'autonomisation politique et économique des femmes et sur leur participation constructive et active à la quête de la paix - depuis la prévention et le règlement des conflits jusqu'à la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir le relèvement économique des femmes après un conflit et à accroître leur représentation à tous les niveaux de la prise de décisions.

L'État équatorien dispose d'un cadre juridique solide qui garantit la validité, l'exercice et le respect des droits de la femme, et qui repose sur deux piliers fondamentaux : la Constitution, laquelle prévoit explicitement l'égalité des sexes, et les instruments internationaux contraignants qu'a ratifiés l'État. En outre, nous avons intégré la problématique hommes-femmes de manière transversale dans notre plan de développement, qui tient compte de la participation, sur un pied d'égalité, des hommes et des femmes à la vie publique et privée pour consolider une croissance socioéconomique inclusive, en harmonie avec la nature.

L'Équateur est attaché à l'autonomisation politique et économique des femmes et à leur participation constructive et active à la quête de la paix. À cet égard, nous nous efforçons de placer les femmes et les hommes sur un pied d'égalité à tous les niveaux éducatifs dans l'ensemble du pays, et nous avons mis en œuvre un modèle de soins de santé complets qui tient compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques publiques.

Par ailleurs, l'Équateur est fermement résolu à faciliter l'accès des femmes à un emploi décent et leur accès aux processus décisionnels. Les programmes du Gouvernement national visant à réduire le sous-emploi et le chômage encouragent aussi bien la participation des femmes au marché du travail que la réduction des

écarts de salaire. En outre, la loi organique électorale et sur les organisations politiques de la République exige une participation paritaire aux processus de prise de décisions et aux sphères du pouvoir.

En ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits, la Constitution de la République dispose que l'Équateur est un État de droit constitutionnel qui doit adopter des mesures d'action positive pour promouvoir l'égalité réelle en faveur des titulaires de droits se trouvant en situation d'inégalité, et accorde une protection prioritaire, dans les domaines public et privé, aux victimes de violences sexuelles. Il s'agit d'une Constitution qui reconnaît le droit de chacun à vivre à l'abri de toute forme de violence.

L'Équateur a entrepris une grande croisade nationale pour éliminer la discrimination et la violence à l'encontre des femmes. Dans ce contexte, on peut citer la loi organique globale de prévention et d'élimination des violences faites aux femmes, qui est entrée en vigueur en février dernier, marquant une avancée importante en la matière au niveau national, et qui garantit la participation des femmes aux travaux engagés pour sa mise en œuvre. L'Équateur s'est également doté d'un plan national pour l'élimination de la violence sexiste, qui a été élaboré en tant que politique publique en 2007.

Par ailleurs, la Constitution détermine que les forces armées sont une institution chargée de protéger les droits, les libertés et les garanties des citoyens et que leurs membres sont jugés exclusivement par le pouvoir judiciaire, raison pour laquelle, depuis 2008, la juridiction et les tribunaux militaires ont cessé d'exister, ce qui traduit la volonté de l'État d'avoir des juges impartiaux et d'éviter ainsi l'impunité. L'incorporation des femmes dans les forces armées augmente depuis 2009, année où elles représentaient 1,1 % du total des effectifs militaires; en 2012, leur proportion a doublé pour atteindre 2,11 % et, pour l'année 2018, elle s'établit à 3,5 %. L'Équateur fournit actuellement des femmes officiers, en qualité d'observatrices, à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Ministère de la défense nationale a assimilé le concept de défense à un bien public et, dans ce cadre, la problématique hommes-femmes est incluse dans le programme politique de la défense. Les droits de l'homme sont considérés comme un champ d'action de la conduite politique de la défense, ce qui inclut la promotion de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de pratiques favorables à la coexistence et au

respect de l'identité culturelle de ses membres, ainsi que l'application effective des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, Madame la Présidente, nous nous félicitons de ces espaces qui nous permettent de prendre la parole sur l'autonomisation politique et économique des femmes et sur leur participation constructive et active à la quête de la paix. En même temps, nous exprimons notre désir sincère d'unir nos efforts en vue d'un dialogue productif et fructueux qui favorise l'égalité des sexes et la promotion de la femme dans tous les secteurs et tous les domaines, éléments essentiels pour honorer notre engagement de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que la Trinité-et-Tobago, fidèle à sa tradition, participe à ce débat public annuel sur l'importante question de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et de la pérennisation de la paix par l'autonomisation politique et économique des femmes.

La Trinité-et-Tobago reconnaît la compétence du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et note avec satisfaction que la question des femmes et la paix et la sécurité demeure en bonne place à l'ordre du jour du Conseil. Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de ses observations importantes sur le sujet. Nous nous félicitons également des exposés très instructifs présentés par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et par la représentante de la société civile.

Pour la Trinité-et-Tobago, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent indispensables à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement le programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé « Sécuriser notre avenir commun », qui est solidement ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous félicitons aussi le Secrétaire général de sa reconnaissance et de son plaidoyer en faveur d'une inclusion véritable et d'une participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décisions liés au désarmement. Ma délégation se félicite que le Secrétaire

général accorde la priorité à la parité des sexes en tant que devoir moral et nécessité opérationnelle.

Il y a 18 ans, la résolution 1325 (2000) était adoptée par le Conseil de sécurité. La Trinité-et-Tobago demeure fermement d'avis qu'on ne saurait trop souligner le caractère novateur de cette résolution, en tant qu'elle a été la première à reconnaître la nécessité d'impliquer aussi bien les femmes que les hommes dans les efforts visant à asseoir une paix et une sécurité durables. De même que nous reconnaissons la nature distinctive des résolutions ultérieures sur la pérennisation de la paix, ainsi que l'importance du leadership et de la participation effective des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, tel qu'énoncé dans les résolutions pertinentes sur la pérennisation de la paix. Notre appui à ces résolutions ne se fonde pas seulement sur nos obligations juridiques au titre de la Charte, mais aussi sur nos propres lois nationales, qui ont ancré les droits inaliénables des femmes dans notre cadre juridique national.

La Trinité-et-Tobago souscrit à l'état de droit en tant qu'il représente une garantie fondamentale pour la promotion et la protection des droits des femmes. C'est pourquoi nous considérons qu'il est essentiel que nous continuions de respecter nos obligations résultant d'un certain nombre d'instruments internationaux qui visent à défendre les droits des femmes et des filles, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant.

La vulnérabilité des femmes et des filles dans les situations de conflit armé et, dans le cas particulier de mon pays, face à la violence armée, continuent d'appeler notre attention. La Trinité-et-Tobago demeure un fervent défenseur du Traité sur le commerce des armes, qui représente, pour nous, une avancée importante dans la lutte mondiale contre le détournement des armes classiques vers le commerce illicite, ce qui pourrait réduire les souffrances indicibles endurées en particulier par les femmes et les filles, voire y mettre fin. La Communauté des Caraïbes a joué un rôle important dans l'inclusion d'une disposition particulière du Traité qui a été un motif de grande réjouissance – l'inclusion d'un langage qui protège les femmes et les filles contre des actes de violence fondée sur le sexe.

Afin de contribuer à la réalisation du double objectif que représentent l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et l'autonomisation des femmes, la Trinité-et-Tobago a, en 2010, présenté la première

résolution sur « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » – la résolution 65/69. Nous estimons que cette résolution est venue compléter la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur cette question, en mettant l'accent sur la participation des femmes aux processus visant à promouvoir le désarmement et la paix et la sécurité internationales. La version actuelle de la résolution est en train d'être examinée à la Première Commission de l'Assemblée générale et continue de jouir de l'appui d'un grand nombre d'États.

En tant que membre actuel du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, la Trinité-et-Tobago s'engage à continuer d'œuvrer avec les États Membres à la réalisation universelle de la parité des sexes. Nous saluons le plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 en tant qu'instrument important pouvant contribuer à la réalisation de cet objectif. En outre, et pour la première fois, un ressortissant de la Trinité-et-Tobago a été élu au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la période 2019-2021. Nous remercions la communauté internationale de la confiance placée en la Trinité-et-Tobago à cet égard.

Enfin, la Trinité-et-Tobago saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement en faveur de la promotion et de l'autonomisation des femmes. Nous demeurons déterminés à oeuvrer avec les autres États Membres et avec nos partenaires aux niveaux régional, continental et mondial, pour encourager l'implication des femmes en tant que partenaires égales dans les questions liées à la paix et à la sécurité, notamment à tous les niveaux des processus de prise de décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Bolivie pour l'initiative d'organiser le présent débat public sur la question « Les femmes et la paix et la sécurité ».

La Roumanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. J'aimerais maintenant faire quelques remarques à titre national.

Cette année, le prix Nobel pour la paix a été attribué à deux personnes pour leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre. Les efforts infatigables de Nadia Murad et de Denis Mukwege pour sensibiliser et agir contre ces pratiques abominables visant les femmes et les

filles touchées par les conflits, doivent être une source d'inspiration pour nous tous, d'abord en identifiant et en portant responsables les auteurs de ces actes, puis en cherchant la justice, la rétribution et le soutien psychosocial pour les victimes, et, finalement, en permettant aux survivantes de témoigner contre ces pratiques néfastes dont elles ont été victimes.

Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par l'intimidation et les représailles contre les femmes militantes pour la paix et les activistes humanitaires, car leurs expériences et leurs craintes ne devraient pas être réduites au silence mais au contraire, prises en compte et exprimées dans les processus décisionnels. À cet égard, l'intégration, la non-discrimination et la parité hommes-femmes jouent un rôle essentiel dans les stratégies de paix et de sécurité. Une plus grande visibilité dans l'espace public pour ces femmes se fait attendre depuis longtemps. Les écouter et leur permettre de s'engager dans les efforts pour construire et maintenir la paix, pour prévenir ou minimiser les conflits, est la bonne approche menant à des solutions durables.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits armés et par leurs conséquences à long terme. Assurer leurs droits humains, en veillant à ce qu'elles soient protégées contre la violence sexuelle, l'exploitation et le trafic sont des mots que nous entendons constamment. Pour les transformer partout dans le monde en réalité quotidienne, il faut renforcer la participation des femmes et des filles, leur leadership et leur présence dans la prise de décisions.

La participation de femmes officiers dans les opérations de maintien de la paix est critique pour l'efficacité opérationnelle et a un impact direct sur la pérennisation de la paix. Conformément aux statistiques, en 2018 plus de 11 000 policiers sont déployés dans 15 missions des Nations Unies, dont seulement 11 % sont des femmes. Le taux de 20 % à atteindre d'ici à 2020 constitue un enjeu majeur pour les Nations Unies. Ces chiffres reflètent la profondeur des défis auxquels nous sommes confrontés. Quant à mon pays, en ce moment la Roumanie atteint un taux de 13 % de personnel féminin au sein des contingents de police déployés dans les missions de maintien de la paix.

En tant que pays candidat à un siège de membre non-permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, la Roumanie poursuivra son engagement ferme en faveur d'une participation renforcée des

femmes dans les missions de maintien de la paix sous le drapeau de l'ONU.

Pour de nombreuses raisons, les femmes sont au cœur des processus de consolidation de la paix. La reconstruction des sociétés et des économies affectées par des conflits armés repose décisivement sur la contribution des femmes. Cela se traduit par la nécessité d'un meilleur accès à l'éducation et à l'information, à l'emploi, aux services financiers et aux marchés, ainsi que par l'engagement des femmes dans le débat politique. Par conséquent, il est absolument nécessaire de leur assurer un meilleur soutien institutionnel, financier et juridique, ainsi que l'accès aux ressources et à la technologie, afin de mieux valoriser leur ténacité, leur énergie et leur capacité d'adaptation. Je pense que le moment est venu.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte.

M. Inguanez (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité, et d'accorder à cette dimension de paix et de sécurité l'importance qu'elle mérite. Nous sommes heureux de participer à cet important débat aujourd'hui et nous réjouissons à la perspective de continuer à collaborer avec la communauté internationale sur cette question. Je voudrais également remercier la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et M^{me} Randa Siniora Atallah d'avoir partagé avec nous aujourd'hui leurs points de vue et leur expérience.

Malte s'aligne sur la déclaration faite précédemment par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Nous nous félicitons que l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie publique et politique occupent de plus en plus une place centrale dans les travaux du Conseil de sécurité. Nous considérons que la résolution 1325 (2000) et les résolutions connexes qui ont suivi sont essentielles pour l'action du Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De toute évidence, pour parvenir à la paix et à la sécurité, nous ne pouvons ignorer la moitié de notre population. Les femmes doivent jouer un rôle central dans la société. Elles doivent pouvoir participer librement aux débats locaux et internationaux sur leur avenir. Elles doivent

pouvoir exercer des fonctions publiques. Elles doivent pouvoir devenir des décideurs au sein des gouvernements et de la société. Elles doivent également pouvoir participer sans entraves aux discussions et aux débats qui ont lieu en dehors de leur pays d'origine. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les femmes ont, à égalité avec les hommes, le droit de participer à tous les efforts de prévention et de règlement des conflits (S/2018/900).

Dans la très grande majorité des cas, les femmes sont victimes de violences directes et délibérées dans les zones de conflit. L'adoption de la résolution 1820 (2008) a reconnu la violence sexuelle comme une arme de guerre. Le rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2018/250), publié en mars 2018, nous dresse un tableau qui n'est guère réjouissant. Le rapport indique aussi clairement qu'il faut faire beaucoup plus pour lutter contre la violence sexiste qui ravage des générations de femmes et de filles.

Nous prenons bonne note des préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport d'octobre au sujet de l'absence de progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements les plus fondamentaux en faveur de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de l'égalité femmes-hommes. Nous pensons comme lui qu'afin de trouver des solutions durables aux problèmes soulevés tout au long du rapport, nous devons faire preuve de créativité et prendre des engagements à long terme pour dépasser le stade des projets ponctuels sur les femmes et la paix et la sécurité et parvenir à des modifications structurelles du système.

L'égalité des sexes constitue une priorité. L'objectif 5 de développement durable, tel qu'énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit être l'un des principes fondamentaux de tous les États Membres de l'ONU dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ces dernières années, Malte a pris de nouvelles mesures pour renforcer l'égalité hommes-femmes. Une nouvelle loi contre la violence sexiste et la violence conjugale, qui incorpore les dispositions de la Convention d'Istanbul, a été promulguée cette année. En outre, un point focal sur les femmes et la paix et la sécurité a été nommé au sein du Ministère des affaires étrangères et de la promotion du commerce.

Malte salue le plan du Secrétaire général visant à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux. Il importe que l'ONU soit considérée comme

un exemple d'organisation internationale qui recrute et promeut activement les femmes à des postes de haut niveau. Les femmes et les filles ont besoin d'exemples à suivre et sur lesquels se baser pour tracer leur avenir professionnel. En démontrant activement que les femmes qui occupent des postes de décision sont la norme et non l'exception, l'ONU laissera un héritage important pour les générations à venir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Rodríguez Martínez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela remercie l'État plurinational de Bolivie d'avoir organisé cet important débat public et d'avoir rédigé la note de cadrage guidant nos délibérations aujourd'hui (S/2018/904, annexe). Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Mlambo-Ngcuka, dont le travail a été déterminant pour la promotion de ce programme, et M^{me} Randa Siniora Atallah.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/900) sur la question cruciale dont nous sommes saisis aujourd'hui conclut qu'il reste des obstacles importants à la participation effective des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. L'humanité continue d'être témoin des conséquences dévastatrices des violations du droit international humanitaire dans les conflits armés qui sévissent dans le monde d'aujourd'hui, en particulier contre les femmes et les filles, qui sont les premières à souffrir des répercussions tragiques de la guerre. Elles sont également victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles récurrentes et systématiques, ainsi que de violences sexistes brutales.

Notre pays est convaincu que la participation et la contribution des femmes à tous les niveaux, stades et domaines liés à la prévention et au règlement des conflits sont essentielles pour parvenir à une paix durable et pérenne. Il n'y aura pas de paix et de sécurité internationales si les femmes et les filles, qui constituent plus de la moitié de la population touchée par les conflits armés, ne sont pas réellement incluses et intégrées.

Étant donné ces circonstances critiques, il est essentiel que les différents organismes nationaux et internationaux fassent preuve d'une volonté politique sans faille à l'heure d'allouer des ressources équitables, suffisantes et prévisibles, en vue d'éliminer

l'exclusion sociale, les inégalités et la féminisation de la pauvreté, mais aussi de promouvoir des processus structurels de résilience, de renforcement des capacités institutionnelles et d'accès aux prestations essentielles pour les femmes. Il s'agit non seulement d'assurer leur formation technique et de les doter de compétences de plaidoyer, mais aussi de répondre à leurs besoins fondamentaux et sécuritaires.

Nous réaffirmons que la pleine réalisation de tous ces engagements et idéaux en faveur des femmes ne sera pas possible tant que certains États et entités continueront d'appliquer, pour des raisons politiques, des mesures coercitives unilatérales dans les domaines économique, commercial et financier contre d'autres États souverains. Nous condamnons une fois de plus ces mesures, parce qu'elles sont illégales et contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies, parce qu'elles sapent la paix et la stabilité, parce qu'elles causent des souffrances à plus d'un tiers de l'humanité, et ce, uniquement pour servir les visées interventionnistes et guerrières de leurs promoteurs.

L'ONU doit poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la préparation de tout le personnel déployé sur le terrain et de renforcer la présence d'experts, en particulier des femmes, sur les questions d'égalité des sexes, et de conseillers pour la protection des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous condamnons catégoriquement tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis dans le cadre de toute opération de maintien de la paix, ainsi que par le personnel militaire, de police ou civil de l'Organisation déployé sur le terrain. La tolérance zéro à l'égard de ces crimes doit rester un engagement fondamental de l'ONU et de la communauté internationale tout entière afin de continuer à œuvrer résolument à les prévenir et, en particulier, à traduire en justice tous les responsables de ces crimes odieux et immoraux.

Nous renouvelons, par ailleurs, notre appel à tous les États, entités et individus pour qu'ils respectent pleinement les dispositions du droit international et les résolutions adoptées par cet organe en ce qui concerne l'interdiction de fournir des armes et un appui financier et logistique aux groupes extrémistes et terroristes, afin de neutraliser de manière effective leur capacité opérationnelle et leurs pratiques odieuses d'exploitation et de violences sexuelles contre les femmes comme instrument de guerre et de terrorisme....

Pour terminer, le Venezuela saisit cette occasion pour réaffirmer sa ferme conviction que les femmes sont les protagonistes et le moteur essentiel de la lutte pour l'émancipation de nos peuples, et c'est pourquoi nous sommes appelés à créer en priorité les conditions qui leur permettront de bénéficier d'un statut égal et de l'égalité des chances à l'avant-garde des processus inclusifs, équitables et transformatifs de développement et de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

M^{me} Hutchinson (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour les femmes et la paix et la sécurité. Je suis heureuse de pouvoir contribuer au dialogue en cours, qui est une priorité pour l'Alliance.

L'adoption des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les travaux du Conseil, nous ont aidés à réfléchir aux aspects plus larges de la sécurité, qui traitent de l'influence essentielle mais souvent absente que les femmes exercent dans la refonte de l'agenda pour la paix. Nous comprenons la forte corrélation qui existe entre l'égalité des sexes et la stabilité d'un pays. L'autonomisation des femmes conduit à des communautés plus pacifiques et plus inclusives, et elle est vitale pour la prévention des conflits. Le traitement des femmes dans toute société est un baromètre qui nous permet de déceler d'autres formes d'oppression, et une augmentation de la violence peut se mesurer à la diminution des droits fondamentaux et à la réduction des espaces accordés à la voix des femmes.

En tant qu'alliance militaire et politique, l'OTAN reconnaît que les besoins de sécurité des femmes et des hommes sont différents. Toutefois, nous avons parfois manqué l'occasion d'intégrer la diversité de leurs perspectives. Nous veillons maintenant à ce que tous nos travaux reflètent de façon adéquate une approche qui englobe l'ensemble de la population. L'instauration d'une paix durable est impossible sans l'autonomisation et la participation des femmes.

L'OTAN est fermement attachée à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette année, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé cet engagement en adoptant une nouvelle politique et un nouveau plan d'action pour les femmes

et la paix et la sécurité qui bénéficient de l'appui des 29 alliés et d'un grand nombre de nos partenaires. La nouvelle politique s'appuie sur le cadre de trois principes directeurs : l'intégration, l'inclusivité et l'intégrité. Ces principes, alignés sur les engagements mondiaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, s'inspirent des valeurs communes de l'OTAN que sont la liberté individuelle, la démocratie, les droits de l'homme et les obligations découlant de la Charte des Nations Unies.

Nos principes renforcent l'objectif de faire de l'égalité des genres partie intégrante de toutes les activités, opérations et missions dirigées par l'OTAN. Nous visons à mettre en œuvre ce programme en supprimant les obstacles qui s'opposent à la pleine participation des femmes au sein de l'Alliance et des forces nationales, mais, plus important encore, nous renforcerons la responsabilité qu'implique le mandat pour les femmes et la paix et la sécurité en veillant à adopter les normes les plus élevées de conduite professionnelle et personnelle, au sein du personnel tant civil que militaire de l'OTAN. Notre nouvelle politique représente la prochaine étape dans l'avancement du programme au sein de l'Alliance et réaffirme l'engagement continu des alliés et partenaires de l'OTAN à intégrer la problématique femmes-hommes et les priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Cette politique deviendra partie intégrante des activités quotidiennes et aidera notre Alliance à relever les défis complexes du XXI^e siècle.

Les menaces mondiales d'aujourd'hui sont complexes et multifformes et elles compliquent le paysage sécuritaire de manières toutes nouvelles. Par conséquent, nous devons réagir correctement en adoptant une approche globale de la sécurité. Le lien entre sécurité et stabilité économique est bien établi. La fragilité économique des femmes est renforcée par l'instabilité politique. Nous devons faire davantage pour aider les femmes à devenir des agents de leur propre avenir. L'OTAN s'emploie activement à promouvoir et à renforcer la collaboration avec les organisations de femmes de la société civile pour faire mieux entendre la voix des personnes les plus touchées par les conflits. Nous avons mis en place la Commission consultative de la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité, une coalition indépendante d'organisations de femmes qui représentent l'ensemble des segments les plus touchés par les inégalités et les conflits. La Commission nous incite à élargir notre compréhension de la sécurité,

à promouvoir une approche plus inclusive et à relever les défis lancés à la défense et la sécurité.

Les membres de la Commission ont fait part de leurs préoccupations concernant les menaces qui pèsent actuellement sur la paix dans le monde et ont souligné leur frustration face à la lenteur des progrès du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons écouté et entendu leurs voix et nous avons répondu en veillant à ce que l'égalité des sexes et la voix des femmes soient systématiquement prises en compte dans les travaux de l'OTAN. C'est la condition essentielle pour assurer la paix et la sécurité. Partout dans le monde, les femmes soulignent la nécessité de comprendre et de renforcer les mesures préventives, qui incluent la problématique femmes-hommes dans les analyses d'alerte rapide. Nous devons reconnaître que les violations des droits des femmes et l'isolement politique et économique des femmes sont des indicateurs de conflit potentiel. La Commission consultative de la société civile nous exhorte à rendre la notion de genre plus visible dans les mesures de sécurité et à fournir une vision claire de l'avenir qui s'appuie sur des efforts coordonnés avec les organisations internationales et la société civile.

La cohérence et l'homogénéité dans l'ensemble du système international sont essentielles si nous voulons faire progresser ce programme. Nous devons articuler notre vision, coordonner nos efforts et faire la preuve de notre appui collectif, tout en demandant des comptes à tous ceux qui sont responsables de la mise en œuvre de ce mandat. Le changement exige du courage, et le courage exige de l'engagement. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a besoin d'une action collective pour garantir des progrès tangibles. Nous devons faire preuve de courage dans notre travail, alors que nous agissons de concert en vue d'instaurer une paix viable et durable non seulement pour les femmes, mais pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Mehdiyeva (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier la présidence de l'État plurinational de Bolivie d'avoir organisé le présent débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous nous félicitons que ce débat porte tout d'abord sur l'autonomisation politique et économique des femmes.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur les femmes et la paix

et la sécurité (S/2018/900), qui identifie l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes en tant que questions intersectorielles et définit les principales difficultés qui touchent les femmes et les filles, ainsi que les domaines dans lesquels des avancées ont été réalisées. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que l'importance de la participation égale des femmes à l'économie et aux processus de paix ne saurait être sous-estimée et qu'il faut s'attaquer aux facteurs qui entravent leur inclusion. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) ont reconnu l'importance de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix.

Des millions de femmes et de filles à travers le monde sont touchées de manière disproportionnée par les répercussions des conflits armés, la pauvreté, le sexisme, la discrimination et d'autres formes de disparité. La violence sexuelle liée aux conflits est souvent utilisée comme un outil d'humiliation et d'intimidation. Les conséquences ruineuses de la violence à l'égard des femmes pour leur santé, celle de leurs enfants et donc à l'égard de la société en général sont claires. Quelles que soient les circonstances et les situations dans lesquelles la violence se produit, les auteurs doivent répondre de leurs actes. Il incombe aux États Membres de veiller à ce que les femmes et les filles ne souffrent pas du fait de leur sexe.

En tant que pays dont une partie du territoire est sous occupation militaire, ce qui s'accompagne d'un nettoyage ethnique et d'autres atrocités criminelles commises contre sa population civile, nous considérons que la sécurité des civils est de la plus haute importance. Plus d'un million de réfugiés et de déplacés azerbaïdjanais, dont la moitié sont des femmes, ont dû quitter leur domicile et ont continué de souffrir au cours des 30 dernières années. La communauté internationale ne devrait pas rester indifférente au sort pénible des femmes et des filles dans les conflits armés et elle a le devoir de les protéger. Un problème pressant qui exige une action urgente concerne les civils, notamment les femmes et les enfants, qui ont été pris en otage ou sont portés disparus dans le contexte du conflit armé. L'Azerbaïdjan continue de sonner l'alarme à ce sujet au niveau international, notamment par le biais des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Commission de la condition de la femme, dont mon pays est un des principaux parrains.

La prévention est la stratégie la plus efficace pour autonomiser les femmes et les filles, car elle nous permet de nous attaquer de manière préventive aux obstacles qui limitent leur capacité à réaliser pleinement leur potentiel. À cet égard, l'adoption de politiques et de mécanismes tenant compte de la problématique femmes-hommes peut créer un environnement favorable et propice à la réussite des femmes. Ces dernières années, nombre de politiques et de programmes importants visant à améliorer la situation des femmes ont été mis en œuvre en Azerbaïdjan.

De 2016 à 2017, la Commission nationale pour les questions relatives à la famille, aux femmes et à l'enfance, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et d'autres partenaires, a mis en œuvre un projet en vue de l'élaboration du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Un groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité, composé de femmes membres de différentes organisations, a été mis en place à cette fin et a supervisé l'élaboration du projet de plan d'action national. En mai 2018, la Commission nationale a organisé le cinquième forum des femmes, consacré au centième anniversaire du droit de vote des femmes en Azerbaïdjan. Cet événement a été l'un des jalons de l'histoire de l'Azerbaïdjan, lorsque le droit de vote a été accordé aux femmes en 1918.

L'autonomisation économique des femmes et des filles rurales, qui représentent 77 % de la population féminine en Azerbaïdjan, est l'une des principales priorités de notre gouvernement. Depuis 2011, la Commission nationale et le Programme des Nations Unies pour le développement mettent en œuvre conjointement un projet visant à promouvoir la participation des femmes rurales à la vie économique et sociale. Nombre de femmes handicapées ont acquis des compétences dans le domaine des affaires, certaines ont créé leur propre entreprise et de nombreuses femmes ont participé à des programmes sur l'égalité des sexes organisés dans des écoles. Les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui ont été installés dans six localités du pays, ont permis d'améliorer l'accès des écolières à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires.

Nous avons fait des progrès considérables en matière de parité des sexes dans les institutions de l'État. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 11 % en 2005 à 17 % en 2015. Au niveau municipal, les femmes représentaient 35 % des candidats élus après les élections de 2014, contre 4 %

en 2004. En outre, la proportion de femmes nommées à des postes clefs au sein du Gouvernement a augmenté sensiblement ces dernières années. À la fin de 2016, les chefs adjoints des 80 sur 87 organes du pouvoir exécutif en Azerbaïdjan étaient des femmes. L'Azerbaïdjan a adhéré à tous les principaux accords internationaux relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Nous sommes déterminés à promouvoir les droits des femmes et à garantir leur participation pleine et véritable aux processus de prise de décisions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence bolivienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public. Comme de nombreux membres du Conseil le savent, le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité était une priorité pour nous pendant notre mandat au Conseil de sécurité, et il en est de même aujourd'hui.

Nous avons tous fait des progrès depuis 2000, lorsque la résolution 1325 (2000) a été adoptée. Toutefois, les données font toujours état d'une très faible participation des femmes aux processus de paix. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'appel lancé par le Secrétaire général pour que des mesures concrètes soient prises afin de lever les obstacles pratiques et institutionnels qui continuent d'empêcher les femmes de participer pleinement et véritablement à tous les processus de paix.

Nous nous félicitons tout particulièrement des mesures urgentes et extraordinaires prises par le Secrétaire général en faveur de la parité dans le système des Nations Unies, ainsi que son engagement personnel en faveur de l'amélioration de la parité dans les opérations de paix, en encourageant une augmentation notable du nombre de femmes dans les forces de sécurité. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères de l'Espagne et de la Finlande ont présenté conjointement une initiative intitulée Engagement 2025 durant la réunion de haut niveau du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, tenue à New York le 26 septembre 2018. Aujourd'hui, au nom de l'Espagne et de la Finlande, j'ai l'honneur de présenter aux membres du Conseil les grandes lignes de notre initiative.

Dans le cadre de cette initiative, nous allons prendre une série d'engagements pour renforcer la

participation pleine et véritable des femmes aux processus de paix d'ici à 2025, des engagements que nous allons soumettre à l'attention de tous les Membres et de l'Organisation dans un avenir proche. Ces engagements prévoient des mesures supplémentaires visant à accroître la représentation institutionnelle des femmes à tous les niveaux, s'agissant des aspects ayant trait au programme sur les femmes et la paix et la sécurité et en particulier, dans les processus de paix. Il s'agira notamment de nommer des femmes à des postes de responsabilité dans les institutions de paix et de sécurité.

Nous nous engagerons à financer des mesures incitatives en faveur de la participation des femmes. En collaboration avec la société civile, nous allons déployer des efforts résolus et concertés pour que les femmes et leurs organisations soient associées à tous les processus et négociations de paix, en cours et à venir, ce qui pourrait même donner lieu à des objectifs numériques. Nous exigerons des organisations régionales et internationales de démontrer des progrès systématiques en ce qui concerne la pleine participation des femmes aux processus et négociations de paix, notamment en partageant des enseignements et des pratiques exemplaires, ainsi que grâce à la nomination par l'ONU de conseillères pour la problématique femmes-hommes en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Nous appuierons les travaux des réseaux de femmes médiatrices et du Groupe des amis de la médiation pour veiller à ce que leurs efforts soient pris en compte dans les processus et les négociations de paix. Nous nous engagerons également à promouvoir les droits des filles et des femmes en tant qu'éléments fondamentaux dans l'élaboration des mesures visant à faire face à l'extrémisme et au terrorisme. Nous allons envisager un financement pluriannuel pour appuyer les organisations de femmes dans les pays touchés par des conflits afin de renforcer leurs capacités institutionnelles.

Au printemps prochain, en 2019, l'Espagne accueillera la troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, dans le cadre de la Déclaration de 2015 sur la sécurité dans les écoles, une initiative de l'Argentine et de la Norvège. Cette troisième Conférence mettra l'accent sur une approche tenant compte des disparités entre les sexes en ce qui concerne l'accès à l'éducation en période de conflit armé. Il s'agira d'analyser les obstacles spécifiques qui entravent l'accès des femmes de tous âges à l'éducation, notamment la violence sexuelle et sexiste. Nous sommes convaincus que l'accès des femmes à tous les niveaux d'enseignement – primaire, secondaire

et universitaire – est l'un des principaux facteurs permettant de garantir leur pleine participation aux processus de paix, leur autonomisation politique, économique et sociale et la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux.

Telles sont les idées et les actions concrètes et principales qui constituent l'Engagement 2025, une initiative hispano-finlandaise. Comme je l'ai déjà dit, nous allons présenter et soumettre cette initiative au reste des Membres dans les semaines à venir. Cet Engagement sera un retour aux sources et nous permettra de célébrer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). Dans le même temps, il nous permettra d'aller de l'avant en prenant des mesures précises, résolues et concrètes pour garantir une véritable et effective participation des femmes à tous les processus de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation de l'État plurinational de Bolivie d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous notons avec satisfaction que cette question essentielle continue de gagner en importance dans les travaux du Conseil de sécurité.

Aucun autre pays ne le sait mieux que l'Afghanistan, qui a fait face à près de quatre décennies de conflit imposé, ce qui a affaibli les institutions de l'État et causé de graves traumatismes collectifs à notre peuple. Les effets du conflit ont été supportés de manière disproportionnée par les femmes, qui ont vu leurs droits anéantis et leurs voix réprimées pendant les années de violence du régime des Taliban.

Depuis 2001, l'Afghanistan a réalisé d'énormes progrès dans la promotion et la protection des droits humains, en particulier ceux des femmes. Nous avons fait de l'autonomisation des femmes un objectif stratégique prioritaire dans tous les efforts que nous déployons pour parvenir à une paix, une sécurité et une stabilité durables. Aujourd'hui, de nombreuses femmes sont la voix dynamique de notre société. Nos principaux efforts pour promouvoir les droits des femmes s'appuient essentiellement sur nos principaux cadres nationaux, notamment le plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) et le programme national prioritaire pour l'autonomisation économique des femmes. Le succès de leur mise en œuvre renforce l'effort continu visant à faire de nos femmes des moteurs de la paix. Nous tenons

également à rappeler que notre plan d'action et notre programme national prioritaire s'inscrivent dans le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, qui constitue le cadre général de notre partenariat avec la communauté internationale. La promotion de la femme fera l'objet d'un débat lors de la conférence ministérielle sur l'Afghanistan, qui se tiendra à Genève en novembre.

En juillet, nous avons présenté notre deuxième rapport sur notre plan d'action national concernant la résolution 1325 (2000). Au travers de ce plan, nous cherchons à donner aux femmes les moyens de participer activement à l'avenir de notre pays en mettant en œuvre diverses mesures pour atteindre les objectifs suivants : premièrement, accroître la participation significative des femmes aux processus décisionnels et aux niveaux supérieurs de la fonction publique, la sécurité, la paix et la réinsertion; deuxièmement, protéger les femmes contre toutes les formes de violence et de discrimination par la mise en œuvre et la modification des lois et politiques existantes; troisièmement, prévenir la violence et la discrimination à l'égard des femmes en sensibilisant le public; et quatrièmement, accroître la sécurité économique des femmes vulnérables.

Bien que nous n'en soyons qu'aux premières étapes de la mise en œuvre du plan, notre deuxième rapport fait état de progrès continus et réguliers. Au cours de l'année écoulée, nos efforts pour mettre pleinement en œuvre la loi anti-harcèlement et le code pénal nous ont permis de nous attaquer aux obstacles sociaux qui empêchent les femmes de participer à la fonction publique. En conséquence, nous avons assisté à l'émergence d'une présence importante de femmes dans ce domaine. Aujourd'hui, environ 27% des fonctionnaires sont des femmes. En outre, près de 18% des membres du Haut Conseil pour la paix sont des femmes, quatre femmes occupant des postes de direction participant activement aux processus de prise de décisions afin de mettre fin au conflit et de garantir la stabilité et une paix durable.

Nous avons déployé des efforts concertés pour accroître considérablement le rôle et la contribution des femmes à des postes de haute responsabilité au sein de divers ministères et organismes gouvernementaux. Nous avons actuellement un grand nombre de femmes qui occupent des postes de haut niveau dans différents secteurs. À ce titre, elles prennent une part active à la stabilité et au développement à long terme de l'Afghanistan. Cette dynamique continuera de progresser sur une trajectoire positive. Les élections législatives de la semaine dernière ont été marquées

par la participation dynamique des femmes en tant que candidates et électrices, ce qui donne un aperçu de la manière dont elles contribuent à consolider la démocratie dans le pays. Quelque 28% des sièges de notre nouvelle chambre basse seront bientôt occupés par des femmes.

Mais l'autonomisation des femmes s'étend au-delà de la seule sphère politique. Au cours des deux dernières années, nous avons augmenté le nombre de postes de direction pour les femmes dans nos institutions chargées de la sécurité. Les femmes sont un élément clef de nos forces de sécurité nationale et de police, et elles ont fait preuve d'un courage et d'un sacrifice exemplaires dans la lutte contre le terrorisme international et le respect de la primauté du droit. Des recrues féminines ont rejoint les rangs de nos forces en grand nombre, ce qui renforce notre objectif d'égalité entre les sexes dans tous les secteurs.

Dans le domaine de la protection, nous avons pris des mesures concrètes pour introduire une législation sur la violence contre les femmes. Nous avons modifié les lois existantes et mis en œuvre une loi sur l'élimination de la violence contre les femmes par l'intermédiaire de nos tribunaux et d'autres institutions judiciaires. Des centres d'orientation familiale ont été créés dans les capitales provinciales pour fournir des conseils juridiques, des services de santé et des services psychosociaux aux victimes de la violence sexiste. De plus, nous avons créé des unités spécialisées au sein du Bureau du Procureur général dans plus de la moitié des provinces.

De telles mesures ont un impact positif sur l'ensemble des efforts visant à protéger les femmes afghanes. Des initiatives telles que des campagnes de sensibilisation, la création de comités provinciaux et la formation du personnel militaire sont toutes en cours pour atténuer et prévenir la violence sexiste. Dans le cadre du programme national prioritaire pour l'autonomisation économique des femmes, nous facilitons l'accès des femmes aux actifs économiques et nous les aidons à devenir propriétaires d'entreprises et à améliorer leurs compétences professionnelles et leurs connaissances financières. En outre, nous avons également mis en œuvre et modifié des politiques visant à éliminer les obstacles juridiques et sociétaux à la participation économique des femmes.

Malgré nos progrès, nous avons un certain nombre de défis à relever. Le principal obstacle à la mise en œuvre intégrale de nos plans nationaux est l'insécurité, causée par des intermédiaires violents

importés de l'extérieur de l'Afghanistan. L'aggravation de la situation sécuritaire nous a empêchés d'atteindre nos objectifs dans toutes les provinces et de consolider les acquis des 17 dernières années. Nous exhortons une fois de plus le Conseil à prendre des mesures appropriées contre les orchestrateurs d'une telle insécurité, sur la base des engagements juridiques internationaux et des valeurs fondamentales consacrées par la Charte des Nations Unies.

Enfin, l'autonomisation des femmes et leur participation active au renforcement de la paix et de la sécurité figurent parmi nos principales priorités. Ces dernières années, nous avons renforcé cette volonté nationale en accélérant la mise en œuvre de nos programmes nationaux de promotion et de renforcement des droits des femmes. Bien que nous reconnaissons la nécessité de poursuivre nos progrès, nous resterons fermement engagés dans cette noble entreprise en vue de consolider nos acquis. Ce n'est que grâce à nos efforts persistants que les femmes afghanes deviendront des agents du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Molefe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que la délégation bolivienne, pour le professionnalisme avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil ce mois.

Il est tout à fait approprié de mettre l'accent sur l'inclusion politique et économique des femmes dans les initiatives de paix. Les recherches menées par ONU-Femmes ont montré que lorsque les femmes sont incluses et participent aux processus de paix, la possibilité de conclure des accords de paix menant à une paix durable augmente considérablement. Il est généralement admis que leur participation améliore les chances de règlement des différends et permet aux femmes et aux filles de signaler en toute sécurité les allégations d'exploitation et de violence sexuelles.

Le programme de réforme du Secrétaire général, axé sur le pilier central que constitue la prévention des conflits, peut être renforcé si une attention particulière est accordée aux femmes et à la paix et la sécurité. L'accent mis sur la contribution des femmes à la prévention des conflits ne doit pas nous empêcher de nous engager à inclure les femmes dans tous les domaines des processus de paix. À cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption récente de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de

la paix des Nations Unies. La Déclaration réitère les engagements pris par les États Membres de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ses priorités. Cela éliminera le fardeau disproportionné imposé aux femmes en temps de conflit en raison de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la marginalisation, des déplacements forcés, de la perte des moyens de subsistance et de l'accès réduit à l'éducation, aux services de santé et aux possibilités économiques.

Le fait d'avoir des femmes à des postes de direction montre non seulement que la gouvernance et l'élaboration des politiques devraient tenir compte de la voix des femmes, mais aussi que les femmes devraient être des décideurs clefs. Cela joue en outre un rôle dans la prise en compte de la problématique femmes-hommes en renforçant les processus démocratiques pour assurer l'égalité des femmes et en veillant à ce que ces processus tiennent compte des besoins des femmes et ancrent les perspectives et les rôles de leadership des femmes.

Les objectifs de développement durable historiques, adoptés en 2015, dont le but principal est d'éliminer la pauvreté et le sous-développement, soulignent l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. En sus de l'objectif 5, qui est consacré à cette question, les objectifs de développement durable reconnaissent les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans la réalisation des autres objectifs de développement. Nous devons tous veiller à ce que les objectifs de développement durable soient reflétés dans nos plans de développement nationaux et faire ce qui est en notre pouvoir pour mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs d'ici à 2030.

Nous saisissons cette occasion pour insister sur certains instruments élaborés par l'Union africaine (UA) qui traitent expressément des questions relatives aux femmes. Un de ces instruments, qui revêt une importance particulière, est le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, mieux connu sous le nom de Protocole de Maputo. L'objectif du Protocole de Maputo est de faire en sorte que les droits fondamentaux des femmes soient énoncés dans la Charte de l'UA, notamment leurs droits sexuels et procréatifs. En reconnaissant les devoirs qui incombent aux États Membres en application des résolutions du Conseil de sécurité portant sur les femmes, la paix et la sécurité, le Protocole de Maputo appelle tous les États parties à prendre les mesures appropriées pour

augmenter la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et pour les protéger dans les situations de conflit armé. Cela suppose notamment de les protéger contre la violence sexuelle et d'autres pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et la mutilation génitale féminine.

L'Afrique du Sud reste déterminée à éliminer et condamner la violence sexuelle généralisée et systémique que subissent les femmes et les filles. Cet instrument de guerre constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et des droits de l'homme internationaux. Nous appelons toutes les parties à appuyer pleinement les survivant(e)s de ces actes brutaux et nous condamnons fermement l'utilisation de la violence sexuelle sous toutes ses formes, en particulier en tant que tactique de guerre et de terrorisme et en tant qu'instrument de torture. L'élimination de ce fléau diabolique, la prise en charge des traumatismes qui en résultent et la responsabilisation des auteurs de ces actes odieux font partie intégrante du processus de réconciliation et de consolidation de la paix. En conséquence, ma délégation appelle toutes les parties dans les zones de conflit à adopter et mettre en œuvre des engagements à lutter contre la violence sexuelle, conformément à la résolution 2106 (2013), sur la violence sexuelle en période de conflit.

La Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, a récemment appelé à renouveler les engagements et les investissements pour atteindre l'objectif fixé il y a 20 ans par le Programme d'action de Beijing en matière d'équilibre entre les sexes. Elle a déclaré :

« Si les dirigeants en exercice font de l'égalité des sexes leur cheval de bataille, s'ils commencent à tenir les promesses faites il y a 20 ans, nous pouvons envisager de réaliser l'égalité des sexes au plus tard en 2030 ».

Il convient donc de souligner qu'en fin de compte, le renforcement de la démocratie et de la résilience au sein de sociétés pacifiques et ouvertes repose sur l'autonomisation, la participation politique et le rôle dirigeant des femmes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence bolivienne d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et de son rapport annuel (S/2018/900) sur les

avancées, les difficultés et les lacunes observées dans la mise en œuvre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité. Nous remercions également les autres auteurs d'exposés d'avoir fait part de leurs perspectives.

Nous prenons note en particulier des recommandations du Secrétaire général tendant à généraliser la participation des femmes aux processus de paix et aux opérations de paix des Nations Unies. Le Bangladesh s'occupe actuellement de finaliser son plan d'action national, en application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. Nous espérons mener à bien ce processus au moment de l'ouverture du vingtième anniversaire de cette résolution.

Nous avons souvent communiqué à l'ONU notre expérience nationale en matière d'autonomisation des femmes après avoir obtenu notre indépendance, pays ravagé par la guerre en 1971. Il était évident dès le début que sans la participation active et véritable des femmes, nos initiatives d'édification de la nation ne nous permettraient pas de créer la société pacifique, juste et équitable envisagée par nos pères fondateurs. Le cheminement historique du Bangladesh vers le développement est marqué par les avancées constantes des femmes dans tous les domaines de notre société. Les photos de deux de nos pilotes d'hélicoptère de combat déployées au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo – qui étaient encore récemment exposées dans les locaux de l'ONU – constituent un témoignage éloquent des sommets auxquels nos femmes ont accédé à ce jour. Le déploiement de notre première unité de police constituée exclusivement de femmes en Haïti a marqué une avancée cruciale dans l'élargissement de la participation des femmes aux opérations de paix des Nations Unies.

Cependant, nos femmes et nos filles restent confrontées à des problèmes considérables. Il faut probablement plusieurs générations pour faire évoluer certaines normes sociétales profondément ancrées qui continuent de ralentir la progression des femmes au sens propre du terme. Compte tenu des changements profonds observés jusqu'à présent, nous sommes conscients que toute évolution de cette nature doit être activement facilitée pour s'imposer au sein de la société de manière organique.

Dans ce contexte, l'ONU et ses nombreux partenaires peuvent jouer un rôle de porte-drapeau pour les sociétés en transition. Le programme sur les femmes et la paix et la sécurité catalyse des initiatives décisives

et tournées vers l'avenir dans un certain nombre de contextes dans le monde entier en vue d'élargir la participation des femmes au maintien de la paix et de la sécurité. Au Bangladesh, la participation politique des femmes est garantie par certaines dispositions législatives et mesures de discrimination positive qui leur permettent d'assurer une présence énergique dans toutes les institutions représentatives, du niveau local au niveau national. Le recrutement croissant de femmes dans nos forces armées et d'autres organes chargés de maintenir l'ordre public nous permettra d'atteindre nos objectifs communs en matière de déploiement de femmes soldats de la paix dans un avenir proche. Notre approche politique, qui est de considérer la problématique hommes-femmes comme une question transversale dans l'ensemble de nos stratégies nationales de développement, a porté ses fruits en ce qui concerne les cibles relatives à l'égalité des sexes inscrites dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et cette tendance se poursuit dans le contexte des objectifs de développement durable. Durant le parcours vers leur autonomisation, nos femmes, au niveau local, sont devenues des agents de changement essentiels ainsi qu'une force préventive contre la propagation de l'extrémisme violent et de l'intolérance.

Dans le contexte de la crise humanitaire qui touche les Rohingyas, nous collaborons avec les partenaires humanitaires pertinents afin de créer des espaces sûrs et ouverts pour les femmes et les filles résidant dans des camps. La mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a une fois de plus mis en lumière les brutalités inhumaines infligées aux femmes rohingyas par les forces de sécurité du Myanmar et leurs collaborateurs locaux. La mission d'établissement des faits a conclu que le viol avait été utilisé contre un grand nombre de ces femmes en tant que tactique préméditée. Durant les premiers jours de la crise, une course contre la montre a été menée pour fournir les services médicaux et psychosociaux nécessaires aux victimes. Les traumatismes subis par ces femmes continuent d'être exacerbés dans le contexte de l'incertitude qui entoure leurs perspectives d'un retour sûr et digne dans leurs foyers, au Myanmar. Les femmes rohingyas touchées et leurs familles ont tout à fait le droit de demander que ceux qui ont commis à leur encontre les crimes les plus graves au regard du droit international soient tenus de rendre des comptes.

En ce qui nous concerne, nous avons récemment mis en place un cadre de coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, cela pour répondre aux besoins des victimes. Nos autorités resteront soucieuses de promouvoir la participation effective des femmes rohingyas aux décisions qui touchent leur communauté. Nous exhortons le Conseil de sécurité à rester saisi de la dimension sexospécifique de la crise dans ses délibérations continues sur la situation au Myanmar.

En général, le Bangladesh reste déterminé à appuyer toutes les initiatives du Secrétaire général visant à promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier à donner effet à sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, nous continuerons de renforcer la participation des femmes à la médiation, au maintien, à la consolidation et à la pérennisation de la paix, au désarmement et à la maîtrise des armements.

Nous reconnaissons qu'il est essentiel de préserver et d'accroître les capacités de conseil en matière d'égalité des sexes dans les opérations de paix des Nations Unies en les dotant de ressources suffisantes. Notre délégation apportera son appui à la mise en œuvre de toutes les questions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui ont été recensées comme inachevées par les trois examens entrepris dans le cadre du pilier Paix et sécurité des Nations Unies en 2015.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Baror (Israël) (*parle en anglais*) : Plus tôt aujourd'hui, ma collègue a pris sa place autour de cette table et a déclaré qu'il fallait que davantage de femmes soient impliquées dans les questions de paix et de sécurité. Elle a décrit certaines des façons dont Israël promeut cet objectif, notamment entre Israéliens et Palestiniens aspirant à un avenir meilleur pour les deux peuples. C'est avec regret que nous prenons à nouveau la parole pour souligner le fait que ceux qui auraient dû défendre cet objectif plus que quiconque ont choisi une voie différente.

La présidence bolivienne du Conseil de sécurité a choisi d'inviter la responsable d'une organisation non gouvernementale palestinienne à s'exprimer au nom de la société civile. La société civile a un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'implication des femmes dans les questions de paix et de sécurité et, en Israël, les

groupes de la société civile sont des partenaires clefs de ce processus. Or, la Bolivie a choisi d'inviter Randa Siniora Atallah, directrice du Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes, ce qui est un choix un peu plus contestable.

Le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes est une organisation palestinienne qui est censée aider les femmes palestiniennes et défendre leurs droits. Mais dans de trop nombreux cas, il utilise son mandat pour répandre la haine et promouvoir la violence, autant de choses que la participation des femmes pourrait, selon nous, contribuer à atténuer lorsqu'il s'agit de questions de paix et de sécurité.

Le Centre se targue d'avoir parmi ses membres clefs Manal Tamimi, qui appelle à la violence contre les citoyens israéliens et utilise ses comptes de médias sociaux pour décrire comment les vampires juifs supposément boivent le sang des Palestiniens pendant leurs jours saints. Voilà qui le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes qualifie de militante des droits de l'homme dans son rapport à l'ONU.

Mais peut-être ne devrions-nous pas nous étonner de la décision bolivienne d'inviter une telle personne comme son orateur de choix. La Bolivie elle-même est loin d'être un modèle en matière de droits de l'homme, et encore moins de paix et de sécurité, comme le montre son dernier examen périodique universel. Israël, au contraire, est une société libre et ouverte. Ce que nous faisons et comment nous le faisons est soumis à un examen constant, d'abord et avant tout par nos propres tribunaux, qui sont réputés pour la fermeté de leur position en faveur des droits de l'homme, même si, lorsqu'il s'agit d'Israël, les yeux du monde aussi sont toujours sur nous.

Les faits sont connus et ne sont pas difficiles à trouver. La vérité, malheureusement, c'est que les plus grands ennemis du peuple palestinien sont le Gouvernement palestinien et les organisations non gouvernementales palestiniennes, qui sont invitées à s'asseoir à la table, mais qui préfèrent lui jeter des pierres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration supplémentaire en ma qualité de représentant de la Bolivie, qui, je le promets, sera très brève.

Si je puis, je voudrais donner lecture de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité à l'intention du représentant d'Israël :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Le Conseil de sécurité peut inviter des membres du Secrétariat ou toute personne qu'il considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations ou à lui donner leur assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence. »

(*l'orateur reprend en espagnol*)

C'est le Conseil de sécurité qui a adressé cette invitation. Je pense que l'immense majorité non seulement des membres du Conseil, mais aussi de ceux qui ont eu la gentillesse de prendre part à ce débat a accueilli à bras ouverts et salué chaleureusement la participation de la société civile au débat d'aujourd'hui.

En revanche, si l'on veut parler de la situation des droits de l'homme dans mon pays, je voudrais faire la proposition suivante au représentant d'Israël : si son pays permet à une délégation, comme l'a d'ailleurs demandé à plusieurs reprises le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de se rendre dans les territoires occupés afin de voir sur le terrain la situation des droits fondamentaux des Palestiniens vivant dans les territoires occupés par Israël, alors, nos portes seront ouvertes à toute délégation ou toute commission qui souhaite venir examiner la situation des droits de l'homme dans mon pays, dont nous sommes extrêmement fiers.

Je n'ai qu'un dernier commentaire à faire – je promets que ce sera le dernier – le plus grand ennemi du peuple palestinien aujourd'hui – des plus de 5 millions de réfugiés palestiniens qui ne peuvent retourner sur leurs terres – c'est l'occupation israélienne, l'occupation israélienne illégale. Lorsque l'occupation prendra fin, les Palestiniens pourront exercer leur droit à l'autodétermination et résoudre eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Je voudrais remercier tous les participants de leur patience, de leur engagement et de leur contribution au débat d'aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement le personnel du Secrétariat de son aide et toute l'équipe d'appui qui a travaillé avec nous tout au long de cette longue journée. Je remercie, en outre, les interprètes et les traducteurs.

La séance est levée à 20 h 25.